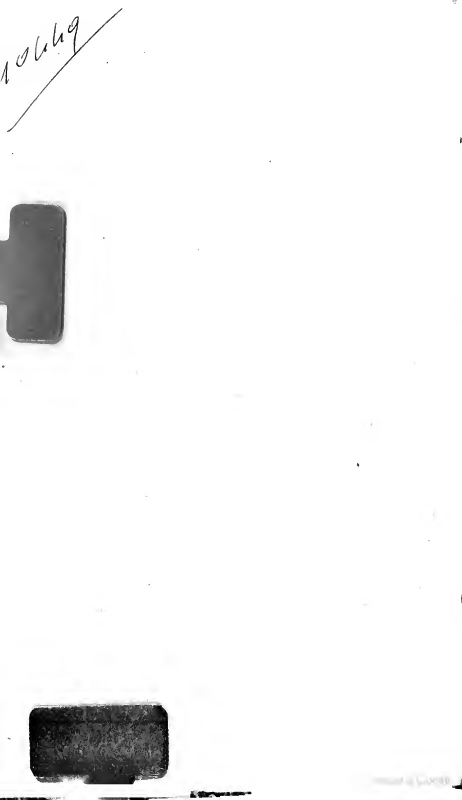



10449



HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE.

TOME XIII.

IMPRIMERIE DE P. J. DE MAT,
A BRUXELLES.

HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE
JUSQUE VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME;

PAR

M. LE COMTE DE LACÉPÈDE,

PAIR DE FRANCE,

GRAND'CROIX DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
L'UN DES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
ET DE TOUTES LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'EUROPE.

TOME TREIZIÈME.



BRUXELLES,

P. J. DE MAT, A LA LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,

GRANDE PLACE, N° 1188.

1826.

HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE
JUSQUE VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME.

SUITE DE LA VINGT-DEUXIÈME ÉPOQUE,

DEPUIS 1530 JUSQUES EN 1589.

Ce fut dans ces circonstances que Sommerset, voulant, d'après les intentions de Henri VIII, forcer les Écossais à consentir au mariage de leur jeune reine Marie Stuart avec Édouard VI, entra dans leur pays à la tête de quinze mille hommes d'infanterie, de trois mille cavaliers et d'un corps d'artillerie. Le régent d'Écosse fit porter avec solennité, dans toutes les contrées de ce royaume, le *fire-cross*, cet étendard bordé de noir et tacheté de rouge, et dont la présence annonçait les dangers de la patrie et remplissait les braves du plus noble enthousiasme. Une proclamation indique à Musselburgh le rendez-vous de tous les Écossais qui auraient plus de seize ans et moins de soixante. Ces fiers patriotes accoururent en si grand nombre à Musselburgh que le régent fut obligé d'en renvoyer la plus grande partie. Il ne garda auprès de lui que trente mille hommes : sa cavalerie attaqua celle du protecteur; mais elle fut battue après un

combat furieux, où lord Home et près de huit cents Écossais furent tués sur le champ de bataille.

Le régent cependant, portant jusques à une orgueilleuse imprévoyance la confiance que justifiait la valeur de ses troupes, fit dire par un trompette au protecteur qu'il lui permettait de se retirer en paix, et que la querelle des deux royaumes pouvait être décidée par vingt contre vingt ou dix contre dix, ou un combat singulier entre lord Huntley et le duc de Sommerset. Le protecteur fait la réponse que ses devoirs lui prescrivent, refuse à Jean Dudley, comte de Warwick, la permission de se battre contre le lord Huntley, et écrit au régent : « Je » ne viens que pour défendre l'Écosse, l'unir avec l'An» gleterre aux conditions les plus honorables, et termi» ner un mariage auquel le parlement écossais a consenti » de la manière la plus solennelle. Si la noblesse de » l'Écosse a de l'éloignement pour cette union, que du » moins les hostilités cessent, et qu'elles soient suspen» dues jusques au moment où Marie Stuart sera assez » avancée en âge pour choisir elle-même son époux. »

Les propositions de Sommerset ne conviennent ni au régent, ni à son frère l'archevêque de Saint-André, ni à leurs amis : ils les tiennent secrètes, et publient que les Anglais s'avancent pour enlever la jeune reine et réduire l'Écosse en esclavage. Les soldats écossais s'écrient : *Vengeance, vengeance !* passent la rivière d'Esk, et s'emparent d'un terrain élevé. Le protecteur conduit ses troupes sur une hauteur vers le golfe où ses vaisseaux sont à l'ancre. Les Écossais imaginent que l'armée anglaise va s'embarquer, et, dans leur empressement tumultueux, font la grande faute d'abandonner le poste avantageux où ils s'étaient placés, et s'avancent imprudemment le long du rivage de la mer. L'artillerie des galères anglaises les foudroie ; la confusion se met dans un corps de montagnards ; le lord Grey, qui commande la cavalerie

anglaise, veut charger l'avant-garde; les lanciers écossais le reçoivent avec la plus grande intrépidité. Il est blessé dangereusement; et ses hommes d'armes, embarrassés dans un terrain rompu et marécageux, sont mis en déroute. Si les Écossais avaient eu des chevaux pour profiter de cet avantage, les Anglais auraient été vaincus; mais le lord Grey rallie ses cavaliers derrière l'infanterie : des mousquetaires de l'armée de Sommerset, soutenus par des archers dont les flèches passent par-dessus leurs têtes, attaquent vigoureusement les Écossais qui avaient battu la cavalerie d'Angleterre : ils sont secondés par l'artillerie, placée à leur gauche sur une hauteur, et par le canon des galères. Les Écossais tombent en monceaux; leur avant-garde fait un mouvement en arrière dans l'espérance d'attirer ses ennemis dans le terrain le plus marécageux et le plus rompu. Les montagnards de la seconde ligne croient que la première est défaite, et prennent la fuite; la consternation, le désordre et la déroute la plus complète se succèdent avec rapidité dans l'armée du régent. Les Écossais jettent leurs armes; ils se sauvent dans la plus grande confusion : la cavalerie anglaise poursuit les fuyards; le massacre des vaincus est horrible; la terre est jonchée de cadavres, de lances et d'épées : un grand nombre d'ecclésiastiques écossais sont égorgés sans pitié. Lorsque la fureur des Anglais est assouvie par le sang, ils frémissent de leur cruauté.

Le protecteur n'ose pas cependant essayer de conquérir l'Écosse. Son malheur l'avait consternée; mais il lui restait ses montagnes, son héroïque opiniâtreté et son amour pour son pays. Sommerset pille et brûle la ville de Leith, saccage plusieurs villages, fortifie l'île de Saint-Columban et le château de Broughty à l'embouchure du Tay, et revient en Angleterre, où le jeune roi lui fait présent d'une terre de 500 livres de rente (1547), et où des lettres patentes scellées du grand sceau

lui accordent le droit d'être assis au parlement à la droite du trône, sous le pavillon royal.

Sommerset crut alors pouvoir favoriser avec plus de succès les progrès de la réformation. Le parlement seconda avec zèle le vainqueur des Écossais : et combien de bills furent rendus pour cet objet!

On annula tous les actes passés sur la haute trahison depuis le règne d'Édouard III; toutes les lois portant peine de félonie, et rendues depuis la rupture avec le pape, le statut qui donnait à une proclamation du roi la force d'un acte parlementaire, deux actes passés contre les *lollards*, et le fameux statut des six articles. La suprématie religieuse du roi fut de nouveau confirmée. On soumit à la peine de haute trahison ceux qui entreprendraient de troubler l'ordre de succession réglé par le testament de Henri VIII; on abolit les messes particulières; on permit la communion sous les deux espèces; on donna au roi le pouvoir de nommer aux évêchés vacants. La connaissance des causes matrimoniales et testamentaires passa des cours ecclésiastiques aux juridictions royales. On accorda à Édouard, malgré l'opposition de plusieurs prélats, et même de Cranmer, les fondations des chantreries, chapelles et colléges dont Henri VIII n'avait pas pris possession; et un bill d'amnistie fut promulgué, excepté pour les prisonniers de la Tour de Londres.

L'année suivante, le conseil du monarque fit plusieurs changements dans les cérémonies de la religion; il défendit l'usage des cierges le jour de la Chandeleur, la distribution des palmes le dimanche des Rameaux, et les génuflexions devant la croix le vendredi saint; il donna la liberté de conserver ou de rejeter la confession auriculaire, et ordonna qu'on ôtât toutes les images des églises.

Ces innovations excitèrent des murmures parmi un grand nombre de prêtres. Gardiner déclama contre ces changements, en disant qu'aucun nouveau règlement ne

pouvait être fait pendant la minorité du monarque. Le conseil le manda ; il se soumit, prêcha dans l'église de Saint-Paul, déclara en chaire que l'autorité du roi était la même avant et après sa majorité, mais s'exprima de manière à déplaire à la régence, et fut envoyé prisonnier à la Tour.

Le régent d'Écosse ouvrit cependant une nouvelle campagne par le siége du château de Broughty. Le roi de France lui envoya un secours de six mille hommes et de l'artillerie sous les ordres d'André de Montalembert, seigneur d'Essé, et fameux par sa valeur chevaleresque. Le château de Broughty fut pris.

La reine douairière d'Écosse désirait ardemment que sa fille, la jeune reine Marie Stuart, fût élevée en France sous les yeux de ses frères, les princes de Lorraine. Henri II, pour déterminer le régent à ne pas s'y opposer, lui donna le duché de Châtelleraut et une pension de 2,000 livres. Le régent consentit à laisser partir Marie Stuart sur la flotte française qui avait amené le secours commandé par d'Essé; cette flotte fit le tour des îles Orcades et de l'Irlande; et la jeune reine débarqua en Bretagne d'où on la conduisit à Paris.

Les Français et les Écossais formèrent et levèrent plusieurs fois le siége d'Haddington. Ils mirent en déroute la cavalerie anglaise commandée par Thomas Palmer, et le firent prisonnier; le protecteur voyant qu'il ne pouvait conserver Haddington qu'en sacrifiant un grand nombre de guerriers, ordonna qu'on en démolît les fortifications, en fit enlever l'artillerie; et la place démantelée tomba entre les mains des Écossais.

La réformation était protégée plus que jamais par le jeune roi, par Sommerset et par Cranmer. Le parlement rendit des statuts qui permettaient le mariage des prêtres, et confirmaient la nouvelle liturgie que des commissaires de la couronne avaient rédigée (1548).

Le protecteur se croyait néanmoins obligé d'agir en faveur de la réforme avec moins de force qu'il ne l'aurait voulu. Une grande partie du clergé inférieur était très-attachée aux idées religieuses dans lesquelles il avait été élevé; Sommerset avait d'ailleurs à se garantir des efforts d'un grand nombre d'ennemis qui enviaient sa puissance; et à la tête de ces ennemis était son propre frère, le grand-amiral baron Sudley; cet amiral avait obtenu la main de la reine douairière, la veuve de Henri VIII. Cette princesse avait cessé de vivre peu de temps après son second mariage. Sudley conçut alors de nouveau le projet d'épouser la princesse Élisabeth; mais, comme, d'après le testament de Henri VIII, elle devait être exclue du trône si elle se mariait sans le consentement de ceux que le feu roi avait nommés ses exécuteurs testamentaires, la crainte de ne pas obtenir ce consentement, son ambition et sa jalousie contre son frère lui inspirèrent, dit-on, un complot audacieux; on prétendit qu'il allait réunir un grand nombre d'hommes armés, se rendre maître de la personne du roi et s'emparer du gouvernement; le conseil le fit arrêter; on le conduisit à la Tour; des commissaires furent nommés pour entendre ses dénonciateurs; on l'accusa d'avoir conspiré contre le gouvernement, d'avoir protégé des pirates, et d'avoir commis des actes de violence contre des sujets de puissances amies de l'Angleterre.

Le protecteur tâcha de l'engager à se démettre de sa place éminente, et à s'éloigner de la cour; Sudley refuse; l'envie de conserver le pouvoir suprême l'emporta dans l'âme de Sommerset sur les sentiments de la nature et même sur l'équité, suivant plusieurs historiens.

L'amiral ne voulut pas répondre au conseil qui se transporta à la Tour pour l'interroger; il demanda avec énergie que son procès fût instruit d'après les lois, et qu'on lui laissât l'accusation portée contre lui, afin qu'il

pût l'examiner convenablement et préparer sa défense; il fut refusé; on persuada au jeune monarque de lui retirer sa protection royale. Un bill d'*atteinder* fut présenté contre l'amiral à la chambre des pairs; ce bill passa dans les deux chambres sans beaucoup d'opposition; il reçut le consentement royal; Sudley eut la tête tranchée (1549); mais la nation fit tomber sur celle du protecteur une accusation terrible d'injustice et de cruauté.

L'intolérance, cependant, exerçait un empire si funeste sur toutes les âmes, que les protestants d'Angleterre exercèrent bientôt sur ceux qui ne partageaient pas toutes leurs opinions la barbarie dont ils avaient été les victimes; deux personnes furent brûlées comme anabaptistes. Le roi avait refusé de signer le *warrant* de mort. Ce fut Cranmer qui, à force d'instances, arracha le consentement royal.

De nombreuses insurrections allaient agiter l'Angleterre. L'intérêt privé, l'emportant sur l'intérêt général, allait multiplier ces mouvements désordonnés et si dangereux que devaient faire naître les résultats d'anciens actes du gouvernement aussi impolitiques qu'injustes. On avait négligé, lors de la suppresion des monastères, de pourvoir à la subsistance et au bien-être des religieux. Plusieurs de ces moines, privés si injustement de toute ressource, avaient été obligés de travailler pour vivre. Le nombre des ouvriers du royaume était devenu trop considérable; d'un autre côté, les terres des monastères avaient été louées, du temps des moines, à des prix modérés, à un grand nombre de cultivateurs qui pouvaient soutenir leurs familles avec les produits de leur agriculture. Depuis que ces terres avaient passé entre les mains des nobles, les rentes ou loyers avaient été augmentés. Le nombre des locataires avait diminué; les nouveaux fermiers jouissant de terrains plus étendus, et voyant que la laine rapportait plus d'argent que le blé, avaient

changé leurs terres labourables en pâturages; le prix du blé s'était élevé, et un grand nombre de familles peu fortunées manquaient de subsistance, et de travail pour s'en procurer. La nation anglaise fait entendre de violents murmures contre la noblesse. Le protecteur reconnaît la justice de ces plaintes; il ordonne qu'on détruise le parc royal d'Hamptoncourt, contre lequel des cris s'étaient élevés, et il charge des commissaires d'examiner si les possesseurs des terres ci-devant ecclésiastiques ont rempli exactement les conditions auxquelles ces propriétés leur avaient été cédées par la couronne; il s'attire la haine des nobles. Les lords continuent d'enclore leurs terres; les paysans imaginent que le dessein des seigneurs est de les soumettre à la servitude; ils s'assemblent en grand nombre dans près de douze comtés, et commencent à renverser les clôtures; des hommes sages parviennent à les calmer; mais bientôt des mouvements plus dangereux ont lieu dans d'autres contrées. Lord Grey, envoyé par le protecteur dans le comté d'Oxford avec un corps de troupes, tombe sur les insurgés, en tue un grand nombre, et fait des prisonniers dont plusieurs sont exécutés; mais ceux du comté de Devon, encouragés par les sermons de quelques ecclésiastiques, et réunis au nombre de plus de dix mille sous les ordres de Humphroy Arundel, soldat expérimenté, demandent au roi, par une pétition, que l'on rétablisse plusieurs pratiques de la religion catholique, que les prêtres vivent dans le célibat, et que les fameux six articles soient maintenus jusques à la majorité du monarque; le conseil leur promet un pardon général s'ils retournent dans leurs maisons. Les moines qui sont parmi eux leur persuadent que cette modération est l'effet de la crainte, et qu'on veut mettre des taxes sur les bestiaux, sur les boissons et sur d'autres objets; ils s'animent de plus en plus, et entreprennent

le siége d'Exeter; les habitants se défendent avec courage, et néanmoins vont être réduits à se rendre, lorsque le lord Grey et le lord Russel arrivent au secours de la ville, attaquent les insurgés, en font un grand carnage, les mettent en fuite, les attaquent de nouveau à Clifton, où ils s'étaient rassemblés avec des signes d'une exaltation superstitieuse, les mettent en déroute et s'emparent de quelques chefs qui sont pendus, et avec lesquels, suivant les historiens anglais, la féroce cruauté du prevôt, maréchal de l'armée royale, fait périr plusieurs innocents.

Les insurgés du comté de Norfolk sont au nombre de plus de seize mille, sous la conduite d'un tanneur nommé Kit et d'un ecclésiastique du nom de Coniers: ils renversent les clôtures des champs, ravagent le pays, déclarent la guerre aux gentilshommes de leur voisinage, et demandent que les fermes soient remises comme avant la suppression des monastères, que l'on diminue le prix des laines, et que l'on détruise tous les enclos; le roi promet qu'on aura égard à leurs griefs dans le prochain parlement, et leur fait offrir une amnistie s'ils veulent mettre bas les armes; ils rejettent avec mépris l'offre du monarque, et se transportent à Moushold, où Kit et un comité établissent sous un chêne le siége d'une nouvelle juridiction; ils s'emparent ensuite de Norwich, prennent le maire et quelques-uns des principaux habitants, l'évacuent, apprennent que le marquis de Northampton y est entré avec des troupes, y reviennent avec furie, attaquent les troupes royales, que les habitants accablent des fenêtres et de dessus les toits, tuent un grand nombre de soldats et d'officiers, parmi lesquels est lord Sheffield, et forcent le marquis à se retirer.

Le comte de Warwick arrive sous les murs de Norwich avec de grandes forces, offre en vain le pardon

aux insurgés, prend la ville d'assaut, fait prisonniers soixante de ceux qui l'ont défendue, et ordonne qu'ils soient pendus, conformément à la loi martiale : ces exécutions augmentent la rage des insurgés; ils prennent des chariots où ils trouvent des provisions qui leur manquent, se jettent sur l'artillerie d'une des portes et s'en emparent, voient plusieurs de leurs enfants, remplis comme eux d'une ardeur extraordinaire, arracher des flèches de leur corps pour les donner à leurs archers, se retirent dans une vallée, et envoient défier le comte de Warwick : il leur offre de nouveau un pardon général; ils le refusent parce que quelques-uns de leurs chefs sont exceptés : le comte les attaque; ils placent devant leurs premiers rangs les gentilshommes qu'ils ont faits prisonniers, et qu'ils ont attachés deux à deux; les troupes du roi parviennent à épargner ces captifs, et tombent avec tant de vigueur sur les insurgés qu'elles les mettent en déroute, les poursuivent et en massacrent plus de trois mille.

Kit s'échappe du champ de bataille; mais il est pris le lendemain dans une grange, et pendu avec son frère et neuf autres insurgés.

Ceux qui gardent l'artillerie et le bagage s'entourent de chariots et de palissades, et jurent de combattre jusques à la mort; mais le comte leur promet lui-même une amnistie entière, et ils posent les armes.

D'autres insurgés se montrent dans le comté d'Yorck : leur nombre devient formidable; mais on leur assure leur pardon de la part du roi; ils se séparent, et abandonnent leurs chefs, qui sont exécutés.

Le protecteur fait publier une amnistie générale : cet acte de clémence ramène la paix dans tout le royaume; mais il augmente la haine que lui porte la noblesse.

Les nobles, ennemis de Sommerset, redoublent d'ardeur contre lui : ils le représentent comme un parricide,

un traître, un tyran sacrilége qui détruit les églises et les tombeaux pour se faire bâtir un palais magnifique. « Il a, disent-ils, occasioné la perte des forts du Bou-
» lonais en les laissant sans munitions; il a abandonné
» Haddington en Écosse; il s'est emparé de l'administra-
» tion; il a rejeté les avis du conseil; il a mal dirigé les
» affaires du gouvernement; il a ordonné au secrétaire
» d'état, sir Guillaume Paget, envoyé auprès de l'em-
» pereur, de ne pas conclure d'alliance avec ce monar-
» que, afin d'avoir un prétexte pour rendre Boulogne
» aux Français. »

Sommerset, informé de ces propos, craint qu'on ne veuille corrompre les domestiques du roi pour s'emparer de la personne du jeune prince, place quelques-uns des siens auprès du monarque, et les charge de veiller sur les actions d'Édouard.

Quelque temps après, le lord Saint-Jean, président du conseil, le comte de Warwick et six autres membres de cette assemblée se réunissent chez l'évêque d'Ély; le roi leur fait demander par le secrétaire Pètre quel est le motif de leur réunion; ils veulent que ce secrétaire assiste à leur délibération, examinent l'état du royaume, rejettent sur le protecteur tout ce que l'Angleterre a éprouvé au-dedans, tout ce qu'elle a souffert au-dehors; déclarent qu'ils voulaient conférer avec lui sur tous ces objets; mais que, sachant qu'il avait armé ses domestiques et environné le roi d'une garde, ils n'avaient pas voulu s'exposer à des violences, et font défendre au lord maire, aux aldermen, au conseil de la ville de Londres et au lieutenant de la Tour de reconnaître à l'avenir le duc de Sommerset pour protecteur : ces fonctionnaires de la capitale paraissent, dans leurs réponses, favoriser les mécontents. Sommerset se hâte de conduire le roi à Windsor, et fait prendre les armes aux habitants de Windsor et d'Hamptoncourt; le chancelier et

sept autres exécuteurs testamentaires de Henri VIII, ou membres du conseil, se réunissent à lord Saint-Jean et à leurs autres collègues. Les mécontents écrivent alors au roi et lui portent leurs plaintes contre le duc de Sommerset : ils ordonnent à l'archevêque de Cantorbéry et à sir Guillaume Paget de ne laisser servir le monarque que par ses propres domestiques, disent aux bourgeois de Londres qu'ils ne veulent que délivrer Édouard des mains de Sommerset; et ces habitants de la capitale répondent à grands cris qu'ils les soutiendront de tout leur pouvoir.

Le duc tombe alors dans le découragement : il assemble les membres du conseil qui ne se sont pas encore séparés de lui. « Je me soumets, leur dit-il, au jugement » de deux d'entre vous réunis à deux de ceux qui se » sont éloignés de moi. » A peine a-t-il laissé deviner ses alarmes que le lord Russel et les autres conseillers l'abandonnent.

Le conseil publie un manifeste. « Sire, écrit-il à » Édouard, le roi votre père nous a nommés exécuteurs » de son testament et régents du royaume; nous avons » élu protecteur le duc de Sommerset sous la condition » expresse qu'il ne ferait rien sans notre approbation : » Il a violé cette condition; il s'est rendu maître absolu » du gouvernement; nous le jugeons indigne de remplir les fonctions de protecteur; nous supplions votre » Majesté de permettre que nous exercions l'autorité » que le feu roi nous a confiée, et de vouloir bien » renvoyer les troupes que le duc de Sommerset a rassemblées autour de votre personne. »

Édouard, d'après les avis de Paget et de l'archevêque Cranmer, consent à la demande du conseil : presque tous les amis du duc sont envoyés à la Tour; et dans ce conseil suprême, devant lequel Sommerset est amené, on dit à cet oncle du roi : « On vous accuse d'avoir violé

» la condition sous laquelle vous aviez été nommé protecteur, d'avoir traité avec les ambassadeurs étrangers, d'avoir disposé des évêchés et des gouvernements de votre seule autorité, d'avoir tenu la cour des requêtes dans votre propre maison, d'avoir publié, au sujet des enclos des terres, des proclamations contraires aux délibérations du conseil, d'avoir négligé d'apaiser les soulèvements et de les avoir soutenus, d'avoir laissé manquer les forts du Boulonais de provisions de guerre et de bouche, de vous être efforcé de prévenir le roi contre les membres du conseil par de fausses insinuations, de les avoir déclarés traîtres, d'avoir malicieusement alarmé sa Majesté en la faisant conduire à Windsor, où sa santé était en danger, d'avoir armé vos amis et vos domestiques pendant que ceux du monarque étaient sans défense, et enfin d'avoir voulu fuir à Jersey ou à Guernesey.

Par cette précipitation, presque toujours compagne de la passion, de l'envie et de la haine, on ne donne pas le temps à Sommerset de répondre : on le renferme dans la Tour ; le conseil nomme six lords pour remplir successivement, et deux à deux, les fonctions de gouverneur, et il permet au comte de Warwick de prendre les rênes du gouvernement.

Les ennemis de la réformation s'étaient persuadés que Warwick les favoriserait. Bonner, évêque de Londres, et Gardiner, évêque de Winchester, lui écrivirent de leur prison de la Tour : ils le félicitèrent d'avoir délivré son pays d'un tyran ; ils crurent recouvrer bientôt leur liberté avec le duc de Norfolk ; mais Warwick savait combien le jeune roi était attaché aux nouvelles doctrines ; Bonner fut amené devant le conseil : « Vous n'avez pas, lui dit-on, » exécuté l'ordre qu'on vous avait donné de soutenir, » dans la chaire de votre église, que l'autorité royale est la » même avant et après la majorité du monarque ; vous

» avez parlé en faveur de la présence réelle du corps de » Jésus-Christ dans l'eucharistie, et vous vous êtes em- » porté contre ceux qui ne croient pas à la transsubstantia- » tion. » L'archevêque de Cantorbéry Ridley, deux secrétaires d'état et le doyen de Saint-Paul furent chargés de le juger ; il les insulta en cherchant à se défendre ; il fut dépouillé de son évêché comme ayant désobéi aux ordres du protecteur et du conseil.

On lut, dans la chambre des pairs, un bill d'*atteinder* contre le duc de Sommerset ; on lui envoya une députation pour savoir s'il avait signé volontairement ou par force un aveu qu'on lui présenta. «Je vous remercie, répondit- » il, de la droiture de votre conduite ; j'ai signé volon- » tairement la confession que vous me montrez ; mais je » proteste que je n'ai jamais eu aucune pensée contraire à » mes devoirs envers le roi et envers l'état. » On le priva de ses charges ; on lui enleva son mobilier ; on confisqua, au profit du roi, la plus grande partie de ses domaines ; mais il donna caution de sa bonne conduite à l'avenir ; il fut mis en liberté, et, deux mois après, il reprit sa place dans le conseil.

Le parlement accorda un subside au monarque, adopta une amnistie, excepté pour les prisonniers de la Tour, permit pour la première fois aux fils des pairs de prendre séance dans la chambre des communes, confirma la nouvelle liturgie, ordonna qu'on remît à des commissaires les anciens livres d'église, fit rayer, des livres imprimés sous le dernier règne, les prières adressées aux saints, et prescrivit de brûler les images ôtées des églises.

(1550) Les commissaires français et anglais, réunis aux environs de Boulogne, convinrent d'un traité : Boulogne serait rendue au roi de France ; Édouard remettrait à l'Écosse les forts de Lander, de Douglas,

d'Aymouth et de Roxburgh, et le roi de France paierait à celui d'Angleterre 400,000 écus d'or.

Le peuple anglais murmura de voir cet arrangement accepté par ceux qui avaient fait un crime au duc de Sommerset d'avoir proposé la reddition de Boulogne à des conditions convenables; Warwick, cherchant à recouvrer sa popularité, fit faire des recherches sévères contre ceux qui avaient dissipé les revenus du roi, ou s'étaient rendus coupables d'oppression dans l'exercice de leurs offices; ses amis n'en furent pas exempts. Cette mesure fut agréable au peuple, et la vigueur avec laquelle il la fit exécuter rendit son autorité respectable, même pour les seigneurs les plus puissants.

Ce fut dans la même année que Polydore Virgile, qui avait résidé quarante ans en Angleterre, obtint d'aller passer dans l'Italie, qui l'avait vu naître, les dernières années de sa vie. Le roi voulut que, malgré son absence, l'historien de l'Angleterre jouît des revenus de ses bénéfices.

Polydore Virgile trouva un grand changement dans cette patrie qu'il n'avait jamais oubliée, et qu'il avait voulu revoir avant de mourir; le pape Paul III avait cessé de vivre; trois ans avant sa mort, ce pontife avait attaché son nom au plus grand monument d'architecture que l'on eût construit en Europe : il avait chargé Michel-Ange Buonarotti de reprendre la construction du temple de Saint-Pierre. Le génie le plus audacieux qui ait honoré les arts allait élever sur cette église le fameux *Panthéon*, ce grand et admirable ouvrage de la magnifique et si imposante architecture romaine; il avait eu aussi la gloire de conférer le cardinalat à ce célèbre Jacques Sadolet de Modène, duquel on disait qu'il était doux, modéré, équitable, ami de la paix, que l'on regardait comme l'écrivain qui avait fait revi-

vre avec le plus grand succès la belle latinité cicéronienne, et qui a laissé des épîtres, des oraisons, des poèmes et des ouvrages philosophiques. Mais, dès l'an 1536, il avait publié le jeudi saint, et ordonné qu'on lût solennellement, le même jour de chaque année, la bulle *In cœnâ Domini*, que tant de souverains ont rejetée, et qui frappait d'anathème les défenseurs des droits imprescriptibles de l'autorité civile et des prérogatives des conciles généraux.

Les cardinaux s'assemblèrent pour lui donner un successeur ; ils accoururent dans le *conclave*, où ils étaient réunis, à la porte de la cellule du cardinal Polus : ils voulaient le reconnaître pour souverain pontife. Il était nuit. « Mes frères, leur dit Polus, le Dieu » que nous servons est le Dieu des lumières et non des » ténèbres ; remettez au jour votre élection ; après » avoir entendu la messe et invoqué le Saint-Esprit, » vous suivrez ce qu'il vous inspirera pour le bien » de son Église. » Les cardinaux, effrayés du caractère de Polus, changèrent de résolution, et nommèrent pape le cardinal Jean-Marie del Monte, Romain, évêque de Palestrine et archevêque de Siponte, qui prit le nom de Jules III, ouvrit le jubilé de 1550, et rétablit le concile de Trente.

Un état voisin de Rome voyait fleurir, d'une manière bien remarquable, le commerce, les sciences, les lettres et les arts; le grand-duc Côme de Médicis fit reconstruire avec soin le port de Livourne, le déclara franc, et y attira un grand nombre d'étrangers (1548). La riche bibliothèque formée par Côme, dit le Vieux, fut ouverte au public ; le grand-duc ne négligea rien pour y réunir les manuscrits grecs et latins les plus rares, et il y plaça un manuscrit de Virgile qu'on regardait comme le plus ancien de l'Europe. L'université de Florence fut rétablie par Côme; d'habiles professeurs

y enseignèrent les lettres grecques et latines, la philosophie et d'autres sciences; ils traduisirent un grand nombre d'auteurs grecs; et, pour faciliter les éditions de leurs ouvrages, le grand-duc fit venir à Florence, et traita avec magnificence, l'imprimeur flamand Laurent Torrentin, qui établit une imprimerie avec deux presses, des caractères grecs et des caractères *italiques* ou de l'écriture courante des anciens Romains.

La conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, et de ses frères Jérôme et Ottobon, qui ne pouvaient souffrir ni la renommée d'André Doria, ni son crédit, ni la hauteur et la prospérité de Jannetin, le neveu et l'héritier d'André, n'avait troublé que pendant une nuit la paix de la république de Gênes; Jannetin avait été massacré, Jean-Louis de Fiesque s'était noyé au moment où il paraissait triompher, Jérôme, Ottobon et leurs principaux adhérents avaient subi le dernier supplice (1547).

Mais le feu de la guerre était près de s'allumer dans le duché de Parme; le nouveau pape Jules III voulait engager Octave Farnèse à se démettre entre ses mains des duchés de Parme et de Plaisance; il lui offrait, en dédommagement le comté de Commachio ainsi que d'autres domaines, et son désir était de donner les duchés à son neveu Ascagne de La Corne. Octave avait épousé Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint; mais, suivant l'empereur, son gendre n'avait pas oublié la part que le monarque paraissait avoir prise à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, le père d'Octave; Charles se méfiait du duc, et, sa politique l'emportant toujours sur toute autre considération, il pressait le pontife de faire passer sur la tête d'Ascagne les duchés de Parme et de Plaisance, ne doutant pas que le pspe reconnaissant ne se liguât avec lui, et ne l'aidât à fermer le chemin de l'Italie aux Français; il ne se contenta même

pas de négocier, et, pour obliger l'époux de Marguerite à ne pas refuser les propositions de Jules III, il fit investir la ville de Parme, et résolut de la réduire par la famine ; le duc implora avec empressement le secours de Henri II.

Ce monarque, entraîné par d'affreux conseils, avait renouvelé les édits barbares rendus contre les protestants, et les idées anti-évangéliques que le fanatisme faisait regarder comme religieuses avaient fait pénétrer tant de cruauté dans son âme, que ces édits tyranniques étaient exécutés même sous ses yeux. L'ambition arrêtait, néanmoins, quelquefois le fanatisme ; Henri envoie une ambassade au pape et le prie de ne pas trouver mauvais qu'il soutienne le duc de Parme son allié. Jules, que la puissance avait corrompu, et que les plaisirs avaient séduit, croit cependant pouvoir manier avec succès les foudres spirituelles et celles de la guerre ; il menace Henri II de l'excommunication, et commence les hostilités contre Octave. Henri II parle alors en monarque irrité : « Je n'abandonnerai pas, écrit-il au pape, un » prince injustement opprimé ; je le défendrai contre » tous ; et comme je ne dois pas fournir de l'argent à » mes ennemis, j'ai défendu d'en faire sortir de mon » royaume, tant que la guerre durera ; je ne souffrirai » pas non plus que les évêques de France se rendent à » Trente, où vous avez transféré le concile, à la sol- » licitation de l'empereur ; cette assemblée est un com- » plot contre moi, bien plutôt qu'un remède aux maux » de l'Église. Au reste, je saurai, à l'exemple des rois » mes prédécesseurs, prendre les mesures que je ju- » gerai les plus convenables pour le maintien de l'Église » catholique et la réformation des mœurs. »

Mais voyez comme l'intolérance reprend son influence funeste. Henri II signe contre les protestants de France ce terrible édit daté de Châteaubriant, qui aggrave les

peines portées par les édits précédents contre les novateurs, et ajoute aux récompenses promises à ceux qui les dénonceront.

A mesure que la persécution devient plus cruelle, le nombre des protestants augmente. Mais Henri ne s'occupe que de la haine que son père lui a transmise contre la maison d'Autriche; le roi de France et l'empereur publient des écrits dans lesquels ils se font des reproches amers. On croit entendre encore François Ier et Charles-Quint.

Les hostilités commencent sur mer, entre la France et l'Espagne. Le baron de La Garde rencontre vingt-quatre vaisseaux flamands richement chargés, et armés de beaucoup de canons. Il leur fait dire qu'il transporte en Espagne Marie d'Autriche, reine de Hongrie et sœur de l'empereur, et leur prescrit le salut d'usage. Les Flamands, trompés, déchargent tous leurs canons en l'honneur de Marie; le baron les investit avant qu'ils n'aient eu le temps de recharger, et prend quinze de ces bâtiments, dont la cargaison est estimée plus de 400,000 livres.

D'un autre côté, les galères de France surprennent quatre vaisseaux impériaux, et s'en emparent, dans le port de Villefranche où ils avaient cherché un asile.

Le nouvel électeur de Saxe oblige la ville de Magdebourg à se rendre après treize mois de siége. Il la condamne à payer de fortes amendes; mais, s'il a pris cette ville au nom de l'empereur, il n'en forme pas moins le projet de combattre contre ce prince. Il ne peut lui pardonner ni de retenir prisonnier le landgrave de Hesse, son beau-père, malgré la parole solennelle donnée à ce sujet, ni de traiter, depuis la victoire de Muhlberg, avec une hauteur insultante les princes et les états de l'empire, ni d'avoir reconnu dans le concile de Trente,

dirigé et présidé par le pape, le droit de prononcer sur les points de doctrine contestés, au lieu d'établir, comme il l'avait demandé avec force, des conférences libres où les protestants auraient joui d'une voix décisive, et dont les arrêtés auraient obligé les deux partis et le souverain pontife lui-même. Il redoutait, d'ailleurs, l'usage que l'empereur ferait du droit que Charles-Quint avait arraché à la diète asservie d'Ausbourg, de prononcer sur les biens ecclésiastiques possédés par les princes protestants. Il conclut une alliance étroite avec le roi de Danemarck, le duc de Mecklenbourg, le margrave Albert de Brandebourg, les fils du landgrave de Hesse, et signe, à Fridewald, un traité secret avec le roi de France.

Ce traité est ratifié à Chambord par Henri II.

Saisissant avec empressement une occasion d'humilier celui qui avait retenu pendant si long-temps son père, François Ier, prisonnier à Madrid, il s'engage à conduire en Allemagne une nombreuse armée. On lira sur ses étendards : *Défenseur de la liberté germanique, et protecteur des princes captifs;* et il pourra occuper les villes de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire.*

Les opérations militaires en Italie étaient dirigées par Charles de Cossé, maréchal de Brissac, qui, dans toutes les circonstances, montra autant d'habileté que de fermeté et de courage, et qui devait donner de si beaux exemples d'amour pour ses soldats, de désintéressement, d'admirable abandon de sa fortune, et de la plus noble et généreuse fidélité à ses promesses. Le cardinal François de Tournon, ambassadeur de France à Venise, était parvenu à former une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme de Charles-Quint. Elle était particulièrement composée du prince de la maison d'Est, souverain de Ferrare, du comte de

la Mirandole, des Farnèse, et de San-Severin, qui se disait assuré des mécontents du royaume de Naples. Les Vénitiens favorisaient secrètement cette ligue. Les Siennois, ayant ouvert leurs portes aux troupes françaises, avaient abattu la citadelle construite, pour les contenir, par Hurtado Mendoza, général des Espagnols. San-Severin ne négligeait rien pour faire insurger le royaume de Naples, où la dureté du duc d'Albe, vice-roi du roi d'Espagne, révoltait toutes les classes de citoyens. Le célèbre amiral ottoman Dragut avait paru devant Naples avec trois cents voiles; et, réuni avec San-Severin qui commandait vingt-cinq galères sur lesquelles étaient des troupes françaises, il avait battu le vieux André Doria, ravagé les côtes de la Sicile, et enlevé de cette île plus de dix mille esclaves.

Henri II, cependant, cherche les moyens de se procurer l'argent qui lui est nécessaire. Il avait déjà emprunté 240,000 livres sur l'hôtel-de-ville de Paris; il fait d'autres emprunts sur la banque de Lyon, au denier douze; il invite les Français à porter leurs fonds au trésor royal; il promet que les prêteurs recevront des rentes payables sur les aides, sur les gabelles, sur des portions de domaines, et il a recours à cet expédient si fâcheux déjà employé par son père, à la création et à la vente de nouvelles charges de judicature.

Il vient au parlement tenir un *lit de justice*. On y voit, indépendamment des pairs du royaume, le connétable, les maréchaux de France, l'amiral, le gouverneur de Paris, le grand-chambellan, le prevôt de la capitale, des cardinaux et des évêques. Il annonce la guerre qu'il va faire à l'ennemi de la France. « Je le » poursuivrai, dit-il, jusque dans le centre de sa domi- » nation. J'aurai pour moi les princes les plus puissants » de la Germanie, nos anciens confédérés; je laisse la ré- » gence à la reine ma compagne, au dauphin et à un con-

» seil. Je nomme le cardinal de Bourbon lieutenant général de Paris et de l'île de France.» Et il ajoute ces paroles remarquables, qui prouvent combien il craint que son alliance avec les luthériens d'Allemagne ne paraisse un encouragement accordé aux protestants de France, combien il redoute que les parlements ne veuillent imiter et même remplacer la résistance des états généraux aux taxes et aux autres mesures regardées comme contraires à la prospérité de la nation, et combien, s'éloignant des maximes et de la conduite des plus illustres de ses prédécesseurs, il s'est abandonné aux conseils perfides qui tendent au pouvoir absolu. « Je vous recommande » le fait de la justice; si vous jugez à propos de faire des » représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous » les adresserez à la reine et à son conseil... Vous n'attendrez pas une première ni une seconde *jussion*, » comme il vous est arrivé quelquefois; mais vous enregistrerez aussitôt, attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables. Et » comme, entre un si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement, les délibérations » pourraient se prolonger, et les affaires souffrir du retardement, nous établissons, durant notre absence, » la grand'chambre avec les présidents des enquêtes pour » décider des enregistrements et publications d'édits, » ordonnances et provisions, sans y appeler les autres » chambres, auxquelles nous en interdisons la connaissance. Vous serez soigneux et diligents en ce qui concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre » sainte religion, en mettant à exécution les édits portés » contre les hérétiques et les novateurs. Vous aurez » surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcés par les circonstances, et à notre très-grand » regret, d'affliger par une augmentation d'impôts, » trouve quelque soulagement dans la manière dont la

» justice sera administrée, qu'il demeure exempt des » pillages et des oppressions des vagabonds et des vo- » leurs de grand chemin, sous la justice des prevôts, » de nos maréchaux, auxquels nous avons attribué la » connaissance de ces sortes de crimes sans appel. Il » n'est pas temps maintenant de disputer s'ils doivent » ou ne doivent pas user de l'autorité que je leur ai » confiée, parce que le peuple ne pourrait être que » victime de ces débats. Mon connétable va vous rendre » compte des motifs de la guerre et des flatteuses espé- » rances que j'ai lieu de concevoir. »

Le connétable Anne de Montmorenci met un genou en terre, prend les ordres du roi, s'assied, se couvre, et dit : « L'état dépérissait; la gendarmerie non payée » portait la désolation dans les campagnes ; les bons » officiers privés de leurs pensions quittaient le service; » l'alliance avec la Suisse allait expirer; l'empereur » s'efforçait de nous enlever cette alliance : le roi a » renouvelé le traité, et rendu nos rapports avec les » cantons plus intimes que jamais. Plusieurs de nos » galères et de nos vaisseaux avaient été pris par les » Anglais; les autres se détruisaient dans nos ports : les » anciens bâtiments sont remis en état; de nouveaux » ont été construits; neuf cents pièces de grosse artil- » lerie ont été fondues pour les armer; les places fron- » tières sont réparées et munies; le Piémont est recou- » vré, Boulogne redevenue française, et l'Écosse à » jamais l'alliée de la France. Le roi n'a cependant » rien négligé pour faire la paix avec Charles-Quint; » quatre ambassades solennelles lui ont été envoyées; » les propositions les plus raisonnables lui ont été faites. » Sa Majesté n'en a reçu que des réponses équivoques » et des protestations vagues, toujours démenties par » les faits; le roi a fait plusieurs guerres, et notamment » celle de Parme, si légitime et si nécessaire, à ses frais,

» aux dépens de son domaine, et sans hausser les tail-
» les; la noblesse a contribué, en répandant son sang,
» au succès des armes de sa Majesté; le clergé y a con-
» couru par ses dons : mais de nouveaux dangers exi-
» gent de plus grands efforts. L'empereur a bouleversé
» l'Allemagne : il envoie en Italie et dans ses Pays-Bas
» l'artillerie et les munitions dont il a dépouillé les
» villes impériales; il traîne à sa suite, chargés de fers,
» l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés.
» Si on ne l'arrête au milieu de sa course rapide vers
» la domination universelle, on le verra subjuguer
» l'Italie, attaquer le Languedoc avec les troupes espa-
» gnoles, la Provence et le Dauphiné avec les forces qui
» auront triomphé de l'Italie, et la Champagne et la
» Picardie avec l'armée arrachée à la Germanie asservie.
» De puissants princes d'Allemagne ont réclamé la pro-
» tection du roi; d'autres amis, encore secrets, se
» déclareront pour nous; le roi pénètrera en libérateur
» dans la Germanie; près de quarante galères, bien
» équipées et réunies avec celles de l'empereur de Con-
» stantinople, tiendront dans des alarmes continuelles
» les côtes de l'Italie et celles de l'Espagne. Vingt-cinq
» vaisseaux très-gros et très-forts pourraient se mesurer
» sur l'Océan avec cent vaisseaux ennemis. Le maré-
» chal de Brissac a sous ses ordres dans le Piémont
» douze mille soldats, presque tous sortis de vieilles
» bandes, trois mille Suisses, trois compagnies de
» gendarmes, cinq cents chevau-légers et de bons artil-
» leurs; le roi de Navarre commande des troupes nom-
» breuses dans la Guyenne et dans la Gascogne : toutes
» les villes de Bourgogne, de Champagne et de Picardie
» sont pourvues de braves garnisons, de munitions et
» de vivres, et plus de six mille Suisses se rendront
» dans ces provinces. Voilà, messieurs, ce que le roi a
» fait : c'est à vous maintenant à examiner ce que vous

» pouvez faire pour correspondre aux intentions salu-
» taires de sa Majesté. »

« Le clergé s'est assemblé hier, dit le cardinal de Bour-
» bon. Il a résolu, sire, de témoigner son dévouement à
» votre Majesté par un don qu'une députation aura
» l'honneur de lui offrir. »

Ce don était de trois millions; et la monnaie reçut, en paiement d'une partie de ces trois millions du clergé, des reliquaires, des chandeliers et des vases d'or ou d'argent.

Bientôt parurent officiellement les créations de charges qu'on avait annoncées; celles des *présidiaux* établis auprès des bailliages, destinés à épargner aux plaideurs les frais et les embarras d'un grand déplacement, composés de neuf magistrats, et chargés de juger sans appel les procès dont l'objet n'excèderait pas 250 livres de fonds ou 20 livres de rente; d'un président et de quatre conseillers dans la cour des monnaies, qu'on rendit souveraine ou sans appel pour le criminel et pour le civil; d'une seconde chambre de la cour des aides, composée d'un président et de huit conseillers; de huit maîtres, de huit auditeurs et de huit huissiers pour la cour des comptes; de six audienciers et de six contrôleurs de la chancellerie, auxquels on attribua les mêmes priviléges qu'aux secrétaires du roi; d'un trésorier général dans chacune des quatre *généralités* du royaume; et d'un juge criminel dans tous les tribunaux.

Le parlement fit des remontrances sur ces créations si nombreuses; mais toutes les nouvelles charges devaient être vendues. Les remontrances furent écartées; le parlement les renouvela : on lui répondit par des menaces; il se détermina à enregistrer les édits. Mais, voulant n'encourir aucune responsabilité devant la nation, et pouvoir revenir dans un temps plus heureux sur des enregistrements forcés, il eut recours à des nouvelles formes, qui

devaient être adoptées dans plusieurs circonstances. On ouvrait les portes de la salle d'audience; un huissier lisait l'édit à haute voix; le premier président, sans recueillir les suffrages, disait au greffier : *Écrivez sur le repli de ces lettres : lues et publiées du très-exprès commandement du roi.*

Henri II se met à la tête de son armée, adresse aux états d'Allemagne un manifeste dans lequel il se qualifie de vengeur de la liberté germanique et des princes captifs, s'empare des trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, s'approche de Strasbourg, arrive jusques au bord du Rhin, et se dispose à traverser ce fleuve.

Il reçoit alors la nouvelle d'un grand événement. Maurice de Saxe avait publié un manifeste contre l'empereur. « Charles, avait-il dit dans ce manifeste, a violé » les traités; il a manqué à la parole donnée en son nom » au landgrave de Hesse; il s'obstine à retenir les princes » prisonniers dans une dure captivité; il attente sans cesse » aux libertés du corps germanique; il transgresse chaque » jour la capitulation qu'il a jurée en montant sur le » trône impérial. »

Maurice rassemble ses troupes, est joint par le margrave Albert de Brandebourg, traverse la Franconie, s'empare de Donawerth, prend la ville d'Ausbourg, marche vers Inspruck, où l'empereur s'était rendu pour être peu éloigné du concile de Trente, force les gorges d'Érenberg, fait prisonniers trois mille Impériaux, et force Charles-Quint, qui ne s'échappe qu'avec la plus grande peine et s'enfuit à demi-nu, à chercher un asile à Villach en Carinthie.

L'empereur, étourdi du danger si grand et si imprévu qu'il vient de courir, remet en liberté Jean-Frédéric de Saxe, lui promet l'oubli entier du passé, lui rend tous ses états et toutes ses prérogatives, excepté l'électorat et le duché de Saxe, connu sous le nom de cercle électoral de

Wittemberg, voit bientôt que ce prince ne prendra pas les armes contre son cousin le libérateur de la Germanie et le sauveur du luthéranisme allemand, et, brûlant du désir de se venger de la France, signe avec Maurice la transaction de Passaw.

D'après cet arrangement, le formulaire provisoire de foi appelé *l'interim* est annulé. L'empereur promet d'assembler sans délai une diète pour terminer les affaires de religion. Si cette diète ne parvient pas à réunir les opinions sur le dogme, la transaction aura la force d'une loi perpétuelle ; les protestants, en attendant la décision de la diète, jouiront de la plus grande liberté de conscience ; les assesseurs de la chambre impériale de Spire pourront être pris indifféremment dans les deux religions ; le landgrave de Hesse sera mis en liberté, et achèvera de se conformer aux articles de la capitulation de Halle ; l'électeur palatin sera rétabli dans le duché de Neubourg ; et il y a une amnistie complète pour les anciens alliés de Schmalkalden, qui ne se sont pas encore soumis à l'empereur.

Avant cette mémorable transaction, les protestants s'étaient retirés du concile de Trente, où l'on voulait les juger comme des criminels, au lieu de leur donner le droit de suffrage ; mais, à l'instant où l'on avait appris à Trente que Maurice s'était emparé d'Inspruck, le concile s'était dissous ; et l'arrangement de Passaw, adopté par Charles-Quint, semblait rendre ce concile dorénavant inutile pour terminer les discussions des luthériens d'Allemagne avec les catholiques.

Henri II avait remis aux princes d'Allemagne les otages qu'ils lui avaient donnés lorsqu'ils s'étaient alliés avec lui ; il les avait assurés de la continuation de son amitié ; il leur avait promis de marcher à leur secours toutes les fois qu'ils réclameraient son assistance. Charles-Quint, résolu à réparer ses malheurs par un succès éclatant remporté sur le monarque auquel il attribuait tout ce qu'il

avait souffert, résolut d'enlever à Henri les trois évêchés, et particulièrement la ville de Metz, dont ce prince était en possession. Il prit à sa solde une partie des troupes allemandes qui venaient de le vaincre; il y joignit celles qu'il fit venir d'Italie, d'Autriche et des Pays-Bas; et, à la tête de près de cent mille combattants, il s'approcha des bords de la Moselle.

La ville de Metz, que Charles-Quint allait assiéger, était dominée par des montagnes; et ses murailles, sans terrasses, sans bastions, étaient dans plusieurs endroits sans fossé. Mais le roi choisit un grand homme pour la défendre; il donna le commandement de la place à François de Lorraine, duc d'Aumale, et devenu duc de Guise par la mort de son père Claude de Lorraine, frère du duc Antoine. François fut obligé de faire raser quatre faubourgs, où l'on voyait plusieurs églises et l'ancien palais des rois de France, de la première et de la seconde race. Les habitants de ces faubourgs, dont les maisons allaient être démolies, furent traités de la manière la plus propre à diminuer leurs regrets. On transporta avec respect et avec une pompe religieuse, dans un des temples de l'intérieur, les restes d'Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de quelques autres princes. Le duc de Guise fit porter dans la ville le blé, les vins, les fourrages et le bois des environs. On y conduisit les bestiaux; on ordonna à une grande distance la destruction des moulins, des usines et de tous les bâtiments qui pouvaient être utiles à l'ennemi; ceux des citoyens de Metz que l'on ne put pas conserver dans la ville furent traités avec les plus grands égards. « Vos maisons, leur dit-on, et vos meubles seront surveillés pendant votre absence aussi exactement que par vous-mêmes. » Un nombre immense de jeunes volontaires, des maisons les plus illustres de France, vinrent avec d'autant plus d'empressement se renfermer dans la place

que l'empereur avait juré publiquement de se faire enterrer devant les murailles plutôt que de lever le siége. Guise distribua ces braves jeunes gens dans les différentes compagnies de la garnison. Ils s'engagèrent à servir comme simples soldats, et à se soumettre à tous les travaux et à toutes les règles de discipline que le duc croirait devoir établir. On détermina des punitions sévères contre les militaires qui se livreraient au jeu. Ceux qui se permettraient, pendant le siége, des combats singuliers, devaient avoir le poing coupé. On priverait de l'honneur de défendre la ville, et l'on chasserait honteusement ceux qui molesteraient ou insulteraient les habitants. On maintint avec soin la plus grande propreté dans les hôpitaux. On prodigua les encouragements à ceux qui avaient soin des malades. Les plus grands seigneurs et trois princes du sang, le comte d'Enghien, le prince de Condé et le prince de La Roche-sur-Yon, qui étaient venus combattre sous les ordres de François de Lorraine, travaillaient aux fortifications avec les simples ouvriers. Le duc fit venir des milliers de gabions, de grosses poutres, de grands pieux, de planches, de sacs à laine, de mantelets, de palissades, de cavaliers de bois, d'instruments divers, de flambeaux et de feux d'artifice. Il remplit aisément de confiance et d'ardeur la garnison composée de dix mille fantassins, de quatre mille cavaliers et d'un grand nombre de volontaires; il semblait que le salut de la France dépendait de la conservation de la ville de Metz.

L'empereur paraît sous les murs de cette place au commencement de l'automne : on compte dans sa grande armée sept mille pionniers et cent vingt pièces de canon. Le margrave Albert de Brandebourg Bareith, qui n'avait pas voulu signer le traité de Passaw, parce que, disait-il, cet arrangement n'était pas assez favorable à la France, vient offrir ses troupes au duc de Guise, et demande à être reçu dans la ville. Le duc, aussi bon politique qu'habile

capitaine, soupçonnait des intelligences secrètes entre le margrave Albert et l'empereur : il se contente d'assigner au margrave un cantonnement près des murs de la place. Albert demande des vivres; Guise les refuse. Albert décampe; le duc le fait observer par un détachement. Ce petit corps est surpris par le margrave, qui le bat, jette tout-à-fait le masque, va joindre l'empereur et occupe contre la ville un poste important.

Charles-Quint presse le siége. La canonnade est très-vive. Les mines renversent avec fracas de larges portions de murailles. Les assiégés, jouant, pour ainsi dire, avec ces tonnerres et ces explosions, ne cessent de faire de brillantes sorties et de répandre l'alarme dans les quartiers des Impériaux. Les trois princes du sang, chargés de défendre les postes les plus périlleux, veulent être de toutes les sorties. Le duc a besoin de toute son autorité pour modérer leur ardeur. Il est plus d'une fois obligé de cacher les clefs de la ville, de peur qu'ils ne s'en emparent; et le jeune prince de Condé, échappant souvent à sa vigilance, se mêle déguisé avec ceux qui ont l'heureuse permission de combattre l'ennemi.

Les mauvais temps surviennent; il tombe des pluies abondantes. Les Impériaux ne trouvent aucun endroit sec où ils puissent se reposer dans les intervalles des combats. Des froids se font sentir; les vivres et les fourrages manquent aux soldats de l'empereur; des maladies règnent dans leur camp. Charles a déjà perdu par le fer, le feu ou la contagion près de trente mille hommes. N'écoutant cependant que l'orgueil et la vengeance, il conduit à l'assaut ses troupes découragées. Guise et les autres Français l'attendent sur la brèche la pique à la main. La bravoure des Impériaux s'évanouit. L'empereur furieux redonne en vain le signal de l'attaque; son armée reste immobile. Il a recours aux prières; il emploie les menaces : on ne lui répond que par un morne silence. Hors de

lui-même, il se fait porter dans sa tente; il s'écrie : « Je » suis abandonné, trahi; je ne vois plus d'hommes au- » tour de moi. »

On lui annonce que l'armée de Henri II approche; il laisse au duc d'Albe le commandement de ses troupes, et part pour Thionville. Les Impériaux enfouissent leur artillerie, décampent pendant la nuit, abandonnent leurs tentes et leurs équipages : la garnison se précipite dans le camp. A la vue des monceaux de cadavres et des malades délaissés par leurs compagnons, les soldats français sont émus de pitié. Le duc de Guise ajoute à sa gloire en faisant porter avec soin dans les hôpitaux de Metz ces malades abandonués, en leur donnant de l'argent, à mesure qu'ils guérissaient, pour regagner leur pays, et en offrant au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qui le suivent avec tant de peine. Une partie de ces militaires couverts de blessures et exténués de fatigues, un corps de cavaliers espagnols, était poursuivi par le prince de La Roche-sur-Yon. Le prince allait l'attaquer. « Brave Français, lui crie le commandant » ennemi, attendez une autre occasion pour acquérir » une nouvelle gloire. Vous n'auriez que la peine d'é- » gorger des hommes hors d'état de vous résister, et » trop faibles pour prendre la fuite. » Le prince et ses compagnons sont attendris; ils laissent à l'ennemi le temps de se retirer (1552).

Metz et Inspruck, quels souvenirs leurs noms rappellent à l'âme hautaine et si ambitieuse de Charles-Quint! et quelle conduite avaient tenue, pendant ce mémorable siége de Metz, et avant que le roi de France eût rassemblé une armée pour aller au secours de la ville assiégée, les troupes impériales envoyées en Picardie par Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, reine de Hongrie et de Bohême et gouvernante des Pays-Bas!

Ces troupes barbares commirent d'affreuses cruautés : elles brûlèrent Noyon, Nesle, Chauni, Roye et plus de sept cents villages. Marie leur ordonna de démolir le beau château de Folembray, que François I[er] avait fait bâtir; mais écoutez un horrible récit : un soldat des environs de Roye, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, quitte un moment ses camarades pour aller visiter le village où il est né; il voit en arrivant l'église en feu, il entend les cris affreux de quatre cents femmes renfermées dans cette église et que les flammes vont dévorer; il prend une hache, rompt la porte, et parmi les malheureuses femmes qui s'échappent à demi brûlées il reconnaît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine qui avait ordonné l'incendie fait repousser dans l'église la mère, le fils et toutes les femmes que l'on peut reprendre; et les victimes sont consumées avec l'édifice (1553).

Les Impériaux s'emparèrent de Thérouenne et d'Esdin. Montmorenci, ayant passé la Somme, détacha le maréchal de Saint-André avec le prince de Condé et le duc de Nemours; il les plaça en embuscade dans un poste avantageux, et ordonna au capitaine Frégose et à Saint-Gelais de Lansac d'aller braver l'ennemi à la tête d'un détachement. Le duc de Savoie commandait l'armée impériale : ce prince était un grand général, et néanmoins, se laissant tromper par Montmorenci, il détacha le duc d'Arschot et la plus grande partie de sa cavalerie pour punir Frégose et Lansac de leur témérité. Ces deux officiers, après une légère résistance, se retirèrent vers l'embuscade préparée; les Impériaux les poursuivirent, s'engagèrent dans l'endroit où on avait voulu les attirer, et, attaqués de front par le maréchal pendant que Condé et Nemours les prirent en flanc, ils furent battus, mis en fuite, et repoussés dans leurs lignes après avoir perdu huit cents hommes, sept

étendards et cinq cents de leurs camarades faits prisonniers avec le duc d'Arschot, leur général.

Le roi arriva à l'armée; le connétable voulait livrer une grande bataille ou faire une conquête importante; mais le duc de Savoie, dont les forces étaient inférieures, manœuvra avec tant d'habileté qu'il rendit vains tous les projets de Montmorenci. Le brave général français tomba malade : le roi, qui l'aimait tendrement, voulut le soigner lui-même. Le connétable guérit; mais la campagne fut terminée dans le nord de la France (1553).

Les ministres de Henri commencèrent à sentir combien d'avantages les Français pourraient retirer de la possession de l'île de Corse; voulant d'ailleurs affaiblir les Génois, qui, entraînés par André Doria, avaient abandonné le parti de la France pour embrasser celui de l'empereur, ils ordonnèrent à Paul de La Barthe, marquis de Thermes, ce général déjà célèbre par ses exploits en Écosse et en Italie, de descendre dans la Corse, secondé par Dragut et la flotte ottomane, et de conquérir ce royaume. Les Corses, qui détestaient les Génois, firent peu de résistance : Calvi et Bastia furent les seules villes qui refusèrent de se rendre aux Français. Les Turcs s'étant retirés, et Thermes étant revenu de Provence, où il était allé chercher des secours, André Doria, quoique âgé de quatre-vingt-quatre ans, arriva dans la Corse à la tête de huit mille hommes; Augustin Spinola était son lieutenant. Ils firent lever le siége de Calvi, reprirent Bastia, dont Thermes s'était emparé, et assiégèrent San-Fiorenzo, que défendit vaillamment Jourdain des Ursins avec deux mille Français. Une flotte, partie de Marseille, amenait des secours au marquis de Thermes: une tempête violente en fit échouer une partie vers Piombino; et l'autre partie fut contrainte de regagner un des ports de la Provence. San-Fiorenzo fut obligé de se rendre; mais le marquis de Thermes, soutenu par

un grand nombre de Corses, et particulièrement par le seigneur d'Ornano, continua de combattre les Génois avec autant de valeur que d'habileté; et, pendant cette guerre de Corse, Brissac envoya des partis jusques aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara du riche mobilier de Gonzague, gouverneur de Milan.

Dès les premiers jours du mois d'avril suivant, de grandes forces furent réunies en Picardie (1554); la première division, commandée par le prince de La Roche-sur-Yon, et composée de vingt mille hommes d'infanterie, de trois cents hommes d'armes et de cinq cents chevau-légers, devait entrer dans la Flandre et dans l'Artois. Le connétable était à la tête de la seconde division, dont les différents corps avaient pour commandants Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, le comte d'Enghien, le duc de Montpensier, le duc de Guise et l'amiral de Coligny; la troisième division, qui était sous les ordres du duc de Nevers, et dont la cavalerie légère avait été confiée au prince de Condé, était chargée de pénétrer au milieu des montagnes, des défilés et des vastes et antiques fôrets des Ardennes. La première division recueillit un butin immense dans les riches provinces de la Flandre et de l'Artois. Le connétable, dans le camp duquel on vit bientôt arriver Henri II, prit Chimay, Trelon, Glaion, plusieurs autres forteresses qu'il fit raser, Marienbourg, Bovines, et, réuni avec le prince de La Roche-sur-Yon et le duc de Nevers, allait attaquer Namur, et, après l'avoir pris, marcher sur Bruxelles, lorsque les savantes manœuvres du duc de Savoie et le défaut de vivres l'obligèrent à prendre la route de l'Artois et à former le siége de la forte place de Renty. L'empereur attachait une si grande importance à la conservation de cette place, qui couvrait une partie des Pays-Bas, que, malgré les douleurs de la goutte qui le tourmentait, il se mit à la tête de son

armée pour en faire lever le siége. Henri II et la noblesse française voient avec transport s'approcher l'occasion si ardemment désirée d'effacer le souvenir de Pavie. Charles-Quint veut éviter de hasarder sa fortune et sa renommée contre un jeune roi et la noblesse la plus belliqueuse de l'Europe; mais les hasards inévitables de la guerre trompent sa prudence : une action générale s'engage malgré lui. Le roi de France, les princes de son sang, Guise, Coligny, Tavannes et plusieurs autres se distinguent par des actions héroïques. L'empereur est battu ; et, sans les précautions excessives du connétable, la victoire de Renty sous Henri II aurait égalé celle de Bovines sous Philippe-Auguste.

Le vainqueur néanmoins manquait de vivres; il présenta de nouveau la bataille à l'ennemi. Charles-Quint la refuse; et, les armées ne connaissant pas à cette époque l'importante ressource des dépôts ou grands magasins de subsistances réunies d'avance et avec beaucoup de soin, Henri II fut obligé d'abandonner Renty et de licencier son armée.

Charles-Quint entra dans la Picardie pour y porter le fer et le feu ; mais le duc de Vendôme, gouverneur de cette province, rassembla un camp volant, et harassa tellement les Impériaux que leurs fatigues excessives et les pluies de l'automne les obligèrent de retourner dans les Pays-Bas.

Ce fut après ces nobles et patriotiques succès, que Vendôme apprit la mort de son beau-père, Henri d'Albret, roi de Navarre, et qu'il alla rejoindre la nouvelle reine dont il devait partager le trône.

Cette princesse célèbre par sa sagesse, son courage, son goût pour les sciences et pour les lettres, et de laquelle devait naître Henri IV, protégeait avec constance ceux qui avaient embrassé la religion réformée. Les principes de ces amis de la réforme étaient si agréables

5.

au jeune roi de la Grande-Bretagne, que tous ceux qui cherchaient à lui plaire, les favorisaient de tout leur pouvoir. Cranmer travaillait avec ardeur à leur propagation. Gardiner fut déposé pour les mêmes motifs que l'évêque de Londres, et renfermé dans la Tour. Des commissaires rédigèrent une nouvelle confession de foi; on corrigea plusieurs articles de la nouvelle liturgie; et le jeune Édouard désirait vivement que la réformation fût embrassée par tous les sujets de la couronne. La sœur du roi, la princesse Marie, ne voulut pas se conformer aux changements adoptés; son frère et le conseil du monarque la traitèrent avec rigueur: elle s'en alarma, et se concerta secrètement avec sa cousine, la gouvernante des Pays-Bas, pour s'échapper de l'Angleterre: son projet fut découvert; on prit des mesures pour en empêcher l'exécution.

Le roi parut irrité contre Marie, et Jean Dudley, comte de Warwick, imagina de profiter de la colère du monarque pour exclure Marie de la succession au trône, marier Élisabeth en pays étranger, et donner pour épouse à son fils, Jeanne Grey, fille aînée de Henri Grey, comte de Dorset, et de Françoise Brandon, dont la mère, Marie, veuve de Louis XII, et remariée à Brandon, duc de Suffolk, était sœur de Henri VIII.

Deux *Brandon,* ducs de Suffolk l'un après l'autre, ayant été successivement enlevés par une maladie nommée *la suette* et qui faisait de grands ravages en Angleterre, le comte de Warwick parvint à faire donner ce titre de duc de Suffolk au comte de Dorset. Un autre projet fit suspendre néanmoins celui de Warwick. Le marquis de Northampton, l'évêque d'Ély, et d'autres ambassadeurs furent envoyés en France et chargés de demander pour Édouard VI la main d'Élisabeth, fille de Henri II, auquel ils présentèrent l'ordre de la Jarretière. Le roi de France agréa ce mariage et fit porter

l'ordre de Saint-Michel au roi d'Angleterre, par Montmorenci. Warwick fut créé duc de Northumberland, et s'il se crut obligé d'ajourner ce qu'il avait résolu de tenter en faveur de son fils et de Jeanne Grey, il ne négligea pas une occasion qu'il regardait comme favorable pour se débarrasser à jamais des alarmes que ne cessaient de donner à sa vaste ambition les efforts, chaque jour moins malheureux, que faisait le duc de Sommerset pour recouvrer son crédit. Il résolut de perdre ce rival qui lui était si importun, et de le forcer, par de grandes humiliations et même par de fréquentes insultes, à prendre des mesures qui pussent servir de prétextes pour le faire condamner. On trouva bientôt un homme infâme qui déclara, en présence du monarque, que Sommerset avait ourdi un complot pour faire assassiner le duc de Northumberland, le marquis de Northampton et le comte de Pembroke. Trois autres délateurs appuyèrent la dénonciation du premier. Northumberland avait employé auprès du roi d'artificieuses insinuations pour le prévenir de nouveau contre Sommerset. Ce rival malheureux de Northumberland fut envoyé à la Tour avec sa femme et plusieurs de ses amis. Les pairs du royaume le jugèrent. Le duc de Northumberland, le marquis de Northampton et le comte de Pembroke ne rougirent pas de voter. Sommerset fut accusé d'avoir voulu s'emparer de la personne du roi, reprendre l'administration des affaires, faire assassiner le duc de Northumberland et exciter un soulèvement dans la ville de Londres. Ce fut en vain qu'il nia toutes ces charges et demanda d'être confronté avec ses accusateurs. Il fut cependant déchargé de l'accusation de haute trahison; mais on le condamna à mort en conséquence d'un statut passé sous le règne de Henri VII, et qui déclarait coupable de félonie quiconque formerait le projet de tuer un conseiller privé.

On croyait que le roi son neveu lui accorderait sa grâce ; mais Northumberland fit paraître devant le monarque un homme qui déclara que Sommerset avait voulu l'employer pour assassiner Northumberland. On fit croire à Édouard que Sommerset avait tout avoué après sa condamnation; on l'obséda de manière à empêcher les amis du condamné de parvenir jusques au monarque; le grand sceau fut ôté au lord Riche, qui prenait intérêt à Sommerset, et le roi abusé signa l'arrêt de mort de son oncle.

Sommerset monta sur l'échafaud au milieu d'un grand concours de peuple qui l'aimait. « Je proteste de mon » innocence, dit-il avec calme; j'ai toujours agi de tout » mon pouvoir pour le service du roi et les intérêts de la » vraie religion. — Rien n'est plus vrai, s'écrièrent les » assistants. — Que Dieu, continua-t-il, fasse jouir le » roi de la santé et de la prospérité. — *Amen,* » répondit le peuple profondément ému.

Ce peuple parut alors vivement agité. *Grâce ! grâce !* s'écria-t-il avec force. « Vous ne pouvez l'obtenir, dit » le duc avec tranquillité; laissez-moi me recueillir » dans mes derniers moments, et joignez vos prières » aux miennes. »

Le peuple le regarda comme un martyr, et recueillit son sang avec respect. Plusieurs de ses amis subirent comme lui le dernier supplice, et protestèrent de leur innocence (1552).

Les membres du gouvernement voulaient étendre le pouvoir absolu sous l'apparence des formes constitutionnelles de la liberté : mais le parlement résista à leur tendance, et ordonna que ceux qui écriraient contre le roi, ou qui en parleraient mal, ne pouraient être convaincus que sur le témoignage de deux témoins qui lui seraient confrontés. Un bill, présenté à la chambre des pairs pour annuler la substitution des biens du duc de

Sommerset, et rétablir dans leurs droits les enfants de son premier mariage, fut rejeté par la chambre des communes jusques au moment où l'on retrancha de ce bill une clause qui portait que Sommerset et ses complices avaient été condamnés justement. Le duc de Northumberland, qui voulait obtenir pour lui-même la dignité de palatin de Durham, annexée à l'évêché de ce nom, imagina de demander un bill d'*atteinder* contre le prélat titulaire de cet évêché, sous le prétexte qu'il avait eu part à une conspiration contre le monarque : les communes voyant qu'on voulait faire condamner cet évêque sans le confronter avec ses accusateurs, ne voulurent pas adopter ce bill d'*atteinder*.

Le parlement avait rendu différents bills pour autoriser le nouveau livre des prières communes, pour régler les fêtes, pour secourir les pauvres, pour permettre le mariage des prêtres, pour défendre l'usure, pour interdire la simonie. Mais Northumberland, n'espérant pas trouver assez de conformité à ses vues dans les députés des communes, élus pendant le protectorat de Sommerset, fit dissoudre cette chambre et convoquer un nouveau parlement (1552).

Continuant de satisfaire sa haine contre la mémoire et les partisans de son rival, il fit condamner à de fortes amendes plusieurs propriétaires des terres qu'on avait ôtées aux chantreries pendant le protectorat, et ne se laissa apaiser relativement aux autres que par de grandes sommes d'argent.

Le lord Paget avait toujours été très-attaché à Sommerset : Northumberland l'obligea à payer une amende considérable, lui fit ôter l'ordre de la Jarretière sous le prétexte qu'il n'était pas noble d'origine, et obtint pour son fils, lord Warwick, la Jarretière que cette dégradation laissa vacante.

Deux évêques, celui de Worcester et celui de Chester,

montraient beaucoup d'opposition à la réforme : on regarda le bill, qui donnait au roi le pouvoir de disposer des évêchés vacants, comme investissant le monarque du droit de priver les évêques de leurs siéges suivant son bon plaisir, et on déposa ceux de Chester et de Worcester.

Le parlement se réunit : la nouvelle chambre des communes se montra très-complaisante envers Northumberland ; l'évêché de Durham fut supprimé ; la dignité de palatin fut donnée au duc, et on établit deux nouveaux évêchés, l'un à Durham et l'autre à Newcastle.

La santé du jeune roi était cependant très-dérangée : ses poumons avaient été attaqués à la suite de la petite-vérole ; il signa nn ordre d'après lequel l'argenterie et les ornements superflus des églises devaient être employés au soulagement des pauvres. Mais sa maladie, suivant plusieurs historiens, dégénéra en consomption ; et une grande partie des Anglais accusait Northumberland de l'état alarmant du monarque.

Édouard VI, très-attaché à la réforme, ne pensait qu'avec beaucoup d'inquiétude aux changements que la religion éprouverait sous le règne de sa sœur Marie : Northumberland ne néglige rien pour augmenter les craintes du monarque ; il lui représente avec force les terribles persécutions qui désoleraient l'Angleterre sous un souverain papiste ; il tâche de le préparer à changer l'ordre de succession ; la maladie d'Édouard empire ; les médecin n'ont plus d'espérance. Northumberland se hâte de marier son quatrième fils, lord Guilford Dudley, avec Jeanne Grey, fille du nouveau duc de Suffolk et de Françoise Brandon, désignée par le testament de Henri VIII pour monter sur le trône après les filles de ce monarque et leurs descendants (1553).

Il ne s'éloigne que le moins possible d'Édouard : ce prince déplore de nouveau devant lui l'aversion de

Marie pour la religion réformée. « Votre Majesté, lui » dit le duc, n'a qu'un seul moyen d'éviter les maux » qui menacent son pays : c'est d'exclure la princesse » Marie de la succession, et de faire passer la couronne » sur la tête de Jeanne Grey; la princesse Élisabeth » n'a pas plus droit au trône que la princesse Marie, » puisque le mariage de sa mère a été déclaré nul par » un acte du parlement, comme celui de Catherine d'Ar- » ragon. » Édouard adopte d'autant plus aisément le parti que lui propose Northumberland, qu'il avait un attachement très-vif pour Jeanne Grey, dont on vantait les qualités aimables : on ordonne à trois juges du royaume de dresser un acte dit de *conveyance* ou de transport, et par lequel la couronne devait passer, après la mort d'Édouard, sur la tête de Jeanne Grey : ils refusent d'obéir pour ne pas encourir, disent-ils, les peines portées contre la haute trahison par un statut du parlement; le duc de Northumberland s'irrite; effrayés par ses menaces, et rassurés par des lettres de grâce qu'on leur donne par anticipation, ils dressent l'acte de conveyance; tous les juges, excepté sir Jacques Hales, signent l'écrit qui dispose du trône, ainsi que l'archevêque Cranmer et tous les autres membres du conseil privé.

Peu de temps après, Édouard VI cessa de vivre : il n'était âgé que de dix-sept ans; il savait le grec, le latin, le français, l'italien, l'espagnol; il avait étudié avec fruit la théologie, la logique, la physique, la musique. Le célèbre médecin et astrologue Cardan l'avait célébré comme un prodige; mais on lui a reproché son intolérance religieuse et cette faiblesse de caractère qui ne produit que trop souvent la cruauté, et qui le fit consentir à la mort d'un oncle dévoué et fidèle.

Northumberland cache avec soin la mort du monarque. Un ordre du conseil avait mandé la princesse

Marie sous prétexte de la maladie du roi : le duc espérait s'assurer de sa personne ; mais, arrivée à soixante-dix-milles de Londres, elle apprend, par un message du comte d'Arundel, la mort d'Édouard et ce qu'on a fait pour l'exclure du trône : elle se retire aussitôt à Kenninghall, mande à sir George Sommerset, à sir Guillaume Drury et à sir Guillaume Waldegrave de venir auprès d'elle le plus tôt possible avec le plus de troupes qu'ils pourront lever ; envoie des circulaires à toutes les grandes villes et à la noblesse du royaume, leur prescrit de la proclamer, exprime dans une lettre au conseil privé combien elle est surprise que, connaissant son droit incontestable à la succession, il ne l'ait pas informée de la mort de son frère ; promet sa faveur aux membres qui le composent, s'ils s'empressent, comme ils le doivent, de la faire proclamer dans la capitale et dans les autres villes de la Grande-Bretagne, et se retire au château de Framlingham, dans le comté de Suffolk, afin d'être près de la mer et de pouvoir se sauver en Flândre si elle se trouve exposée à un grand danger.

Cependant le duc de Northumberland et celui de Suffolk se rendent auprès de Jeanne Grey, et lui annoncent son avénement au trône en vertu de l'acte de conveyance : saisie d'étonnement et de douleur, elle verse des larmes, et ne cède qu'avec la plus grande répugnance aux instances de Northumberland, de Northampton, de son père et de son mari. On la proclame dans la ville de Londres ; et le conseil répond à Marie qu'étant née d'un mariage illégitime dissous par un acte du parlement, elle doit renonçer à ses prétentions et reconnaître pour sa souveraine la reine Jeanne, montée sur le trône en vertu des lettres patentes du dernier roi.

Mais le peuple de Londres écouta froidement la pro-

clamation de Jeanne Grey : il la regarde comme l'ouvrage de Northumberland, qui a fait périr Sommerset et qu'il déteste. Un homme fait quelques plaisanteries sur le nouvel ordre de succession; Northumberland ordonne qu'on l'arrête, qu'on lui coupe les oreilles, qu'on l'attache au pilori; la haine du peuple s'accroît avec violence. S'il avait aimé Northumberland, Jeanne Grey aurait porté tranquillement la couronne. Mais quel pouvoir pourrait se soutenir sans l'amour des nations!

Northumberland s'alarme, se méfie de plusieurs membres du conseil, et, rappelant un usage de plusieurs souverains de la Grande-Bretagne au commencement de leur règne, demeure dans la Tour avec la reine Jeanne et le conseil privé.

(1553) Quelques pairs et plusieurs autres personnages importants s'étaient réunis auprès de Marie; on l'avait proclamée à Norwich; les habitants de Norfolk et de Suffolk s'étaient armés pour elle. Northumberland, avec le consentement du conseil, réunit quelques troupes à Newmarket, ordonna de nouvelles levées, et, craignant de s'absenter du conseil privé, nomma général de l'armée le duc de Suffolk, le père de Jeanne Grey. La jeune reine était si désolée du départ de son père, que le comte d'Arundel lui persuada aisément que les talents militaires de Northnmberland répandraient la terreur parmi ses ennemis, et qu'il était nécessaire que ce duc commandât lui-même les troupes réunies. Northumberland ne put résister aux instances de sa belle-fille : il alla à Newmarket et s'avança jusques à Bury avec près de huit mille hommes. Six vaisseaux eurent ordre de croiser sur les côtes de Sussex pour empêcher Marie de s'échapper; mais une tempête les jeta dans un port d'Essex, où les équipages arrêtèrent leurs commandants et se déclarèrent en faveur de Marie;

trois corps considérables avaient été levés dans trois comtés différents, pour soutenir les droits de la fille de Henri VIII, et néanmoins les nombreux amis de cette princesse lui conseillèrent d'éviter Northumberland qui s'avançait contre elle; mais le duc voyait trop clairement combien ses troupes lui étaient peu affectionnées, pour pouvoir agir avec la vigueur et l'activité nécessaires dans les grandes crises; il perdit plusieurs jours aux environs de Cambridge; il demanda des renforts au conseil; il offrit les conditions les plus avantageuses à tous ceux qui s'engageraient au service de Jeanne. Elle avait épousé le fils du duc, son élévation était l'ouvrage de cet ennemi de Sommerset; la haine de la nation pour le beau-père devait perdre l'innocente et malheureuse Grey.

On accourait de tous les côtés pour se ranger sous les drapeaux de Marie: son armée était déjà de quarante mille hommes. Le comte d'Arundel trouva, sous divers prétextes, le moyen de se réunir avec le comte de Pembroke et plusieurs autres lords ou membres du conseil; il leur proposa de reconnaître Marie; ils jurèrent sur leurs épées de la défendre, mandèrent le lord maire et les aldermen, montèrent à cheval, proclamèrent Marie, firent chanter un *Te Deum* dans l'église de Saint-Paul; et Jeanne Grey, renonçant avec empressement et même avec joie à la royauté, se retira dans sa maison avec sa mère.

Le duc de Suffolk acquiesça à ce grand changement, et le conseil ordonna que Northumberland licenciât ses troupes et se conduisît en sujet soumis de la fille de Henri VIII.

Le duc, à la nouvelle de la proclamation de Marie dans la capitale, avait congédié la partie de son armée qui ne l'avait pas abandonné; il voulait sortir du royaume; mais on lui dit qu'il devait rester dans la

Grande-Bretagne pour se justifier; il le crut, et montrant autant de lâcheté qu'il avait montré d'ambition et de barbarie, il imagina de gagner Marie par les démonstrations les plus extravagantes de zèle pour son service, se jeta aux pieds d'Arundel qui vint pour l'arrêter, et lui demanda sa protection dans les termes les plus bas. On le renferma dans la Tour avec ses trois fils, son frère et plusieurs autres pairs ou baronnets, ses anciens partisans; pendant qu'on le conduisait en prison, une femme s'approcha de lui, lui montra un mouchoir qu'elle avait trempé dans le sang du duc de Sommerset: « Voilà, lui dit-elle, le sang que tu as versé. » Quels remords il dut éprouver! Mais il était trop tard.

(1553) La reine Marie fit son entrée dans Londres, accompagnée de sa sœur Élisabeth qui l'avait jointe avec mille chevaux. Elle mit en liberté le duc de Norfolk, la duchesse de Sommerset, l'évêque Gardiner, l'évêque Bonner et quelques autres prisonniers. Elle était montée sur le trône sans répandre une goutte de sang; elle eut le malheur de ne pas sentir assez fortement qu'elle devait principalement la couronne à la haine du peuple pour le beau-père de Jeanne. Ne mettant aucune borne à son zèle pour la religion qu'elle avait préférée, s'occupant sans cesse des moyens de rétablir en Angleterre la puissance du pape, et de punir ceux dont les principes religieux étaient opposés aux siens, ou qui avaient consenti à l'écarter du trône, elle oublia la promesse qu'elle avait faite aux citoyens du comté de Suffolk, de leur donner la liberté de conscience; elle proposa au conseil de rétablir tout d'un coup la religion catholique, et de demander que le cardinal Polus fût envoyé en Angleterre en qualité de légat du pape. Gardiner vit tout le danger de la proposition de la reine pour l'Angleterre; il n'aimait pas le cardinal Polus et craignait son influence; il écrivit secrètement à l'empereur: « La

» proposition de la reine peut produire les plus grands » troubles; le peuple anglais ne peut être ramené subi- » tement à reconnaître l'autorité du pape; le zèle du » cardinal pourrait allumer un grand incendie; mais » si la reine voulait me nommer son chancelier et me » donner par-là l'autorité suffisante pour conduire con- » venablement une affaire aussi délicate que le rétablis- » sement de la religion catholique, j'espère que tout » réussirait à la satisfaction de sa Majesté. » Charles-Quint engagea Marie, qui avait la plus grande déférence pour le monarque, petit-neveu de sa mère, à modérer son ardeur pour le catholicisme, et à suivre les avis de l'évêque Gardiner; le prélat fut nommé chancelier, et reçut les sceaux même avant que son pardon n'eût été expédié.

Peu de temps après la nomination de Gardiner, Northumberland fut jugé par les pairs; le duc de Norfolk avait été nommé grand-sénéchal pour présider la cour. « Celui qui n'a agi qu'en vertu de lettres patentes ex- » pédiées sous le grand sceau, peut-il, dit Northumber- » land, être accusé de trahison? et ceux qui sont pour » le moins aussi coupables que moi, peuvent-ils siéger » comme juges? — Le grand sceau d'un usurpateur ne » peut servir de garantie, répondit le grand-sénéchal; » et ceux contre lesquels il n'y a aucun acte public » ont le droit de juger. »

Northumberland, voyant que tout ce qu'il pourrait dire pour sa justification serait inutile, s'en rapporta à la clémence de la reine, ainsi que le comte de Warwick et le marquis de Northampton. Ils furent condamnés à mort avec sir André Dudley et trois baronnets; la tête de Northumberland tomba sur l'échafaud, et aucun parti ne déplora sa mort : on se souvenait trop du supplice de Sommerset.

Les obsèques d'Édouard VI eurent lieu dans West-

minster. Les nouveaux ministres proposèrent de reprendre l'ancien office qui avait été aboli; mais l'archevêque Cranmer s'y opposa avec force, et célébra lui-même le service suivant la nouvelle liturgie. La reine néanmoins disait publiquement que la religion catholique serait bientôt rétablie. Elle oublia une profession de la foi dans laquelle elle avait été élevée; elle défendit de prêcher sans permission; deux ministres protestants furent mis en prison à cause de leur popularité. Bonner, Gardiner et trois autres évêques furent rétablis dans les siéges dont on les avait privés; on jeta dans les prisons Hooper, évêque de Glocester, Coverdale, évêque d'Exeter, et plusieurs théologiens protestants, parce qu'ils n'avaient pas voulu reconnaître l'autorité de Gardiner, que Marie avait chargé d'accorder des permissions pour monter en chaire. Le service divin fut célébré suivant l'ancien usage, quoique les lois qui le défendaient ne fussent pas rapportées. Un juge fut condamné à une amende pour avoir prescrit de se conformer à ces lois d'Édouard qui existaient encore. On dépouilla des protestants de leurs places, pour les donner à ceux qu'on avait appelés *papistes*. On insultait des professeurs amis de la réformation; l'évêque de Londres, Bonner, répandit malicieusement le bruit que Cranmer, contre lequel il ne cessait de lancer de piquantes railleries, avait promis à la reine de rétracter publiquement ses erreurs. Cet archevêque nia cette assertion, écrivit une déclaration de foi, offrit de la soutenir avec la permission de la reine, et son écrit, ayant été publié à son insu, fut cité à la *chambre étoilée*; il reconnut qu'il était l'auteur de cette déclaration, et fut renvoyé. Quelques membres du conseil dirent même à Marie qu'il s'était toujours distingué par sa douceur, et qu'elle devait le traiter avec bonté. Gardiner, prévoyant que, si Cranmer perdait l'archevêché de Cantorbéry, on donnerait ce siége au cardinal

Polus, parla en faveur de Cranmer. On rappela à la reine combien cet archevêque avait agi pour elle, lorsque Henri VIII avait résolu de la sacrifier à son ressentiment; mais le fanatisme était dans l'âme de Marie; elle ne voulut voir dans Cranmer que celui qui avait prononcé le divorce de sa mère, et établi la réformation. L'archevêque fut sommé de paraître devant le conseil, et envoyé ensuite à la Tour avec plusieurs théologiens protestants. Des Anglais, prévoyant la terrible persécution qui allait ensanglanter la Grande-Bretagne, s'étaient déclarés Français et retirés en France. On donna dans tous les ports les ordres les plus sévères; personne ne put s'embarquer qu'avec un passe-port de l'ambassadeur de Henri II; aucune victime ne devait échapper.

La reine fit arrêter sous divers prétextes Holgate, archevêque d'Yorck.

Mais quelque peu de respect que les ministres de Marie montrassent pour des lois encore existantes, ils ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient besoin de l'autorité des deux chambres. Résolus à ne rien négliger pour avoir un parlement favorable à leurs projets, ils employèrent les moyens les plus scandaleux pour influencer les élections des membres des communes; ils parvinrent à faire choisir le plus grand nombre de ces députés parmi les catholiques romains, quoique, suivant plusieurs historiens, le nombre des catholiques fût en Angleterre bien inférieur à celui des protestants. L'ambition détermina, d'ailleurs, un grand nombre de pairs à favoriser les vues du ministère, et tous les évêques protestants furent emprisonnés ou chassés de leurs siéges.

Le parlement limita les imputations de trahison aux crimes spécifiés dans le premier statut porté à ce sujet sous le règne d'Édouard III, révoqua les bills d'*atteinder* ou de *proscription* rendus contre la marquise d'Exeter et

contre le duc de Norfolk, annula le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Arragon, la mère de Marie, déclara la princesse Élisabeth illégitime, rapporta toutes les lois faites par Édouard VI au sujet de la religion, ordonna qu'on ne suivît aucune autre forme de culte public que celle qui était observée à la fin du règne de Henri, établit des peines rigoureuses contre ceux qui maltraiteraient les ecclésiastiques à l'occasion du culte rétabli, profaneraient l'eucharistie, ou détruiraient les croix ou les images, et déclara coupables de félonie tous ceux qui s'assembleraient au nombre de douze ou plus, pour renverser la religion établie.

Avant cette session, Marie, à force d'instances, avait engagé sa sœur Élisabeth à la suivre à la messe, pour persuader aux Anglais qu'elle ne faisait rien que d'accord avec l'héritière présomptive du trône; mais lorsque cette princesse eut été déclarée incapable de succéder à la couronne, Marie ne la traita plus que durement et même avec cruauté. Plus occupée néanmoins de son infortunée rivale, Jeanne Grey, elle ordonna qu'on instruisît son procès, ainsi que celui de lord Guilford Dudley, mari de Jeanne, de ses deux frères et de l'archevêque Cranmer. Ils furent condamnés à mort, et néanmoins, par un raffinement de barbarie, l'exécution du jugement fut suspendue. La reine voulait faire déposer canoniquement l'archevêque, lui pardonner sa rébellion envers elle, et le faire périr comme hérétique (1553).

Et quelle était donc cette intolérance que les progrès de la civilisation n'avaient pas combattue, qui étendait son sceptre sanglant sur l'Europe entière, et dont les principes même des novateurs n'avaient pas arrêté la sinistre et contagieuse influence? Pendant que l'ardeur fanatique de la catholique Marie élevait des échafauds, Calvin, cet oracle des protestants, que l'on appelait *le*

pape de Genève, dénonça aux magistrats de cette ville Michel Servet, dont les dogmes religieux n'étaient pas conformes aux siens, les porta à le condamner au feu, et composa un traité écrit en latin, et traduit en français, pour justifier le supplice de Servet, et prouver que les hérétiques pouvaient être punis de mort.

Le pape cependant, pressé secrètement par Marie de lui envoyer solennellement le cardinal Polus, nomma ce cardinal légat du saint-siége en Angleterre; mais Gardiner s'empressa de représenter à la reine que Polus, par un zèle indiscret, empêcherait l'effet des bonnes intentions de sa Majesté en faveur de la religion catholique, et l'empereur, qui craignait que sa parente ne voulût, comme on le disait, épouser le cardinal Polus, et qui voulait la voir unie avec son fils Philippe, lui donna par écrit le même conseil que Gardiner de vive voix, et lui proposa la main de son fils. Marie consentit au mariage projeté par Charles-Quint, et écrivit à Polus que l'intérêt de la religion exigeait qu'il ne passât pas si tôt en Angleterre. « Le peuple, ajouta-t-elle, n'est pas » encore suffisamment préparé à reconnaître l'autorité » du pape. — Réconciliez votre royaume avec le saint-» siége sans perdre de temps, lui répondit Polus, et » sans avoir égard aux murmures du peuple. — Que » votre Majesté s'en garde bien, dit Gardiner à la reine; » attendez que votre mariage avec Philippe soit conclu, » et qu'une alliance puissante soutienne vos mesures. » Les communes cependant, instruites du projet de mariage adopté par la reine, lui envoyèrent leur orateur et vingt députés pour la supplier de n'épouser aucun prince étranger; et la reine, inquiète, dissimula ses résolutions, et déclara qu'elle aurait égard à la demande des communes.

Dans le même temps le clergé tint son assemblée générale, ou sa *convocation*. Des bénéfices avaient été donnés

à cent soixante créatures de la cour; la seconde chambre du clergé ne renfermait que peu de protestants. L'assemblée générale rétablit la doctrine de la *transsubstantiation* (1553).

L'année suivante, Marie crut pouvoir ne pas tenir la promesse qu'elle avait faite à la chambre des communes, et consentir à son mariage avec Philippe. Charles-Quint envoya le comte d'Egmont en Angleterre pour régler les conditions de ce mariage; Gardiner fut chargé par la reine de traiter avec le comte. L'empereur fit répandre secrètement 1,200,000 écus pour gagner plusieurs personnes de la cour d'Angleterre, et l'on convint des conditions suivantes : « L'archiduc Philippe jouira du titre de roi » d'Angleterre conjointement avec Marie, tant que leur » mariage subsistera. La reine disposera des revenus du » royaume, nommera à tous les emplois et bénéfices, et » ne pourra les conférer qu'à des Anglais; son douaire » sera de 60,000 livres. Les enfants qui naîtront de » son mariage avec Philippe succèderont aux biens » de leur mère; l'archiduc Charles, fils de Philippe et » de sa première femme Marie de Portugal, jouira des » royaumes d'Espagne, de Naples et de Sicile, ainsi que » du duché de Milan et des autres états de la maison » d'Espagne en Italie; mais, au défaut de l'archiduc » Charles et de ses descendants, ces royaumes et ces états » seront dévolus au fils aîné de Philippe et de Marie » d'Angleterre; dans toutes les circonstances, ce fils aîné de » Marie d'Angleterre et de Philippe aura le comté de » Bourgogne et les Pays-Bas; chacun des autres enfants » de Philippe et de Marie recevra de l'Angleterre une » dot ou un apanage; si Marie n'a que des filles, l'aînée » succèdera aux Pays-Bas et au comté de Bourgogne, » pourvu qu'elle épouse, du consentement de son frère » l'archiduc Charles, quelqu'un né dans ces états ou dans » ceux de la reine d'Angleterre; si l'archiduc Charles

» meurt sans enfants, le fils aîné de Philippe et de Marie,
» ou, au défaut de fils, leur fille aînée succèdera à tous
» les états de son père et de sa mère ; ce successeur
» n'entreprendra rien de contraire aux lois, coutumes
» et privilèges des états dont il aura hérité ; il ne gouver-
» nera que par des personnes nées dans les états où elles
» seront employées ; tous les domestiques de Philippe
» seront Anglais ou sujets de la reine ; il ne pourra
» introduire en Angleterre aucun étranger qui puisse
» être désagréable aux Anglais ; il ne fera aucun chan-
» gement aux lois, aux statuts, aux coutumes du
» royaume ; la reine ne sortira des états dont elle a hé-
» rité que de son propre gré ; Philippe n'amènera hors
» du royaume aucun des enfants qu'il aura eus de Marie
» qu'avec l'assentiment de la noblesse ; s'il survit à la
» reine, et qu'elle ne lui laisse aucun enfant, il n'aura
» aucun droit sur l'Angleterre ni sur ses dépendances ;
» il n'emportera hors du royaume aucun joyau ni effet
» de quelque valeur ; il n'aliènera aucune propriété de
» la couronne ; il ne souffrira aucune usurpation ; l'al-
» liance subsistera entre l'Angleterre et la France. »

Ce mariage fut d'autant plus désapprouvé par la nation qu'elle craignit que Philippe ne voulût introduire en Angleterre les maximes arbitraires de Charles-Quint : les murmures se multiplièrent ; le mécontentement devint extrême ; une insurrection fut projetée par le duc de Suffolk, sir Pierre Carrew et sir Thomas Wyat ; le dessein de Carrew fut découvert ; un de ses adhérents fut arrêté ; il se retira sur le continent. Wyat assembla quelques Anglais, fortifia le pont de Rochester, le garnit de canons, et publia que son intention était d'empêcher que le royaume ne fût réduit en esclavage par les Espagnols. La reine, qui avait congédié son armée, conçut des alarmes, et offrit le pardon aux insurgés s'ils voulaient mettre bas les armes ; le pardon fut rejeté. Le

duc de Norfolk eut ordre de marcher contre Wyat à la tête des gardes de la reine; sir George Harper, feignant de passer sous les enseignes de Norfolk, persuada à cinq cents habitants de Londres, qui avaient suivi le duc, de se joindre aux insurgés, auxquels se réunirent avec eux un grand nombre de gardes de Marie. Norfolk fut obligé de prendre la fuite avec Arundel, et de laisser le bagage et l'artillerie entre les mains des insurgés.

Wyat s'avança vers la capitale avec quatre mille hommes; il demanda aux députés que la reine lui envoya le gouvernement de la Tour, la garde de la personne de la reine et la faculté de changer les membres du conseil. Les habitants de Londres étaient assemblés à Guildhall. « Je compte sur votre secours contre les traîtres, leur » dit Marie; je logerai au milieu de vous pour vous » prouver ma confiance dans votre fidélité et dans » votre affection. » Elle fit garder par cinq cents hommes, presque tous étrangers, le pont de Southwark. Wyat côtoya la Tamise, répara le pont de Kingston, qu'on avait rompu, passa la rivière avec son armée, qui était alors de six mille hommes, et arriva à Hydepark (1554). Une sorte d'alarme saisit alors une grande partie des siens; sir George Harper, changeant de nouveau de parti, crut se faire pardonner sa première défection en se vouant aux intérêts de Marie. Wyat néanmoins, laissant à Hydepark un très-grand nombre des insurgés, et même son artillerie, s'avança jusques à Westminster, repoussa sir Jean Gage et les gardes que sir Jean commandait, voulut entrer par la porte nommée *Ludgate*, la trouva fortement barricadée, et, la voyant défendue de manière à braver ses efforts, crut devoir se retirer; mais le comte de Pembroke, qui avait eu le temps de rassembler un gros corps d'infanterie et de cavalerie, lui ayant coupé la retraite par le moyen de plusieurs barricades et de chaînes tendues, son courage

commença à s'affaiblir ; la reine lui envoya un héraut pour l'exhorter à mériter, par la soumission, la clémence de sa Majesté ; il se rendit, et tous ceux qui le suivaient mirent bas les armes.

Le duc de Suffolk, compromis par une lettre de Wyat qu'on avait interceptée, et trahi par un de ses garde-chasses, dans la maison duquel il s'était caché, fut livré au comte d'Huntingdon, qui l'envoya prisonnier à la Tour de Londres. Mais ce fut surtout la tête de Jeanne Grey que la politique de Marie voulut faire tomber. Le doyen de Saint-Paul va de la part de Marie l'avertir, ainsi que son mari, de se préparer à la mort. Elle reçoit cet avis avec joie. Le doyen l'exhorte à embrasser la religion catholique. « Je n'ai pas assez de » temps, dit-elle, pour entrer dans des disputes religieuses. » Le doyen se méprend sur le sens de la réponse de Jeanne, et va demander à la reine un sursis de trois jours. Le sursis est accordé ; mais ce retard déplaît à Jeanne : elle soutient la doctrine qu'elle avait embrassée avec une force de raisonnement et une érudition extraordinaires. Son mari obtient la permission de lui dire un dernier adieu : elle refuse une entrevue qui aurait altéré leur courage ; elle veut néanmoins jeter un dernier regard sur celui qu'elle aime si tendrement. Elle se place de manière à le voir passer sans être vue lorsqu'on le conduit au supplice. Deux heures après, elle marche à l'échafaud. Le lieutenant de la Tour lui témoigne le désir de conserver quelque chose d'elle ; elle lui donne des tablettes sur lesquelles elle avait écrit en grec et en latin trois sentences qui expriment son innocence. Elle salue les spectateurs avec affabilité, tient par la main le doyen de Saint-Paul, l'embrasse avec affection, et lui dit avec calme : « Je prie le Seigneur qu'il vous récompense de votre humanité pour moi ; j'y suis plus » sensible qu'aux terreurs de la mort qui s'approche. »

Se tournant ensuite vers les spectateurs, elle proteste de son innocence et excuse Marie. Elle prie de nouveau pendant quelques moments; les femmes qui l'ont servie lui ôtent les ornements de sa tête et de son cou, et lui bandent les yeux avec un mouchoir. L'exécuteur tremble de la frapper; elle l'encourage : sa tête tombe, tous les spectateurs fondent en larmes.

On dresse vingt gibets; cinquante des insurgés sont pendus; quatre cents paraissent la corde au cou devant la reine. Elle leur pardonne; mais le duc de Suffolk est décapité, ainsi que son frère lord Thomas Grey; et, malgré la promesse du héraut de la reine, Wyat va recevoir la mort.

Gagné par des émissaires de Marie qui lui laissent espérer sa grâce, il a la faiblesse d'accuser de conspiration le marquis d'Exeter, qui était très-attaché à la princesse Élisabeth. Le marquis est arrêté; et la princesse, dont Gardiner était l'ennemi mortel, est renfermée dans la Tour comme complice d'Exeter.

Mais on conduit Wyat au supplice. Toutes ses espérances se sont évanouies, les remords le saisissent. Il demande de voir Exeter, se jette à ses pieds, lui demande pardon de l'avoir indignement calomnié, et proclame l'innocence d'Élisabeth. La princesse est transférée à Woodstock, où elle est mise sous la garde de sir Henri Bedingfield, et le marquis d'Exeter au château de Fotheringay (1554).

Peu de temps après, la reine ordonne au chancelier de chasser de l'Église anglicane les prêtres mariés. L'archevêque d'Yorck, trois évêques et les deux tiers de seize mille ecclésiastiques sont dépouillés de leurs bénéfices comme n'ayant pas vécu dans le célibat. Trois autres évêques perdent leurs siéges pour avoir prêché une doctrine erronée. La messe est rétablie, ainsi que la liturgie suivie vers la fin du règne de Henri VIII. D'avides fau-

teurs du despotisme avaient imaginé de dire que les lois portées pour limiter la prérogative royale ne concernaient que les rois, et ne pouvaient être obligatoires pour Marie, qui était reine; l'ambassadeur d'Espagne avait soutenu cette opinion aussi ridicule que servile; et les Espagnols avaient d'ailleurs publié une généalogie d'après laquelle Philippe descendait de Jean de Gand, duc de Lancastre, le frère du prince Noir et le fils d'Édouard III : mais le parlement déclara, par le premier acte de sa session, que la prérogative royale était attachée à la personne qui portait la couronne, et restreinte par les mêmes lois, de quelque sexe que fût cette personne. Mais, après cette déclaration patriotique, que la nation anglaise dut à Gardiner, il montra combien les électeurs des membres des communes avaient été corrompus. Il confirma la sentence rendue contre le duc de Suffolk et les autres Anglais qu'on avait exécutés; il voulut préserver ainsi de toute poursuite ceux qui avaient coopéré à la mort des condamnés, et il approuva le mariage de Marie avec Philippe.

Les protestants s'étaient plaints de la manière dont on s'était conduit à leur égard dans la conférence qui avait eu lieu au sujet de la transsubstantiation. La cour ordonna qu'il y en eût une nouvelle à Oxford. On y envoya même Cranmer, Ridley et Latimer, qu'on avait renfermés dans la Tour de Londres. Mais on les insulta; on les interrompit; on leur imposa silence; on supposa qu'ils avaient été réfutés; on les somma de se rétracter, et sur leur refus on les excommunia.

Le 20 juillet suivant, Philippe arriva à Southampton avec une flotte de soixante vaisseaux; il tira son épée en descendant sur le rivage de la Grande-Bretagne. Les magistrats lui présentèrent les clefs de leur ville; il les leur rendit sans leur dire un seul mot. La reine alla au-devant de lui jusques à Winchester, où Gardiner les

maria; elle avait trente-huit ans; Philippe n'en avait que vingt-sept. On les proclama roi et reine d'Angleterre, de France, de Naples et de Jérusalem. Ils allèrent à Windsor, où Philippe reçut l'ordre de la Jarretière. Ce prince répandit de grandes sommes d'argent; il intercéda en faveur d'Élisabeth et de quelques autres personnes, dont Gardiner avait juré la mort; il obtint le pardon de cette princesse, de l'archevêque d'Yorck et de dix chevaliers. Mais sa réserve, l'étiquette qu'il voulut introduire, la profonde dissimulation dont on l'accusa, et l'envie qu'on ne cessa de lui supposer d'usurper le pouvoir absolu, le rendirent odieux à la nation anglaise.

Le parlement, toujours docile, annula l'acte qui, sous le règne de Henri VIII, avait condamné le cardinal Polus. Le cardinal revint en Angleterre; la reine, Philippe et une grande partie de la noblesse le reçurent avec les plus grandes démonstrations de joie. Leurs Majestés le conduisirent au parlement, où les deux chambres étaient réunies. « Je viens, leur dit-il, vous ramener, comme un » troupeau égaré, dans le bercail de Jésus-Christ. » La reine fut transportée de plaisir : on ordonna de chanter le *Te Deum* dans toutes les églises du royaume. Les deux chambres supplièrent leurs Majestés de demander au légat la réunion du royaume à l'Église romaine, dont il avait été séparé par un horrible schisme. « Nous promet- » tons, ajoutèrent les deux chambres, d'annuler tous » les actes contraires aux droits de sa Sainteté. » Polus alla au parlement; il parla avec chaleur de l'affection du pape pour la nation anglaise, donna l'absolution aux membres des deux chambres prosternés devant lui, les releva de toutes les censures ecclésiastiques, et un statut rétablit l'autorité du pontife de Rome, avec cette réserve exigée par la couronne et par la noblesse, que les aliénations des terres de l'Église seraient confirmées, et que les

possesseurs de ces terres ne seraient soumis à aucune poursuite ni à aucune censure.

Polus dit au conseil qu'il fallait éviter avec soin la persécution, et réformer les mœurs du clergé; mais le cruel Gardiner fit renouveler les horribles statuts rendus contre les hérétiques sous les règnes de Richard II, de Henri IV et de Henri V. Il commença la persécution par Hooper, qui avait été évêque de Glocester, et par Rogers, l'un des prédicateurs protestants que les Anglais aimaient le plus; le chancelier et d'autres commissaires les déclarèrent hérétiques : ils périrent dans les flammes après avoir souffert d'affreux tourments. Le prédicateur Sanders subit le même supplice; le docteur Taylor, vicaire d'Hadley, éprouva des cruautés plus horrribles encore. La mort de ces quatre infortunés augmenta le zèle des protestants et les murmures du peuple. Gardiner en fut effrayé; il rejeta sur Bonner l'épouvantable commission de chef des persécuteurs. Bonner, furieux fanatique, surpassa les cruautés de Gardiner; sa barbarie révolta le plus grand nombre des catholiques. L'indignation publique accusa le roi et la reine; elle s'éleva surtout contre Philippe, qui avait été élevé dans un pays soumis à l'inquisition. Alphonse, son confesseur, repoussa publiquement cette imputation, qu'il qualifia de calomnieuse : « Accusez les évêques anglais, dit-il, de tant d'atrocités; » qu'ils produisent, s'ils le peuvent, quelque passage des » livres saints qui les autorise à faire mettre quelqu'un à » mort pour des matières de foi. »

La persécution parut se ralentir un moment; mais bientôt elle se montra plus affreuse encore : elle immola sans frein et des hommes distingués par leur rang, leurs services, leurs lumières et leur fortune, et des cultivateurs paisibles, et des ouvriers illettrés, et des pêcheurs ignorants. Les évêques, qui condamnaient, et les magistrats, qui faisaient exécuter leurs féroces jugements, parais-

saient vouloir l'emporter les uns sur les autres par leurs fureurs sacriléges. Le peuple anglais montra son exécration; on le vit prêt à s'insurger contre ceux dont les décisions et les ordres impies allumaient tant de bûchers: la terreur arrêta pendant quelques moments la monstrueuse persécution.

Au milieu des horreurs dont cette persécution avait environné les Anglais, Gardiner n'avait cessé de chercher une occasion de perdre la princesse Élisabeth; il connaissait son zèle pour la réforme, et il ne doutait pas que, si elle montait un jour sur le trône, le protestantisme ne triomphât de nouveau. Élisabeth connaissait le danger qui l'entourait; et quoiqu'elle n'eût que vingt-deux ans, elle se conduisit avec la plus grande circonspection. Retirée dans une petite maison de campagne, elle parut se conformer à la religion de Marie, se livra à l'étude, et ne s'occupa que des lettres et des sciences (1555).

Marie, cependant, possédait comme reine quelques-unes des terres qui avaient appartenu à des monastères. Le pape Jules III, malgré l'arrangement auquel le cardinal Polus s'était empressé de consentir, avait excommunié tous ceux qui s'étaient emparés des terres de l'Église et tous les princes qui les avaient favorisés. Marie, d'autant plus effrayée des foudres spirituelles de Rome qu'elle se croyait enceinte et peut-être près de mourir, déclara qu'elle était résolue à rendre tous les biens ecclésiastiques dont elle jouissait, et ordonna qu'on en donnât la liste au cardinal Polus.

Pendant ce temps, Jules III vint à mourir; Marcel II, qui lui succéda, n'occupa le trône pontifical que vingt-un jours; et les cardinaux élurent pape Jean-Pierre Caraffe, Napolitain, évêque et cardinal. Ce pontife était âgé de soixante-dix-neuf ans; mais ses cheveux blancs cachaient une imagination ardente, et peu de papes réunirent autant de hauteur et d'arrogance à une plus grande

ambition. Il refusa de donner audience aux ambassadeurs d'Angleterre, parce que Marie prenait le titre de reine d'Irlande, que le siége apostolique n'avait pas érigé en royaume; les ambassadeurs ne voulurent pas cesser de donner ce titre à Marie. Il prit alors le parti d'ériger cette grande île en royaume en vertu de son autorité pontificale, et demanda avec fierté la restitution à l'Église de toutes les terres ecclésiastiques et le paiement du denier de saint Pierre.

Le conseil d'Angleterre avait ordonné aux juges de paix d'entourer d'espions les partisans de la religion réformée; on regarda cet ordre comme une sorte d'inquisition, et le peuple anglais conçut contre les Espagnols une haine profonde. Bonner, toujours alarmé des dispositions de la nation anglaise, avait renvoyé plusieurs personnes accusées d'hérésie qu'on avait traduites devant lui; le roi et la reine lui écrivirent de remplir son devoir.

La persécution recommence alors avec une nouvelle violence; plusieurs protestants sont brûlés vifs; Latimer et Ridley sont condamnés au même supplice. « Ayez » bon courage, mon frère, dit le second de ces deux » savants et fameux évêques à Latimer; Dieu adoucira » la rigueur de la flamme, ou il nous donnera la » force nécessaire pour la supporter. » Latimer le console à son tour. « Nous allons reluire aujourd'hui, » lui répond-il, comme le flambeau de l'Angleterre, » et j'espère que, par la grâce de Dieu, il ne s'éteindra » jamais. »

Les deux évêques souffrent la mort la plus cruelle avec une constance admirable; et voici ce qu'un grand nombre d'Anglais pieux et révoltés de tant de barbarie ont regardé comme un signe visible de la justice céleste : Gardiner, altéré du sang des deux prélats, se livre, en apprenant leur mort, à la joie la plus vive; dès le

jour même une maladie mortelle le saisit ; il expire au bout de huit jours, agité par les remords.

La reine crut ressentir les douleurs de l'enfantement ; mais toutes ses espérances s'évanouirent bientôt ; elle ne produisit qu'une masse informe : un chagrin violent ajouta à son terrible fanatisme. Philippe conçut pour elle un dégoût qu'il ne put cacher, quitta le royaume, se retira en Flandre, et laissa la reine inconsolable.

Soixante-sept amis de la réforme avaient été brûlés ; la persécution en devint plus furieuse. Cranmer est condamné comme hérétique par un évêque subdélégué du pape, et deux commissaires nommés par la reine. On le dégrade, on l'outrage ; des théologiens anglais et espagnols l'accablent d'arguments, lui promettent sa grâce s'il rétracte ses erreurs, le menacent des plus horribles tourments s'il persiste dans son hérésie, le troublent, l'agitent au milieu des terreurs et des espérances, et, lorsque son désordre est extrême, lui font signer une abjuration par laquelle il renonce aux doctrines de Luther et de Zuingle, reconnaît la suprématie du pape, les sept sacrements, la présence corporelle dans l'eucharistie, le purgatoire, les prières pour les morts et l'invocation des saints. Les catholiques triomphent ; les protestants sont consternés : l'abjuration est imprimée et envoyée dans toute l'Angleterre.

Combien cependant l'attente des Anglais est trompée ! Ils ne doutaient pas que l'archevêque de Cantorbéry, ce primat du royaume dont on avait tant admiré la douceur et la charité chrétienne, ne reçût son pardon de Marie ; mais la vengeance de la reine est implacable ; elle signe un *warrant* pour l'exécution du jugement de l'archevêque.

On le conduit à l'église de Sainte-Marie ; on le place dans l'endroit le plus élevé. Un prédicateur monte en chaire, représente la conversion de Cranmer comme

l'effet d'une inspiration divine, lui promet des prières solennelles et des messes dans toutes les églises. Cranmer, les yeux levés vers le ciel, donne tous les signes d'une douleur profonde. On lui demande de déclarer de nouveau sa foi religieuse : il se lève, prie l'Éternel, exprime avec force l'horreur qu'il éprouve, adresse aux assistants des paroles touchantes, récite le symbole des apôtres : « Je crois, ajoute-t-il, aux saintes Écritures ; une lâche » crainte de la mort m'a fait signer un papier contre » ma conscience; je veux expier cette faute. La main » qui a souscrit ce papier fatal sera la première détruite » par les flammes ; je renonce au pape comme à » l'ennemi du Christ; et ma croyance sur l'eucharistie » est celle que j'ai publiée dans mes ouvrages. »

Les assistants catholiques deviennent furieux ; on enlève Cranmer, on l'accable d'injures, on le porte sur le bûcher ; il étend sa main droite au milieu des flammes, la tient ferme jusqu'au moment où elle est consumée, prie et cesse de vivre sans donner aucun signe de douleur.

Le jour même de la mort de l'archevêque, le cardinal Polus, pour lequel la reine avait reçu des bulles du pape, est mis en possession de l'archevêché de Cantorbéry. Bonner fait brûler un grand nombre de réformés, sans distinction d'âge, de sexe ni d'état. Une mère et ses deux filles sont livrées aux flammes dans l'île de Guernesey. Une de ces filles infortunées était mariée, et dans le dernier mois de sa grossesse; on l'attache au poteau du bûcher : la douleur hâte ses couches. Un assistant retire du feu l'enfant qui vient de naître : le magistrat fait rejeter l'enfant au milieu des flammes; il est brûlé avec sa mère.

Et quel effet produisent tant d'incroyables atrocités sur l'imagination des Anglais indignés ! Le courage extraordinaire que montrent les condamnés les fait

regarder comme des saints, et le peuple est pénétré de respect pour la religion qu'ils professent (1556).

Marie veut rétablir un grand nombre de monastères; mais on lui apprend que plusieurs membres de la chambre des communes ont dit avec force, et la main sur leurs épées, qu'ils sauraient défendre leurs possessions; et la reine suspend l'exécution de son projet.

Le délire des persécuteurs devient extrême; on somme à Oxford deux théologiens de rendre compte de leur foi. Ils étaient morts depuis plusieurs années : on les condamne comme hérétiques; on déterre leurs os; on réduit ces os en cendres. On déterre de même la femme de Pierre Martyr, parce qu'elle avait été religieuse, et on brûle ses restes sur un tas de fumier.

La reine, irritée de ce que les persécutions ordonnées par son fanatisme augmentent dans tous les comtés le nombre des protestants, donne de nouveau à vingt-deux commissaires une autorité illimitée pour juger les protestants. De nouveaux feux sont allumés par une barbare démence ou par la plus honteuse et la plus coupable lâcheté. Une proclamation royale ordonne que tous ceux qui recevront des livres hérétiques, et ne les livreront pas aux magistrats, seront exécutés d'après la loi martiale; et la reine, mettant le comble à sa tyrannie, défend à toutes personnes d'intercéder en faveur de ceux qui seraient jugés pour cause d'hérésie; mais sa mort délivre l'Angleterre d'une reine qu'elle abhorre (1558).

Combien d'événements importants s'étaient passés sur le continent européen pendant les dernières années du règne de Marie!

Charles-Quint voulait se venger de l'électeur Maurice de Saxe. Le margrave Albert de Brandebourg Bareith, excité par les instances secrètes de l'empereur, avait dévasté, à la tête de ses troupes, les principautés eccle-

siastiques de la Franconie et les provinces rhénanes (1553). La chambre impériale l'avait mis au ban de l'empire comme perturbateur de la paix publique, et avait chargé l'électeur Maurice de l'exécution de son décret. Maurice se ligua pour cet objet avec les électeurs de Mayence et de Trèves, les évêques de Bamberg et de Wurtzbourg, les ducs de Brunswick et la ville de Nuremberg. Le margrave se jeta dans la Basse Saxe; Maurice l'y suivit, et lui livra à Sivershausen, près de Peine, une bataille fameuse dans l'histoire germanique. Les troupes du margrave furent taillées en pièces; ce prince n'échappa qu'avec peine à la captivité; trois ducs de Brunswick y furent tués, et Maurice y reçut une blessure mortelle dont il mourut deux jours après.

Cet électeur n'ayant pas laissé d'enfants, les états qu'il avait reçus de ses pères passèrent à son frère Auguste, avec le duché de Saxe et la dignité électorale que l'ancien électeur Jean-Frédéric réclama en vain, et que l'amitié du roi des Romains, Ferdinand, détermina Charles-Quint à conférer au frère de Maurice.

Le margrave Albert forma une nouvelle armée; mais il fut de nouveau battu à Schweinfurth. Il se sauva en France, et les alliés s'emparèrent de son margraviat.

Les états des cercles du Haut Rhin, du Bas Rhin, de Souabe et de Franconie se réunirent pour régler la nature et la forme des secours mutuels qu'ils devraient se donner pour la défense de leurs droits et le maintien de la paix publique (1554). Les états des autres cercles accédèrent à leur association, et la diète, convoquée à Ausbourg l'année suivante, adopta presque tous les règlements faits par les états des cercles; mais elle devait surtout être célèbre dans les fastes d'Allemagne par ses délibérations sur les affaires religieuses. Il fut décrété que les princes et états qui avaient embrassé la religion protestante jouiraient d'une entière liberté de conscience,

réuniraient tous les droits des princes et états catholiques, possèderaient sans aucun trouble tous les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, et seraient exempts de la juridiction métropolitaine ou diocésaine des archevêques de l'empire. Les grands juges et tous les membres de la chambre impériale pourraient être choisis parmi les protestants. Les sujets qui voudraient professer une religion différente de celle de leur souverain auraient la faculté de s'expatrier en payant les gabelles d'usage. Mais on déclara que ces avantages n'étaient accordés qu'aux seuls luthériens, toutes les autres sectes ou réformes en étant exclues à perpétuité; et le roi des Romains Ferdinand ajouta sans l'aveu des états protestants un *réservat ecclésiastique*, d'après lequel tout bénéficier catholique qui embrasserait la religion luthérienne serait privé de ses bénéfices, auxquels nommeraient les collateurs ordinaires.

La diète arrêta ensuite qu'on établirait dans chaque cercle un colonel chef de sa milice, et spécialement chargé de l'exécution des lois relatives à la paix publique et religieuse. Si les forces d'un cercle ne suffisaient pas pour réprimer les violations de ces lois, les cercles voisins seraient tenus de faire marcher leurs troupes à son secours. Si les troubles continuaient, l'électeur de Mayence convoquerait une assemblée extraordinaire des électeurs, assistés de six princes, d'un prélat, d'un comte et de deux députés des villes; et cette assemblée ou *députation* prendrait, de concert avec les commissaires impériaux, les mesures nécessaires pour le retour de la paix et le maintien des lois (1555).

Peu de temps après cette diète d'Ausbourg, Charles-Quint confirma le vicariat du saint empire, que les ducs de Savoie avaient le droit d'exercer dans leurs états après la mort ou en l'absence des empereurs.

Ce fut aussi dans la même année que Jeanne la Folle,

la mère de Charles-Quint, la veuve de Philippe Ier et l'héritière des Espagnes, succomba à ses longues souffrances. Elle avait vécu près de cinquante ans dans cet état déplorable de démence où l'avait réduite la mort d'un époux qu'elle aimait passionnément. Elle était bonne et malheureuse; les Espagnols la chérissaient; ils n'auraient pas souffert que, pendant sa vie infortunée, le nom de cette fille de Ferdinand et d'Isabelle ne fût pas toujours inséré dans les actes publics. Ils avaient donné des larmes à sa destinée; ils honorèrent sa mémoire.

La guerre durait toujours entre son fils Charles-Quint et Henri II, roi de France. On combattait en Italie et dans les Pays-Bas; le maréchal de Saint-André prit par escalade le Cateau-Cambresis. Réuni avec le duc de Nevers, il avait commencé d'attaquer les Impériaux, commandés par le prince d'Orange, et la victoire paraissait devoir le favoriser, lorsqu'une lettre de Henri II lui défendit de risquer une grande bataille avec une armée que la situation des troupes françaises en Italie ne laissait pas espérer de pouvoir remplacer.

Brissac commandait toujours dans cette Italie à laquelle les ravages de tant de troupes étrangères faisaient expier si cruellement l'empire que, plusieurs siècles auparavant, la victoire lui avait donné sur l'Europe. Les progrès de cet habile général alarmèrent Charles-Quint. Il lui opposa une armée de trente-cinq mille hommes, une artillerie formidable, et le duc d'Albe, le plus célèbre de ses généraux. Le maréchal n'avait que dix mille hommes; le duc le força à lever le siége de Vulpiano, s'empara de Frassineto, et, par une indigne barbarie, fit pendre les soldats italiens qui étaient en garnison dans la place, et envoya aux galères les soldats français que l'on trouva avec les Italiens. Il voulut ensuite prendre la ville de Santia. Les fortifications de cette place étaient bien imparfaites; mais

trois mille Français en formaient la garnison sous les ordres de Gouffier de Bonivet, colonel général de l'infanterie au-delà des monts; et le désir de venger leurs frères d'armes les aurait seul transformés en héros. Ils arrêtaient avec gloire les efforts du duc d'Albe, lorsque le maréchal de Brissac reçut de France un renfort de six mille hommes de vieilles troupes, commandés par le duc d'Aumale, et dont les premiers rangs brillaient de tout l'éclat militaire d'Enghien et de Condé, frères du roi de Navarre, d'Elbeuf, du grand-prieur de France, d'un Montmorenci, de La Rochefoucauld et de plusieurs autres guerriers illustres.

Brissac marcha alors contre le duc d'Albe. Le général espagnol, malgré la grande supériorité de son armée, n'osa pas l'attendre, leva le siége avec précipitation, et abandonna ses malades, ses blessés et une partie de ses munitions.

Brissac tomba dangereusement malade; le duc d'Aumale le remplaça. Vulpiano fut assiégé; le courage héroïque que d'Enghien et Condé déployèrent dans un assaut où le neveu du duc d'Albe, un prince de la maison de Gonzague et un grand nombre d'officiers espagnols et italiens perdirent la vie, ne contribua pas peu à la prise de la place.

Moncalvo fut assiégé; le maréchal de Brissac reprit le commandement de l'armée, et la place fut contrainte de se rendre; le baron de La Garde surprit sur la côte de Gênes un transport de cinq mille Espagnols, coula à fond plusieurs galères, et fit un grand nombre de prisonniers; le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, attaqua, près de Douvres, vingt-deux *ourques* flamandes chargées d'épiceries ainsi que d'autres marchandises précieuses, et en prit cinq qui furent conduites à Dieppe.

Le nombre des protestants s'accroissait cependant en

France : les cruels conseillers de Henri II lui inspirèrent de nouvelles alarmes, troublèrent son esprit, et le portèrent à blesser les lois fondamentales du royaume, à compromettre son indépendance et à oublier les libertés de l'Église gallicane, en recevant en France Mathieu Orry, nommé par le pape *inquisiteur de la foi*, chargé non seulement de rechercher les coupables, c'est-à-dire les hérétiques, mais encore de les citer devant lui, de les interroger et de les juger; le parlement surpris fit la faute d'enregistrer sans réclamations les pouvoirs pontificaux de Mathieu Orry; les évêques s'opposèrent à l'établissement du tribunal de l'inquisiteur; mais, ne pensant qu'à soutenir leurs prérogatives, ils dirent que leurs officialités suffiraient pour comprimer par la terreur les partisans de la réforme. « Qu'on interprète, » ajoutèrent-ils, l'édit de Châteaubriant, que les juges » ecclésiastiques prononcent sans appel, et que les juges » royaux soient obligés de faire exécuter leurs sen» tences. » Le conseil du roi adopta la proposition des évêques, en fit le sujet d'un édit, et l'envoya au parlement (1555); cette compagnie ne vit qu'avec effroi et l'édit et les effets du tribunal de l'inquisiteur; il résolut de présenter au monarque de pressantes remontrances; ce fut le célèbre avocat général Séguier qui porta la parole au nom du parlement : admis auprès du roi au milieu du conseil, il parla avec ce courage qu'inspire une conscience pure et avec cette noble franchise qui immortalise les grands citoyens. « L'extension de l'édit, » sous l'apparence d'une interprétation, dit-il avec la » plus respectable fermeté, est dangereuse et contraire » à la liberté des peuples, qu'elle prive du droit d'ap» pel; quant à l'inquisition qu'on voudrait établir, nous » abhorrons un tribunal de sang où la délation tient » lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens » de se défendre, et où l'on ne respecte aucune forme

» judiciaire. Les meilleurs moyens d'arrêter les pro-
» grès de l'hérésie sont l'instruction et l'exemple des
» pasteurs; obligez-les, sire, à résider au milieu de
» leurs troupeaux, et donnez à la nation un édit qui
» ne couvre pas votre royaume de bûchers, et qui ne
» soit pas arrosé des larmes ni du sang de vos fidèles
» sujets : éloignés de votre présence, courbés sous le
» poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exer-
» cice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se prépare
» contre eux; ils ne soupçonnent pas que, dans ce mo-
» ment, on songe à les séparer de vous et à leur enlever
» leur sauvegarde naturelle. C'est pour eux, c'est en
» leur nom que la cour de parlement vous adresse ses
» très-humbles remontrances et ses ardentes supplica-
» tions. Quant à vous, messieurs, dit-il aux ministres
» et aux autres membres du conseil, vous qui m'écoutez
» si tranquillement, et qui croyez apparemment que
» la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous per-
» diez cette idée; tant que vous jouissez de la fortune,
» vous mettez sagement le temps à profit; les biens et
» les grâces pleuvent sur vos têtes; tout le monde vous
» honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer
» à vous; mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez
» la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire pour
» ignorer à quoi tient souvent une disgrâce; quand ce
» malheur vous arrivait, vous vous retiriez du moins
» avec une fortune qui vous consolait en partie de votre
» chute et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater
» de l'enregistrement de l'édit, votre condition cessera
» d'être la même; vous aurez comme auparavant pour
» successeurs des hommes affamés qui, ne sachant com-
» bien de temps ils resteront en place, brûleront de se
» faire tout d'un coup riches, et y trouveront une mer-
» veilleuse facilité; bien sûrs d'obtenir du roi la confis-
» cation de vos biens, ils n'auront besoin que de s'assurer

» d'un inquisiteur et de deux témoins; et, fussiez-vous » des saints, vous serez brûlés comme des hérétiques. »

Le connétable de Montmorenci, qui n'avait pas oublié la disgrâce qu'il avait subie sous François Ier, fronça le sourcil et changea de couleur, disent les historiens; les autres ministres furent saisis d'épouvante; le roi lui-même, interdit et embarrassé, dit qu'il examinerait de nouveau l'affaire dans son conseil, et l'édit ainsi que l'inquisition furent suspendus.

Dans le même temps où la cour romaine voulait introduire en France des inquisiteurs pontificaux, les jésuites ouvrirent des écoles dans Paris : l'université les attaqua devant ce parlement qui venait, par l'organe de l'avocat général Séguier, de défendre avec tant d'avantage les libertés françaises; elle leur reprocha surtout leur dévouement absolu au pape; leur établissement fut jugé dangereux, et un arrêt du parlement leur interdit l'enseignement public.

La cour de Henri II cependant, sous prétexte d'adoucir les impôts établis, exigea que les villes du royaume comptassent au trésor dix-huit cent mille livres : on permit en conséquence aux officiers municipaux de hausser les droits sur le sel et les boissons; les villes furent autorisées à emprunter, si elles ne voulaient pas augmenter ces droits, une somme égale à leur contingent, et pour laquelle elles pourraient créer des rentes sur elles-mêmes. Le monarque ayant, malgré cette détermination, un grand besoin d'argent, on sacrifia l'avenir au présent; on permit aux provinces de racheter la gabelle en donnant une somme convenue; on eut recours à la vente de nouvelles charges, cette invention funeste suggérée dans le temps à François Ier par ce chancelier et cardinal Duprat, ce fauteur si ambitieux et si intéressé du despotisme, de la tyrannie, des prétentions féodales et de l'asservissement de l'Église gallicane;

on créa et on vendit des charges de commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs des villes, de receveur et payeur de gages dans chaque présidial, de membres d'un tribunal dit *de la Table de marbre* attaché à chaque parlement et chargé de l'inspection ainsi que de la police des eaux et forêts, de nouveaux conseillers dans chaque bailliage ou sénéchaussée, d'arpenteurs jurés, de gardes, gruyers, concierges et capitaines de châteaux royaux; on augmenta la finance ou le prix des charges établies depuis longtemps dans les juridictions auxquelles on supposa qu'on avait donné des attributions plus étendues; le roi d'ailleurs voulut emprunter plusieurs sommes; et, par un acte des plus extraordinaires et des plus dangereux du pouvoir arbitraire, il fut défendu aux particuliers de faire des emprunts avant que ceux du roi eussent été remplis. L'argent ainsi recueilli était presque entièrement employé à servir les passions de courtisans avides, corrompus et débauchés de la manière la plus honteuse. Le parlement fit en vain de nouvelles remontrances; en vain il dit au roi : « Vous n'êtes, sire, qu'u-
» sufruitier des domaines de la couronne, et si vous ne
» pouvez vous dispenser d'accorder des grâces à ceux
» qui les ont méritées par des services rendus à l'état,
» vous devez les borner à la durée de votre règne. » Les voix des courtisans empressés autour du monarque étouffaient celles de la raison, de la justice et de la politique. Mais les terribles éléments du plus violent orage s'amoncelaient en silence sur le royaume.

Charles-Quint, cependant, allait attirer l'attention de l'Europe et celle du Nouveau-Monde, qui lui obéissait, par un acte des plus inattendus : les ennuis d'une vaste administration, les fatigues de la guerre, des contrariétés, des peines et des soucis, dont il ne pouvait être dédommagé par une conscience sans reproches, une ambition

immense souvent trompée, et qui n'avait rien de commun avec l'amour de la vraie gloire, et la satiété de toutes les jouissances vulgaires du trône, avaient fait naître dans son âme un dégoût de la puissance suprême, augmenté depuis quelque temps par un mélange de philosophie, de religion, de craintes de l'avenir et de croyances superstitieuses; il avait formé le projet de se démettre de tous ses royaumes; il ne peut résister aux souvenirs, aux idées, aux alarmes qui l'assiègent avec une force nouvelle; il tient à Bruxelles une assemblée solennelle; il cède à son fils Philippe les royaumes d'Espagne et les autres états de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, dont il n'a pas disposé; il envoie le prince d'Orange, à la tête d'une ambassade, aux électeurs d'Allemagne, leur annonce qu'il vient de quitter la couronne impériale, déclare qu'ils n'ont plus d'autre empereur que son frère le roi Ferdinand, et s'embarque pour l'Espagne au port de Sudbourg de la province de Zélande. Arrivé à Laredo en Biscaye, il se prosterne sur le rivage, baise la terre. « O mère commune des hommes! s'écrie-t-il, je suis sorti nu de ton sein; j'y rentrerai nu. » Il confirme son abdication, se rend à Burgos, voit avec étonnement que peu de personnes se présentent pour lui faire leur cour, attend pendant quelques semaines le paiement d'une partie de la pension qu'il s'est réservée, s'afflige de sa nouvelle destinée; mais, surmontant sa douleur secrète, entre dans le monastère de Saint-Just, de l'ordre de Saint-Jérôme, à peu de distance de Placencia dans l'Estramadure, et s'y renferme dans un petit appartement de la plus grande simplicité. Ses deux sœurs, Éléonore, reine douairière de France, et Marie, reine douairière de Hongrie, le suivent dans sa retraite; leur grandeur s'est évanouie comme celle de Charles; il ne leur reste plus que de vains souvenirs.

Une diète fut tenue à Ratisbonne : les protestants y déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas le *réservat ecclésiastique*, et obtinrent un nouveau colloque entre des docteurs des deux religions. Cette conférence eut lieu à Naumbourg. Mais les passions étaient trop animées pour qu'on pût raisonner : les docteurs se séparèrent irrités les uns contre les autres et avant d'avoir discuté les objets principaux.

Charles-Quint avait signé avec Henri II la trève de Vauxelles : elle était pour cinq ans. Le roi de France néanmoins, entraîné par François de Lorraine, et Paul IV, dirigé par les Caraffe, méditaient une nouvelle guerre. Les efforts du connétable Anne de Montmorenci pour maintenir la paix ne purent l'emporter sur le génie de l'ambitieux duc de Guise. Aidé par Diane de Poitiers et même par Catherine de Médicis, François de Lorraine avait inspiré à Henri II les plus grandes préventions contre le roi de Navarre, Enghien, Condé et les autres princes du sang de la branche des Bourbons. Et combien, d'ailleurs, son influence n'était-elle pas secondée par les intrigues et les flatteries de courtisans qui ne voyaient que trop dans quels malheurs on allait replonger l'Europe, mais qui ne doutaient pas de devoir leur avancement et leur fortune aux terribles hasards de la guerre!

Les Caraffe voulaient obtenir la souveraineté de quelque contrée de l'Italie; et, pour obtenir la protection de Henri II, ils lui offraient le royaume de Naples. La trève de Vauxelles fut rompue, et dès ce moment les Valois ne virent autour de leur trône, ébranlé par les plus rudes secousses, que des sujets d'alarmes, de grands crimes et de terribles conspirations.

Un plan d'envahissement est arrêté dans le conseil du roi : le duc de Guise passe les Alpes à la tête d'une armée composée de l'élite des guerriers français (1557); il vole au secours du pape, vivement pressé par le duc

d'Albe, nouveau vice-roi de Naples, et qui avait déjà soumis une grande partie de l'état pontifical. François de Lorraine arrête les progrès du duc d'Albe.

Coligny tâche de surprendre Douai; Philippe II dénonce les Français à l'Europe comme infracteurs des traités; et l'Angleterre se déclare contre les Français. Le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, surnommé *Tête-de-Fer*, se présente sur les frontières de la Champagne et de la Picardie à la tête de soixante mille Impériaux. Henri II, qui sent trop tard combien ont été imprudents ses ambitieux conseillers, ne peut rassembler que vingt-deux mille hommes : il en donne le commandement au connétable. Le comte d'Enghien, qui vient d'épouser Marie de Bourbon-Saint-Pol, la plus belle et la plus riche héritière du royaume, surmonte son amour, et arrive dans les plaines de Picardie avec ses cousins le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon, et son frère le jeune prince de Condé, que le connétable nomme général de la cavalerie.

Le duc de Savoie, par une marche savante et imprévue, se porte sous les murs de Saint-Quentin, ville riche et regardée alors comme une des clefs de la France, mais que, dans sa téméraire imprudence, le conseil du roi avait laissée sans approvisionnements. Coligny rassemble à la hâte quelques compagnies d'hommes d'armes, force les quartiers des Espagnols, et se jette dans la place. Montmorenci, malgré le petit nombre de ses soldats, forme le noble et audacieux projet d'attaquer dans ses lignes une armée formidable, et de sauver Saint-Quentin. Il va lui-même reconnaître non seulement les marais qui entourent la ville, et que la chaleur de l'été avait desséchés en partie, mais encore le ruisseau qui coule au milieu des marais; il n'a avec lui que le duc de Nevers, le prince de Condé et quel-

ques officiers, parmi lesquels devait se distinguer le baron de Fumel.

Revenu à La Fère, il communique à un conseil de guerre sa hardie résolution. Elle effraie le maréchal de Saint-André; il redoute de voir les troupes françaises traverser une vaste plaine à peu de distance d'une armée deux fois plus nombreuse que celle du connétable. Montmorenci persiste dans le plan qu'il a conçu : il part très-tard de La Fère; et néanmoins le duc de Savoie, mal servi par ses espions, n'apprend son approche qu'en voyant ses tentes renversées par l'artillerie du connétable. Le désordre est si grand dans le quartier du duc qu'il est obligé de se sauver dans celui du comte d'Egmont; il découvre cependant d'Andelot, qui veut traverser le ruisseau pour s'introduire avec deux mille hommes dans la place assiégée. Son artillerie le foudroie avec tant de succès qu'à peine cinq cents hommes de ce détachement peuvent parvenir dans Saint-Quentin. Il rassemble alors toute sa cavalerie pour tomber sur le connétable; mais il est obligé de tourner les marais, de franchir un gué, et de traverser plusieurs défilés, qu'il trouve gardés par des escadrons d'hommes d'armes français. A la droite de ces escadrons est le prince de Condé à la tête de la cavalerie légère; mais ces escadrons sont forcés par le nombre. Le connétable se voit contraint d'ordonner la retraite; elle se fait avec un ordre admirable. Les Espagnols le suivent; il leur présente la contenance la plus fière : le duc de Savoie ne sait s'il attaquera. Malheureusement pour les Français, leurs vivandiers, saisis d'une terreur panique, fuient à travers les rangs de la cavalerie, et les rompent. Le comte d'Egmont et le comte de Horn saisissent avec habileté ce moment de trouble, et se précipitent sur l'arrière-garde formée de toutes les compagnies d'hommes d'armes et de la plus haute noblesse du royaume. La confusion

de cette arrière-garde est telle que ceux qui la composent montrent en vain la plus grande valeur; le comte d'Enghien est tué, et le duc de Montpensier pris par l'ennemi malgré leurs actions héroïques; la cavalerie française est détruite, et l'infanterie abandonnée à elle-même au milieu d'une plaine immense. Le connétable, Condé, Nevers et Bourdillon soutiennent sa retraite, qui s'exécute toujours avec le plus grand ordre. Le duc de Savoie n'ose la faire attaquer par ses troupes; mais ses canons l'écrasent : elle disparaît pour ainsi dire sous la foudre. Montmorenci ne veut pas survivre à son malheur; il cherche la mort la plus glorieuse au milieu des Espagnols; il est renversé de cheval, arrêté et conduit au duc de Savoie. Le duc de Longueville, le maréchal de Saint-André et presque tous les chefs sont faits prisonniers comme le connétable et Montpensier (1557). La France paraît perdue, et l'ennemi près d'entrer dans sa capitale; mais Philippe II, qui, pendant la bataille, s'était renfermé pour prier avec des moines, n'ose pas marcher à Paris; et l'horreur du joug étranger électrise les Français. Coligny prend la résolution de s'ensevelir sous les ruines de Saint-Quentin; le duc de Nevers prodigue ses richesses pour vêtir et armer des soldats; le prince de Condé, à la tête de six cents hommes de cavalerie légère, harcelle et fatigue sans cesse l'ennemi. Les nobles en âge de porter les armes accourent des provinces les plus reculées au secours de la capitale; les villes offrent à leur monarque tout l'argent qu'elles possèdent : mais, malgré tant d'efforts généreux, la ville de Saint-Quentin est emportée d'assaut, et sa garnison taillée en pièces ou prise avec Coligny, qui a voulu mourir sur la brèche. Ham, Le Catelet, Noyon et Chauni ouvrent leurs portes; et Paris est en quelque sorte une ville frontière; mais Nevers se retranche sous les murs de Compiègne, et Condé défend Soissons et

les bords de la rivière d'Aisne. Leur courage, leur constance et leurs succès doublent les forces des troupes françaises; et le duc de Guise arrive d'Italie avec les vieilles bandes, qu'il a cru pouvoir ne pas laisser à Brissac. On le reçoit comme le libérateur de l'état. L'enthousiasme qu'il inspire devient général; le monarque le nomme lieutenant général du royaume, et toute l'autorité royale est en quelque sorte dans ses mains (1558). Il rassemble en Picardie tous les guerriers qu'il peut réunir; et, se montrant plus que jamais digne de la confiance que la nation lui témoigne, il forme, malgré les rigueurs de l'hiver, le projet de chasser les Anglais de France. En moins de huit jours il s'empare de Guines et de Calais. On célèbre dans toute la France le conquérant de Calais et le défenseur de Metz: sa renommée parcourt l'Europe entière; son autorité est d'autant plus grande qu'on donne chaque jour au monarque de nouvelles préventions contre le roi de Navarre et les autres princes du sang, que n'aime pas Diane de Poitiers; et le mariage de son neveu Charles III, duc de Lorraine, avec une fille de Henri II, ainsi que celui de sa nièce Marie Stuart avec le dauphin, paraissent rendre sa puissance inébranlable.

Il joint à la conquête de Guines et de Calais celle de Thionville, que l'on considérait comme la plus forte place de la frontière; on aurait dit que c'étaient les Français et non les Espagnols qui avaient gagné la terrible bataille de Saint-Quentin; il va pénétrer jusques à Bruxelles pendant que le maréchal de Thermes soumettra les côtes de la Flandre. Le maréchal a déjà conquis Dunkerque et Gravelines; Jean de La Ville-sur-Illon, petit-fils du célèbre Dompjulien, duc de Mont-Saint-Ange, et le parent et l'ami du duc de Guise, seconde le maréchal avec autant d'habileté que de courage. Le roi d'Espagne, dont les troupes se rassemblent dans le comté

de Namur, ne sait quel parti prendre pour arrêter les Français victorieux. Guise oublie un moment la maxime des grands hommes, qui savent qu'*on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire*, et croit pouvoir laisser reposer son armée pendant quelques semaines. Le duc de Savoie, en grand capitaine, profite de cette faute funeste ; il détache le comte d'Egmont avec des forces supérieures à celles du maréchal. D'Egmont, qui a eu une si grande part à la victoire de Saint-Quentin, attaque le maréchal de Thermes auprès de Gravelines, le bat malgré son héroïque résistance, le fait prisonnier, et détruit toute son armée. Henri II marche à la défense des frontières; Philippe va se réunir à ses troupes; on s'attend à une nouvelle et grande bataille; mais Henri avait vu de près la misère des Français. Les Allemands, les Suisses et les Italiens qui combattaient sous ses drapeaux recevaient des soldes très-fortes qui épuisaient le trésor de l'état. Les progrès rapides du protestantisme remplissaient d'inquiétude son âme, prévenue contre les novateurs. Il conçoit pour la paix la même ardeur qu'il avait montrée pour la guerre.

Charles-Quint l'aurait refusée ; mais il avait cédé ses couronnes à son fils ou à son frère. Renfermé dans son monastère, il paraissait ne s'occuper que des offices divins, des ouvrages de saint Augustin, de ceux de saint Bernard, de la culture d'un jardin et de la mécanique, qu'il avait toujours aimée. Il s'informait à peine des grands événements de l'Europe. Un violent accès de goutte lui fait regarder sa mort comme prochaine; il s'impose de grandes austérités ; il veut qu'on célèbre ses obsèques pendant qu'il vit encore : il se couche dans un cercueil, on le couvre d'un voile funèbre, on chante l'office des morts, il joint sa voix à celles des moines qui prient pour le repos de son âme ; le célébrant jette sur lui de l'eau bénite; on se retire, et pendant quelque temps

il reste seul dans l'église, dont les portes sont fermées.

Le lendemain de cette cérémonie si extraordinaire, la fièvre le saisit, et bientôt il cesse de vivre. Des messes solennelles sont célébrées pour lui dans tous les états qu'il a gouvernés; plus de trois mille catafalques rappellent sa puissance éclipsée, par leur pompe si vaine (1558); et néanmoins, ce qui est bien remarquable, son confesseur, Constantin Ponce, et la plupart des religieux hiéronymites de son couvent de Saint-Just sont flétris par l'inquisition, comme coupables d'hérésie.

Ainsi finit un homme dont la renommée avait occupé le monde; ainsi se termine, dans l'obscurité d'un cloître solitaire, la vie éclatante et si occupée de celui qui avait rêvé la monarchie universelle, et dont la gloire aurait surpassé la puissance s'il avait eu plus de bonne foi, et si son ambition n'avait pas été démesurée.

Son frère Ferdinand avait signé une capitulation, lorsqu'il avait été élu *roi des Romains*, en 1531. Il en signe une seconde, lorsqu'il devient empereur par l'abdication de Charles-Quint; voici les principaux articles de celle que Charles avait juré d'observer en 1519: « Les fiefs qui » dorénavant viendront à échoir à la couronne impé- » riale seront réunis à cette couronne; les charges de » l'empire ne seront conférées qu'à des Allemands; » l'empereur ne donnera pas de dispenses contre le » droit commun; on ne se servira que de la langue » allemande dans les actes publics, émanés de la chan- » cellerie; personne ne sera mis au ban de l'empire » sans être condamné par la diète ou par la chambre » impériale. La diète jouira seule de la puissance légis- » lative; elle aura seule le droit d'entretenir la paix » publique, de faire la guerre et la paix au nom de » l'empire, d'arrêter des règlements sur le commerce et » les monnaies, de déterminer les contributions ordi-

» naires et extraordinaires, ainsi que les contingents et la
» forme des perceptions, d'établir et de surveiller les
» tribunaux suprêmes, de juger les causes personnelles
» des états, d'administrer la haute police de l'Église ;
» le consentement des électeurs sera nécessaire pour
» faire des alliances au nom de l'empire, pour engager
» ou aliéner quelque partie du domaine de la couronne,
» pour convoquer des diètes, proroger ou augmenter
» des péages; ils seront maintenus dans le droit d'élire
» librement les empereurs; les droits d'aucun état ne
» pourront être attaqués que par la voie de la justice
» ordinaire ; personne ne pourra être cité ni traduit que
» devant les tribunaux de l'empire. »

Martin Gusman, grand-chambellan de Ferdinand Ier, avait notifié au pape l'avénement de Ferdinand à l'empire, et le désir de ce prince de recevoir la couronne impériale des mains du souverain pontife (1558). On ne peut pas croire à l'absurde conduite de Paul IV : il refuse de recevoir l'ambassadeur de Ferdinand. « Comment a-t-il osé, dit le
» pape, prendre le titre d'empereur sans la permission
» du saint-siége, à qui seul appartient le droit de déposer
» les empereurs, et par conséquent de recevoir leur ab-
» dication ? Ferdinand s'est rendu inhabile à porter le
» sceptre de l'empire en accordant la paix la plus avan-
» tageuse aux protestants, et en promettant avec serment
» de la maintenir. Je lui ordonne de se démettre de l'em-
» pire ; qu'il s'en rapporte entièrement à la volonté du
» saint-siége, soit pour son rétablissement sur le trône
» impérial, soit pour les conditions qu'il plaira au pon-
» tife suprême de lui imposer. »

Gusman proteste solennellement contre les prétentions extravagantes du pape, et quitte la capitale du pontife, qui croyait que la ville de Rome était encore la maîtresse du monde.

(1559) Ferdinand, peu occupé de la réponse de

Paul IV, assemble une diète à Ausbourg : il veut engager les protestants à reconnaître le concile de Trente ; ceux-ci exigent, pour se soumettre à ce concile, que le pape ne préside plus cette assemblée, et n'y paraisse que comme partie, que les théologiens protestants soient traités comme les évêques catholiques, et que le concile soit transféré dans une ville plus voisine du centre de l'Allemagne que celle de Trente, et où les protestants aient moins de dangers à courir. Ferdinand se contenta de confirmer dans toutes ses dispositions *la paix de religion* de 1555. La diète adopta l'édit qui réglait le titre, l'aloi, la valeur, la forme et l'essai des monnaies, ordonna que le buste, ou du moins le nom de l'empereur, fût gravé sur toutes les pièces que les états feraient frapper ; et ce fut à la suite de cette diète que l'empereur publia une ordonnance concernant le ressort, la juridiction et les procédures du conseil aulique impérial.

Le neveu de Ferdinand, Philippe, avait terminé la guerre avec la France avec un bonheur auquel il devait bien peu s'attendre : Henri II désirait chaque jour plus vivement la fin de cette guerre ; il était très-brave, et les intérêts de la France lui étaient chers ; mais il ne pouvait se soustraire à l'empire de Diane de Poitiers, qui voulait la paix à quelque prix que ce fût, et que secondait dans ce moment le connétable de Montmorenci ; il résista aux avis les plus pressants du duc de Guise, du maréchal de Brissac et de presque tous ses conseillers, et eut la faiblesse, que la nation française a toujours reprochée à sa mémoire, de signer le traité honteux de Cateau-Cambresis, et de conclure cette paix que l'on nomma *maudite et malheureuse*. Par ce traité si indigne d'un monarque français, il abandonna à Philippe II toutes les conquêtes qu'il avait faites sur ce prince, remit la Bresse, la Savoie et le Piémont au duc de Savoie, l'île de Corse à la république de Gênes, Sienne au grand-duc de Florence, rendit près de deux cents places

fortes, renonça à de vastes territoires pour lesquels tant de Français avaient répandu leur sang, et tant de trésors avaient été dépensés, s'engagea à remettre Calais aux Anglais au bout de huit ans, laissa à l'empereur d'Allemagne la liberté de lui redemander les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, accorda la main de sa fille Élisabeth au roi d'Espagne, ainsi que celle de Marguerite, sa sœur, au duc de Savoie, et ne reçut que les villes de Ham, du Catelet et de Saint-Quentin. Il voulut d'autant moins réclamer pour le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, la restitution de la Haute Navarre et d'un grand nombre de riches seigneuries situées dans les Pays-Bas, que rien n'avait diminué la jalousie secrète qu'on lui avait inspirée contre ce premier prince du sang, et qu'il ne pouvait lui pardonner de favoriser la réforme religieuse, et d'avoir pris part, avec la reine Jeanne d'Albret, à des réunions nombreuses et publiques où les protestants de la capitale charmaient les assistants en chantant les Psaumes de David, traduits en vers français par le célèbre Marot, et dont les airs paraissaient bien plus agréables que la musique des églises catholiques.

Cette paix qui plaisait tant, malgré la honte qui y était attachée, à celle qui régnait sur la France en régnant sur Henri, et aux favoris ambitieux, avides et corrompus qui gouvernaient le trop faible monarque, fut célébrée par le roi comme l'événement le plus glorieux pour la patrie. Magnifique et prodigue, il donna des fêtes superbes pour le mariage de sa fille, et pour celui de sa sœur. Il aimait à combattre dans les tournois, et à faire admirer sa force et son adresse : il voulut jouter contre le comte de Montgommery. Un accident imprévu fit que la lance rompue de Montgommery frappa si violemment la visière de Henri que ce prince fut blessé mortellement. Sa mort n'inspira aucun regret.

Philippe II, dont la puissance venait d'être élevée

si haut par le traité de Cateau-Cambresis, quitta les Pays-Bas et arriva en Espagne. Par une de ces résolutions que la passion secrète la plus violente peut seule expliquer, il avait déféré à l'inquisition le testament de son père; et ce tribunal avait été sur le point de condamner ce testament au feu. Il assembla à Tolède les *cortès* ou états généraux : elles rendirent un décret qui prouve dans quel état se trouvait encore le corps social en Espagne ; l'esclavage y était protégé, ou du moins toléré par les lois : les cortès ne pensèrent pas à l'abolir ; mais elles défendirent aux Maures qui habitaient l'Espagne d'avoir des esclaves chrétiens, et ce qui est remarquable, c'est que le motif de leur décision fut la facilité avec laquelle les Maures faisaient embrasser à leurs esclaves la religion de Mahomet. Mais l'ardeur de Philippe pour le catholicisme va se montrer d'une manière horrible : la durée de son pouvoir despotique lui avait paru lié avec certaines croyances de l'Église de Rome ; il avait prescrit à l'inquisition les poursuites les plus sévères, ou plutôt les plus cruelles ; plusieurs prétendus ou véritables partisans de la réforme avaient été arrêtés ; on avait vu parmi ces hommes accusés d'hérésie Augustin Cacalla, prédicateur de Charles-Quint; ils avaient péri au milieu des flammes au nombre de trente. Philippe s'afflige d'avoir été privé par son absence de ce barbare spectacle ; il demande que cette scène affreuse, que cet *auto-da-fé* soit renouvelé sous ses yeux ; quarante infortunés sont conduits devant lui au bûcher sacrilége. Un de ces malheureux lui demande grâce : « Périssent toi et tes semblables! lui » répond l'exécrable Philippe; quand ce serait mon fils, » je le livrerais aux flammes s'il était hérétique. » Et l'auteur de ces paroles horribles osait invoquer le nom du divin fondateur du christianisme.

D'infâmes délateurs accusent le célèbre Barthélemi

Caranza, dominicain et archevêque de Tolède, qui avait assisté dans ces derniers moments Charles-Quint, accusé par des fanatiques de luthéranisme, parce qu'il avait résisté avec force à plusieurs prétentions des papes. On le renferme dans les prisons du *saint office*, ou tribunal de l'inquisition, dont il ne doit sortir que pour aller à Rome continuer de subir une dure captivité.

Pendant cette persécution, les signes précurseurs des tempêtes menaçaient la France de nouveaux désastres. L'intrigue, l'ambition et l'intolérance devaient bientôt l'ensanglanter. Parmi les frères du duc de Guise était le cardinal Charles de Lorraine, homme de beaucoup de talent, d'instruction et de génie. Aucun rang n'était au-dessus de ses désirs ni de son habileté. Il avait, pour ainsi dire, régné sur la France avec son frère le grand capitaine et le tout-puissant lieutenant général du royaume; ils s'étaient servis, pour s'élever et se soutenir à la hauteur à laquelle ils étaient parvenus, de l'influence de Diane de Poitiers. Mais, persuadé que la fortune de sa maison était devenue inébranlable, le cardinal Charles avait rougi d'avoir pour appui la duchesse, l'avait négligée, s'était plaint de quelques propos de la puissante Diane, l'avait bravée et allait succomber, ainsi que son frère, sous son ascendant irrésistible, fortement secondé d'ailleurs par le connétable de Montmorenci, lorsque la mort de Henri II détruisit la puissance de la favorite. François II monta sur le trône; il n'avait que seize ans; son corps était faible et délicat; son esprit crédule et borné; son âme faible et timide. En proie à des infirmités prématurées, il était incapable de gouverner. La loi désignait pour son principal conseiller, et en quelque sorte pour son tuteur, Antoine de Bourbon. Les grands du royaume le désiraient; et la reine-mère Catherine de Médicis, veuve de

Henri II, aurait vu sans peine une partie du pouvoir royal entre les mains du roi de Navarre, dans l'espérance de posséder une grande partie de ce pouvoir suprême. Mais le connétable pressa en vain le premier prince du sang de venir se saisir de l'autorité qu'on voulait lui déférer. Le roi de Navarre, lent, irrésolu, crédule et paresseux, n'avait de courage et d'activité qu'à la tête d'une armée. Son ressentiment contre Montmorenci et tous ceux qui avaient fait adopter le traité de Cateau-Cambresis, et concouru au sacrifice de ses plus chers intérêts, était trop récent et trop fort. Il ne voulut pas quitter sa résidence de Nérac. Le duc de Guise et son frère saisirent sans obstacle le timon des affaires. La jeune reine, qui n'avait guère que quatorze ans[1], et que son époux adorait, employait l'influence enchanteresse de sa beauté, de son esprit et de ses grâces pour augmenter ou consolider le crédit des Guise, les frères de sa mère; et Catherine de Médicis, séduite par l'adresse, l'éloquence et les protestations du cardinal Charles de Lorraine, préféra les princes de Lorraine à ceux de Bourbon, dont on lui faisait redouter les droits.

Non seulement la duchesse de Valentinois, qui avait perdu son pouvoir en perdant le roi qui l'aimait, mais encore le fier connétable de Montmorenci et leurs partisans furent éloignés de la cour. Le maréchal de Saint-André embrassa le parti de Lorraine (1559). Mais la persécution allait élever contre les Guise une grande partie de la nation. Les proscriptions et les bûchers n'avaient cessé de multiplier les protestants sous Henri II, comme sous François Ier. On comptait parmi eux des hommes illustres par leurs talents et leurs lumières, ou remarquables par leurs hautes dignités, leur fortune ou leur naissance. Les catholiques néanmoins étaient bien plus nombreux. Les Guise embrassèrent le parti qui pouvait leur donner le plus de partisans.

Voulant d'ailleurs s'assurer la reconnaissance du clergé, si riche à cette époque et encore si puissant, ils se déclarèrent contre les novateurs. Les protestants, que favorisait Montmorenci, le rival des Guise, ne voyant dans les princes de Lorraine que les ennemis les plus dangereux, se plaignirent avec force de la violation des lois fondamentales du royaume, traitèrent l'administration des Guise d'illégale et de tyrannique, publièrent contre eux un grand nombre d'écrits, et envoyèrent au roi de Navarre une députation solennelle, composée des ministres des églises réformées établies dans les principales villes du royaume. Ces ministres trouvèrent à Poitiers Antoine de Bourbon qui venait à Paris. « La » Providence vous a choisi, lui dirent-ils, pour établir » en France la pure parole de Dieu. Abandonnez pu» bliquement le culte de l'idolâtrie. Les vrais chrétiens » espèrent que, par votre entremise, la cour écoutera » nos justifications. Votre intervention fera suspendre » la rigueur des édits publiés contre nous. Vous ne » dédaignerez pas de procurer un si grand bien à vos » frères opprimés; le ciel pourrait-il laisser votre in» différence impunie? — Je ne recherche pas le pou» voir suprême, leur répondit le roi de Navarre. Je » ne suis sorti de mes états que pour établir le pur » service de Dieu. J'emploierai tout mon crédit avec zèle » et courage pour obtenir de la cour une prompte et » entière satisfaction de vos justes griefs. Excusez-moi » si je n'abjure pas encore la croyance romaine. Je » ne puis mettre trop de circonspection dans ma con» duite. Ma foi n'est déjà que trop suspecte; et si, dès » aujourd'hui, je me déclarais ouvertement, je n'au» rais plus les mêmes moyens pour servir les égli» ses réformées. » Le prince de Condé, celui de La Roche-sur-Yon et un grand nombre de gentilshommes des provinces situées au midi de la Loire, vinrent

grossir le cortége du roi de Navarre; ils l'excitaient à défendre ses droits contre les étrangers ; mais il ne pouvait adopter les conseils audacieux. Les avis perfides de l'évêque de Mende, de son chambellan et de son chancelier, corrompus par les Guise, ajoutaient à sa lenteur, à ses défiances et à ses incertitudes; et il annonça qu'il ne prendrait de résolution définitive qu'à Vendôme, dans le château de ses pères, où l'attendaient plusieurs de ses principaux amis.

L'amiral de Coligny était en effet à Vendôme, avec ses frères d'Andelot et le cardinal de Châtillon, le comte de La Rochefoucauld, le prince de Porcien, le vidame de Chartres, Chabot de Jarnac et plusieurs autres grands personnages. Le connétable de Montmorenci y avait envoyé Frémin d'Ardois, son secrétaire de confiance. Un grand conseil y fut tenu; on rappela tous les griefs qu'on avait contre les princes de Lorraine. « Tous les princes » du sang, dit-on avec chaleur, ont été exclus par ces » étrangers de l'administration de l'état, du comman- » dement des armées, du gouvernement des provinces, » des grandes charges de la couronne, des bienfaits du » monarque; on attente à chaque instant sur leurs antiques » priviléges; on usurpe leurs honneurs; les Guise veu- » lent marcher leurs égaux; ils ne pensent qu'à oppri- » mer les princes et les grands pour s'élever sur les » débris de leur crédit et dominer sans opposition. Ren- » versons ces usurpateurs avant qu'ils ne nous écrasent.» Condé se lève avec feu : « Marchons à l'instant, dit-il, » avec une troupe d'élite à Saint-Germain où est la cour; » saisissons-nous des Guise; chassons ces étrangers, et » remettons au roi de Navarre l'administration du royau- » me. » D'Andelot, le vidame de Chartres et le prince de Porcien appuient avec force l'avis courageux du prince de Condé; mais le roi de Navarre et l'amiral de Coligny préfèrent le parti de la prudence. « N'employons, dirent-

» ils, que les armes de l'équité et de la raison. Essayons
» d'en faire entendre le langage à la reine-mère; obte-
» nons, par la persuasion et de trop justes plaintes, des
» avantages qui nous mettent à l'abri d'une indigne op-
» pression; et ne croyons pas que les Guise puissent
» porter l'audace jusques à braver les princes, les grands,
» et presque tous les nobles du royaume. »

Cet avis l'emporta. Antoine de Bourbon partit pour Saint-Germain. Mais les Guise, informés de son projet, résolurent de l'accabler de dégoûts. Il espérait, d'après des usages bien anciens et relatifs aux princes du sang, ou même à de grands seigneurs qui revenaient à la cour après une longue absence, que le jeune roi dirigerait sa chasse de manière à venir au-devant de lui. Le duc de Guise engagea le monarque à chasser du côte opposé. Le roi de Navarre, comme premier prince du sang, devait occuper le plus bel appartement du château après celui du roi. Le duc de Guise s'en était emparé, et déclara qu'il ne le cèderait qu'avec la vie. Le maréchal de Saint-André offrit le sien au roi de Navarre; ce prince l'accepta. Il trouva chez la reine-mère le cardinal de Lorraine, qui ne s'avança pas au-devant de lui. Il l'embrassa. Le cardinal reçut cette politesse avec une sorte de dédain. On annonça le roi, qui revenait de la chasse; le roi de Navarre courut au-devant du jeune monarque, embrassa le duc de Guise et ses frères, qui accompagnaient François II, et qui reçurent ses avances comme le cardinal. On tint le lendemain un conseil auquel il devait assister comme chef de cette réunion; on ne daigna pas l'y appeler. Chabot de Jarnac le pressa de s'y présenter de lui-même, et de réclamer les droits de sa naissance. Le roi de Navarre, vivement offensé, voulut même quitter à l'instant Saint-Germain. Ses perfides favoris, vendus si lâchement aux Guise, le retinrent pour lui faire supporter de nouvelles humiliations. François II le fit appeler dans son

cabinet. « J'ai choisi, lui dit-il, mes oncles, le duc de » Guise et le cardinal de Lorraine, pour administrer le » royaume en mon nom; quiconque refusera de leur » obéir comme à moi-même, encourra mon indignation; » je consens à vous conserver vos pensions et vos états, » pourvu que vous me serviez avec le zèle que vous » avez fait paraître sous les règnes de mon père et de » mon aïeul. » Antoine lui répondit par les protestations les plus humbles de dévouement et de fidélité. Il voulut parler à Catherine de Médicis de ses droits, il n'en reçut que des réponses vagues, et ne témoigna aucun mécontentement.

Chabot de Jarnac et plusieurs autres abandonnèrent un prince timide pour lequel ils ne voulaient pas rester exposés sans appui à la violence des Guise. Le connétable et l'amiral, informés de la manière dont il avait dévoré tant d'insultes, n'espérèrent plus rien d'un caractère aussi faible, et ne voulurent pas se perdre inutilement pour un prince qui s'abandonnait lui-même.

Les Guise avaient sacrifié à leur ambition l'honneur de la France et la dignité de la couronne. Ils avaient engagé la reine douairière à réclamer l'appui du roi d'Espagne. Les ambassadeurs de ce monarque commencèrent, dès l'origine de cette fatale et honteuse intervention, de répandre en France l'or, les intrigues, la corruption et les divisions les plus funestes. On invita le roi de Navarre à un conseil; on fit lire devant lui une lettre de Philippe II. « J'accablerai de toutes mes forces, disait ce » monarque, devenu si superbe depuis le traité de Cateau-Cambresis, les téméraires qui oseraient s'élever » contre mon beau-frère et ses principaux ministres. » Les menaces de Philippe effrayèrent Antoine. Il craignit pour le Béarn et la partie de la Navarre que convoitait le roi d'Espagne. Pressé néanmoins par son frère, le prince de Condé, il vint à Paris réclamer l'assistance du parle-

ment, et l'engager à demander la convocation des états généraux. Il ne put rien obtenir des magistrats; sa faiblesse avait détruit son crédit. Les instances courageuses du prince de Condé et du prince de La Roche-sur-Yon l'empêchaient néanmoins de repartir pour le Béarn. Les Guise, voulant le séparer de ces deux princes, dont le caractère faisait sa force, leur donnèrent d'honorables missions qu'ils ne purent refuser. Abandonné à lui-même, il ne cherchait qu'un prétexte pour s'éloigner d'une cour où il était traité d'une manière si indigne de son rang. Catherine de Médicis lui fournit ce prétexte si désiré et par ce prince et par les Guise. « Veuillez vous » charger, lui dit-elle, du soin de conduire la jeune » reine d'Espagne à son époux, Philippe II. Ce monar- » que se déterminera peut-être à vous rendre la Haute » Navarre ou un équivalent. » Antoine y consent avec joie, et, montrant avec les Espagnols un caractère bien différent de celui qu'il n'a pu cacher à Saint-Germain, il se conduit en digne chef de la maison de Bourbon, rappelle avec énergie ses droits à la Haute Navarre, proteste contre les prétentions des commissaires de Philippe, qui avaient voulu faire regarder Roncevaux, quoique dépendant de cette Navarre qu'il réclame, comme situé sur la frontière d'Espagne, et force le cardinal Mendoze et le duc de l'Infantado à lui donner acte de sa protestation. Il s'attendrit en remettant entre les mains de ces délégués la jeune Élisabeth, dont tout le monde admirait les vertus, la douceur, les grâces et la beauté. Mendoze, en recevant sa souveraine, lui dit en latin, et en employant les paroles d'un psaume : *Oublie ton peuple, ma fille, et la maison de ton père.* L'évêque de Burgos, continuant le psaume dans la même langue, ajoute à ce qu'a dit le cardinal, ces mots, que le ton de sa voix rend effrayants : *Et le roi convoitera ta beauté, parce qu'il est ton seigneur et ton maître.* La jeune Élisabeth, qui en-

tendait le latin, et qui, destinée d'abord au prince don Carlos, n'épousait Philippe II qu'avec répugnance, est frappée par le plus triste pressentiment, et s'évanouit dans les bras de la reine de Navarre. On la rappelle à la vie; Antoine, Jeanne d'Albret, le cardinal de Bourbon, le prince de La Roche-Sur-Yon, et mademoiselle de Montpensier, partagent ce qu'elle éprouve, la consolent, l'embrassent malgré les commissaires espagnols, qui veulent maintenir l'étiquette rigoureuse de leur patrie, et mêlent leurs larmes à leurs tristes adieux.

Antoine avait réclamé la restitution de la Haute Navarre; Philippe l'avait refusé. Le ministre d'Antoine demanda l'île de Sardaigne à la place de cette Navarre qu'il n'avait pu obtenir. Philippe renvoya la décision de cette demande aux cortès qui allaient se réunir (1559).

Le duc de Guise, toujours occupé du soin d'augmenter sa puissance et de diminuer celle de ses adversaires, s'était attribué, comme lieutenant général, les fonctions les plus importantes de la charge de connétable, était parvenu à se faire donner la place de grand-maître de France, dont Anne de Montmorenci était en possession depuis plus de quarante ans, ainsi que celle de grand-chambellan que réclamaient les Longueville, descendants du fameux Dunois; et ayant obtenu un édit qui révoquait toutes les concessions du domaine royal, avait trouvé le moyen d'exempter de cet édit ses proches et ses partisans, et de le faire exécuter avec rigueur contre les princes et les grands qui lui étaient opposés. Sous prétexte d'ordre et d'économie, il réforma tous les officiers de la maison du roi placés par le connétable, forma une nouvelle maison composée d'officiers qui lui étaient dévoués, ôta aux créatures du roi de Navarre et du connétable les gouvernements des places frontières, et tous les autres emplois importants, ne les conserva dans aucune charge qu'autant que, par une indigne lâcheté, ils

désertèrent le parti de leurs bienfaiteurs, et se fit dispenser lui et les siens, de l'ordre royal qu'il avait sollicité et d'après lequel le port d'armes à feu avait été interdit à tous les Français.

Le pouvoir de François de Lorraine paraissait donc inattaquable; une démarche aussi odieuse du cardinal son frère ébranla ce pouvoir immense jusque dans ses fondements. Ce cardinal était à la tête des finances du royaume : elles étaient dans un désordre extrême; l'état devait quarante deux millions portant douze pour cent d'intérêt. Les dettes exigibles étaient considérables, et le trésor ne devait recevoir que neuf millions par an. Le cardinal, sans cesse entouré des créanciers de l'état, ne savait comment les satisfaire et surtout comment répondre aux officiers réformés à la paix, et qui demandaient, en montrant leurs blessures, le prix du sang qu'ils avaient si glorieusement versé. Fatigué de leur présence, de leurs plaintes et de leurs demandes réitérées, il eut l'insensée et criminelle audace de faire publier un ordre qui prescrivait à tous les créanciers de l'état et aux militaires qui réclamaient une dette sacrée, de sortir à l'instant de Fontainebleau où était la cour, sous peine d'être pendus. Ces militaires et ces créanciers partirent la rage dans le cœur, et unirent leur ressentiment à celui du prince de Condé. La persécution redoublait ses fureurs; on traînait jour et nuit dans les cachots des personnes de toute condition, de tout âge et de tout sexe, soupçonnées d'avoir adopté les nouvelles opinions religieuses. On accueillait les délations les plus calomnieuses, les imputations les plus infâmes, les bruits les plus absurdes. Un grand nombre de familles abandonnaient leurs biens, renonçaient à leur industrie, fuyaient une patrie qui ne pouvait les protéger, et, dans l'égarement de leur désespoir, délaissaient des enfants trop jeunes ou trop faibles pour les suivre. Ces inno-

centes créatures erraient dans les rues, les remplissaient de leurs cris plaintifs, et la terreur arrêtait ceux qui voulaient les secourir. Des fanatiques livrés à un délire sanguinaire accusaient la lenteur des supplices, et, dans leur frénétique barbarie, arrachaient aux bourreaux de misérables victimes qu'ils déchiraient en lambeaux.

La haine des protestants devint extrême contre les Guise; ils voyaient surtout dans le cardinal l'auteur de tous les maux. Des écrits répandus avec profusion, et lus avec avidité, accusèrent les deux frères non seulement de vouloir faire valoir les droits de René, roi de Naples, et leur quatrième aïeul, sur l'Anjou et la Provence, mais encore de se dire descendants de mâle en mâle de Charlemagne, et de vouloir ressaisir la couronne enlevée à la race de ce monarque par les Capétiens. Le cardinal de Lorraine multipliait les édits barbares et les actes de son cruel despotisme. François de Lorraine, aveuglé par l'amour du pouvoir et séduit par le funeste ascendant de son frère, ne voyait plus la grande gloire dont il avait à conserver l'éclat; et le grand homme qui avait sauvé la France n'agissait plus que comme un ambitieux vulgaire entraîné par ses passions et encore plus par celles du cardinal, jusques à une fanatique cruauté. Mais la patience des protestants était épuisée; Condé ne pouvait plus supporter les hauteurs des princes lorrains; et le jour de la vengeance approchait. Condé rassembla dans son château de la Ferté-sous-Jouarre plusieurs de ses amis, et particulièrement Coligny et ses deux frères, le prince de Porcien, et le vidame de Chartres. Il leur parla avec chaleur de l'état de la France, de la violation des lois, des bûchers allumés, des outrages accumulés sur la tête des princes du sang, de la faiblesse du roi, de la tyrannie des Lorrains. « Il ne nous reste » plus que la force, ajouta-t-il, pour briser nos fers; » soyons les vengeurs de la maison royale et les libéra-

» teurs de la patrie. » Coligny réunissait à une âme forte et élevée un génie vaste et un courage héroïque : « Il n'est que trop vrai, dit-il, que nous ne pouvons » plus renverser que par la force les tyrans qui nous » oppriment. La France renferme dans son sein une » multitude d'hommes attachés à la pure parole de » Dieu. Leur nombre ne cesse d'augmenter au milieu » des persécutions. Réduits au plus affreux désespoir, » ils n'attendent que des chefs pour éteindre les bûchers » dans le sang de leurs bourreaux : unissons-nous à » eux, confondons nos intérêts, soyons leurs vengeurs, » ils seront prêts à se sacrifier pour nous. Argent, vi- » vres, soldats, ils fourniront tout à la cause commune. » Leur nombre est de près de deux millions; la for- » tune de plusieurs est considérable; le zèle de tous est » extrême : notre cause deviendra sacrée aux yeux de » tous ceux qui professent la même religion. Les pro- » testants de Genève, de Suisse, d'Allemagne et d'An- » gleterre ne voudront pas laisser périr leurs frères de » France ; et que ne devons-nous pas espérer d'une » guerre sanctifiée par l'intérêt du ciel ! »

Condé et ses amis adoptent avec enthousiasme le plan de Coligny ; ils forment une confédération, nomment Condé leur chef, lui donnent leur foi et reçoivent la sienne ; on décide qu'on surprendra les Guise, qu'on les arrêtera au milieu de la cour, et qu'on les fera juger par les états généraux comme criminels de lèse-majesté; on déclare qu'on ne fera rien de contraire à l'*honneur de Dieu*, au roi, aux reines, aux princes du sang, au bien de l'état; et, en attendant que le prince de Condé, l'amiral d'Andelot, le vidame de Chartres et d'autres grands personnages puissent se déclarer, on reconnaît comme chef apparent de cette grande entreprise qui doit s'étendre sur une si grande partie de l'Europe, Jean de Bary, seigneur *de la Renaudie*, gentilhomme périgourdin

rempli de valeur, d'esprit et d'éloquence, qui, condamné peut-être injustement pour un crime de faux, avait erré long-temps hors du royaume dont on l'avait banni, était devenu protestant à Genève, y avait reçu de grandes marques de confiance de Calvin et de Théodore de Bèze, savant et fameux successeur de Calvin, et venait de rentrer en France, bravant tous les dangers d'un agent principal des églises proscrites.

Le supplice d'Anne du Bourg, conseiller clerc au parlement de Paris, neveu d'un chancelier de France, et qui périt au milieu des flammes, alluma un désir plus violent de vengeance, et augmenta le nombre des réformés.

La santé du roi s'altéra et donna des alarmes. Les médecins furent d'avis de le transporter au château de Blois, où il respirerait un air plus salubre. On répandit un bruit aussi absurde qu'horrible, et qui ne pouvait obtenir quelque croyance que dans un temps d'intolérance, de persécutions, de fanatisme et de délire sanguinaire. On dit que le jeune monarque était infecté de la lèpre, et qu'on lui avait ordonné de se baigner dans le sang d'enfants très-sains, et de cinq ou six ans. Une terreur soudaine se répandit dans un grand nombre de familles, et particulièrement sur les bords de la Loire; elles prirent la fuite, s'éloignèrent avec leurs enfants, et ne négligèrent rien pour dérober à toutes les recherches ces objets qui leur étaient si chers. Les Guise imputèrent aux protestants cette affreuse calomnie; les protestants accusèrent les Guise de l'avoir répandue, pour rendre odieuse la famille royale.

La Renaudie, cependant, après plusieurs voyages en Angleterre et dans un grand nombre de provinces de France, assemble secrètement à Nantes un grand nombre de protestants, leur parle avec feu des malheurs qui les accablent, des maux plus affreux encore dont ils sont

menacés, de la tyrannie des Guise, des dangers du roi, de ceux de la famille royale. « Écoutez, leur dit-il avec » enthousiasme, cette solennelle consultation des princi- » paux jurisconsultes et des théologiens protestants les » plus célèbres. *On peut, sans blesser sa conscience » ni violer la majesté du roi, recourir à la force pour » renverser la domination illégale et tyrannique des » Guise, pourvu qu'on agisse sous les auspices d'un » ou de plusieurs princes du sang, appelés par la loi » à l'administration du royaume, lorsque le roi est » incapable de gouverner.* Eh bien, continue-t-il, s'il » se présentait aujourd'hui un prince du sang qui con- » sentît à légitimer votre entreprise et à diriger votre » courage, refuseriez-vous de le reconnaître pour chef? » Tous jurent de marcher sous les ordres du prince. La Renaudie leur nomme alors le prince de Condé; ils renouvellent leur serment avec joie, ils jurent et protestent par écrit qu'ils ne veulent rien entreprendre contre le roi, la reine, la reine-mère, ni les princes du sang, et qu'ils défendront jusques à leur dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, et ils conviennent qu'un nombre immense de citoyens non suspects et sans armes se rendront le 15 mars à Blois, et qu'ils supplieront le monarque de ne plus gêner les consciences, et de permettre le libre exercice de la religion protestante. Ces citoyens seront suivis de cent gentilshommes d'élite qui présenteront une supplique contre les Guise; on arrêtera les princes lorrains; on leur fera leur procès; on les exterminera s'ils résistent; le prince de Condé se déclarera le chef de l'entreprise, et rendra à l'état ses lois fondamentales.

On nomme des capitaines pour présider aux grandes levées qu'on va faire; on se touche la main en signe de fraternité; on s'embrasse avec attendrissement; on s'exhorte à la constance; on se promet le secret; on dé-

voue à la mort et à l'infamie les lâches et les traîtres qui manqueraient à l'honneur et à la patrie; on se sépare avec précaution; on se retire avec mystère.

Les Guise, sur la foi des espions dont ils avaient environné les princes et les grands, vivaient dans la plus grande sécurité; l'autorité des magistrats et celle des gouverneurs paraissait entière; le peuple et la noblesse semblaient bien éloignés de désirer une insurrection; et, depuis plusieurs mois, on avait juré la perte des Guise en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et à Genève.

La Renaudie vient à Paris; il loge chez un avocat nommé *Avenelles*, et auquel les protestants accordaient la plus grande confiance; il reçoit un grand nombre de personnes; Avenelles, étonné d'un tel concours, en parle à son ami; La Renaudie croit devoir le mettre dans le secret de l'entreprise, et ne lui cache que le nom du véritable chef; Avenelles, tranporté de joie, demande de partager l'honneur de l'entreprise; mais, rentré dans son cabinet, il réfléchit sur les suites de l'insurrection, en est épouvanté, et, dans son effroi, va tout révéler à un ami du cardinal de Lorraine, et à Milet, secrétaire du duc de Guise; ils le prennent pour un fou; il insiste; et Milet le conduit en poste à Blois auprès du cardinal de Lorraine.

Le cardinal ne peut croire qu'un aventurier, flétri par les lois, ait assez d'influence sur la noblesse et sur le peuple pour former une vaste conspiration. « Avant » douze jours, dit Avenelles, vous périrez victime de » votre incrédulité, si vous n'employez toutes les forces » de l'état pour surprendre et accabler ces bandes nom» breuses de confédérés qui partent de toutes les pro» vinces du royaume. » Le cardinal perd toute sa fermeté: la crainte le saisit. Le duc de Guise conserve son calme ordinaire et son intrépidité; il conduit au château

d'Amboise le roi, les reines, la famille royale et la cour éperdue; il envoie de nombreux courriers; il ordonne aux commandants des provinces d'arrêter tous les gens armés qui se dirigeraient vers Blois; il envoie chercher à Orléans et à Tours des armes et des munitions de guerre; il somme les nobles des provinces voisines de venir au secours du roi qu'un grand danger menace.

On mande à Amboise, Coligny et d'Andelot son frère; Coligny est introduit dans le cabinet de la reine-mère, où se trouve le chancelier Olivier. « Quelle est donc » la cause de tant de troubles? lui dit Catherine de » Médicis tout éplorée; et quels remèdes opposer à tant » de maux?—Madame, lui dit Coligny, ne voyez-vous » pas le mécontentement de la nation? Tous les ordres » de l'état sont près de se soulever contre la tyrannie » de messieurs de Guise. La persécution la plus odieuse » est allumée contre les protestants : rien n'est cepen» dant encore désespéré si l'on remplace la violence et » la cruauté par l'humanité et la modération. Qu'on » publie un édit qui suspende l'exécution des lois pénales » rendues contre les protestants, et qu'on accorde à » tous les Français une entière liberté de conscience » jusques au moment où un concile légitime et libre » aura prononcé sur les points contestés du dogme. »

Le chancelier, dont on a vanté avec raison les lumières ainsi que les principes, et dont la conduite était encore ferme, approuve le conseil de l'amiral. Les Guise n'osent s'y opposer : on publie un édit qui accorde une amnistie aux protestants. Mais cet édit excepte non seulement les prédicateurs, mais encore tous ceux qui ont pris part à la confédération.

Le prince de Condé, parti de la Ferté-sous-Jouarre pour se mettre à la tête des confédérés, apprend que l'entreprise est découverte, et néanmoins se rend à Amboise, où il ne reçoit des Guise qu'un accueil froid et

dédaigneux, et, plus irrité que jamais contre les princes lorrains, conserve toutes ses espérances.

La Renaudie tient une nouvelle assemblée secrète; de nouvelles précautions sont prises; de nouveaux rassemblements sont déterminés. Le capitaine Saint-Cyr s'introduira dans le château même d'Amboise avec trente confédérés remplis d'audace, et s'emparera des deux frères.

Un gentilhomme du Bourbonnais court auprès des Guise, et leur révèle le plan redoutable qui vient d'être arrêté à l'unanimité. Le duc, informé de toutes les circonstances du projet, ne doute plus des effets de son génie; il sait tout; il pourvoira à tout; il réunit les nobles voisins d'Amboise et dévoués au roi, à la garde et aux officiers de ce monarque, en forme un corps de trois mille hommes, envoie à Orléans, à Blois, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bourges de grands seigneurs dont il est sûr, confie le poste d'honneur du château au prince de Condé, lui donne pour lieutenant son frère le grand-prieur de France, et charge les officiers des Suisses et des archers de la garde qui sont sous les ordres du prince d'observer tous ses mouvements.

Des confédérés se réunissent, se mettent en marche, repoussent le comte de Sancerre qui veut les arrêter dans un faubourg de Tours, et arrivent au château de Noisai. Le duc de Nemours, d'après les ordres du duc de Guise, part d'Amboise avec cinq cents chevaux, enlève deux chefs de confédérés qui se promènent sans précaution dans l'avenue du château, et bloque cette place, où commande le baron de Castelnau. La Renaudie accourt pour le dégager, et voler ensuite au château d'Amboise, qu'il croit dégarni de troupes, rencontre un corps de royalistes, commandé par son proche parent le baron de Pardaillan, le charge avec vigueur, tue le baron, et presque au même instant reçoit la mort du page de ce commandant.

Nemours confère avec Castelnau, lui jure qu'il obtiendra du monarque une audience sûre et libre, le persuade, le conduit avec lui à Amboise ainsi que ses compagnons : mais à peine Castelnau arrive-t-il à la cour qu'on le charge de fers et qu'on le jette dans un de ces affreux cachots construits par le cruel Louis XI.

Ces événements font échouer la conjuration : la plupart des confédérés sont surpris sur les routes, attachés à la queue des chevaux, conduits en triomphe dans la ville d'Amboise, pendus aux créneaux du château sans être interrogés, ou liés à de longues perches et précipités dans les eaux de la Loire.

On applique à la question la plus douloureuse La Bigne, le secrétaire de La Renaudie : il déclare au milieu des tourments avoir entendu dire que, si la conjuration réussissait, le prince de Condé se mettrait à la tête des confédérés ; il nie qu'ils voulussent se défaire du roi et de la famille royale, et que le roi de Navarre, l'amiral de Coligny et ses frères fussent entrés dans la conjuration. Mais, par une politique perfide plus affreuse encore que les cruautés qu'ils viennent d'ordonner, les Guise, ou du moins le cardinal de Lorraine, font courir le bruit que les conjurés ont voulu tuer le roi, écraser les princes, les grands, tous les nobles du royaume, établir en France une république semblable à celle de Genève et de plusieurs cantons helvétiques; et la terreur qu'inspire cette calomnie est si grande que personne n'ose demander grâce pour aucun des conjurés ni paraître touché de leur destinée.

La frayeur avait saisi le roi : le duc de Guise profite de ses alarmes pour obtenir de ce prince si faible et si malade la place de lieutenant général de la couronne que Henri II lui avait confiée dans le temps (1560).

Un second édit promet une grâce entière aux rebel-

les, et leur donne même l'espoir de pouvoir un jour être admis devant le roi et lui présenter une requête, à condition qu'ils mettent bas les armes et retournent chez eux deux à deux, ou trois à trois, dans l'espace de vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus sans aucune forme de procès. On comprend dans cette amnistie un très-grand nombre de soldats qu'on avait arrêtés, et à chacun desquels on donna pour son voyage une pièce de monnaie. Mais la plupart des confédérés, se persuadant qu'on les trompait et qu'on les taillerait en pièces sur la route, se joignent à quatre de leurs capitaines qui erraient sur les bords de la Loire avec leurs compagnons. Coqueville, l'un de ces capitaines, leur propose de tenter un dernier effort pour venger leurs camarades, surprendre le château d'Amboise, et punir leurs tyrans au moment où ils se croient sûrs du triomphe.

Son audace les entraîne : mais un des capitaines part trop tard de la ville de Blois, et le jour le fait découvrir. Coqueville et deux autres chefs ne peuvent pénétrer dans Amboise, bloquent le château du côté de la campagne, supportent pendant six heures, et avec la plus grande constance, le feu de la mousqueterie ; mais, voyant que personne ne s'ébranle en leur faveur, ils désespèrent du succès, et se retirent ; leur cavalerie se sauve ; mais presque tous les fantassins sont pris et exécutés. Un nombre immense d'hommes sont jetés dans la Loire ; les places publiques, les portes de la ville, les créneaux du château sont couverts de cadavres. Guise ordonne à ses soldats de massacrer indistinctement tous les hommes armés qu'ils rencontreront dans les forêts et sur les grands chemins ; plusieurs chefs, amenés devant des commissaires présidés par le chancelier, déclarent en vain au milieu des tortures qu'aucun complot n'avait été formé contre le roi ni

la famille royale, et qu'on n'avait pris les armes que contre les Guise. Le baron de Castelnau paraît devant ces commissaires; son courage, ses vertus et son érudition l'avaient rendu célèbre; il justifie avec chaleur et ses principes et sa conduite; il cite un grand nombre de passages de l'Écriture sainte en faveur de ses opinions religieuses; son enthousiasme et son habileté étonnent l'assemblée; le cardinal de Lorraine dispute contre lui; Castelnau lui répond avec autant d'assurance que si, au lieu d'être accusé, il eût siégé sur un tribunal; il demande qu'on lui rende la liberté, qu'il puisse parler au roi, qu'il lui soit permis de présenter à ce prince la pétition de ses frères; il réclame la foi jurée par le duc de Nemours; on lui fait subir tous les tourments de la question; on le condamne comme criminel de lèse-majesté; il interrompt le greffier qui lit son arrêt. « Je n'ai point attenté, dit-il » avec force, à la personne du roi, de ses frères, des » reines ni des princes du sang. Si c'est un crime de » lèse-majesté d'avoir pris les armes contre des étran- » gers infracteurs de nos lois, oppresseurs de la nation, » usurpateurs de l'autorité royale, je me fais gloire » d'être coupable et de mourir en défendant une » cause aussi juste. » Il monte sur l'échafaud avec quatre de ses confédérés: ils protestent de leur innocence jusques à leur dernier soupir; un d'eux, Villemongey, dont la tête doit tomber la dernière, trempe ses mains dans le sang de ses compagnons, et les élevant vers le ciel, « Grand Dieu, s'écrie-t-il, voilà le sang innocent » de mes frères; ce sang crie vengeance; tu ne laisse- » ras pas leur mort impunie. » La cour d'Amboise et même les dames qui en font partie voient d'un œil sec, des fenêtres du château, ce terrible spectacle. Anne d'Est, épouse du duc de Guise, est presque la seule qui répande des larmes.

Le trouble du monarque est extrême. « Qu'ai-je fait » à mon peuple, dit-il aux Guise, pour attenter à mes » jours ? je veux entendre ses doléances et y faire » droit. J'entends dire partout qu'on n'en veut qu'à » vous : ne devriez-vous pas vous éloigner d'ici pour » un temps? nous saurions si c'est vous ou moi qui » sommes l'objet de tant de haine. » Les Guise tremblent pour leur puissance; ils redoublent les alarmes du malheureux monarque, prennent le ciel à témoin de leur innocence, et disent avec toute l'apparence du dévouement et du zèle : « Notre retraite, sire, serait » le signal de votre mort et de celle de vos frères; les » orgueilleux Bourbons ont juré la destruction de la » famille royale. » Le monarque infortuné retombe dans les déplorables préjugés qu'on lui avait inspirés avec tant d'adresse.

Le prince de Condé, que les Guise redoutent et détestent, avait reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de la cour : on l'appelle dans le cabinet de Catherine de Médicis; le cardinal de Lorraine était seul avec elle; la reine lui fait part des dépositions des conjurés contre lui. « Rompez, lui dit-elle, toute liaison avec des re- » belles. — J'ai supprimé toutes ces dépositions, ajoute » le cardinal; mais placez-vous derrière une tapisserie, » et vous entendrez l'interrogatoire de quelques cou- » pables qui vont être exécutés. — Apprenez, dit avec » fierté le prince, que ma qualité ne me permet pas » de me tenir caché, et qu'elle vous permet encore » moins d'interroger des criminels sur mon compte. »

Le cardinal, ne se possédant plus, va trouver le monarque. « Le danger est plus grand que jamais, sire, » dit-il avec véhémence au faible François. Le prince » de Condé doit avoir des armes cachées dans son loge- » ment : bientôt il les distribuera à cette foule d'officiers, » à la tête desquels il semble assiéger votre Majesté.

» Prévenez, sire, le péril dont votre tête est menacée, » et ne différez plus d'éteindre le reste de la conspira- » tion dans le sang de son véritable chef. » Le roi, saisi de crainte, ordonne qu'on arrête le premier écuyer de Condé, mande ce prince, et lui dit avec une émotion très-vive : « On vous accuse d'être le chef de la conspi- » ration qui vient d'éclater contre ma personne et mon » royaume. Si cela est, je vous ferai sentir combien il » en coûte d'attaquer son souverain. — Sire, répond le » prince de Condé, je supplie votre Majesté d'assembler » sans délai les membres de votre conseil, les ambassa- » deurs étrangers, les grands-officiers de la couronne » et les chevaliers de l'ordre : c'est en leur présence » que je repousserai les calomnies lancées contre moi. » Le cardinal de Lorraine, qui ne doute pas que Condé ne soit convaincu de conspiration, engage le roi par un coup d'œil à ne pas refuser le prince. L'audience est promise pour le soir; Condé revient chez lui. Ses gens refusaient de remettre au grand-prevôt et aux commis- saires du roi la cassette qui renfermoit les papiers du prince; Condé donne lui-même la clef de sa cassette, fait étaler tous les papiers sur une table : le grand-prevôt, ainsi que les commissaires, les examinent, et vont ren- dre compte de leur mission au cardinal.

Le soir arrive; le roi, les reines, les membres du conseil, les ambassadeurs étrangers, les chevaliers de l'ordre prennent séance dans la grande salle du château, et le prince se présente. « Accusé par mes ennemis, dit- » il avec la plus noble fermeté, d'avoir conspiré con- » tre le roi et contre l'état, je n'allèguerai d'autre preuve » de mon innocence que la conduite que j'ai tenue » dans ces troubles. Si je m'étais senti coupable, serais-je » venu à la cour sans un nombreux cortége? Eh! qui » peut prendre plus d'intérêt au salut de l'état qu'un » prince du sang? S'il se trouve quelqu'un qui m'ose

» accuser d'un tel attentat, je déclare que cet accusateur, » à moins qu'il ne soit le roi lui-même, une des reines » ou un des enfants de France, en a faussement et mal- » heureusement menti. Qu'il se présente, et, mettant à » part ma qualité de prince, je suis prêt à le combattre » et à lui faire avouer que c'est lui-même qui est cou- » pable de conspirer pour la ruine de la maison royale » et la subversion de la monarchie. — Il ne faut pas » souffrir, dit le duc de Guise, qu'un si grand prince » demeure plus long-temps exposé aux insultes de la » calomnie; et, s'il en vient aux mains, je le conjure » de me prendre pour son second. » Condé le remercie, promène ses regards sur l'assemblée, et, reprenant la parole, « Que votre Majesté, dit-il, ferme dorénavant » l'oreille aux calomniateurs, et qu'elle me regarde » comme un sujet fidèle et un parent très-affectionné. » Le prince quitte alors l'assemblée. D'après les usages de l'antique chevalerie et le défaut de preuves, elle allait déclarer Condé innocent. Le cardinal ne peut supporter l'idée de cette décision; il fait un signe à François II, et le monarque docile lève la séance (1560).

Le mécontentement des Français devenait de plus en plus redoutable; le parti si nombreux que les Guise croyaient avoir anéanti paraissait plus menaçant que jamais; chaque jour voyait paraître un nombre immense de chansons, d'épigrammes, d'écrits vigoureux, de billets anonymes répandus jusque dans la chambre du roi, et dans lesquels on annonçait de terribles catastrophes si l'on ne tempérait pas la rigueur des édits, et si l'on ne chassait pas du royaume les tyrans qui en avaient juré la destruction, et cette autre étrangère Catherine de Médicis qui les soutenait, et dont les mœurs étaient l'objet de satires sanglantes.

De quelques grands dangers que Condé fût environné, il crut devoir ne pas quitter la cour sans congé, suivit

le roi à Tours, à Chénonceaux, à Châteaudun, et se détermina enfin à demander, pour se rendre à la Ferté-sous-Jouarre, une permission royale, que la politique du duc de Guise détermina ce prince à faire accorder sans délai à son cousin germain.

L'amiral de Coligny, d'Andelot et le vidame de Chartres s'éloignèrent de la cour en même temps que le prince de Condé; mais qu'ils étaient loin de s'attendre à la conduite du roi de Navarre! Vingt mille confédérés étaient encore en armes dans l'Agénois : le roi de Navarre marcha contre ces malheureux confédérés, qui avaient pris les armes pour les Bourbons contre les étrangers, les tailla en pièces, et offrit au roi les quinze mille combattants qu'il commandait et qui venaient de remporter cette triste victoire. Les Guise, plus alarmés que satisfaits de l'offre du roi de Navarre, ne cessèrent pas de le noircir auprès de François II, et dictèrent à ce faible pupille une lettre dans laquelle le monarque dit à Antoine de Bourbon : « Je vous remercie très-affec» tueusement du zèle que vous avez montré pour mon » service; mais je n'accepte pas votre offre; je réserve » votre assistance pour une occasion plus importante; » je croirais ne plus régner en Guyenne, si, dans ces » temps de trouble, une province aussi agitée avait à » sa tête un autre chef que vous. Poursuivez les re» belles dans toute l'étendue de votre gouvernement; » ne faites de quartier à personne; ne ménagez pas les » *prédicants*, ce sont des artisans de discorde; sévissez » surtout contre Boisnormand et David. Quelques re» belles ont déposé devant les juges, que mon cousin » le prince de Condé était de la conspiration; j'ai vu » qu'ils ne l'accusaient que pour prolonger leur vie; je » n'aurais pu concevoir qu'un prince qui me touche de » si près eût pensé à un pareil complot. Je lui ai fait » part, néanmoins, de ces accusations : il m'a assuré

» si positivement, et devant la reine-mère, de son in» nocence et de l'horreur que lui inspirait une aussi » méchante calomnie, qu'il ne me reste plus de doute » à son égard, et que je demeure très-satisfait de lui. » Le roi de Navarre, dont la faiblesse était entretenue par la crainte de perdre les riches et nombreux domaines dont il jouissait, et dont la dissimulation, inspirée par cette crainte, égalait celle des princes lorrains, adressa à François II la réponse la plus soumise.

Les Guise jurèrent une haine implacable à tous ceux qui oseraient méconnaître leur autorité, ou révoquer en doute qu'ils avaient, en punissant les conjurés d'Amboise, sauvé la France et son roi; le connétable de Montmorenci porta au parlement de Paris une lettre de François II, sur la découverte et l'anéantissement de la conspiration. Le parlement, en déférant au duc de Guise le titre si peu mérité de *Sauveur de la patrie*, ternit sa gloire sans sauver celle du duc, et au milieu des tempêtes si violentes que préparaient la rivalité des Bourbons et des princes lorrains, la haine de la noblesse et des grands, pleins d'audace contre ces étrangers, la cruelle intolérance d'un clergé ignorant, fastueux, scandaleux dans ses mœurs, et inquiet sur ses richesses, l'exaltation et le désespoir des protestants, les séductions, les terreurs et l'avilissement de tant de magistrats, l'humeur guerrière et féroce de tant de milliers d'aventuriers prêts à vendre leur sang à tous les partis que pourra faire une reine-mère intrigante et voluptueuse, plus avide que capable de tenir les rênes de l'état, réunissant tous les défauts de la faiblesse à ceux de la présomption, ne connaissant que de petits moyens pour maîtriser les plus grands événements, favorisant successivement tous les partis et toutes les croyances religieuses, et n'espérant conserver le pouvoir suprême qu'en répandant dans tout le royaume la discorde et la haine.

Au milieu de tant de nuages amoncelés, et déjà sillonnés par la foudre, paraît un homme dont la vertu aurait sauvé la France, si la France avait pu être sauvée avant d'éprouver les derniers des malheurs : cet homme était Michel de L'Hôpital; on devait célébrer son érudition, son éloquence, son talent pour la poésie latine, la solidité de son jugement, la fermeté de son caractère et son austère intégrité. Olivier était mort de douleur d'avoir assouvi la vengeance des Guise, et laissé périr au milieu d'affreux supplices tant de victimes innocentes; au moment d'expirer, tourmenté par des remords qui ont demandé grâce pour sa mémoire, il avait maudit le cardinal de Lorraine qui était venu le voir. Il fallait disposer de la place de chancelier : Catherine, désirant de secouer le joug des Guise, voulut leur opposer un homme ferme et incapable d'être séduit ou trompé. On lui parla de L'Hôpital : elle l'agréa; et les Guise, qui ne connaissaient ni le courage, ni le civisme, ni les autres vertus de Michel, et qui ne pouvaient croire qu'il pût vouloir résister à leur puissance, souscrivirent au choix de la reine-mère.

Le prince de Condé, retiré à la Ferté-sous-Jouarre, ne vit que trop combien il était entouré de serviteurs infidèles, vendus à ses ennemis, et chargés d'épier ses actions et ses discours. Il reçut, d'ailleurs, du duc de Guise et du cardinal de Lorraine des lettres très-affectueuses. Ces lettres augmentèrent sa méfiance; il les envoya au roi de Navarre, lui demanda un asile dans ses états, assembla sa maison, lui annonça qu'il allait partir pour Chenonceaux, et ensuite pour le Béarn, lui dit de prendre les devants, et de l'attendre à Blois, partit deux jours après, très-peu accompagné, persuada si bien aux courtisans qu'il rencontra, qu'avant de se rendre dans le Béarn il allait à la cour, que les Guise, informés de tout ce qu'il avait dit, et comptant le voir arriver à chaque instant, ne

donnèrent aucun ordre pour le faire arrêter sur la route; prit la poste lorsque personne ne s'y attendait, trouva à Poitiers le jeune Maligny à la tête de plusieurs nobles, suivit des chemins de traverse, et parvint enfin auprès de son frère, qui l'embrassa avec transport.

La réunion des deux premiers princes du sang inquiéta d'autant plus les Guise qu'ils ne doutèrent pas de voir bientôt les protestants commencer une terrible guerre civile. Elle paraissait d'autant plus inévitable que le plus mauvais succès de cette entreprise des réformés ne pouvait rendre leur sort plus affreux.

Catherine, dont le désir secret était d'écraser l'un par l'autre les deux grands partis qui divisaient la France, pour élever son pouvoir sur leurs débris, voyait avec joie ces partis s'aigrir chaque jour davantage. D'un côté, elle encourageait secrètement les Coligny et leurs amis; de l'autre, elle approuvait hautement l'administration des Guise.

Elle appela à la cour Louis Regnier de La Planche, distingué par ses lumières, et pour lequel le connétable de Montmorenci avait beaucoup d'amitié. « Quelle est » donc, lui dit-elle en présence de la duchesse de Montpensier, la véritable cause des factions qui déchirent » la France, et quel devrait en être le remède? — Le » gouvernement illégal et despotique des Guise, répondit La Planche fortement pressé de s'expliquer, est » la source de tous les maux qui désolent la France. On » ne peut empêcher la subversion de la monarchie qu'en » suspendant l'exécution des édits contre les protestants, » en ôtant l'administration aux Guise, en la confiant » aux Bourbons. » Le cardinal de Lorraine était caché derrière une tapisserie. « On ne peut sans injustice, » répliqua la reine-mère, blâmer le choix que j'ai fait » des Guise. Ils ont, dans tous les temps, servi la France

» en héros. Leurs soins ont sauvé à Amboise l'état attaqué par des factieux qui destinaient au roi, à sa mère, » à son épouse, à ses frères, le même sort qu'à ses ministres. — C'est en vain que les Guise, dit La Planche en » souriant, imputent ces parricides à des Français. On » ne les charge d'une si horrible accusation que pour » arriver aux princes du sang qu'on déteste. » Il ajouta les réflexions les plus propres à déplaire au cardinal; il fut arrêté. Mais il était neveu du savant Jean du Tillet, pour lequel le cardinal avait une grande estime; et les instances de son oncle lui firent rendre la liberté.

Le roi de Navarre et le prince de Condé furent instruits à Nérac de la conférence de la reine-mère avec La Planche, et des projets que cette princesse avait manifestés dans cet entretien d'égaler les princes lorrains aux princes du sang de France. Les protestants dans plusieurs provinces s'emparèrent des églises catholiques, et les convertirent en temples; plusieurs réformés marchèrent les armes à la main contre les troupes royales. Les hommes les plus sages demandèrent la convocation des états généraux, comme le seul moyen de préserver la France des maux sans nombre qui allaient peser sur ce royaume : cette proposition fit frémir les Guise; ils éprouvèrent les plus vives alarmes en pensant que les représentants de la nation se réuniraient avec leur roi pour détruire les factions, et faire respecter les lois fondamentales. Faisant répandre le plus possible ces propos toujours tenus contre les assemblées des représentants des peuples par les intrigants, les ambitieux et les hommes faibles qu'ils entraînent si facilement, ils dirent au roi : « C'en est fait de votre autorité, sire, si, » dans les circonstances dangereuses où l'on réclame » avec tant de force la liberté religieuse et civile, vous » convoquez les états généraux. On n'élira pour dépu» tés que les hommes les plus audacieux et les plus

» capables de renverser le gouvernement monarchique, » le seul qui convienne à la France. » Ils effrayèrent François II au point de lui faire regarder comme criminels de lèse-majesté tous ceux qui oseraient demander ces états généraux qui, en brisant le joug des Guise et de Catherine, auraient rendu à la France la paix, le bonheur et la gloire.

L'Hôpital lutta en vain contre les craintes chimériques du monarque et la politique des Guise. Il ne put obtenir qu'une assemblée de *notables*, ou un grand conseil extraordinaire composé des princes, des grands-officiers de la couronne, des chevaliers de l'ordre, des conseillers d'état, des chefs du clergé et de la magistrature.

Les Guise espéraient que cette assemblée mettrait, pour ainsi dire, à leur disposition les princes du sang et leurs autres ennemis les plus redoutables. Elle devait se réunir à Fontainebleau le 15 du mois d'août. Le duc de Guise, comme lieutenant général de la couronne, fit venir autour de cette ville les compagnies de gendarmerie éparses dans le royaume (1560). « Partez de Nérac » avec le prince de Condé, écrivit le connétable de » Montmorenci au roi de Navarre; la noblesse du midi » de la Loire vous joindra sur la route; vous arriverez » à Fontainebleau à la tête d'un corps imposant. J'y paraîtrai en même temps avec tous mes amis. Nos forces » réunies chasseront les étrangers, et nous rétablirons » les lois et la tranquillité publique. »

Les traîtres qui composaient le conseil du roi de Navarre lui persuadèrent que c'en était fait de sa liberté, et peut-être de sa vie, s'il allait à Fontainebleau, où les Guise avaient rassemblé toutes les forces de l'état. Il résista aux vives instances du prince de Condé, écrivit au roi de France, lui dit que le temps lui manquait pour

les préparatifs d'un long voyage, et le pria de le dispenser de se rendre à l'assemblée des notables.

Cette assemblée est mémorable; on s'élève avec force contre l'administration des Guise. Des évêques se plaignent de l'ignorance, de la cupidité, des mœurs dépravées des ecclésiastiques, et demandent un concile général et libre pour réformer des abus qui ont révolté un si grand nombre de catholiques, et les ont portés à quitter la foi de leurs pères. Ils conjurent le roi de faire usage de sa puissance, et de convoquer un concile national si le pape se refuse aux vœux de la France entière. Coligny réclame avec fierté et au nom des protestants le libre exercice de leur religion. Il reproche aux Guise la nouvelle garde dont ils ont environné le roi. « Cette garde, » dit-il, est une barrière qui sépare un père de ses enfants. Cet appareil menaçant éteint peu à peu, dans » le cœur des peuples, l'amour des souverains; et le » roi doit apprendre de ses ancêtres que son empire » est fondé sur la justice et sur les lois, et non sur » la terreur. Je demande l'expulsion de cette garde » dangereuse pour le trône, la réunion d'un concile » général ou national, et la convocation des états généraux. »

Les Guise traitent de séditieuse la requête des protestants. François de Lorraine et Coligny se bravent et se menacent; mais la sagesse et le patriotisme de L'Hôpital l'emportent. Il sait que les gouvernements ne peuvent se maintenir que par la justice. Le gouvernement cède à l'opinion des Français, ordonne que les états généraux se réuniront à Meaux le 10 décembre, promet de réunir un concile national si le pape ne convoque pas un concile œcuménique, et suspend jusques à la réunion de l'un de ces conciles l'exécution des lois pénales rendues contre les novateurs.

Cette défaite ne change rien aux dispositions des Guise.

Leur courage est inébranlable; ils comptent leurs forces; ils se voient les maîtres des troupes royales, des finances du royaume, de toutes les grâces de la cour. Que pourraient-ils craindre de leurs ennemis? qu'auraient-ils surtout à redouter du prince de Condé, dont la fortune était si délabrée que sa femme engageait une partie de son patrimoine pour lui envoyer un peu d'argent?

Un homme qui se nommait La Sague, qui avait toute la confiance de ce prince, et qui était un des secrétaires du roi de Navarre, est entraîné par un excès de zèle, et fait imprudemment à un officier des confidences relatives aux projets de Condé contre les Guise et à la correspondance de ce prince avec ses amis. L'officier trahit La Sague, et révèle au duc de Guise tout ce qu'on lui a confié. La Sague quitte Fontainebleau pour retourner auprès du prince. Il prend des précautions pour cacher sa route; mais ces précautions sont vaines; on l'arrête auprès d'Étampes, et on le conduit aux Guise. On trouve dans la correspondance dont il s'est chargé une lettre par laquelle le vidame de Chartres offre à Condé ses services, si ce prince entreprend quelque chose *pour le service du roi*. Le vidame est pris, renfermé à la Bastille, et traité avec la même rigueur qu'un criminel de lèse-majesté.

On menace La Sague d'horribles tortures; sa fermeté s'évanouit. Il se hâte de révéler ce qu'il sait et ce qu'il conjecture. « Le roi de Navarre et le prince de Condé, » dit-il, doivent venir à la cour avec un corps de troupes; » ils s'empareront de Poitiers, de Tours et d'Orléans. Le » connétable s'assurera de Paris, dont son fils le maré» chal de Montmorenci est gouverneur; il fera soulever » la Provence, la Bretagne, la Picardie et d'autres pro» vinces par le moyen des gouverneurs qui lui sont dé» voués. Presque tous les nobles de France prendront » les armes, et ne les quitteront qu'après avoir ôté aux

» Guise l'administration de l'état. Le roi ne sera déclaré
» majeur qu'à vingt-deux ans; et, pendant sa minorité,
» le royaume sera gouverné par trois régents, le roi de
» Navarre, le prince de Condé et le connétable de Mont-
» morenci. »

Les Guise effrayés croient devoir garder le plus profond silence sur le plan révélé, et attendre des circonstances plus favorables à leur vengeance.

Ils conduisent le roi à Saint-Germain, rassemblent autour de lui de vieilles bandes françaises qu'ils ont fait venir des trois évêchés et du Piémont, réunissent à ces troupes peu nombreuses, mais des plus aguerries, d'autres vieilles bandes qu'ils retirent d'Écosse, où ils les avaient envoyées pour soutenir leur sœur la reine douairière, font avec la Grande-Bretagne un traité regardé comme honteux par les Français, déterminent François II et leur nièce Marie Stuart à renoncer aux titres de roi et de reine d'Angleterre, qu'ils leur avaient fait adopter dans le temps, mandent toutes les compagnies d'hommes d'armes; et appellent sous différents prétextes auprès du monarque les gouverneurs des provinces et les chefs de la noblesse, qui leur sont le plus suspects.

Peu de temps après, François II, conduit par les princes lorrains, entre dans Paris avec l'appareil le plus redoutable, mande le parlement au Louvre, accuse les Bourbons, les dénonce comme ayant tramé la conjuration d'Amboise pour lui enlever la couronne. « Entouré de
» tant de périls, ajoute-t-il, je ne puis marcher qu'en-
» vironné de toutes les forces de l'état. » Le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, les maréchaux de Brissac, de Saint-André et de Thermes, partent chacun à la tête d'un corps de cavalerie pour arrêter les hommes suspects au gouvernement, raser les châteaux de ceux qui oseraient résister, et épouvanter les ennemis des Guise par de cruelles exécutions.

Un ordre du roi porte que les états généraux se réuniront à Orléans. Le monarque écrit au roi de Navarre de se rendre à la cour, sous peine d'encourir son indignation, et d'y amener son frère, que l'on accuse d'avoir été le chef de la conspiration d'Amboise, et dont il veut entendre la justification. Une menace si inattendue réveille le courage du roi de Navarre. « Loin d'avoir conspiré con-
» tre l'état, répondit-il à François II, mon frère est prêt
» à sacrifier son sang pour le défendre; il se rendra peu
» accompagné auprès de votre Majesté, lorsque les ca-
» lomniateurs de la maison de Bourbon qui entourent le
» trône laisseront libre le cours de la justice; les ennemis
» des princes du sang, sire, sont seuls capables d'attenter
» à la couronne. Les princes qui en ont l'expectative,
» après la branche régnante, ne forment des vœux que
» pour la conservation de la monarchie; elle ne peut
» être ébranlée ni passer à une autre famille sans qu'ils
» périssent pour la maintenir. Banissez donc, sire, des
» soupçons qui, en outrageant vos plus proches parents
» et vos plus fidèles sujets, vous rendent le plus malheu-
» reux des princes. »

Condé écrit au roi avec la même force : les Guise ont recours à une nouvelle manœuvre; une seconde lettre de François II est envoyée au roi de Navarre : « J'ai be-
» soin de vos conseils, lui écrit-il, et de votre assistance
» pour pacifier les troubles; votre absence de la cour est
» le prétexte de la fermentation générale; je vous con-
» jure de venir me trouver à Orléans avec le prince
» votre frère. Je vous donne ma parole royale de vous
» accueillir l'un et l'autre avec tous les honneurs et tous
» les égards que je dois à des parents chéris. Vous aurez
» à la cour l'autorité et le rang que vous donne votre
» naissance et que vous assurent les lois de l'état; le
» prince de Condé sera libre, et ne sera pas même gêné
» relativement à la religion. »

Les Guise voulaient à tout prix attirer les Bourbons à la cour, et s'assurer de leurs personnes. Le roi comble de caresses le cardinal de Bourbon, et engage ce prince, aussi faible que crédule, à être auprès de ses frères l'interprète de ses sentiments. Le cardinal arrive à Péronne ; il trouve le roi de Navarre très-ébranlé par la seconde lettre du monarque ; Condé résistait avec force, mais les perfides conseillers d'Antoine de Bourbon trompent le jeune prince, le flattent, le séduisent, l'entraînent, et lui arrachent sa parole d'honneur d'accompagner le roi de Navarre : les trois princes partent de Nérac.

Huit cents gentilshommes des domaines du roi de Navarre le joignent à Limoges; les protestants lui montrent un état de sept mille fantassins, levés secrètement dans la Gascogne ou dans le Poitou, de quatre mille hommes de cavalerie ou d'infanterie, enrôlés en Languedoc ou en Provence, et de quatre mille Normands, prêts à marcher sous ses ordres; ils lui rappellent les compagnies d'ordonnance commandées par des chefs dévoués à la maison de Bourbon, et qui se déclareront en sa faveur ; ils le pressent de lever l'étendard de l'insurrection contre les Guise; il est près de céder à leurs instances. Il assemble son conseil; ses conseillers, entièrement dévoués aux princes lorrains, lui inspirent les plus grandes alarmes sur le succès de l'entreprise qu'on le presse de tenter ; le roi de Navarre déclare qu'il prendra sa résolution au château de Verteuil, qui appartient au comte de La Rochefoncauld, son parent, et où il doit passer quelques jours.

Le cardinal d'Armagnac lui apporte à Verteuil les promesses les plus flatteuses de la cour. Le roi de Navarre n'hésite plus ; il renonce à tous les projets de guerre ; il témoigne toute sa reconnaissance aux gentilshommes qui l'entourent : « On nous a, leur dit-il, calomniés mon » frère et moi auprès du monarque ; mais nous ne vou» lons prouver notre innocence que par les voies de la

» vérité et de la justice : nous aimerions mieux périr vic-
» times de l'oppression et de la tyrannie que d'exposer
» la France à être inondée de sang pour notre querelle.
» — C'en est fait de votre vie, lui dit un de ces gentils-
» hommes, si vous vous livrez à vos ennemis mortels ;
» quelle confiance pouvez-vous avoir dans la parole du
» roi et dans celle de la reine-mère ? un enfant et une
» femme ne pourront vous soustraire à une destinée tra-
» gique ; si vous voulez braver le plus grand des dangers,
» n'amenez pas avec vous le prince votre frère. La vie
» du prince de Condé, dont on craindra le ressentiment
» garantira vos jours. — Mon frère ni moi n'avons rien
» à craindre ; et nous obtiendrons la grâce de ceux qui
» nous ont accompagnés en armes jusques à Verteuil. —
» Comment ! notre grâce ! dit avec chaleur celui qui avait
» pris la parole ; demandez-la pour vous, sire, et encore
» vous avez beaucoup de peine à l'obtenir : la nôtre est
» au bout de nos épées ; mais puisque nos chefs s'aban-
» donnent eux-mêmes et nous abandonnent si miséra-
» blement, nous en trouverons d'autres qui se feront
» honneur de vaincre ou de mourir à notre tête. »

Les huit cents gentilshommes partent de Verteuil aussi indignés qu'en proie à la douleur.

Le prince de Condé reçoit une lettre de son épouse Éléonore de Roye, pour laquelle il avait autant de tendresse que d'estime. « La cour, écrit-elle, a pris la résolu-
» tion d'exterminer la maison de Bourbon. L'arrêt de
» votre proscription est irrévocable ; chaque pas qui
» vous éloigne de la Gascogne, vous conduit à la mort.
» Je vous conjure, puisque votre perte est certaine, de
» mourir à la tête d'une armée plutôt que sur un écha-
» faud. Vous verrez, dès que vous vous déclarerez,
» accourir autour de vous une foule de bons Français,
» disposés à partager votre sort en défendant la cause
» légitime de l'état et des lois. Combien de grands hom-

» mes de l'antiquité se sont immortalisés par une mort » tragique, mais glorieuse! Si vous succombez dans une » entreprise si juste et si sainte, je vous suivrai dans la » tombe, plus heureuse de partager une si honorable » destinée que de posséder des couronnes fragiles et pé» rissables. — Je ne puis plus suivre vos conseils géné» reux, lui répond le prince; j'ai donné ma parole; je » dois me confier à celle du roi et de la reine-mère. » Éléonore accourt, se jette à ses pieds : « Ayez pitié, » s'écrie-t-elle, de votre épouse, de vos enfants, et de » vous-même; dérobez-vous à la funeste catastrophe » qui vous attend à Orléans. » Condé la relève, l'embrasse avec l'affection la plus vive, mais reste inébranlable.

Antoine et Condé arrivent aux portes de Poitiers; Montpezat, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes du duc de Guise, leur défend d'entrer dans la ville de la part du roi, et sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté. « Où est votre ordre? » dit le roi de Navarre. Montpezat a l'insolence de ne pas leur répondre et de leur tourner le dos.

Les princes retournent à Lusignan : c'est en vain qu'on les exhorte de nouveau à se sauver; ils envoient un courrier à la reine-mère : Montpezat est désavoué. Le maréchal de Thermes est chargé de rendre les plus grands honneurs aux princes : ils entrent comme en triomphe dans Poitiers; mais le maréchal a un ordre secret de les suivre avec ses troupes, et de les empêcher de retourner en Gascogne.

Les Guise, cependant, engagent le roi à combler de caresses et de bienfaits le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon, cousins, proches parents du roi de Navarre et du prince de Condé.

Marillac, archevêque de Vienne, ami intime du chancelier de L'Hôpital, et célèbre par son éloquence, ses

lumières, son habileté dans les affaires, la pureté de ses mœurs et son dévouement à la maison de Bourbon, ne peut voir sans frémir le danger que courent le roi de Navarre et son frère; il écrit à la duchesse de Montpensier : « La maison royale est sur le penchant de sa ruine; vous » devez avertir la reine-mère qu'en laissant périr les » chefs de la branche de Bourbon elle tomberait dans » l'esclavage; le duc de Montpensier et le prince de La » Roche-sur-Yon seraient bientôt renversés comme de » faibles roseaux. Que le connétable de Montmorenci » fasse agir la noblesse du royaume en faveur de la mai- » son royale; demandez au duc de Bouillon, votre » gendre, un asile pour les fils du prince de Condé; » réclamez l'assistance de toutes les puissances étrangè- » res alliées de la France; un moyen décisif en faveur » de la maison royale serait d'arrêter les enfants, les » frères et les proches parents du duc de Guise, et de les » rendre responsables du sort des Bourbons. » Madame de Montpensier fait des démarches; elles sont inutiles; l'archevêque de Vienne en meurt de douleur.

On désarme tous les habitants d'Orléans suspects à la cour; le roi entre dans cette ville à la tête de quatre cents archers de sa garde, de deux cents gentilshommes de sa maison, de deux cents arquebusiers à cheval, du régiment des gardes suisses et de douze cents lances; on ne laisse ouvertes que deux portes de la ville; le roi de Navarre et le prince de Condé ne voient venir au-devant d'eux que le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon; ils n'avancent qu'au travers de troupes armées de toutes pièces et au milieu des sarcasmes d'une soldatesque insolente et farouche; on ne leur permet pas d'entrer à cheval, suivant les prérogatives de leur naissance, dans la cour du logement du roi; ils trouvent le monarque dans son cabinet, entouré du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, des grands-officiers de la cou-

ronne, des capitaines des gardes, des chevaliers de l'ordre : François II les reçoit d'un air sombre, et les conduit chez sa mère; l'émotion de Catherine est très-forte; des larmes paraissent dans ses yeux; on peut voir qu'elle pressent le sort qui la menace. « Vous avez, dit le roi » d'un ton de voix irrité au prince de Condé, conspiré » contre ma personne et mon royaume; je vous ai » mandé pour savoir la vérité de votre bouche. » Le calme du prince est admirable. *Jamais*, dit Brantôme, *je ne vis prince faire meilleure mine.* « Sire, répond » Condé avec la fermeté la plus noble, je ne suis venu » ici sur votre parole que pour me justifier de cette » calomnie absurde et atroce inventée par les Guise, » mes ennemis : ils ont juré ma perte; mais c'est eux-» mêmes que je prétends convaincre aujourd'hui de » plus noirs attentats contre la couronne et la maison » royale. » Il continue, mais le roi l'écoutant à peine, « Puisque vous ne voulez rien avouer, il faut procéder » par les voies de la justice. »

Il fait signe aux capitaines des gardes d'arrêter le prince, et sort de l'appartement : Condé réclame en vain la parole du roi; on le conduit à la prison qui lui est destinée. Le roi de Navarre éperdu somme Catherine de tenir ses serments. « Je suis innocente, » s'écrie-t-elle tout éplorée; le duc de Guise a tout » ordonné. »

L'ordonnance de *prise de corps* avait été signée par le roi, les grands-officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre, les principaux seigneurs de la cour; le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon avaient été forcés d'y ajouter leurs signatures.

On dresse une batterie de canons devant la prison du prince de Condé; on ne lui laisse qu'un valet de chambre. Le roi de Navarre est gardé à vue; on lui ôte sa compagnie de gardes du corps; on remplace un grand

nombre de ses officiers par des personnes dévouées aux Guise, et chargées de rendre compte de ses paroles et même de ses gestes; on arrête dans différents endroits tous ceux dans les papiers desquels on espère trouver des preuves contre le prince de Condé; les perquisitions les plus exactes ne produisent aucune charge.

Un prêtre signifie au prince, de la part du roi, qu'il ait à entendre la messe qu'on va célébrer dans sa chambre. « Le roi m'a donné sa parole d'honneur, répond le » prince, de ne pas m'inquiéter sur ma religion. Je ne » suis pas venu à la cour pour entendre des messes. »

Renée de France, fille puînée de Louis XII, et duchesse de Ferrare, arriva à Orléans; avec quelle force ne reprocha-t-elle pas à son gendre, le duc de Guise, tous les attentats dont il s'était rendu coupable! Mais le duc n'en fut pas moins inébranlable dans la résolution qu'il avait prise de faire périr son ennemi.

Le roi ou plutôt les Guise ne voulurent pas que le prince de Condé fût jugé par ses juges naturels, par ceux que lui donnaient les lois et les antiques usages de la monarchie: par un nouvel acte de tyrannie, ils nommèrent une commission pour prononcer sur son sort; ils la composèrent de deux conseillers du parlement de Paris, du greffier en chef de ce parlement, et de quelques maîtres des requêtes. On éprouve le plus grand étonnement en voyant, à la tête de cette commission, le premier président Christophe de Thou et le grand L'Hôpital; ils ont pensé qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de sauver le prince.

Les commissaires allèrent interroger Condé dans sa prison. « Je réclame, leur dit-il, mon droit incontesta» ble d'être jugé au parlement de Paris par le roi, les » princes, les pairs et les grands-officiers de la couronne, » toutes les chambres assemblées. Et vous, monsieur de » Thou, qui connaissez les lois du royaume, et qui

» devez les maintenir au péril de votre vie, comment » avez-vous pu y porter atteinte en vous chargeant d'une » commission aussi déshonorante? est-ce pour servir la » haine des Guise que vous avez accepté un ministère » odieux qui dégrade votre dignité? » De Thou n'avait cessé et ne cessa de faire dire aux amis du prince qu'ils devaient récuser la commission.

Condé ne voulut répondre à aucune question, appela au roi, et congédia les commissaires. Le conseil privé annula l'appel du prince, et lui enjoignit de répondre à la commission sous peine d'être déclaré convaincu; Condé refusa de nouveau de répondre, et renouvela son appel au monarque.

On apprend que la princesse de Condé arrive; la cour lui envoie l'ordre de ne pas continuer sa route: elle écrit à la reine-mère; sa lettre est si touchante qu'on lui permet de venir à Orléans; mais quel accueil elle reçoit! ses amis même fuient sa présence, et le roi de Navarre n'ose la saluer; elle force néanmoins toutes les barrières, pénètre dans la chambre du roi, tombe à ses genoux, fond en larmes, demande la grâce de son époux. « Je ne puis pardonner, répond durement le » monarque, à un sujet qui a voulu m'ôter la couronne » et la vie. — Que je puisse du moins le voir, s'é- » crie-t-elle désespérée, le servir, le consoler. » Le roi la refuse, et le cardinal de Lorraine, qui était présent, insulte à sa douleur.

Elle supplie le lendemain François II de donner un conseil au prince. Le chancelier fait admettre sa requête. On ordonne à quatre avocats célèbres de Paris de venir à Orléans défendre Condé; on n'en trouve que deux dans la capitale : Robert et Marillac viennent seuls aider le prince de leurs lumières. « Je vous reconnais pour » des hommes de bien, leur dit Condé; mais je ne puis » accepter vos offres qu'après en avoir conféré avec le

» roi de Navarre, le cardinal de Bourbon et l'épouse » qui m'est plus chère que la vie. » On permet seulement à la princesse d'écrire à Condé qu'il peut avoir confiance dans le conseil qu'on lui a donné. « Messieurs, » dit le prince à ses avocats, l'idée seule d'une conspi» ration contre mon roi m'aurait fait frémir. Dieu con» naît mon innocence; il ne m'envoie une si grande » affliction que pour éprouver mon courage. Je suis » libre, quoique dans les fers, parce que je jouis d'une » conscience pure et tranquille. Mes lâches oppresseurs, » esclaves de leurs passions sanguinaires et tourmentés » par des remords vengeurs, ne sont libres et triom» phants qu'en apparence. » Il leur donne des mémoires justificatifs; il leur remet une lettre pour la princesse; il la conjure de ne pas se laisser abattre sous le poids de la douleur. « Dieu ne m'abandonnera pas, et fera écla» ter mon innocence. »

Les commissaires vont plusieurs fois à la prison du prince pour l'interroger : il refuse toujours de leur répondre, et, d'après les lois, ne veut reconnaître d'autres juges que les pairs de France, présidés par le roi. Le conseil d'état lui enjoint une seconde fois, mais inutilement, de répondre aux commissaires sous peine d'être déclaré convaincu du crime de lèse-majesté. L'avocat Robert communique à Condé tous les chefs d'accusation; le prince se laisse entraîner, relativement à des formalités dont il ignore la valeur, par cet avocat, en qui la princesse de Condé lui avait écrit qu'il devait avoir confiance. Il fournit ses moyens de défense, et les signe. Les commissaires triomphent : on confronte les témoins avec l'accusé; sa fermeté confond souvent ces misérables, gagnés par l'or des ministres, et avec lesquels il n'avait jamais eu aucun rapport. Il fait avec noblesse et fierté l'aveu de ses opinions religieuses, sur lesquelles le roi lui avait promis de ne pas l'inquiéter :

cet aveu doit suffire pour le faire condamner par de lâches créatures des Guise.

On porte au roi les moyens de défense signés par le prince. Il mande dans son cabinet les grands-officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre et les membres du conseil. On lit un rapport; on prend les voix : Condé est condamné comme criminel de lèse-majesté divine et humaine à perdre la tête sur un échafaud dressé devant le logement du monarque; la hache doit le frapper le jour de l'ouverture des états généraux.

Condé brave ses oppresseurs : il les traite de vils scélérats; il montre souvent à ceux qui le gardent des papiers renfermés dans un sac. « Voilà, leur dit-il, les » pièces dont je me servirai pour convaincre mes en- » nemis d'avoir conspiré contre la maison royale, et » pour les faire condamner non par des juges subornés, » mais par les états généraux, représentant la nation » entière, et à la face de toute l'Europe. »

Un envoyé des Guise pénètre dans la prison du prince : il lui témoigne le plus grand respect; il s'attendrit. « Ne consentiriez-vous pas, lui dit-il, pour » éviter le sort qui vous attend, à *un appointement* » avec les Guise, vos cousins germains? — *Un appointement!* s'écrie Condé; il n'y en aura jamais entre » eux et moi qu'à la pointe de la lance. J'ai assez de » confiance dans la protection divine pour ne pas dou- » ter qu'elle me délivrera du péril que je cours : ils » expieront dans les supplices les outrages dont ils » m'accablent. C'est pour commencer à répandre le » sang royal dont ils sont altérés qu'ils font violer si » indignement au roi la parole sacrée qu'il m'a donnée; » ils n'en veulent à mes jours que pour m'empêcher » de les convaincre des attentats odieux qu'ils ont for- » més contre la maison de France. »

Les Guise ne s'arrêtent plus dans la route terrible où

ils se sont engagés. On menace de faire prisonnier le roi de Navarre; le roi de France donne l'ordre d'arrêter la reine de Navarre Jeanne d'Albret, son jeune fils *Henri*, et les enfants du prince de Condé. Le maréchal de Thermes marche vers le Béarn; Dumesnil, l'un des officiers du roi et de la reine de Navarre, rassemble à la hâte un grand nombre de gentilshommes et six mille fantassins, et dispose ses troupes de manière que le maréchal craint d'être enveloppé, et s'arrête non loin de Limoges.

Le roi de Navarre veut cependant faire de nouveaux efforts auprès des Guise, et tâcher d'obtenir la grâce d'un frère qu'il a, sans le vouloir, entraîné dans le précipice : il va deux fois chez le cardinal de Lorraine. Ce cardinal, aveuglé par le succès, le reçoit assis et couvert, le laisse découvert et dans la posture d'un suppliant, et refuse sa prière.

De vils courtisans publient qu'Antoine de Bourbon a trempé dans la conjuration d'Amboise, dont il devait recueillir tout le fruit. « Il sera trop heureux s'il n'est » condamné qu'à une prison perpétuelle; il sera renfermé dans le château de Loches avec plusieurs de ses » partisans; le connétable de Montmorenci et ses en» fants le seront dans la tour de Bourges, et l'amiral » de Coligny ainsi que ses frères dans la tour neuve » d'Orléans. »

On a écrit que les Guise voulaient faire immoler Antoine de Bourbon dans la chambre même du roi. Le monarque le mande; tout était préparé pour l'assassinat d'Antoine. Le roi de Navarre obéit, et s'avance vers la chambre de Francois II. « Vous êtes mort, lui » dit-on très-bas, si vous entrez dans l'appartement du » roi. » *Capitaine Renty*, dit Antoine de Bourbon au lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, *je vais dans un lieu où l'on a juré ma mort; mais jamais peau*

ne fut vendue si cher que je leur vendrai la mienne. Si je péris, prenez ma chemise percée de coups et toute sanglante; portez-la à ma femme et à mon fils; qu'ils en envoient des lambeaux à tous les rois : ils tiront dans mon sang la vengeance qu'ils doivent tirer du lâche assassinat d'une tête couronnée. Il entre dans la chambre du roi, prend sa main, la baise avec respect. François II est ému : aucun ordre n'est donné, et le monarque congédie Antoine.

L'Hôpital cependant diffère, sous divers prétextes, de signer l'arrêt qui condamne Condé. Dumortier, conseiller d'état, suit son exemple. Le comte de Sancerre, chevalier de l'ordre, refuse le roi, qui le presse de signer. « J'aimerais mieux, dit-il au monarque avec la » plus noble fermeté, perdre ma tête sur un échafaud » que de souscrire à la condamnation d'un prince du » sang jugé contre les lois. » Le roi l'admire : les Guise lui jurent une haine éternelle.

Le roi devait aller passer quelques jours à Chambord; il avait ordonné au roi de Navarre de l'y suivre : un bruit sourd s'était répandu; on murmurait qu'Antoine de Bourbon devait être mis à mort dans ce château entouré de forêts. Le monarque, la veille de son départ, se trouve très-mal. Une maladie des plus graves le saisit : on désespère de ses jours; les médecins déclarent que leurs efforts sont inutiles. Les Guise veulent avancer l'exécution du prince de Condé. Le chancelier de L'Hôpital élude leurs instances : leur inquiétude devient extrême; la terreur s'empare de leurs âmes. Uniquement occupés des malheurs qui menacent leurs têtes, ils conjurent le monarque mourant de se déclarer seul auteur des traitements qu'Antoine et Condé ont soufferts. François II, docile jusques à son dernier moment, fait appeler le roi de Navarre auprès de son lit; il l'embrasse, et lui dit d'une voix faible : « Mon oncle, la vérité exige

» que je vous avoue que c'est de mon propre mouvement que j'ai fait arrêter le prince votre frère. Mes » oncles de Guise n'ont pas eu de part à son emprisonnement. Je vous prie, au nom de la reine ma mère, » d'oublier cette mortification, et de bannir de votre » esprit les impressions fâcheuses que vous avez conçues » contre eux. »

La haine l'emporte cependant sur les alarmes dans l'âme des Guise; ils vont trouver Catherine de Médicis. « Vous êtes perdue, madame, si vous ne vous hâtez de » faire exécuter l'arrêt de mort rendu contre le prince » de Condé. N'épargnez pas plus long-temps le roi de » Navarre, presque aussi chargé que son frère par les » informations et les dépositions de témoins. Nous vous » offrons tout notre crédit auprès des états généraux. » Nous ferons tout pour qu'ils vous donnent la régence » pendant la minorité de Charles, qui va monter sur » le trône. »

Catherine tombe dans la plus cruelle perplexité; elle ne voit de tous côtés que des périls sans nombre : elle pleure, elle gémit, elle est livrée aux tourments d'une affreuse incertitude. « Je vous conjure, madame, lui » dit la duchesse de Montpensier, de consulter L'Hôpi- » tal, l'homme le plus éclairé et le plus intrépide du » royaume. » Le chancelier est mandé : elle lui fait part du conseil des Guise. « Quoi ! madame, s'écrie L'Hôpital » indigné, on ose proposer à votre Majesté d'abandon- » ner à la hache du bourreau le premier prince du » sang, une tête couronnée ! Quel est donc son crime, » si ce n'est d'avoir un frère plus malheureux que cou- » pable ? Si on l'arrête, il doit périr; car, devenu libre, » il vengerait, par des torrents de sang, l'outrage de » sa prison. Mais, madame, respectons son innocence » et sa dignité, suspendons l'exécution de l'arrêt rendu » contre son frère. Le sang de nos rois est trop pré-

» cieux pour le répandre au gré de la haine, de la » vengeance et de l'ambition. Votre Majesté, en agis- » sant ainsi, deviendra l'arbitre de tous les grands du » royaume; elle tiendra la balance entre les factions » qui déchirent l'état; elle les contiendra toutes. Le roi » de Navarre, trop heureux d'obtenir la vie de son » frère, vous cèdera sans regret ses droits à la régence. » Vous règnerez sans obstacle et sans contradiction. » La duchesse de Montpensier rappelle à Catherine la modération et même la faiblesse du roi de Navarre. Catherine veut le voir. Antoine arrive. La duchesse, qui l'attend à la porte du cabinet, lui dit à l'oreille : *Vous êtes mort si vous ne consentez à tout ce qu'on va exiger de vous.*

L'air de Catherine est sévère : « Le roi, dit-elle avec » hauteur, a dû abandonner à la rigueur des lois des su- » jets téméraires qui avaient osé attenter à son autorité. » Ils auraient depuis long-temps cessé de vivre, si je n'a- » vais modéré le courroux de mon fils, et suspendu le » coup fatal. Vous avez formé contre MM. de Guise des » projets de vengeance qui peuvent faire naître des » maux affreux. » Le roi de Navarre veut répondre. « Je suis trop bien instruite de tout ce qui s'est passé » pour ajouter foi à vos paroles; il faut vous résoudre » à me céder sur-le-champ, et par écrit, tous les droits » que vous croyez avoir à la régence dont vos fautes » vous ont rendu indigne; il faut me promettre de la » refuser, si elle vous est offerte par les états généraux; » il faut de plus que vous vous portiez à une réconcilia- » tion sincère avec MM. de Guise. »

Antoine de Bourbon signe une renonciation à la régence; Catherine paraît se calmer. « Je déclare sur mon » honneur, dit avec dignité le roi de Navarre, que les » imputations dont on m'a chargé sont calomnieuses. » Loin d'avoir jamais pensé à rien entreprendre contre

» l'état, j'ai toujours pensé que le sort de la maison de » Bourbon était tellement lié avec celui de la monar» chie que l'une ne pouvait périr sans entraîner la perte » de l'autre; et je demande qu'on me fasse mon procès, » pourvu qu'on se conforme aux lois du royaume; sa» tisfait de la souveraineté que je dois à mon mariage, » je n'en ai jamais désiré de plus étendue. Le choix des » ministres est indifférent, pourvu que l'état soit bien » gouverné; les plaintes de la nation opprimée par MM. » de Guise ont retenti dans toute l'Europe; ces étrangers » ont tout fait pour humilier et accabler les princes du » sang. Ma conduite prouve mon innocence : si j'avais » voulu opposer la force à l'injustice, serais-je venu » seul et désarmé dans une cour où dominent MM. de » Guise? Quant aux droits que les lois me donnent à » la régence, j'y renonce aujourd'hui, non que je » croie en être déchu par quelque faute, mais parce que » je regarde ce fardeau comme trop pesant pour moi; » en abandonnant à votre Majesté les rênes du gouver» nement, je me flatte que les princes du sang auront, » après vous et sous votre autorité, la principale part » au maniement des affaires. J'ai les plus justes motifs » de ressentiment contre MM. de Guise; mais je consens » à tout oublier; je fais d'autant plus volontiers ce sacri» fice à l'état que le roi et vous, madame, m'assurez de » leur innocence; si, dans la suite, je découvre qu'ils » sont coupables, si mon honneur outragé exige des sa» tisfactions, je promets de ne pas les poursuivre par la » voie des armes, mais par celle de la justice. » La reine promet au roi de Navarre de le nommer lieutenant général de la couronne, de ne gouverner que d'après ses conseils et ceux des autres princes du sang, de les faire jouir de tous les honneurs dus à leur naissance. Elle fait ensuite appeler les Guise, les présente au roi de Navarre, et conjure ces princes et Antoine de Bourbon d'oublier

des dissensions funestes : ils s'embrassent, et se séparent plus ennemis que jamais.

Les chefs des troupes, agités de nouvelles craintes et de nouvelles espérances, avaient négligé le service militaire; la ville d'Orléans était mal gardée; un grand nombre d'officiers et de gentilshommes dévoués aux Bourbons y avaient pénétré; leur audace égalait leur indignation contre les Guise. On commençait à entendre dire que le moment de la vengeance était arrivé : cette fermentation effraie les Guise. « Si vous élargissez le prince de Condé, disent-ils à la reine-mère, » il fondra comme un lion furieux sur ses ennemis; » il ne vous épargnera pas vous-même. » Catherine fait doubler la garde du prince, et prescrit, sous peine de mort, que personne ne puisse arriver jusques à lui qu'en vertu d'un ordre signé de sa main.

(1560) Au milieu de ce grand trouble, François II cesse de vivre. Cette ombre royale, si docile à toutes les volontés des Guise, s'évanouit sur le trône.

Le connétable de Montmorenci arrive à la tête de huit cents chevaux; parvenu aux portes de la ville, il ne peut contenir sa colère à la vue de ces nombreux soldats placés entre le monarque et le peuple, et qu'il ne veut pas reconnaître pour ces guerriers si valeureux qui ont combattu et vaincu sous ses ordres. « Retirez-» vous, leur dit-il d'un ton terrible, retirez-vous, ou » je vous fais tous pendre. Depuis quand un père a-t-il » besoin de la force et de la terreur pour être obéi par » ses enfants? » Ils se dispersent à sa voix redoutable, et il va joindre le roi de Navarre.

Catherine, inspirée par L'Hôpital, cherche à calmer et les Bourbons et les Guise. Elle consent à l'élargissement du prince de Condé; mais, craignant qu'il ne veuille venger ses outrages, elle exige qu'il se retire au château de Ham.

Son inquiétude néanmoins est extrême ; d'un côté un grand nombre de courtisans s'empressent autour du roi de Navarre, se vantent d'avoir fait partie de la conspiration d'Amboise, et nomment cette conspiration une entreprise *juste et sainte*. D'un autre côté, on lui dit qu'il ne dépend que du duc de Guise de s'emparer de la couronne. « Il dispose, ajoute-t-on, de » toutes les forces militaires rassemblées à Orléans ou » dans les environs de cette ville; le clergé le regarde » comme le défenseur de la religion catholique; et » combien de partisans n'a-t-il pas parmi les no- » bles! »

Il imagine de faire à Cléry une sorte de pèlerinage ; presque toute la cour le suit à Cléry. Le cardinal de Lorraine le presse de saisir le diadème : François repousse cette fois la domination de son frère ; le grand homme reparaît : *Il n'est de Dieu ni de raison*, répond-il au cardinal, *d'usurper le droit et l'autorité d'autrui.*

Charles IX, l'aîné des frères de François II, n'avait que dix ans. Antoine de Bourbon le fait proclamer roi de France. Le duc de Guise et tous les autres seigneurs lui rendent hommage. Le conseil s'assemble. Le cardinal de Lorraine présente le cachet particulier du feu roi dont il était dépositaire : on le rompt; et le cachet du nouveau monarque est confié à Catherine. L'exercice du pouvoir souverain est dévolu à la reine-mère, et sous ses ordres au roi de Navarre, lieutenant général du royaume. Les gouverneurs des provinces et les chefs militaires s'adresseront à ce prince pour les affaires de leurs provinces ou de leurs corps; le roi de Navarre en fera un rapport à la reine-mère; elles seront ensuite discutées et terminées dans le conseil. Les autres dépêches seront portées à Catherine, qui les communiquera au roi de Navarre : ils se concerteront pour y

répondre. Le connétable, l'amiral, le grand-maître, les maréchaux et tous les autres grands-officiers jouiront de tous leurs droits.

La reine-mère, pour ménager le roi de Navarre, se contente des fonctions de régente, et n'en prend pas le titre.

On ouvre les états généraux; plusieurs députés croient que, le roi qui les avait convoqués étant mort, leurs pouvoirs étaient expirés; mais on rappelle le principe qu'*en France le roi ne meurt jamais*.

L'illustre L'Hôpital prononce alors un discours mémorable : « C'est le roi de Navarre, dit-il, qui a donné » à tous l'exemple magnanime de sacrifier au bien » public ses ressentiments et ses intérêts; c'est à lui que » nous devons le calme dont la France jouit après tant » d'orages. Maintenir ce calme précieux et assurer le » bonheur public sur des fondements solides, telle » est la tâche qui doit nous occuper. Et qui peut travailler avec plus de fruit à ce bonheur public que » les états généraux de France? Ils peuvent seuls éclairer l'autorité bienfaisante et paternelle du monarque » dont le devoir indispensable et sacré est d'ouvrir » l'accès du trône au peuple, d'écouter ses doléances, » et d'y faire droit. Que l'opprobre s'attache à jamais » à ces vils courtisans qui, osant calomnier la nation » auprès du souverain, lui font craindre la réunion » de ses sujets, comme si les Français avaient d'autre » intérêt que de vivre libres et heureux sous la protection du prince et des lois; que cet opprobre éternel » punisse ces ministres corrompus et corrupteurs, qui, » en posant une barrière entre le monarque et ses sujets, » s'inquiètent peu de le rendre odieux et méprisable, » pourvu qu'à l'ombre de son nom ils jouissent d'un » pouvoir arbitraire et despotique. Que votre Majesté, » sire, que les grands de votre royaume, que le clergé,

» la noblesse et le peuple ne perdent jamais de vue
» ces principes immuables de justice sans lesquels les
» nations sont toujours malheureuses. On peut être
» bon citoyen sans être catholique. Tous les sujets du
» souverain ont un droit égal à la protection des lois
» et aux avantages de la société; et l'on ne doit rejeter
» de son sein que les factieux, de quelque religion qu'ils
» soient. Demandez, messieurs, un concile national
» pour réformer les abus, les désordres et les erreurs.
» Ce serait un bonheur signalé pour la patrie que tous
» ses enfants vécussent dans les liens d'une même re-
» ligion ; mais on ne doit chercher à opérer cette
» réunion si désirable que par la charité et le bon
» exemple, les seules armes que le divin fondateur du
» christianisme a jugé à propos d'employer. Que les
» Français s'abstiennent donc de prononcer les noms
» de *papistes* et de *huguenots*, de peur que ces noms
» odieux ne deviennent un jour le signal de la fureur
» et du carnage. Le roi, dans la vue de rétablir ses
» finances épuisées et de soulager son peuple, se pré-
» pare à faire, dans les dépenses de sa maison, toutes
» les réformes qui ne seront pas incompatibles avec
» la majesté du trône : exposez avec courage tous les
» abus ; tous les règlements émanés des trois ordres
» auront la sanction de l'autorité royale, et devien-
» dront lois de l'état. » La voix de L'Hôpital excite dans
l'assemblée une sorte d'enthousiasme sacré.

Jacques de Silly, comte de Rochefort, orateur de la noblesse, et Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux, orateur du tiers-état, prononcent les discours les plus violents contre le clergé, attribuent à ses désordres la naissance et les progrès de toutes les hérésies; et le comte de Rochefort, au nom de la noblesse, supplie le roi d'accorder des temples aux protestants.

Jean Quintin, docteur en droit canon et orateur du

clergé, prend alors la parole. « L'ancienne discipline, » dit-il, est entièrement anéantie, et nous consentons » à ce qu'on s'occupe des moyens de la rétablir; mais » qu'on poursuive sans relâche les sectaires comme en- » nemis publics; qu'on les fasse périr dans les supplices, » et qu'on n'épargne pas davantage les citoyens témé- » raires qui ont osé présenter en leur faveur des re- » quêtes *impies et séditieuses*. Le clergé, d'ailleurs, doit » être exempt de tous les subsides, et nous dénonçons » comme sacriléges les mains avides qui oseraient tou- » cher aux biens des ministres de la religion. »

L'indignation de la noblesse et du tiers-état sont extrêmes; on condamne l'orateur du clergé à faire une réparation publique à l'amiral de Coligny, qui le premier avait présenté une requête en faveur des protestants; et Quintin, objet de l'animadversion publique, mourut bientôt de honte et de douleur.

Les états sont prorogés au mois de mai et ajournés à Pontoise. Le cardinal de Lorraine, irrité du peu de succès de ses projets, se hâte de quitter la cour. Les habitants d'Orléans, qui le détestent, lui crient en termes que la gravité de l'histoire ne permet pas de répéter : *Adieu, monsieur le cardinal; la messe est dite.*

Pendant cette suite d'événements si remarquables, une femme bien supérieure aux têtes couronnées qui régnaient alors en Europe, gouvernait la Grande-Bretagne. Élisabeth, sœur de Marie, avait été proclamée reine d'Angleterre; elle avait fait notifier son avénement, par des ambassadeurs, aux différentes puissances de l'Europe (1558). Elle chargea le chevalier Édouard Kame, ambassadeur à Rome de la feue reine Marie, de faire connaître au pape qu'elle était montée sur le trône de la Grande-Bretagne. Paul IV, toujours prêt à sacrifier les intérêts même de la religion catholique à ses ab-

surdes prétentions relativement à la puissance temporelle des pontifes de Rome, traita Élisabeth comme il avait traité l'empereur Ferdinand. « L'Angleterre, répondit-il, » est un fief de l'Église romaine, et Élisabeth une bâ- » tarde à laquelle de légitimes concurrents disputent le » sceptre; elle n'aurait pas dû prendre la couronne sans » le consentement du siége apostolique. Qu'elle sus- » pende les fonctions de la royauté, et qu'elle attende » le jugement du souverain pontife. » Élisabeth ne s'inquiéta pas beaucoup des menaces du pape.

La mort de Marie avait inspiré à Philippe II d'assez vives alarmes. D'un côté il craignait qu'Élisabeth n'épousât un prince protestant, et que ce mariage ne détruisît en Angleterre tout le crédit de l'Espagne; et de l'autre il ne savait pas si Henri II, beau-père de Marie Stuart, reine d'Écosse, ne voudrait pas faire valoir les droits de sa belle-fille sur l'Angleterre, et donner à son fils François II les moyens de réunir un jour à la couronne de France celles d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Il imagina de faire offrir sa main à sa belle-sœur la reine Élisabeth, en l'assurant que le pape s'empresserait de leur donner les dispenses nécessaires. La reine refusa la proposition de son beau-frère dans les termes les plus propres à ne lui inspirer aucun ressentiment.

Elle ordonna de presser les négociations pour la paix, prescrivit de fortifier les frontières, fit équiper une flotte nombreuse, chargea le docteur Parker de réformer la liturgie d'Édouard VI, permit à tous ses sujets, par une proclamation, de faire le service divin en langue vulgaire, ne laissa pas ignorer le désir qu'elle avait de voir beaucoup de protestants au parlement qui allait se réunir, rétablit le marquis de Northampton dans tous ses honneurs, fit plusieurs nominations ou promotions de pairs, et fut couronnée à Westminster par l'évêque de Carlisle, le siége primatial de Cantorbéry étant va-

cant, et l'archevêque d'Yorck ainsi que quelques autres prélats ayant refusé d'assister au couronnement.

Le parlement accorda avec joie à la nouvelle reine le *tonnage* ou un droit sur le port des vaisseaux, le *poundage* ou un subside sur l'entrée et la sortie des marchandises, les premiers fruits et les dîmes de la couronne, et supprima tous les couvents, abbayes, hôpitaux et chantreries fondés depuis le règne d'Édouard VI.

Les communes la supplièrent de se marier. « Je me re-
» garde, répondit-elle, comme mariée avec mon peuple ;
» je n'ai pas intention de changer d'état ; et tout mon dé-
» sir est qu'on puisse mettre sur ma tombe : *Ici repose*
» *une reine qui a vécu et est morte vierge.* »

Le parlement la reconnut pour légitime souveraine, en vertu de l'acte passé dans la trente-cinquième année du règne de son père. Il ordonna de faire le service religieux en langue vulgaire. La suprématie de la souveraine sur l'Église d'Angleterre fut solennellement reconnue. On renouvela tous les actes relatifs à la religion, et passés sous le règne d'Édouard VI. La nomination aux évêchés fut déclarée une des prérogatives de la couronne, et la reine autorisée à faire exercer sa suprématie par les personnes qu'elle jugerait convenable de choisir : on obligea tous les fonctionnaires publics à jurer de maintenir cette suprématie royale. Il fut défendu, sous les peines les plus sévères, de soutenir aucune autorité étrangère, soit de vive voix, soit par écrit ; on régla que le culte divin serait uniforme. On décida que, lorsqu'un évêché deviendrait vacant, la reine pourrait en prendre les maisons et autres propriétés, en remplaçant ces propriétés et ces maisons par des bénéfices inféodés d'une égale valeur. Sa Majesté fut mise en possession de toutes les maisons religieuses, et on déclara juste la condamnation des évêques de la religion romaine sous le règne d'Édouard VI.

Quelques ecclésiastiques ayant attaqué la réformation

dans leurs sermons, la reine défendit de prêcher sans une permission scellée du grand sceau. On comptait dans la Grande-Bretagne plus de neuf mille ecclésiastiques qui possédaient des évêchés ou d'autres bénéfices ou prélatures. Quatorze évêques, douze archidiacres, quinze principaux de colléges et quatre-vingts membres environ du clergé inférieur aimèrent mieux renoncer à leurs bénéfices ou à leurs places que d'abandonner la croyance de la religion catholique ; ils furent remplacés par des protestants, et l'Église anglicane fut totalement réformée (1559).

Ce fut après ce grand et si rapide changement que la paix fut signée à Cateau-Cambresis entre la France et l'Angleterre, et que le roi de France Henri II promit de rendre, après huit ans, à la Grande-Bretagne, Calais et les autres villes dont il s'était emparé.

La réformation, cependant, avait fait de grands progrès en Écosse par une suite des efforts du ministre protestant Jean Knox et de quelques autres amis ou disciples de Calvin. Henri II, guidé et secondé par les Guise, détermina leur sœur Marie de Lorraine, reine douairière et régente d'Écosse, à détruire dans son royaume ce protestantisme qui s'étendait avec tant de force et de rapidité. Elle publia un édit pour proscrire la réforme, convoqua les états de l'Écosse à Stirling, et traita avec tant de rigueur quelques ministres protestants que Knox et ses associés prêchèrent avec la plus grande force contre la religion catholique. Des habitants de Perth, animés par leurs discours, pillèrent les églises, brûlèrent les images, détruisirent le monastère des chartreux. La régente rassembla quelques troupes, et marcha contre Perth; mais, apprenant que le comte de Glenarchi et quelques autres seigneurs écossais étaient campés dans les environs de cette ville, et voulaient s'opposer à ses progrès, elle proposa que toutes les disputes relatives à la religion fus-

sent renvoyées à la décision du parlement. Cet arrangement ayant été accepté, et les confédérés ayant congédié leurs troupes, la reine rétablit la messe dans Perth, et y établit une garnison nombreuse. Le comte d'Argyle et Jacques Stuart, fils naturel de Jacques V et prieur de Saint-André, se déclarèrent alors contre elle, et se joignirent au parti protestant. Les habitants de Cuper, de Saint-André et de plusieurs autres villes renoncèrent publiquement à la religion catholique, détruisirent les églises, démolirent les monastères, brûlèrent les archives. Les protestants confédérés s'emparèrent de Perth, de Scone, de Stirling; la régente et deux mille auxiliaires français furent contraints de se retirer à Dunbar. Les Guise, tout-puissants sous leur neveu François II, qui venait de monter sur le trône de France, envoyèrent à la reine, leur sœur, et belle-mère du nouveau monarque, un renfort de trois mille Français. Les confédérés, qui s'étaient donné le nom de *congrégation*, réclamèrent l'assistance de la reine Élisabeth. Cette princesse n'avait pas vu sans une sorte d'inquiétude secrète l'exaltation de leur enthousiasme religieux et la vivacité de leur haine contre tout ce qu'ils regardaient comme une idolâtrie; mais elle n'en crut pas moins devoir les soutenir. Une de ses escadres, commandée par Guillaume Winton, entra dans le golfe de Forth, détruisit plusieurs vaisseaux de guerre français, et harcela vivement les troupes françaises qui étaient en garnison dans l'île d'Inschekeith.

La mort frappa peu de temps après un des plus grands ennemis de la reine d'Angleterre, le pape Paul IV. Ce pontife s'était rendu si odieux aux Romains par la force tyrannique qu'il avait donnée au tribunal de l'inquisition établi à Rome, d'après ses instances, par le pape Paul III, qu'on fut obligé de l'enterrer pendant la nuit et sans cérémonie, pour soustraire son corps à la violence de la

multitude. Mais sa statue fut mise en pièces, jetée dans le Tibre, et le peuple mit le feu au palais de l'inquisition.

Un Milanais, frère du fameux marquis de Marignan, l'un des généraux de Charles-Quint, fut élu souverain pontife, et prit le nom de Pie IV; il s'empressa de pardonner à ceux qui avaient outragé la mémoire de son prédécesseur. Mais, entièrement dévoué au roi d'Espagne, Philippe II, son caractère indulgent céda, suivant Muratori, à la haine de Philippe contre les Caraffe, qui s'étaient vantés de faire perdre à ce monarque le royaume de Naples. On arrêta deux neveux de Paul IV et un petit-neveu de ce pontife; ils étaient accusés d'avoir commis de grands excès sous le pontificat de leur oncle. Une commission les jugea. Le cardinal Charles Caraffe fut étranglé dans sa prison. Jean Caraffe, duc de Palliano, autre neveu de Paul IV, eut la tête tranchée dans la prison de Torre di Nova; et le cardinal Alphonse Carrare, petit-neveu du dernier pape, fut condamné à une grosse amende.

Cette soumission de Pie IV à Philippe II lui faisait partager d'autant plus les passions politiques de ce monarque, que le roi d'Espagne commençait de chercher à détruire la religion réformée dans les Pays-Bas, dont il avait d'ailleurs médité la servitude. Ce prince avait mis des garnisons espagnoles dans les principales villes de ces Pays-Bas contre les priviléges de ces provinces. Partant pour l'Espagne, il avait laissé le gouvernement de la Belgique à sa tante Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et placé à la tête du conseil de cette princesse le cardinal de Granvelle. Le choix de ce cardinal, ennemi déclaré du prince d'Orange et du comte d'Egmont, ainsi que la nomination de la duchesse, avaient rempli de ressentiment le comte d'Egmont et le prince d'Orange, qui avaient aspiré au gouvernement

leur patrie. Mais Philippe n'imaginait pas qu'on pût résister à sa toute-puissance; et ne concevant aucune crainte relativement à la tranquillité de la Belgique, il ne paraissait occupé que de son antipathie contre la nouvelle reine d'Angleterre, qui avait non seulement refusé sa main, mais encore rétabli la religion réformée dans ses états.

Élisabeth avait donc pour ennemis le roi d'Espagne, le pape, le roi de France que conduisaient les frères de la régente d'Écosse, et Marie Stuart, qui réclamait la couronne d'Angleterre, en vertu de titres que beaucoup d'Anglais reconnaissaient en secret. Les Irlandais étaient d'ailleurs aveuglément dévoués à l'autorité papale, et les catholiques d'Angleterre détestaient son gouvernement. Au milieu de ces dangers, elle adopta deux règles de conduite remarquables; elle résolut de ne rien négliger pour obtenir des Anglais cette affection si nécessaire à la stabilité des trônes, et pour occuper ses ennemis hors de la Grande-Bretagne. Douée d'une grande pénétration, elle choisit de bons ministres, ordonna d'administrer la justice avec impartialité, régla les dépenses avec économie, et saisit toutes les occasions de témoigner aux Anglais une grande affection.

Les Français, envoyés en Écosse par les Guise, cessèrent de poursuivre les lords de la *congrégation* au milieu des montagnes et des marais, et retournèrent à Leith qu'ils avaient fortifié. Les confédérés se réunirent auprès d'Heddington à huit mille Anglais, commandés par le lord Grey. La régente, craignant d'être assiégée dans Leith, se retira au château d'Édimbourg, et Leith fut, en effet, investi bientôt après par les Anglais et les lords de la *congrégation*. Le siége commença; mais les Français défendirent la place avec une grande bravoure; la régente put néanmoins montrer à ses frères combien le système auquel ils l'avaient forcée de renoncer eût été

préférable. Réunissant l'amour de la justice au génie élevé de sa famille, elle aurait voulu n'employer, pour calmer l'agitation du peuple, l'exaltation des ministres du culte, et l'effervescence des passions des lords, que la raison, la modération et la douceur ; elle n'avait eu recours à la force et à la menace que pour obéir aux Guise. Elle leur avait souvent écrit que le seul moyen de conserver l'ancienne religion était de laisser aux Écossais la plus grande liberté de conscience ; et elle avait été profondément affligée toutes les fois que les recommandations ou plutôt les ordres de ses frères, sans le secours desquels elle ne croyait pas pouvoir conserver la couronne de sa fille, l'avaient obligée à paraître manquer à sa parole. Ses nouvelles instances et les mauvais succès des conseils des Guise n'auraient peut-être pas déterminé ces princes à laisser la reine Marie de Lorraine adopter une manière de gouverner trop opposée à leurs idées despotiques, si les intérêts de leur ambition ne les avait pas engagés à retirer les troupes françaises d'Écosse. La France envoya Jean de Montluc, évêque de Valence, et le comte de Randan, pour négocier la paix avec Élisabeth et les confédérés d'Écosse. La reine d'Angleterre nomme plénipotentiaires le docteur Wotton et le secrétaire d'état Cécil. Les conférences s'ouvrirent à Édimbourg; on convint d'abord d'une trève, pendant laquelle la reine régente cessa de vivre ; et on adopta ensuite les dispositions suivantes : « Les troupes françaises seront » transportées en France dans vingt jours, et sur des » vaisseaux anglais. Les fortifications de Leith et de » Dunbar seront démolies; le roi et la reine d'Écosse » accorderont aux confédérés une amnistie dont on demandera la confirmation au parlement. Ils cesseront » de porter les armes et les titres des souverains de » l'Angleterre et de l'Irlande. Les actes expédiés avec » ces titres seront changés ou annulés. Le roi et la reine

» d'Écosse confirmeront les concessions qui seront faites
» par les plénipotentiaires français aux confédérés écos-
» sais. »

Le parlement d'Écosse approuva l'amnistie, et fit diverses lois favorables à la réformation. François II et Marie Stuart sanctionnèrent ces lois; mais les Guise, leurs oncles, les empêchèrent de ratifier le traité dans lequel plusieurs articles avaient été réglés avec les confédérés comme s'ils avaient été une puissance indépendante. La reine Élisabeth ne douta pas que l'intention des Guise ne fût de lui ôter un jour la couronne d'Angleterre; et, dès ce moment, elle ne vit dans leur nièce qu'une redoutable rivale.

Cette jeune Marie Stuart, si belle et si remplie de charmes, étant devenue veuve de François II, fut obligée de quitter cette France qui lui était si chère, et de retourner en Écosse, où elle devait porter la couronne de ses pères. La France était devenue en quelque sorte sa patrie. Elle exprima ses regrets de la manière la plus touchante, en se séparant de ceux qu'elle aimait. Ses larmes coulèrent sur le rivage qu'elle ne devait plus revoir; et, au moment où ce rivage allait disparaître à sa vue, elle adressa à cette belle France les plus tendres et les plus tristes adieux (1561).

Elle n'avait que dix-neuf ans, et néanmoins son courage ne l'abandonna pas; la reine Élisabeth avait refusé de lui donner un sauf-conduit avant qu'elle n'eût ratifié le traité d'Édimbourg; elle avait même envoyé une escadre pour enlever Marie; mais la reine d'Écosse, traversant la mer avec audace, ne doutant pas de sa fortune, et favorisée par un brouillard, échappa à l'escadre anglaise, arriva à Leith, et fut reçue au milieu des acclamations. Sa politique égala sa bonté; elle montra la plus grande confiance aux chefs des protestants, et confia l'exercice de son autorité à son frère naturel Jacques

Stuart, prieur de Saint-André, qu'elle créa comte de Murray, et au secrétaire d'état Ledington, qui jouissait d'une grande estime parmi les Écossais. Paraissant oublier le refus du sauf-conduit, et les ordres donnés à l'escadre anglaise, elle envoya à Élisabeth un ambassadeur chargé de lui annoncer son arrivée dans ses états, et de lui demander son amitié. Les lords d'Écosse écrivirent aussi à la reine d'Angleterre pour l'engager à déclarer Marie Stuart, petite-fille d'une sœur de Henri VIII, son héritière présomptive, et pour établir ainsi entre les deux royaumes l'union la plus heureuse.

La reine d'Angleterre commença par se plaindre de ce que Marie n'avait pas ratifié le traité d'Édimbourg, parut agréer néanmoins la réponse de l'ambassadeur qui dit que Marie n'avait pas eu le temps de s'occuper d'un objet aussi important, et s'empressa d'ajouter : « Je n'ai point » l'intention de priver la reine d'Écosse de son droit; » mais je ne veux pas lui donner le pouvoir de m'enlever ma couronne. J'espère qu'elle me fera une satisfaction convenable pour avoir usurpé mes armes et » mon titre; je correspondrai volontiers avec elle, et je » lui donnerai avec plaisir des témoignages de l'amitié » qui nous lie. »

Le pape, cependant, avait nommé nonce en Angleterre l'abbé Martinengo. Ce nonce devait notifier à la reine la continuation du concile de Trente, et lui demander d'envoyer à ce concile quelques évêques anglais. Élisabeth lui fit défendre d'entrer dans le royaume, et ordonna qu'on lui répondît qu'elle n'avait rien à démêler avec le pape, qu'elle désirait vivement la réunion d'un concile œcuménique, mais qu'elle ne reconnaîtrait jamais celui qui serait convoqué par l'évêque de Rome, dont la puissance n'était pas plus étendue que celle d'un autre évêque.

Le roi d'Espagne se déclarait chaque jour davantage

l'ennemi d'Élisabeth. Il pressait le pape de prononcer contre elle une sentence d'excommunication, traitait avec mépris les ambassadeurs de la reine, et avait permis à l'inquisition de poursuivre des marchands anglais dans ses états d'Espagne. Élisabeth équipa une flotte nombreuse, fit élever plusieurs forts pour la défense des ports de mer, augmenta les garnisons des places importantes, étendit les fortifications de Berwick, entretint la milice nationale dans l'exercice des armes, encouragea le commerce, protégea les manufactures, et, pour s'attacher de plus en plus les Anglais, prit de nouvelles mesures pour la distribution la plus impartiale de la justice, continua de diminuer les dépenses de sa maison, et ne demanda aucun subside.

Elle fut instruite que, malgré tous ses soins, les catholiques d'Angleterre formaient de grands projets pour le rétablissement de leur religion; on lui apprit que le comte et la comtesse de Lennox avaient, à ce sujet, une correspondance secrète avec Marie Stuart. Elle fit renfermer le comte et la comtesse dans la Tour de Londres (1562). Elle découvrit ensuite qu'Arthur de la Pôle, neveu du cardinal Polus, Edmond frère d'Arthur, et Antoine Fortesme, étaient à la tête d'une conspiration. Ils devaient passer dans le pays de Galles; les Guise devaient leur fournir cinq mille hommes. Marie Stuart aurait été proclamée reine d'Angleterre, et Arthur de la Pôle déclaré duc de Clarence.

Arrêtés avec leurs complices, les conspirateurs protestèrent qu'ils ne devaient exécuter leur projet qu'après la mort d'Élisabeth, qui, suivant la prédiction de deux prétendus astrologues, ne devait vivre que jusques au printemps. On les condamna, mais la reine leur accorda leur grâce.

Bientôt Élisabeth saisit avec empressement une occasion des plus favorables de protéger la réformation sur

le continent et d'entretenir en France des divisions qui lui paraissaient utiles à sa sûreté.

La cour de France s'était rendue à Fontainebleau. Le roi de Navarre se plaignait avec amertume de trouver dans les Guise la même hauteur qu'avant la pacification. Ils ne cessaient, disait-il, de le dépouiller des droits de lieutenant général de la couronne, supérieurs même à ceux de connétable. Ne pouvant plus supporter les arrogantes prétentions du duc de Guise, il déclare à la reine-mère que le duc, ou lui, doit s'éloigner de la cour, quitte cette princesse, se dispose à partir pour Paris avec les princes du sang, le connétable, l'amiral, presque tous les grands du royaume, et ne dissimule pas son intention de se faire déclarer régent. La reine-mère, très-alarmée, mande le connétable. Il trouve à côté de cette princesse le jeune roi, qui lui ordonne de demeurer auprès de sa personne pour la défendre. « Si vous refusez » de m'obéir, ajoute-t-il d'après les recommandations » que sa mère lui avait faites, je vous demanderai un » jour un compte sévère de votre conduite. » Le vieux Montmorenci ne peut voir qu'avec une vive émotion le fils et le petit-fils des rois ses bienfaiteurs; il s'attendrit, et promet de ne pas l'abandonner.

Le roi de Navarre, en apprenant du connétable la parole qu'il vient de donner, diffère son départ.

Les états de l'Ile-de-France, assemblés à Paris pour dresser les instructions de leurs députés aux états généraux, soutiennent que la régence appartient au roi de Navarre, en vertu des lois fondamentales de la monarchie: « La reine, disent-ils, n'a droit qu'à la tutelle du » roi son fils. Les princes du sang ne peuvent pas céder » leurs droits à ce sujet; les états généraux, ajoutent les » états de l'Ile-de-France, doivent disposer pendant la » minorité du monarque des grandes charges de la cou- » ronne, et demander aux ministres un compte exact

» de leur administration ; il faut qu'ils réclament pour » l'état les dons excessifs accordés par Henri II. » Catherine avait l'esprit d'intrigue, mais sa politique n'était pas assez élevée, ni par conséquent assez prévoyante ; elle réunissait trop peu de connaissances ; elle n'avait pas fait de la France, sa patrie ; la conservation et l'agrandissement de son pouvoir étaient le seul objet de ses désirs ; elle ne cherchait à voir que ce qui pouvait le maintenir ou le détruire, et ses alarmes devaient se renouveler d'autant plus souvent qu'elle était bien loin de connaître les véritables moyens de rendre son autorité inattaquable. Les délibérations des états de l'Ile-de-France l'effraient ; elle ne doute pas que l'esprit qui les anime ne se manifeste avec plus de force encore dans les états généraux ; elle croit que l'appui des Bourbons va lui devenir nécessaire ; elle souhaite ardemment de se réconcilier avec le roi de Navarre ; le connétable de Montmorenci travaille avec tant de force à procurer une réunion sans laquelle la guerre civile lui paraît inévitable, qu'il parvient à l'obtenir. Le roi de Navarre est de nouveau reconnu lieutenant général du royaume ; la reine-mère promet de ne donner aucune décision importante qu'avec le consentement d'Antoine de Bourbon. Ce nouvel arrangement est souscrit par tous les membres du conseil ; le duc de Guise lui-même, commençant, suivant un historien, *à s'humilier devant le roi de Navarre*, signe cette convention ; et le roi ordonne au parlement de publier *l'accord et la parfaite intelligence* qui règnent entre sa mère et les princes du sang.

Catherine s'empresse d'appeler à Fontainebleau le prince de Condé ; il y arrive accompagné seulement de son beau-frère, le comte de La Rochefoucauld, et de M. de Sénarpont ; le roi et la reine-mère le comblent de caresses ; il entre au conseil, et avant de prendre séance il demande au chancelier si, dans la procédure

illégale intentée contre lui, on avait trouvé quelque charge qui lui fût contraire. « Aucune, » répond L'Hôpital. On lit alors un arrêt par lequel le roi déclare qu'il est pleinement *informé et assuré* de l'innocence de son cousin, et lui permet de poursuivre devant la cour des pairs une plus ample déclaration de son innocence. Cet arrêt est envoyé à tous les ambassadeurs des puissances étrangères.

Antoine de Bourbon se croit alors le maître de la France; il se vante d'assurer bientôt le triomphe de la religion protestante dans tout le royaume. Catherine n'ose s'opposer à ses vues; on ne parle à la cour que de réforme; on s'entretient dans toutes les réunions des matières de controverse; les nobles, ruinés par leur luxe, leur inconduite, ou les dépenses de la guerre, espèrent rentrer dans les riches domaines que leurs ancêtres ont donnés aux églises, et dont les ministres protestants, satisfaits de modiques salaires, seront toujours bien loin de réclamer la possession; on tourne en ridicules les cérémonies et les usages du culte catholique; le roi de Navarre, le prince de Condé, l'amiral de Coligny réunissent leurs coreligionnaires dans les appartements qui leur ont été donnés, et qui font partie des maisons royales.

Les Guise consternés gardent le silence. Le mouvement de la révolution religieuse s'accélère rapidement; Catherine imagine de se servir de ce grand changement pour enlever aux Bourbons l'appui du connétable; elle réveille tous ses sentiments religieux, ranime tous les souvenirs de sa jeunesse, rappelle tous les préceptes qu'on a prêchés si souvent devant lui, excite son zèle, l'enflamme, et réclame en faveur de l'ancien culte, que sa position particulière et l'âge de son fils ne lui donnent pas le pouvoir de défendre, toute l'énergie et toute l'ardeur du *premier baron chrétien*.

Montmorenci s'élève avec force contre les innovations,

contre les ministres du nouveau culte qui veulent remplacer l'ancien clergé, contre les déserteurs de la foi de leurs pères; bientôt il s'aperçoit qu'il est joué par la reine-mère, la soupçonne d'être protestante en secret, conçoit de plus grandes alarmes pour la religion qu'il veut soutenir, croit ne pouvoir la sauver qu'avec le secours des Guise, sacrifie tous ses ressentiments, rejette les prières de son fils aîné et de ses neveux les Coligny, repousse leurs prédictions sinistres, et, irrité d'ailleurs de ce que les états de l'Ile-de-France l'ont compris parmi ces favoris que Henri II avait accablés de dons scandaleux, il s'abandonne sans défense à toutes les manœuvres de la duchesse de Valentinois et du maréchal de Saint-André, et forme, avec le duc de Guise et ce maréchal de France, un trop fameux triumvirat.

Catherine, effrayée par ce triumvirat qu'elle n'avait pas prévu, ne voit plus de salut pour sa puissance que dans une liaison intime avec les Bourbons, change de nouveau de système, cherche à gagner de plus en plus le roi de Navarre, flatte ses passions, caresse ses faiblesses, et se dégrade au point de favoriser une intrigue amoureuse d'Antoine avec une de ses filles d'honneur qui le séduit, le trompe, lui dérobe ses secrets, et le gouverne sans qu'il s'en doute, d'après les instructions de la reine-mère.

Charles IX est sacré; le prince de Condé ne croit pas que la religion qu'il professe lui permette d'assister au sacre; il poursuit sa justification devant la cour des pairs.

La procédure dure trois mois; plusieurs témoins qui avaient déposé contre le prince s'enfuient; d'autres se rétractent; quelques-uns sont convaincus de faux. Condé se présente une seconde fois devant les princes du sang, les pairs, les cardinaux, les grands-officiers de la couronne et toutes les chambres du parlement. Le président

Baillet prononce un arrêt qui décharge le prince des crimes qui lui ont été imputés, et l'autorise à poursuivre ses accusateurs.

La reine-mère et son conseil craignirent que, malgré ce triomphe, le prince de Condé n'attaquât le duc de Guise, et ne commençât ainsi, même sans le vouloir, une funeste guerre civile. Catherine entreprit de les réconcilier; Condé résista long-temps à ses instances; il consentit enfin à ce qu'elle lui proposa. Une réunion solennelle eut lieu. « J'ai convoqué, dit le roi à sa mère, les » princes, les pairs, les grands-officiers de la couronne » et les chevaliers de l'ordre pour terminer en leur pré- » sence la querelle élevée entre le prince de Condé et le » duc de Guise. Je les crois trop attachés à ma personne » et au bien de mon royaume pour tromper mon espoir » et celui de toute la France. J'ordonne au duc de Guise » de s'expliquer avec franchise sur ce qui s'est passé à » Orléans. » *Sire*, répondit le duc, *puisqu'il vous plaît que j'éclaircisse M. le prince de l'opinion qu'il a, je lui dirai ce qui en est. Monsieur*, ajouta-t-il en se tournant vers le prince, *je n'ai ni ne voudrais avoir mis en avant aucune chose qui fût contre votre honneur, et je n'ai été auteur, motif ni instigateur de votre prison. — Je tiens*, dit le prince, *pour méchants et scélérats celui ou ceux qui en ont été cause. — Je le crois de même*, repartit le duc, *mais cela ne me touche en rien.* Le roi ordonna aux deux rivaux de s'embrasser; mais la haine resta dans leurs cœurs.

Le roi de Navarre présenta au roi une requête des protestants, qui demandaient la liberté de conscience. Les princes, les pairs, les grands-officiers de la couronne et les chevaliers de l'ordre furent mandés au parlement; la requête fut renvoyée à cette grande assemblée. « Ce » n'est pas de matière de religion que nous devons nous » occuper, dit le chancelier de L'Hôpital; la décision de

» ces objets n'appartient qu'à un concile : mais il s'agit » de savoir s'il faut confirmer les lois portées contre les » protestants, ou leur en substituer de nouvelles; si nous » devons réconcilier nos concitoyens, et leur donner la » paix ou leur laisser des armes, pour s'égorger. En » vain dirait-on que l'autorité ne doit jamais reculer : » c'est une maxime pernicieuse. Les lois n'ayant été » instituées que pour le bonheur de la société, le légis- » lateur peut et doit les changer lorsqu'elles sont inuti- » les, insuffisantes ou nuisibles. A l'exemple d'un sage » pilote, qui varie souvent la manœuvre pour garantir » son vaisseau de la tempête et des écueils, un roi est » dans l'obligation indispensable de réformer le système » politique toutes les fois que le besoin de ses sujets » l'exige. S'il était vrai que les édits publiés contre la » réforme fussent une cause principale des maux qui » dévorent la France, il faudrait révoquer au plus tôt » ces édits. Le royaume est menacé d'un embrasement » universel; le mal est pressant; les remèdes doivent » être aussi prompts qu'efficaces. » La majorité de l'assemblée fut d'avis de punir de mort les hérétiques, et de donner aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance des délits relatifs à la religion.

Quel ne fut pas l'étonnement du prince de Condé et de l'amiral de Coligny ! Le chancelier partagea ce qu'ils éprouvèrent : obligé de rédiger l'édit qui devait suivre la délibération de la cour des pairs, il borna au bannissement la peine des réfractaires, et fit adopter à la reine et au parlement un projet de conférence publique entre les évêques et les principaux ministres protestants. Un grand nombre de prélats s'opposèrent à une conférence qui devait les faire descendre de leur tribunal pour lutter, comme dans une arène, avec ceux qu'ils avaient déjà condamnés et dévoués à l'anathème. Mais le cardinal de Lorraine, ne doutant pas des effets de son érudition

et de son éloquence, et ne voulant pas renoncer au nouveau crédit que lui donnerait la victoire éclatante à laquelle il s'attendait, engagea ses collègues à consentir à la conférence; et l'on décida qne le colloque aurait lieu à Poissy.

Cependant les états généraux s'ouvrent à Pontoise; ils prétendent que la régence de l'état ne peut appartenir qu'au roi de Navarre; et ce n'est qu'à force d'instances que ce prince, séduit par la reine-mère et trop livré aux charmes des plaisirs, obtient des états que Catherine conserverait l'autorité suprême, conformément au traité qu'il avait signé avec cette princesse. L'orateur du tiers-état s'élève avec force contre la corruption des ecclésiastiques, propose de leur ôter la plus grande patie de leurs revenus, d'employer ces biens à des œuvres de charité et à l'acquittement de la dette nationale, de les priver d'une juridiction incompatible avec leur ministère, et, en attendant un concile national présidé par le roi ou par les princes de son sang, de permettre aux réformés de s'assembler sous l'autorité des magistrats. L'orateur de la noblesse parle avec la même chaleur contre les ecclésiastiques. Celui du clergé exhorte le roi à soutenir la religion comme le plus ferme appui de son trône, à protéger ses ministres, et même à augmenter leurs privilèges et leur puissance, afin de contenir plus sûrement les peuples dans le devoir et la soumission : sa voix est étouffée par de violents murmures.

On propose de vendre les biens du clergé, évalnés à cent vingt millions, d'en placer le tiers en rentes perpétuelles à douze pour cent, de donner ces rentes aux ecclésiastiques dont cet arrangement ne diminuerait pas les revenus, d'employer le second tiers au paiement de la dette nationale, de réunir le troisième tiers à la couronne, et de donner ainsi au monarque un grand moyen de soulager le peuple.

L'Hôpital demande que le clergé soit chargé de payer la dette publique. Il exige des bénéfices, une déclaration précise de leurs biens, et, malgré leurs plaintes, fait saisir le temporel de ceux qui ne fournissent pas cette déclaration ; il oblige les évêques à résider dans leurs diocèses, et le parlement de Paris fait vendre les meubles des prélats qui, suivant cette compagnie, abandonnent leurs troupeaux à des mercenaires, pour consumer dans le luxe et les plaisirs scandaleux de la capitale des richesses qu'ils veulent faire regarder comme sacrées.

Attaqué dans ses mœurs, ses biens et son autorité, le clergé voit qu'il ne peut pas braver l'orage : il donne au roi seize millions.

Catherine avait annoncé au pape Pie IV le colloque de Poissy : elle lui avait proposé de grands moyens de conciliation. « Il faudrait, lui avait-elle écrit, supprimer » les images condamnées par Dieu même et désapprou- » vées par saint Grégoire, abolir les exorcismes dans » l'administration des sacrements, renoncer à la *Fête-* » *Dieu* nouvellement introduite, ne pas s'obstiner à » suivre la décision du concile de Constance, dont l'au- » torité ne doit pas être préférée à celle de Jésus-Christ, » rétablir l'ancien usage de communier sous les deux » espèces sans distinction de personne, cesser d'em- » ployer dans la liturgie une langue étrangère et incon- » nue à la plupart des fidèles, qui doivent prendre » autant de part aux prières que les prêtres et les savants. » Les novateurs ne professent pas, d'ailleurs, des opinions » monstrueuses ni contraires aux douze articles du sym- » bole et à l'interprétation de ces articles par sept con- » ciles œcuméniques : il faut donc les recevoir dans la » communion de l'Église, quoiqu'ils diffèrent des au- » tres chrétiens sur quelques points d'une moindre im- » portance. L'indulgence dont on usera à leur égard

» préparera une réunion générale; elle facilitera même » celle des Grecs schismatiques avec les orthodoxes, et » vous conserverez toujours votre prééminence et vos » droits sacrés. »

Le pape frémit en lisant cette lettre à laquelle il était loin de s'attendre, regarda la foi de Catherine comme très-suspecte; et, redoutant son influence plus que celle des souverains ouvertement déclarés contre la cour de Rome, il crut devoir envoyer en France le cardinal de Ferrare, en qualité de légat, lui confia dans toute leur plénitude les pouvoirs apostoliques, et lui recommanda de se concerter avec l'ambassadeur d'Espagne, les Guise et le connétable de Montmorenci pour détacher, à quelque prix que ce fût, le roi de Navarre du parti des protestants, et l'opposer à la reine-mère qui lui inspirait de vives alarmes.

Ce cardinal, oncle de la duchesse de Guise, et frère du duc de Ferrare qui avait épousé une fille de Louis XII, réunissait les qualités d'homme d'état à celles de théologien. Il avait reçu dans le temps le titre de protecteur des églises de France, et possédait dans le royaume l'archevêché de Lyon, celui d'Auch, celui d'Arles, l'évêché d'Autun et huit abbayes des plus riches. A peine parut-il à la cour, qu'il fut l'objet d'un grand nombre de satires; on publia l'histoire des amours incestueux du pape Alexandre VI avec Lucrèce Borgia, fille de ce pontife, et mère du cardinal de Ferrare; un grand nombre de laquais et même de pages insultèrent les théologiens et les moines qui formaient le cortége du légat; la vue de son porte-croix fit crier la multitude avec tant de force *au renard, au renard!* qu'il n'osa plus faire porter devant lui cette croix symbole de sa dignité; il dévora en silence les injures et les épigrammes, et porta même la complaisance jusques à assister au prêche dans l'appartement de cette princesse.

La reine-mère décida cependant, à la prière des protestants, que les évêques paraîtraient au colloque de Poissy, comme parties, et non comme juges; que le roi et son conseil présideraient aux conférences, que les points de controverse ne seraient jugés que d'après l'autorité de l'Écriture sainte; et elle voulut qu'un des quatre secrétaires d'état rédigeât le procès-verbal des séances.

Le colloque s'ouvre; on voit réunis cinq cardinaux, quarante évêques, plusieurs docteurs de l'Église romaine; le roi préside l'assemblée; autour de lui sont: la reine-mère, la reine de Navarre, les princes du sang, les grands-officiers de la couronne, les membres du conseil, les ambassadeurs, les chevaliers de l'ordre, les principaux magistrats, les dames de la cour. Le duc de Guise et le marquis de La Ferté, capitaines des gardes-du-corps, introduisent les ministres protestants; à leur tête est Théodore de Bèze, et presque tous les députés de la chambre de la noblesse des états généraux, accompagnent ces ministres. On les arrête auprès d'une barrière, malgré la décision de la reine-mère, et ils se tiennent debout et découverts comme pour attendre les paroles des évêques qui veulent résoudre leurs doutes et répondre à leurs objections. Théodore de Bèze se met à genoux avec ses collègues, invoque la divinité, se relève, et parle avec une grande éloquence. Plusieurs séances se succèdent: on ne s'accorde sur aucun article; les catholiques et les protestants se retirent plus aigris que jamais; les réformés se croient victorieux, ils s'emparent, dans beaucoup d'endroits, des églises et des domaines du clergé.

L'Espagnol Jacques Lainez avait succédé à saint Ignace dans la place de général des jésuites. Véritable auteur des constitutions de son ordre, doué d'une grande pénétration, d'un esprit très-délié, d'une politique très-étendue, il s'était fait déférer, dans la première congrégation qu'il

avait tenue, le généralat perpétuel, l'autorité absolue, le droit d'avoir des prisons. Venu au colloque de Poissy, il avait reproché à la reine-mère d'avoir indiqué des conférences publiques sur des matières dont la connaissance n'appartenait qu'au pape et aux évêques; les catholiques célèbrent avec enthousiasme son zèle et ses lumières. On accuse à Rome le chancelier de L'Hôpital de prévarication, d'hérésie et d'impiété; on ose le menacer de le citer à l'inquisition.

La reine-mère, toujours si facile à concevoir des craintes, tremble en voyant les chefs des catholiques de France protégés par son gendre Philippe II, ce souverain si ambitieux, si sombre, si jaloux, et aussi cruel que si le fanatisme affecté par sa politique eût régné dans son âme; elle lui envoie Jacques de Montbéron, seigneur d'Auzance; Philippe lui fait attendre long-temps une audience très-courte, et le renvoie au duc d'Albe, son ministre. « Le roi, dit le duc d'Albe à Montbéron, est » indigné de l'indulgence coupable qu'on accorde en » France aux hérétiques. On ne pourra apaiser sa co- » lère qu'en immolant à la religion tous les novateurs, » sans égard au rang ni à la naissance; si la reine-mère » manque à un devoir aussi sacré, le roi d'Espagne, sen- » sible aux plaintes des catholiques, les soutiendra de » toute sa puissance; il sacrifiera avec joie dans cette » sainte entreprise, ses richesses, ses troupes et sa pro- » pre vie. Vous insistez sur la restitution de la Navarre; » il sera temps d'y penser lorsque Antoine de Bourbon » aura déclaré une guerre mortelle aux hérétiques, et » surtout à leur chef, son frère le prince de Condé. »

Et quels affreux secrets ne sont pas dévoilés à Montbéron après cette réponse si cruellement insolente! Il découvre que les grands de la faction dite catholique n'ont pas rougi d'implorer l'assistance du roi d'Espagne, et que le duc de Guise et Saint-André ont été aveuglés au

point d'offrir la couronne de France à l'étranger Philippe, pour prix de ses perfides secours.

Le chambellan du roi de Navarre, séduit par les Guise et leur faction, tâche de persuader à ce prince que Charles IX et ses deux frères n'ont pas reçu une constitution plus saine que le feu roi. « Ils sont sujets, » comme lui, à des maladies dangereuses. S'ils viennent » à mourir, la couronne vous appartient; mais pouvez-» vous vous flatter que la plus grande partie de la nation » obéisse à un roi hérétique? Le roi d'Espagne, d'ail-» leurs, est prêt, si vous cessez de protéger le parti des » protestants, à vous céder la Sardaigne, en dédomma-» gement de la Haute Navarre et de la barrière des Pyré-» nées qu'il ne veut pas abandonner. Maître de cette île, » avec quelle facilité ne pourriez-vous pas, réunissant » les forces de France, d'Espagne et de Rome, conqué-» rir les royaumes d'Alger, de Tunis, de Tripoli, et » fonder un vaste empire dans le nord de l'Afrique? » Le légat et l'ambassadeur accourent chez le roi de Navarre et lui promettent de le mettre sans délai en possession de la Sardaigne. Sa tête est trop faible, et son ambition trop forte, pour résister long-temps à ses attaques; il hésite néanmoins encore : le légat lui promet de faire casser, s'il le veut, son mariage avec Jeanne d'Albret; et les Guise lui proposent d'épouser leur nièce, la belle Marie Stuart, qui lui portera en dot le royaume d'Écosse et ses droits sur l'Angleterre. Il ne veut pas se séparer de la mère de ses enfants; mais on a recours à un moyen qui réussit presque toujours avec les hommes médiocres : on s'adresse à sa vanité, on excite sa jalousie : on lui dit que le prince de Condé est le héros des novateurs; les nobles protestants ne jurent que par lui; ils le proclament le plus grand homme de France; ils ne veulent marcher que sous ses ordres. Le roi de Navarre se croit méprisé; et un senti-

ment bien peu digne du premier prince du sang de France le livre à ses ennemis.

Les protestants, furieux contre le roi de Navarre, l'accablent de satires, le couvrent d'imprécations, le nomment *l'apostat*, lui prédisent que les catholiques lui réservent le sort le plus funeste; il s'irrite contre eux, les hait, chasse les Coligny de la cour, persécute sa femme, lui défend d'aller à l'assemblée des réformés, qui se tient chez le prince de Condé, et veut la forcer à entendre la messe.

Catherine de Médicis tremble devant le pouvoir des triumvirs, accru de toute la puissance du lieutenant général du royaume; elle croit les voir s'emparer de la personne du roi, la dépouiller de l'autorité suprême, et la chasser du royaume. Elle a recours au prince de Condé, lui donne des marques de la plus grande confiance, et réclame son appui. « Je vous réponds de la » soumission et du zèle des réformés, lui dit le prince, » si vous leur accordez enfin la liberté de conscience, » le seul bien auquel ils aspirent; n'ayant plus rien à » désirer des bontés de votre Majesté, ils se feront un » devoir sacré de prodiguer pour elle leur fortune et » leur sang. »

La reine-mère croit le prince, et L'Hôpital est chargé de remplir les désirs de Condé.

Ce grand homme réunit à Saint-Germain-en-Laye des députés de tous les parlements du royaume, les princes du sang, les pairs, les grands-officiers de la couronne, les conseillers d'état, et les chevaliers de l'ordre. Le duc de Guise et le connétable de Montmorenci se retirent dans leurs terres, pour ne pas assister à cette réunion. Le roi préside l'assemblée. « Vous connaissez, » dit le chancelier, l'origine de la religion réformée, » et les causes de ses progrès. Combien serait funeste » l'avis de ceux qui voudraient engager le roi à se met-

» tre à la tête d'un parti, pour exterminer l'autre! Où
» prendrait-il des soldats? parmi ses sujets. Contre qui
» les mènerait-il? contre ses sujets. Quel sang coulerait?
» celui de ses sujets. Donner au roi cet affreux conseil,
» n'est-ce pas lui proposer de se servir d'un de ses bras
» pour couper l'autre? Et quel serait le fruit de la vic-
» toire? Ne faudrait-il pas pleurer également sur les
» vainqueurs et sur les vaincus? Une fatale expérience
» n'a que trop convaincu de l'inefficacité des remèdes
» violents. Toutes les voies de rigueur ont été épuisées;
» qu'en est-il résulté? des meurtres, des séditions, des
» attentats. Les sectaires se sont multipliés dans le sein
» même de la persécution. Les édits du roi ont été bra-
» vés et foulés aux pieds; la force a manqué aux mi-
» nistres des lois; elle a manqué au souverain, pour
» les faire respecter. N'est-il pas temps aujourd'hui
» d'essayer des moyens plus doux et plus conformes à
» l'humanité? Opposons à l'erreur l'exemple d'une
» vie pure et édifiante. Plusieurs prélats ont renoncé à
» un luxe frivole et odieux, à une vie mondaine et
» dissolue, pour se livrer aux devoirs que leur prescrit
» leur saint ministère. Ils ont senti la vérité de cet ora-
» cle: *Dieu les a livrés aux railleries des nations pour*
» *les convertir et les sauver.* Tout le clergé doit s'em-
» presser de marcher sur des traces si glorieuses. Ce
» n'est qu'après avoir persuadé les cœurs qu'il pourra
» se flatter de soumettre les esprits. Des huissiers et des
» bourreaux n'ont jamais été des missionnaires et des
» apôtres; la force n'a jamais fait que des martyrs ou
» des hypocrites; les catholiques ne sont pas les seuls
» citoyens du royaume; les réformés, comme Français,
» ont les mêmes droits à la protection du souverain; ils
» réclament avec raison sa tendresse paternelle; ils ne
» sollicitent que la liberté de rendre à Dieu l'hommage
» qu'ils croient le plus pur et le plus digne de lui. »

L'assemblée délibère, et, d'après le vœu de la majorité, le roi rend un édit qui accorde aux réformés le libre exercice de leur religion partout ailleurs que dans les villes. On leur ordonne, sous peine de mort, de restituer au clergé catholique les églises, les domaines, les vases d'or et d'argent dont on s'est emparé. On leur défend de tourner en ridicule les cérémonies et les mystères du catholicisme; on les oblige à observer les lois reçues dans l'Église romaine relativement aux fêtes et aux mariages; on leur interdit d'élire des magistrats particuliers, d'établir de nouvelles lois, de lever des troupes et des contributions; et les prédicateurs catholiques sont avertis de ne pas se permettre des injures contre les protestants.

Il y avait alors en France plus de deux mille églises réformées, et plus de deux millions de protestants.

Le prince de Condé montrait dans Paris la contenance la plus fière, et semblait dominer dans cette capitale. Le roi de Navarre, alarmé de l'influence de son frère, écrivit au duc de Guise d'accourir à Paris. Le duc se hâta de partir de Joinville avec une troupe nombreuse de gentilshommes, de pages, d'écuyers, de domestiques, et deux compagnies d'hommes d'armes. Il passa par Vassi, petite ville de Champagne. Les protestants y avaient acheté dans le faubourg une grange où ils se rassemblaient. Ils y étaient réunis au nombre de douze ou quinze cents, lorsque Guise arriva dans la ville. Plusieurs hommes d'armes, et plusieurs autres personnes de la suite du prince, attirés par le chant des psaumes, coururent à la grange, et insultèrent les protestants qui répondirent avec chaleur à leurs outrages. Les gens du duc lancèrent sur eux une grêle de pierres, et, malgré la vigueur avec laquelle les protestants tâchèrent de se défendre, frappèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, tous ceux qui étaient réunis dans l'édifice

consacré au culte réformé. Guise, averti par les cris des femmes et des enfants, accourut, fut atteint à la joue d'une pierre qui lui fit une légère blessure; et ses gens, transportés de fureur, ne cessèrent de massacrer ou de blesser les protestants, que lorsqu'il n'y eut plus de victimes à frapper. Le duc de Guise parut ému du nombre de cadavres étendus autour de lui, s'emporta contre l'édit de tolérance, l'appela détestable, montra son épée comme l'arme qui devait en délivrer les catholiques, et chargea les magistrats de Vassi d'informer contre les auteurs de la sanglante querelle. Les magistrats dévoués au duc de Guise déclarèrent que les protestants avaient été les agresseurs. « Il était temps, s'é» crièrent plusieurs fanatiques dans diverses parties du » royaume, de réprimer des novateurs dont l'insolence » n'avait plus de bornes, et de les contenir tous par le » massacre d'un petit nombre. Le duc de Guise est un » Moïse ou un Jéhu, disaient les prédicateurs. En ré» pandant le sang des impies, il a consacré ses mains, » et vengé la querelle du Seigneur. »

Le massacre de Vassi est le signal de plusieurs autres massacres. Le prince de Condé court à Monceaux, où étaient le roi et la reine-mère. Il conjure Catherine de défendre l'entrée de Paris à des meurtriers teints du sang de Français innocents. Le chancelier, toujours plein de courage, se plaint de l'action du duc de Guise comme d'un attentat inouï, et en demande le châtiment. La reine-mère prévoit les plus grands malheurs, mais se croyant trop faible pour punir le duc de Guise, elle écrit au roi de Navarre, et le conjure de sauver la patrie.

Antoine de Bourbon n'était plus que l'homme de François de Lorraine. Son aveuglement était extrême; il rencontre, à Monceaux, Théodore de Bèze et d'autres députés de l'Église réformée de Paris, qui étaient venus

implorer la justice du roi. Il les traite avec hauteur. « Les protestants de Vassi ont été les agresseurs, dit-il » aux députés; le duc ne devait pas souffrir une telle in- » sulte; et *quiconque toucherait au bout du doigt de mon* » *frère de Guise, me toucherait dans tout le corps.* — » Sire, lui répond Théodore de Bèze, je parle pour une » religion qui sait mieux supporter les injures que les » repousser; mais souvenez-vous que c'est une enclume » qui a brisé bien des marteaux. »

La reine-mère avait en vain prié le duc de Guise de suspendre son voyage de Paris, et de se rendre à Monceaux (1562). Le duc part de Nanteuil à la tête de quinze cents gentilshommes, et il entre dans la capitale par la porte Saint-Denys, ayant à sa droite le connétable de Montmorenci, et à sa gauche le maréchal de Saint-André. Le prevôt des marchands et les échevins vont au-devant de lui; ils lui rendent presque les mêmes honneurs qu'au monarque. Les rues retentissent des cris de *vive Guise, vive le défenseur de la foi!*

Les triumvirs, encouragés par l'enthousiasme des Parisiens, imaginent d'enlever la reine-mère et de la renfermer dans un monastère. Le roi de Navarre approuve leur projet; il se rend à Monceaux. Mais quel affreux mélange de débauches et de complots, de voluptés et de crimes, de plaisirs et de cruautés, la cour présentait à cette époque! Le roi de Navarre voit en particulier cette demoiselle de la suite de la reine-mère dont il était amoureux, et qui exerçait sur lui un si grand empire; elle lui demande quelle est la cause de son retour : il est bien éloigné de croire qu'il parle à une confidente aussi habile que dévouée de la reine-mère. « Fatigué, lui dit-il, » du joug d'une reine ingrate et de l'abus qu'elle fait » de son autorité pour plonger l'état dans l'anarchie, » je vais l'éloigner de la personne de Charles IX. — Il » faudra donc, lui répond-elle avec effroi, forcer les

» portes de l'appartement du monarque, massacrer ses » gardes, enlever sa mère d'entre ses bras? Quels trou» bles! quels désordres! quel attentat! les triumvirs se» ront les premiers à les désavouer. Ils jouiront du fruit » du crime; vous serez l'objet de l'indignation du roi et » de toute la France. Votre puissance sera à jamais per» due; et les triumvirs triompheront à la fois de la reine » et de vous. »

Le roi de Navarre, consterné de tant de malheurs, et craignant tout pour cette autorité à laquelle il a eu la faiblesse de faire tant de sacrifices, avertit la reine-mère en secret, et l'engage à se retirer à Meaux avec le jeune monarque.

Le parti de Condé et celui de Guise paraissaient près d'en venir aux mains dans la capitale. Les riches habitants de Paris, effrayés des désordres qu'ils prévoient, envoient des députés à la reine; ils la conjurent de venir à leur secours. Ils demandent les armes qu'on leur a enlevées, et qui sont en dépôt à l'hôtel-de-ville. Catherine leur accorde leurs armes, mais se réfugie à Fontainebleau avec le roi.

La fermentation continue de s'accroître dans Paris; le corps municipal prie le roi de Navarre d'engager son frère à se retirer. Antoine de Bourbon peint avec force au prince de Condé les périls qui l'environnent. Condé lui reproche de poursuivre son propre sang pour plaire au duc de Guise. « Jamais, ajoute-t-il, je ne m'avilirai » au point d'obéir à un ordre du triumvirat. » On a de nouveau recours à la reine-mère; elle signe, en versant des larmes, l'ordre qui éloigne le prince de Condé de la capitale, et le remet au cardinal de Bourbon. Le prince fait dire au roi de Navarre que, par respect pour les ordres de la reine et afin de prévenir l'effusion du sang, il consentira à sortir de la capitale, mais à condition que

le duc de Guise en sorte dans le même moment avec toutes ses troupes.

Cette proposition est acceptée par les triumvirs. Condé s'éloigne; François de Lorraine se dirige vers Fontainebleau avec le roi de Navarre et le connétable de Montmorenci; deux mille gendarmes l'accompagnent. Le roi de Navarre presse la reine-mère de le suivre à Paris. « Je ne le puis, dit-elle, sans trahir les intérêts de mon » fils et de l'état. Les protestants alarmés courront aux » armes. La guerre civile ne finira que lorsque la moitié » de la France aura égorgé l'autre moitié; et lorsque » l'état aura succombé, à qui la nation en imputera-t-elle » la chute? Quoi! les chefs de cette nation, comblés de » biens, de dignités et d'honneurs, envieraient aux mal- » heureux réformés la liberté de conscience qu'ils ont » achetée par tant de sacrifices? ils n'attendraient pas » que le roi, devenu majeur, obtînt sans violence, » d'un peuple docile et fidèle, ce que les triumvirs n'ob- » tiendraient jamais par la subversion du royaume? »

Le roi de Navarre ébranlé va trouver le duc de Guise. « Nous laisserons-nous tromper, lui dit le duc, par les » larmes artificieuses d'une femme dont l'irréligion et » l'hypocrisie nous sont si connues? attendrons-nous » lâchement que le prince de Condé vienne enlever le » roi? qu'il nous poursuive comme des rebelles et nous » rende la fable de l'Europe? Nous ne pouvons, sans » nous perdre et nous déshonorer, abandonner une en- » treprise commencée sous de si heureux auspices. Le » salut de la patrie l'ordonne; l'intérêt de la religion » l'exige. »

Le roi de Navarre fait un effort sur lui-même, se rend auprès de Catherine, et, encore rempli de l'espèce d'enthousiasme que le duc lui a inspiré: « Madame, lui » dit-il, il est du devoir du lieutenant général du » royaume de prévenir les projets des factieux; ils

» veulent s'emparer de la personne du monarque : » je veux le conduire sans délai à Paris. Pour vous, » madame, je ne veux pas vous contraindre, et vous » êtes la maîtresse de rester à Fontainebleau. » Catherine est au désespoir. Antoine de Bourbon craint de se laisser attendrir, quitte la reine, donne l'ordre du départ, et va au château de Melun avec le jeune roi.

La reine-mère suit son fils, passe la nuit à délibérer avec ses confidents, veut s'échapper avec Charles IX, se sauver avec lui sur un bateau qu'elle a fait préparer, éprouve des obstacles insurmontables, essaie en vain de gagner le roi de Navarre, ne peut obtenir la liberté de retourner à Fontainebleau avec le roi, et, malgré ses plaintes, ses pleurs et ses gémissements, est conduite à Vincennes, où le roi et ses autres enfants sont gardés comme des prisonniers.

Condé, furieux, se réunit à Meaux avec Coligny, d'Andelot, le prince de Porcien et un grand nombre de nobles protestants. Il reçoit une lettre de Catherine de Médicis, qui le supplie d'avoir pitié du roi et de sa mère, et de faire un généreux effort pour briser leurs fers. Condé se montre aux portes de Paris.

Les esprits s'échauffent dans cette capitale ; on se prépare à se défendre ; on tend des chaînes dans les rues. Le maréchal de Thermes déclare au prince qu'il ne peut entrer que lui douzième. Le cardinal de Bourbon, gouverneur de Paris, fait prier son frère de ne pas employer la force contre la capitale du royaume. « Je n'insulterai pas, répond Condé, une ville où se » trouve le roi mon seigneur, quoiqu'il y soit prisonnier » avec la famille royale ; » et il se retire par le pont de Saint-Cloud.

Les triumvirs ne peuvent modérer ni leur joie, ni leurs prétentions. Le vieux connétable va avec ses troupes dans le faubourg Saint-Jacques et dans le faubourg

Saint-Marcel, enfonce les portes des temples des réformés, brise les bancs, abat les chaires, rentre en triomphe, comme après une grande victoire, et n'en reçoit pas moins, d'un peuple spirituel et railleur, le surnom de *capitaine Brûle-bancs*, si différent de tous ceux qu'il avait mérités.

On tient un grand conseil de guerre. Le triumvirat propose de marcher contre le prince de Condé ; L'Hôpital s'y oppose : « Que la reine-mère et le roi de Navarre » exercent seuls, s'écrie-t-il, le pouvoir suprême que » la nation leur a déféré. » Montmorenci s'emporte contre L'Hôpital ; le chancelier lui répond avec force. Les triumvirs l'écartent de leurs conseils secrets : il garde avec courage son poste périlleux, toujours prêt à sacrifier sa vie pour le salut de l'état.

Les triumvirs s'assemblaient tous les jours au Louvre, dans l'appartement du roi de Navarre. La reine-mère veut connaître les secrets de leur conseil. La pièce supérieure au cabinet du roi de Navarre est à sa disposition ; elle fait percer le plafond de ce cabinet, couler un tuyau derrière la tapisserie, et, plaçant son oreille à l'extrémité de ce tube, elle peut entendre ce qu'on dit dans la réunion des triumvirs. On y renouvelle la proposition d'envoyer Catherine de Médicis dans un couvent, ou de la faire sortir du royaume. Le maréchal de Saint-André dit qu'il faut l'enfermer dans un sac et la jeter dans la rivière ; le duc de Guise rejette cet attentat avec horreur.

Le conseil secret se sépare ; mais Catherine apprend par le légat que les triumvirs sont décidés à l'éloigner. Elle ne voit d'autre moyen d'échapper au danger qui la menace, que de paraître embrasser le parti des triumvirs. Elle les flatte, les séduit, les trompe, et conserve l'apparence de l'autorité suprême.

Condé, cependant, était entré dans Orléans, à la

tête de deux mille cavaliers; il s'était rendu maître de Meun, de Beaugenci, de Pithiviers. Il avait adressé une circulaire à toutes les églises réformées, pour leur demander des secours d'hommes et d'argent. Les réformés avaient témoigné le plus grand enthousiasme, et couru aux armes avec l'ardeur la plus vive; dans trois semaines ils furent maîtres d'Orléans, de Blois, de Tours, d'Angers, de Bourges, de Poitiers, de La Rochelle, d'Agen, de Montauban, de Montpellier, de Nîmes, de Tournon, d'Orange, de Valence, de Grenoble, de Lyon, de Rouen, de Dieppe, de Caen, de Bayeux, et d'un si grand nombre d'autres villes, qu'on se demandait à la cour s'il y avait encore beaucoup de places qui tinssent pour le roi. Plusieurs églises furent démolies et plusieurs monastères détruits; des brigands se réunirent aux réformés; de grands désordres furent commis. Le prince de Condé ordonna qu'on convertît les cloches en pièces d'artillerie, et les vases ou reliquaires d'or ou d'argent en monnaies qu'il fit frapper au coin du roi. Les objets enlevés à la seule église de Saint-Martin de Tours produisirent une somme de 1,200,000 livres, sans compter les pierres précieuses des châsses et des ornements. Le numéraire en circulation dans le royaume fut si augmenté par la fonte et le monnayage de tant de métaux précieux, que, suivant Brantôme, *il y eut plus de millions d'or en France qu'il n'y avait eu auparavant de millions d'argent.*

Le prince et ses confédérés protestèrent, dans leur traité d'union, qu'ils ne voulaient que maintenir l'autorité du trône et la majesté des lois contre les perturbateurs du repos public. Leur association ne devait durer qu'autant que la captivité du roi. Ils firent serment de punir le blasphème, la débauche, le brigandage et tout ce qui était défendu par le fameux édit de janvier.

Le prince de Condé fut reconnu légitime protecteur et défenseur de la couronne. On n'excepta du traité que ceux qui avaient enlevé le roi et la reine sa mère, qui les retenaient en captivité, et qui devaient être poursuivis comme criminels de lèse-majesté.

Condé écrivit à l'empereur, aux princes d'Allemagne, au duc de Savoie, aux cantons suisses, au parlement de Paris et à celui de Rouen; il leur exposa les motifs de la confédération. Le parlement de Paris entreprit, dans sa réponse, de réfuter ce que Condé avait dit de la captivité du roi, de l'inexécution des édits, de la conduite des triumvirs; il le conjura de se réunir au roi de Navarre et au cardinal de Bourbon, pour rendre le calme au royaume. Condé, dans une nouvelle lettre, répondit à tout ce qu'on lui avait opposé, promit de poser les armes aussitôt que les triumvirs auraient quitté la cour, déplora des excès odieux qu'il n'avait pas laissés impunis, et se plaignant que le sang de ses frères, répandu à Vassi, à Sens, à Amiens, à Abbeville, à Angers, à Castelnaudari, criait encore vengeance, ajouta : *Ce ne sont pas néanmoins des marbres froids, des masses de pierre inanimées, des statues sans parole, mais les temples véritables, les images vivantes de la divinité.*

Les triumvirs présentent alors au roi deux requêtes fameuses; ils supplient sa Majesté d'ordonner que ses frères, ses sœurs, les membres du clergé, tous les officiers de guerre, de justice et de finance fassent une profession publique du culte dominant. « Que les » séditieux et les inconoclastes rétablissent les églises » détruites, et restituent les objets enlevés; que les » plus coupables périssent dans les supplices; que tous » les confédérés posent les armes, sous peine d'être pour- » suivis comme rebelles; que le roi de Navarre de- » meure seul à la tête d'une armée; et, consentant à nous » bannir de la cour et du royaume, nous verrons sans

» peine le prince de Condé appelé auprès de votre » Majesté, et employé dans le maniement des affaires » les plus importantes. »

Le prince de Condé publie un nouveau manifeste : « Ils voudraient bien, dit-il, ces pieux triumvirs, éta- » blir en France l'inquisition espagnole, ce filet que » Guise a déjà tendu à Orléans quelque temps avant » la mort de François II, et dans lequel il voulait » prendre tous les fidèles serviteurs du roi, capables de » s'opposer à ses vues ambitieuses. Averti de l'indi- » gnation que son despotisme a inspiré à la noblesse et » au peuple, il sent qu'il ne lui reste aucun moyen » de consommer ses attentats; il a soin de se concilier le » clergé, dans l'espérance qu'il en obtiendra de l'argent » et des soldats, s'embarrassant peu de rendre odieux à » la nation un ordre qui ne l'est déjà que trop. Avant » d'accorder aux prêtres l'établissement de l'inquisi- » tion, les triumvirs ont-ils prévu tous les obstacles » qu'ils rencontreront, et tous les maux dont la France » sera accablée? *Y a-t-il profit ou grandeur, quand* » *ce serait pour le roi même qu'on dût acheter si* » *chèrement et avec une si grande ruine et désola-* » *tion? quels pardons, quelles indulgences, quelles* » *bulles du pape pourront réparer la perte du sang* » *qui aura été répandu?* ont-ils prévu combien il » leur serait difficile de soumettre dix mille gentils- » hommes et cent mille soldats disposés à mourir » les armes à la main plutôt que de reconnaître ser- » vilement une ordonnance arbitraire, qui contredit » les vrais principes du christianisme, blesse l'équité » naturelle, viole les lois du royaume et détruit l'édit » de janvier, conforme au vœu de la nation, accordé » par le roi, la reine-mère, le roi de Navarre, les prin- » ces du sang, le conseil royal, les plus grands per- » sonnages de tous les parlements, et demandé par la

» noblesse et le tiers-état? comment d'ailleurs le duc de
» Guise pourra-t-il concilier la croyance de l'Église
» romaine avec celle qu'il a promis à Saverne de faire
» recevoir dans toute la France? comment le cardi-
» nal de Lorraine accordera-t-il les dogmes catholiques
» avec les opinions qu'il a défendues en présence de la
» reine-mère et de beaucoup de gens de bien, contre
» l'eucharistie, la justification, l'invocation des saints,
» le purgatoire et les images? Les Guise ont-ils oublié
» que, lorsqu'ils ont obligé leur sœur la reine douai-
» rière d'Écosse à persécuter les protestants, les grands
» et la noblesse se sont déclarés contre les oppresseurs,
» *ont chassé* tous les prêtres et renvoyé deçà la mer
» le nom de Guise et de l'Église romaine...... Seuls insti-
» gateurs de la guerre civile, les triumvirs ont conçu
» le projet d'envoyer la reine-mère *faire des jardins*
» *à Chenonceaux, et même de l'étrangler dans son*
» *lit*. Ils ont dressé un état de tous les gens de bien
» qui leur sont suspects; ils les ont condamnés d'avance
» à la perte de leurs charges, de leur fortune, et
» même de leur vie; ils veulent éloigner de la per-
» sonne du roi le prince de La Roche-sur-Yon, et
» substituer à ce prince, sage et vertueux, un lâche
» courtisan qui, élevant le jeune monarque d'après
» leur instruction, *lui apprendra à baller, piquer un*
» *cheval, porter bien la lance, faire l'amour, aimer,*
» *comme l'on dit, la femme de son voisin plus que*
» *la sienne, se montrer inaccessible aux pauvres gens*
» *et cruel envers son peuple, combler de bienfaits des*
» *favoris insatiables, laisser trois ou quatre d'entre*
» *eux s'entrebattre à qui sera le premier, à qui pil-*
» *lera le plus, et vendre à beaux deniers comptants les*
» *offices de judicature......* » Le manifeste du prince
de Condé avait été écrit, suivant plusieurs historiens,
par Montluc, évêque de Valence; et la reine-mère avait

secrètement fourni des notes pour le composer; mais cette princesse avait espéré en vain que la nation, éclairée sur ses véritables intérêts, écouterait la voix de la raison, abandonnerait des chefs aussi cruels qu'ambitieux, et maintiendrait l'autorité des lois. Les esprits étaient trop égarés par des passions violentes; le fanatisme aveugle et l'ambition délirante ne respiraient que la guerre et le carnage.

Le roi de Navarre se mit en campagne à la tête de dix mille hommes; les forces du prince de Condé étaient au moins égales. Il avait établi dans son camp une discipline remarquable : soixante-douze ministres protestants y récitaient des prières le matin et le soir; les femmes débauchées et les jeux de hasard en étaient bannis; les marchands et les cultivateurs y étaient plus en sûreté que dans la capitale. Le prince occupait un excellent poste à quelques lieues d'Orléans; Antoine de Bourbon n'osa l'attaquer. On fit proposer au prince une entrevue avec la reine-mère et le roi de Navarre; Condé l'accepta : elle eut lieu auprès de Thouars. L'escorte de la reine était composée de trente-six cavaliers, et commandée par Montmorenci d'Anville; celle du prince de Condé était égale, et sous les ordres du comte de La Rochefoucauld : les deux escortes devaient s'arrêter à une certaine distance l'une de l'autre; mais elles demandèrent avec instance et obtinrent la permission de se mêler; tous ceux qui les formaient se précipitèrent dans les bras les uns des autres en maudissant une guerre funeste.

La reine prit la main de Condé, le tira à l'écart, l'entretint pendant une demi-heure; la conférence devint ensuite générale : Condé offrit de poser les armes, pourvu que les triumvirs sortissent de la cour, qu'ils n'y rentrassent qu'à la majorité du roi, et que l'édit de janvier fût observé jusqu'à cette époque. La reine

refusa l'offre de Condé; ses regards et ses gestes firent connaître au prince combien elle était fâchée de n'être pas la maîtresse d'accepter sa proposition; mais le roi de Navarre, asservi plus que jamais au triumvirat, et comme entraîné par une sorte de charme irrésistible, parla avec tant de fierté, que Condé se retira, déplorant l'aveuglement de son frère, et sentant croître à chaque instant son courroux contre les ennemis acharnés à la perte des Bourbons.

Il voulut tenter un nouvel effort auprès de ce frère si abusé; il lui écrivit une lettre des plus fortes et des plus touchantes. Le roi de Navarre en fut ému. Condé s'adresse à la reine-mère : « Venez à Orléans avec le roi, » madame, lui écrivit-il secrètement, vous y trouverez » des sujets soumis et respectueux; si vous êtes observée » de trop près, et que vous ne puissiez vous échapper, » prévenez, à quelque prix que ce soit, l'horrible car- » nage dont la patrie est menacée; *épargnez-vous les* » *reproches de la postérité qui ne vous pardonnera ja-* » *mais d'avoir, par une lâcheté aussi indigne de vous* » *que meurtrière pour la France, abandonné à cinq* » *ou six séditieux le repos, les biens, l'honneur et la* » *vie des sujets du roi votre fils.* »

La reine proposa une amnistie, la liberté de conscience et la retraite des triumvirs, à condition que les confédérés missent bas les armes, qu'ils rendissent les places dont ils s'étaient emparés, et que le roi de Navarre conservât son armée. « Que l'édit de janvier soit ob- » servé dans toute l'étendue de la France, répondit le » prince de Condé; que, dans toutes les villes, les catho- » liques cèdent une partie des églises aux protestants; » que les réformés soient admis à toutes les charges de » l'état; que l'on renvoie à Rome le légat fauteur des » discordes civiles; que le pape soit sommé de convo- » quer incessamment un concile général et libre à

» Lyon, ou à Avignon, ou à Besançon; que les protestants y défendent librement leurs dogmes et leur discipline; qu'on invite l'empereur, les princes de l'empire germanique, le roi d'Espagne, la reine d'Angleterre, la reine d'Écosse, le duc de Savoie et la république de Venise, à garantir comme médiateurs l'article d'un traité qui interdirait aux triumvirs l'entrée du royaume jusques au moment où le roi aurait atteint sa vingt-deuxième année. Je n'ai besoin d'ailleurs ni de grâce ni d'amnistie; j'ai mérité, au contraire, de la patrie des honneurs et des récompenses pour avoir entrepris de délivrer le roi, et de venger l'insulte faite à ses édits. Au reste, il sera inutile d'entretenir une armée après la retraite des triumvirs; l'état sera alors tranquille et florissant, et toutes les villes dont les confédérés se sont emparés ne reconnaîtront jamais d'autre maître que le roi. »

Les triumvirs et la cour ne parlent plus que de poursuivre les protestants par le fer et par le feu. Le secrétaire d'état Dufrêne somme, au nom de la reine-mère, le prince de Condé et ses partisans de poser les armes, de rendre les villes qu'ils ont prises, et de se retirer dans leurs maisons dans dix jours, sous peine d'être déclarés coupables du crime de lèse-majesté.

Les confédérés font de nouveau serment, entre les mains de Condé, de vaincre ou de périr avec lui; l'armée le salue de nouveau son chef, et jure de venger, sous ses ordres, la religion, le trône et les lois.

Les triumvirs paraissent décidés à s'éloigner de la cour; l'évêque de Valence va l'apprendre au prince de Condé. « S'ils sortent de la cour, dit le prince, je sortirai moi-même du royaume. »

Il demande une nouvelle entrevue avec la reine-mère, l'obtient, part seul de son camp, traverse le camp ca-

tholique, et arrive au château de Talcy; la reine-mère le reçoit comme un ange tutélaire; plusieurs des principaux confédérés ont la permission de se réunir au prince; la reine les accueille comme des libérateurs. Le prince s'était désisté de ses dernières prétentions, et ne demandait plus que le départ des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier; la reine lui déclare que, les catholiques étant plus nombreux que les protestants, il ne doit y avoir en France d'exercice public que pour l'ancienne religion. « Madame, dit Condé confondu de cette décla» ration, je n'ai pris les armes que pour la défense de » l'Évangile, du trône et des lois. Si votre Majesté » trouve trop d'inconvénients à accorder la liberté de » conscience aux protestants, je suis prêt à sortir du » royaume avec les confédérés. » — *Mon cousin*, répond la reine, *la France va donc vous être redevable du calme heureux qui succèdera à tant d'orages; j'accepte vos offres magnanimes; vous serez, vous et vos généreux compagnons, les maîtres de vendre vos biens, et de jouir de vos revenus partout où vous vous transporterez; mais j'exige de vous la promesse de ne jamais me refuser les services auxquels vous m'avez accoutumée.*

Le plus grand trouble se peint sur le front des confédérés présents; Condé est saisi d'étonnement et de dépit, prononce quelques mots vagues, et sort du cabinet de la reine suivi de tous les siens.

Il passe la nuit dans une agitation des plus violentes; le matin il assemble les chefs, les colonels, les capitaines; il leur rend compte de la fatale entrevue. « C'est » aux Guise, c'est aux étrangers à sortir du royaume, » et non pas à nous, s'écrient-ils avec indignation; *la* » *terre de France nous a engendrés, elle nous servira* » *de sépulture; nous vivrons et nous mourrons dans* » *notre patrie en défendant nos autels et nos foyers.*

» — Marchons à l'ennemi, dit Coligny. — Il n'y aura » de paix véritable, ajoute d'Andelot son frère, que » lorsque nous aurons mesuré nos armes, et que nos » ennemis auront appris à nous connaître. — Craignez » la colère de Dieu, monseigneur, dit Théodore de » Bèze à la tête du consistoire, si, après avoir été choisi » par lui pour être le destructeur de l'idolâtrie et le » réformateur de l'Église, vous refusez de remplir une » si glorieuse vocation. Édits, serments, humanité, jus- » tice, tout a été foulé aux pieds; l'ambition et le fana- » tisme ne connaissent plus de bornes. » Coligny montre une lettre du duc de Guise écrite au cardinal de Lorraine, et qui vient d'être interceptée. « C'en est fait, » écrivait François, de la religion réformée; les protes- » tants sont aisément accablés; nos forces nous restent » et les leurs vont être dispersées. » Condé renouvelle le vœu solennel de vivre ou de mourir avec ses frères; la confiance et la joie éclatent dans l'assemblée; le prince néanmoins paraît inquiet. « Il a donné, dit-il, sa pa- » role à la reine, elle doit être sacrée. » On imagine, pour dégager sa promesse et sauver sa loyauté, un moyen bien peu digne de lui; il va à Beaugenci trouver la reine-mère; il se plaint de ce que les triumvirs ne sont pas encore partis de Châteaudun; il communique à la reine la lettre interceptée; des confédérés arrivent à l'improviste, entrent en grand nombre dans la salle, enlèvent le prince aux yeux de Catherine confondue; l'évêque de Valence, Dufrêne et Lansac courent en vain après lui, et lui offrent, de la part de la reine alarmée, de supprimer dans le traité l'obligation imposée au prince et à tant de protestants de sortir du royaume; il les refuse et arrive au milieu de son camp.

Les soldats poussent des cris de joie : la suspension d'armes venait d'expirer; ils demandent qu'on les mène au combat.

L'armée se met en marche sur trois colonnes à l'entrée de la nuit : l'ennemi n'est qu'à deux lieues; elle observe un grand silence; ses guides l'égarent : le jour paraît. Henri de Montmorenci d'Anville, colonel général de la cavalerie légère catholique, aperçoit l'armée de Condé, et manœuvre de manière qu'il donne le temps au roi de Navarre de rassembler ses troupes et de les ranger en bataille : les deux armées sont en présence; elles se canonnent pendant trois heures; les deux frères vont combattre l'un contre l'autre. Aucun d'eux n'ose donner le signal de la terrible guerre civile. Le prince de Condé se retire à Lorge; il revient le lendemain sur le même champ de bataille. Le roi de Navarre se présente de nouveau : le signal redoutable est suspendu comme la veille.

Le prince apprend que les triumvirs ont rejoint son frère; il attaque Beaugenci; les réformés s'en emparent, et, secouant les liens de l'austère discipline, y commettent les excès les plus coupables : les catholiques usent d'affreuses représailles. La haine, la vengeance et le fanatisme couvrent la France de sang et de ruines; on se bat dans les campagnes, dans les villes, dans les églises, dans les maisons; le plus terrible égarement multiplie les crimes et les cruautés; les catholiques et les protestants combattent pendant quatre jours et quatre nuits dans la ville de Toulouse; ils s'égorgent à la lueur des flammes; les réformés acceptent une capitulation : les vainqueurs, dans leur délire barbare, s'écrient : *Il ne faut pas garder la foi aux hérétiques.* Cinq mille hommes, suivant les historiens, périssent par le fer, le feu ou les supplices. Écoutez le sage et impartial Montaigne, déplorant tant d'horribles malheurs. *Les Sauvages assomment et mangent leurs prisonniers; mais n'y a-t-il pas plus de barbarie à manger un homme vivant qu'à le manger mort, à deschirer par torments et par gehen-*

nes un corps encores plein de sentiment, le faire rostir par le menu, le faire mordre et meurtrir aux chiens et aux pourceaux, comme nous l'avons, non seulement leu, mais veu de fresche memoire, non entre des ennemis anciens, mais entre des voisins et concitoyens, et, qui pis est, soubs prétexte de pieté et de religion? Quelle éternelle accusation contre le seizième siècle que celle de Michel de Montaigne !

Cependant les triumvirs avaient été joints par six mille Suisses, dix cornettes de reîtres et vingt compagnies de lansquenets. Ils attendaient de nouvelles troupes des Pays-Bas, d'Italie et d'Espagne ; ils avaient pour eux le nom du roi, l'influence du clergé, ses richesses et les arrêts des parlements.

Condé fait démanteler Beaugenci, et se retire à Orléans; les caisses de son armée sont presque vides; les nobles de la confédération avaient dépensé l'argent qu'ils avaient apporté; ils n'avaient compté que sur une ou deux batailles. Le mécontentement se glisse parmi eux : l'armée est près de se dissoudre. Condé appelle auprès de lui les principaux confédérés, donne à tous ceux qui les désirent les congés nécessaires pour aller secourir leurs familles fugitives, et défendre leurs châteaux menacés de pillage et d'incendie, revêt plusieurs des chefs de son armée du commandement en chef des provinces, où ils avaient le plus d'influence, envoie, malgré sa répugnance à introduire des étrangers en France, d'Andelot en Allemagne, le vidame de Chartres et Briquemaut en Angleterre, pour demander des troupes, de l'argent et des munitions; n'a plus auprès de lui que l'amiral, le cardinal de Châtillon, Genlis l'aîné, Bouchavanes, Feuquières et trois ou quatre mille hommes, et se renferme dans Orléans, résolu de s'y défendre jusques à la dernière extrémité.

Les triumvirs engagent le duc de Montpensier à partir

avec un corps de troupes pour soumettre l'Anjou et le Maine. Le maréchal de Saint-André va dans l'Aunis, la Saintonge et le Poitou; et le roi de Navarre, à la tête de dix-huit mille hommes, doit soumettre le Blaisois, la Touraine, le Berri, prendre ensuite Orléans, et terminer la guerre.

Montpensier reprend Angers, Saumur, le Pont-de-Cé, Chinon, et veut s'emparer du château de Rochefort, situé sur une roche escarpée. Le brave Desmarets défend le château avec vingt-cinq hommes : sa valeur héroïque ne peut l'empêcher d'être obligé de se rendre. Montpensier lui promet la vie, et le fait expirer sur la roue; on cite avec effroi la barbarie de ce prince : ses prisonniers étaient pendus après avoir été confessés malgré eux. Les femmes subissaient toute sorte d'outrages; il faisait lire dans toutes les églises l'arrêt terrible par lequel le parlement de Paris, trahissant ses devoirs, infidèle à sa gloire, cédant lâchement à une indigne crainte, ou égaré par un horrible fanatisme, avait ordonné d'arrêter les protestants ou de les massacrer. Digne chef des brigands qui accourent sous ses drapeaux, il voit avec joie des moines frénétiques conduire les bandes de ses troupes féroces, et les remplir d'un horrible enthousiasme. L'avidité des hommes sanguinaires auxquels il commande confond avec les réformés qu'ils poursuivent de riches catholiques dont ils convoitent l'argent. Montpensier tolère, approuve, ordonne ces épouvantables excès; et il se disait un homme religieux!

Le parlement de Paris ne peut supporter tant de désordres, d'infamies, de viols, de massacres et de crimes; il interprête son arrêt; il ordonne de n'arrêter que les protestants profanateurs des choses saintes, et de les livrer à la justice. Il défend, sous peine de mort, d'attenter à leur vie et de piller leurs biens; mais la terrible impulsion était donnée : la populace effrénée et furieuse ne

cesse ses ravages que lorsqu'il n'y a plus de biens à ravir ni de victimes à frapper.

Le roi de Navarre, ne consultant que ses passions, ne voit pas quel tort il fait à la France et à son roi en rendant au duc de Savoie Turin et les autres places que les Français occupaient encore au-delà des Alpes, à condition d'en recevoir des munitions, de l'argent, et des soldats auxquels il joint les garnisons françaises qu'il retire d'Italie.

Il marche sur Blois; le duc de Guise commande l'avant-garde; la garnison, trop faible pour défendre la ville, se retire à Orléans. Blois est abandonné à la fureur du soldat; il ne fait quartier à aucun protestant, et massacre les femmes après les avoir violées.

Le prince de Condé se plaint au roi de Navarre de tant de cruautés. « Le droit de la guerre les permet et en au» torise de plus grandes encore, » répond le roi de Navarre. Ce n'était plus Antoine de Bourbon : l'inhumanité du fanatisme remplissait son âme.

Il marche à Tours; la garnison abandonne ceux qu'elle avait juré de défendre; elle se sauve à Châtellerault. Le pillage, le viol et le carnage ne cessent qu'au bout de six semaines, et lorsqu'il ne reste plus dans la ville de protestants ni de catholiques suspects.

Le roi de Navarre va à Vincennes, chercher, d'après le désir des triumvirs, le jeune roi et la reine Catherine; le monarque et sa mère arrivent au camp; les dames de la cour sont à cheval autour du roi et de Catherine; les jeunes chevaliers admirent leur beauté.

Condé, menacé d'un siége, oblige tous les Orléanais catholiques à sortir de la ville, répare et augmente les fortifications, ne cesse de donner l'exemple, porte la hotte et manie la pioche à la tête des travailleurs; il répond à une lettre que lui adresse la reine, pour l'exhorter à se soumettre : « Rien ne m'effraie, parce que je

» combats pour la justice; craignez, madame, d'être » soupçonnée d'une grande ingratitude, si vous soutenez » mes ennemis dans une querelle que je n'ai embrassée » qu'à votre sollicitation et pour la défense de l'autorité » royale; il est, d'ailleurs, du devoir de votre Majesté de » fermer aux étrangers l'entrée de la France, et de » maintenir dans les bornes de la justice le conseil du » roi et le parlement. »

Malgré cette lettre, une déclaration du roi, enregistrée au parlement de Paris, condamne les confédérés, comme convaincus du crime de lèse-majesté divine et humaine, et ennemis publics, à perdre leurs biens, l'honneur et la vie, dévoue leur postérité à une infamie éternelle; et, ce qui est remarquable, excepte le prince de Condé, *comme détenu prisonnier par les rebelles.*

Le prince répond de la manière la plus noble et la plus courageuse à l'arrêt du parlement et à la déclaration, encourage les siens, en appelle à la justice des nationaux et des étrangers, et réclame la gloire d'être à la tête des vrais défenseurs des lois et du trône.

La reine-mère l'admire; elle lui écrit de nouveau; le prince lui répond.

Le roi de Navarre assiège Bourges, où commande Genlis d'Yvoy, à la tête d'une garnison de trois mille hommes; les assiégés se défendent avec une admirable valeur. Coligny surprend aux environs de Châteaudun un grand convoi destiné pour les assiégeants; un autre parti du prince de Condé est sur le point de prendre le légat qui s'en retournait en Italie, et s'empare de son riche bagage. Mais Yvoy se laisse entraîner par l'éloquence du maréchal de Montmorenci, consent à une capitulation honteuse, rend la ville de Bourges; et les débris de la valeureuse garnison, abandonnée par son chef, se réfugient à Orléans.

Le vidame de Chartres et Briquemaut obtiennent de

la reine Élisabeth d'Angleterre un prêt de 140,000 écus d'or, et un corps de six mille hommes. Mais, funeste effet des guerres civiles et du recours à l'étranger! elle demande et obtient qu'on lui livre le Havre-de-Grâce; le comte de Warwick arrive en Normandie avec les six mille Anglais; les catholiques pouvaient à peine y résister au comte de Montgommery; la reine-mère et le roi de Navarre tremblent pour cette grande province. On décide qu'on assiègera Rouen, avant d'assiéger Orléans, que défend le prince de Condé. L'armée catholique se presse de se rendre de Bourges sous les murs de la capitale de la Normandie; Montgommery se renferme dans la ville, et dispose tout pour une mémorable défense. Le fort de Sainte-Catherine, situé sur une hauteur et protégeant la ville, avait été fortifié avec beaucoup de soin; Monneins qui y commande se distingue par les faits d'armes les plus brillants. Des pluies continuelles inondent le camp et la tranchée; les catholiques découragés se préparaient à lever le siége; le roi de Navarre apprend que Monneins souffre qu'une partie de sa garnison aille, pendant le jour, se reposer dans la ville, des combats de la nuit; il fait préparer en secret des échelles, et ordonne un assaut en plein jour : Monneins se bat en désespéré, mais il est accablé par le nombre.

Le siége de la ville est poussé avec vigueur; le courage des Rouennais augmente avec le danger; des protestants et des Anglais s'embarquent au Havre sur des galères, se présentent pendant la nuit à une forte estacade que le roi de Navarre avait fait construire dans le lit de la Seine, auprès de Caudebec, et que défendaient des troupes d'élite et des batteries de canon, la forcent à la faveur de la marée, et amènent dans Rouen sept cents soldats, de fortes sommes d'argent et une grande quantité de munitions de guerre.

De larges brèches sont ouvertes dans les remparts; les

catholiques donnent deux assauts généraux. Le courage héroïque des assiégés les repousse, et l'on voit les femmes de Rouen, transportées du même zèle que les hommes, braver le feu de l'artillerie, porter des secours à leurs compatriotes, soulager les blessés, et s'immortaliser par l'intrépidité la plus rare. Le roi de Navarre prépare un troisième assaut : il était à la tête de la tranchée; il reconnaissait l'état de la place; ses troupes rangées en bataille attendaient le signal; une balle l'atteint, le blesse grièvement à l'épaule gauche et le renverse; un cri de douleur s'élève dans la tranchée; le duc de Guise accourt : on transporte le roi de Navarre à son quartier; la reine-mère, le prince de La Roche-sur-Yon, le connétable, toute la cour l'environnent éplorés.

La reine-mère fait sommer les assiégés au nom du roi son fils. « Nous ne portons pas les armes contre le roi, » répondent-ils, mais contre le duc de Guise qui a » usurpé l'autorité souveraine; nous sommes prêts à » ouvrir nos portes à sa Majesté; mais nous la supplions » de faire retirer son armée à trois lieues de la ville. » — Je veux entrer dans Rouen sans conditions, dit » Catherine de Médicis; j'empêcherai qu'on soit in» quiété pour sa religion; je n'exige que l'expulsion » des ministres de la réforme auxquels on attribue » tous les troubles du royaume. » Les assiégés envoient une députation au roi. « Rappelez auprès de vous, sire, » le prince de Condé, disent les députés; il peut seul » nous protéger contre les Guise; nous ouvrirons les » portes de notre ville, et une pacification générale » terminera la guerre la plus funeste. » La cour ne répond rien; les combats continuent; Guise et le connétable multiplient les attaques; ils apprennent que les assiégés ont perdu l'élite de leurs troupes, et qu'ils sont accablés de fatigue; ils donnent, en plein jour, le signal d'un troisième assaut. « Épargnez les Français, s'écrie

» le duc de Guise, et ne faites aucun quartier aux An-» glais. » Toutes les brèches sont forcées; le comte de Montgommery combat jusques à la dernière extrémité, et voyant enfin que tout était perdu, se jette dans une galère avec sa femme, ses enfants et quelques Anglais, et parvient à se sauver dans le Havre-de-Grâce. Les dames de Rouen mettent le comble à leur gloire; rassemblées sur le bord de la rivière, elles veulent se précipiter dans les flots pour échapper à d'indignes outrages : la reine-mère les protège, et leur sauve bien plus que la vie. Mais les grandes richesses des Rouennais sont la proie du soldat vainqueur; et l'on voit périr sur un échafaud des magistrats, des officiers et des ministres de la réforme.

Le roi de Navarre veut entrer dans la place en conquérant : il se fait porter sur son lit par des Suisses, et passe au travers de la brèche principale, précédé des officiers généraux et d'une musique militaire. Mais, ô néant des grandeurs humaines! ce lit de triomphe est celui de la mort. Une fièvre violente saisit Antoine de Bourbon; sa blessure s'irrite et s'envenime; les prestiges de l'ambition s'évanouissent. Il voit combien il a été trompé par le roi d'Espagne, le légat et les triumvirs; il écrit à sa femme, la conjure d'oublier tous ses torts, la prie de veiller sans cesse sur le Béarn et la Basse Navarre, menacés par Philippe II, et lui recommande de la manière la plus touchante les fruits de leur union. Deux médecins avaient sa confiance : l'un était catholique, se nommait *Vincent Lauro*, et devait être dans la suite évêque de Mondovi et cardinal; l'autre était protestant, et son nom était *Mézière*. L'un et l'autre désirent que le prince meure dans la croyance qu'il regarde comme la meilleure. Lauro obtient que le roi de Navarre se confesse à l'official de Rouen, et reçoive le viatique avec solennité; mais le prince souffre des douleurs in-

supportables; Catherine de Médicis lui conseille de se faire lire par Mézière le livre de Job : il en est touché. Mézière lui reproche avec douceur les variations de ses opinions religieuses. « Si Dieu me conserve la vie, lui » dit le prince, j'adopterai la confession d'Ausbourg. » Deux jours auparavant, il avait dit à celui que le prince de Condé lui avait envoyé qu'il était résolu d'employer tout son crédit pour établir la réforme de Calvin.

Il veut absolument, et malgré l'avis des médecins, qu'on le transporte par eau dans sa maison de Saint-Maur-les-Fossés. Le cardinal de Bourbon et le prince de La Roche-sur-Yon s'embarquent avec lui. Le frisson de la mort le saisit à la hauteur d'Andely ; Mézière lui lit l'Écriture sainte, et le console. Un dominicain, déguisé et mandé par le cardinal, l'exhorte d'un autre côté. Le prince se ranime, serre son valet de chambre dans ses bras : « Va porter, lui dit-il d'une voix mourante, mes » derniers adieux à mon fils; qu'il vive et meure fidèle » à son roi, » et il cesse de vivre.

On a loué sa valeur ; on aurait loué la bonté de son cœur et l'habileté de son esprit si son inconstance, ses hésitations, sa faiblesse, son ambition et son amour pour les plaisirs ne l'avaient perdu. Il n'avait ni un coup d'œil assez étendu, ni un caractère assez ferme pour diriger le vaisseau de l'état au milieu des plus terribles tempêtes; mais on a beaucoup pardonné au père de Henri IV.

Le duc de Montpensier cependant avait pénétré jusques à Bergerac, sur les bords de la Dordogne. Il était près de joindre Montluc, qui tenait la campagne à la tête d'un corps d'Espagnols et de Gascons. Le comte de Duras avait levé dans le Haut Languedoc six ou sept mille soldats qu'il avait formé le hardi projet de conduire à Orléans, au prince de Condé. Montluc l'attaqua avec audace, et sans attendre Montpensier dans les environs de

Ver, tailla l'infanterie en pièces, et força le brave comte de Duras à se sauver avec sa cavalerie. Montpensier arriva sur le champ de bataille après la victoire, livra les plus distingués des prisonniers au parlement de Bordeaux, qui les envoya au supplice, fit pendre les autres, ordonna à Montluc d'observer et de contenir Jeanne d'Albret, garda avec lui trois mille hommes des vieilles bandes espagnoles, et partit pour aller combattre le comte de La Rochefoucauld, qui assiégeait Saint-Jean-d'Angely. La Rochefoucauld leva le siége avant l'arrivée de Montpensier, se réunit à Duras, et tous deux arrivèrent à Orléans avec trois mille hommes.

Montpensier prit tous les postes avantageux que les réformés occupaient dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, trompa les Rochellois, qui étaient presque tous protestants, s'empara de leur ville par une indigne violation de sa parole, désarma les habitants, supprima les prédications des ministres, rétablit l'exercice de la religion catholique, exigea une contribution de 74,000 livres, et y laissa une forte garnison.

La reine-mère, qui avait besoin d'argent, reçut des citoyens de La Rochelle une somme de 200,000 livres, et la garnison fut retirée.

La Rochelle devint bientôt une sorte de ville libre ; la navigation et le commerce augmentèrent ses richesses ; sa population s'accrut ; ses vaisseaux régnaient sur les mers voisines. Les calvinistes regardaient cette nouvelle Tyr comme leur capitale et leur principal asile.

Montpensier, plein de l'espoir de succéder au roi de Navarre dans la place de lieutenant général du royaume, était venu à la cour. La reine-mère l'avait reçu avec froideur ; elle lui donna néanmoins, ainsi qu'au cardinal de Bourbon, le titre de chef du conseil ; mais la puissance de Montpensier était vaine : les triumvirs étaient

les maîtres de la cour, du conseil, des grands, des parlements et des troupes.

Les catholiques traitaient partout les prisonniers protestants comme des rebelles : Condé s'en indignait. Le sort des armes mit dans ses mains Odet de Selve, ambassadeur de France à Madrid; Jean-Baptiste Sapin, conseiller au parlement de Paris, et Jean de Troyes, abbé de Gastines. Le conseil de la confédération les condamna à être pendus. Condé fit grâce à Odet de Selve, en considération de son frère Claude de Selve, un des chefs des réformés. Le parlement de Paris assista à une procession solennelle pour remercier Dieu d'avoir accordé au conseiller Sapin la palme du martyre.

Philippe, landgrave de Hesse-Cassel, et l'ami du prince de Condé, donna 300,000 écus d'or à d'Andelot. Le frère de Coligny parvint à lever trois mille trois cents reîtres et quatre mille lansquenets. Mais l'évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'empereur d'Allemagne, avait réuni tous ses efforts pour empêcher cette armée de sortir de la Germanie. Jacques Spifame, envoyé par le prince de Condé à la diète réunie à Francfort-sur-le-Mein, pour l'élection d'un roi des Romains, plaida avec tant de force la cause du prince, répondit avec tant d'habileté aux accusations intentées contre les protestants, et montra si à propos les lettres par lesquelles Catherine de Médicis avait ordonné à Condé de venir à son secours et à celui du roi; qu'il fut permis à d'Andelot de conduire son armée en France.

Le frère de Coligny vint d'abord en Lorraine; trompant ensuite le duc de Nevers qui voulait le combattre aux environs de Châlons-sur-Marne, et le maréchal de Saint-André qui l'attendait à Troyes, il se porta vers les sources de la Seine, passa l'Yonne à Crevant, s'empara de Château-Villain, prit Montargis, et arriva à Orléans.

Condé l'embrassa comme son libérateur, se trouva à

la tête de huit mille cavaliers et de six mille fantassins qui avaient quatre gros canons et quatre fauconnaux, confia au consistoire sa femme et son fils aîné le prince de Conti, attaqua Pithiviers, qui se rendit à discrétion, y usa de tristes et cruelles représailles, y trouva une grande quantité de blé ainsi que dans Étampes, qui se rendit à ses armes; fit transporter ces provisions dans Orléans, se rendit maître de la Ferté-Aleps, de Dourdan, de Montlhéri, de plusieurs autres postes, et assiégea Corbeil.

Catherine de Médicis, alarmée de ses progrès, lui envoya offrir la place de lieutenant général du royaume, s'il voulait accepter des conditions de paix raisonnables. Il accorda une suspension d'armes de quarante-huit heures, et n'ayant pas reçu le troisième jour la réponse qu'il attendait, continua le siége qu'il avait entrepris.

Les faubourgs de Paris venaient d'être fortifiés de nouveau et garnis de batteries. Condé s'approcha de cette capitale; il y eut deux entrevues, l'une entre le connétable et l'amiral, l'autre entre le prince de Condé et le connétable. On déclara à Montmorenci que les réformés perdraient mille fois la vie plutôt que de souffrir qu'on portât la plus légère atteinte à l'édit de janvier.

Condé essaya de pénétrer dans Paris par le faubourg Saint-Victor. L'amiral commandait l'avant-garde. Un corps de six cents cavaliers catholiques fut mis en déroute par les réformés; une terreur panique saisit les bourgeois et les troupes réglées. Ils se dispersèrent. Les portes de la ville restèrent ouvertes; le désordre était au comble. Les fuyards parcouraient les rues en jetant des cris d'alarme. Le premier président du parlement, Gilles le Maître, qu'une maladie grave retenait dans son lit, crut la capitale prise d'assaut, et mourut de frayeur. Strozzi néanmoins, à la tête de douze cents fantassins, se battit pendant deux heures et donna le temps au duc

de Guise de rétablir dans la ville et les faubourgs l'ordre et la confiance.

Deux jours de suite, le prince de Condé rangea ses quatorze mille hommes en bataille à la vue de l'ennemi. Les triumvirs auraient pu lui opposer cent mille hommes et cent pièces de canon ; mais leur politique était de ne pas accepter le combat, et d'attendre du défaut de paie et de la rigueur de la saison la dissolution de l'armée de Condé.

Catherine ne voyait qu'avec un chagrin secret le dévouement du clergé, du parlement et des Parisiens pour les triumvirs. Il ne lui restait plus qu'une ombre de cette autorité à laquelle elle avait toujours été prête à faire tant de sacrifices, et elle craignait de voir cette ombre même s'évanouir. Elle demanda une nouvelle entrevue à Condé. « Je réclame, dit le prince, pour les réformés, » la liberté de tenir des assemblées religieuses dans les » endroits que je désignerai, et un concile général qui » aura lieu dans un mois, ou un concile national dans » lequel les ministres protestants proposeront leurs ob- » jections et leurs doutes que l'on discutera, et que l'on » résoudra selon les règles de la charité chrétienne : à » ces conditions, je promets de renvoyer les Anglais » ainsi que les autres étrangers qui ont embrassé notre » querelle, et je remettrai au roi toutes les villes dont » les réformés se sont emparés. »

La reine-mère demanda de consulter le conseil. « Le » roi, répondit-elle le lendemain, ne peut promettre » aux protestants d'avoir des réunions publiques dans » Paris, dans Lyon, dans les villes où il y a des cours » souveraines, dans les places frontières, dans les en- » droits où ils n'ont pas joui de ce droit depuis l'édit de » janvier. Sa Majesté veut d'ailleurs que, partout où il » sera permis de tenir des assemblées publiques, le culte » catholique soit célébré avec la même solennité qu'au-

» paravant, et qu'ils rendent aux églises et au clergé les » richesses dont ils les ont dépouillés. — J'accepte toutes » ces conditions, dit Condé, pourvu que les protestants » aient la liberté de s'assembler dans les faubourgs et » dans les environs des villes où le culte public de leur » religion sera interdit, et que les barons, les seigneurs » châtelains et les hauts-justiciers puissent tenir dans » leurs châteaux des assemblées religieuses. »

Condé, dans un nouveau rendez-vous, demanda le renvoi des troupes étrangères qui servaient le triumvirat. Catherine de Médicis rejeta sa demande comme attentatoire aux droits de la couronne. La nouvelle négociation fut rompue au bout de quelques jours.

Condé partit pour la Normandie, où il devait recevoir de l'Angleterre de l'infanterie, de l'artillerie, des munitions de guerre et de l'argent. Malgré tous ses efforts, il ne put empêcher son armée, et surtout les soldats étrangers, de ravager et de brûler les maisons de campagne et les villages voisins des remparts méridionaux de la capitale dont ils allaient s'éloigner.

Les triumvirs sortent avec leur armée des murs de la grande ville dont on vient de lever le blocus, et suivent les protestants. Ils se trouvent très-près des réformés auprès de la ville de Dreux; la rivière d'Eure sépare les deux armées. Coligny ne peut croire que le connétable de Montmorenci veuille risquer une bataille. Le connétable fait demander à la reine-mère ses derniers ordres; Catherine craint que les triumvirs ne veuillent la rendre responsable des événements, et, de l'avis du conseil, elle lui répond qu'on s'en rapporte à sa sagesse et à son expérience.

Montmorenci passe la rivière avec son armée et son artillerie, sans rencontrer aucun obstacle de la part des protestants qui étaient à une lieue et demie des bords de l'Eure; il s'avance dans la plaine. Le maréchal de Saint-

André commande la droite; le connétable est au centre, et le duc de Guise à la gauche, dans le village de Blainville, à la tête d'une réserve d'élite. Le duc, après avoir été deux fois lieutenant général du royaume, et avoir commandé de grandes armées avec tant de gloire, donne l'exemple de la subordination militaire, et obéit au connétable.

Montmorenci avait seize mille hommes d'excellente infanterie et près de trois mille cavaliers. Condé commandait à huit mille hommes de cavalerie, très-braves, et à cinq mille fantassins presque tous Allemands.

Les coureurs de l'amiral viennent lui dire que les catholiques sont rangés en bataille. Condé, Coligny et d'Andelot vont les reconnaître: ils n'aperçoivent que le centre, l'aile droite et l'aile gauche étant d'autant plus cachées par des arbres et des maisons que les soldats ont mis un genou en terre. Condé continue sa route; les reîtres de son armée, fatigués par l'artillerie du connétable, se jettent dans un vallon pour s'y mettre à couvert du feu. Montmorenci s'avance, et veut que de Guise et Saint-André enveloppent l'ennemi.

Condé ordonne à son armée de faire volte-face, et, le sabre à la main, fond, à la tête de sa cavalerie, sur les bataillons suisses qui lui sont opposés. Le choc est si violent que des rangs entiers de Suisses ont leurs piques brisées entre leurs mains; mais, meurtris, blessés, et n'ayant plus à la main que des tronçons, ils se relèvent, joignent leurs camarades et demeurent immobiles. La Rochefoucauld taille en pièces la cavalerie légère du connétable, et les bataillons de Picardie et de Bretagne qui couvrent les Suisses; ces étrangers, attaqués en front, en flanc et en queue, présentent la contenance la plus fière, et se battent avec la plus rare intrépidité. Coligny, à la tête de l'avant-garde, renverse la gendarmerie du connétable, qui veut en vain la rallier. Plusieurs gen-

darmes ne cessent de fuir que lorsqu'ils sont arrivés à Paris, à dix-sept lieues du champ de bataille, et qu'ils sont entrés dans la capitale, en criant : *Tout est perdu!* Le connétable soutient le combat d'une manière admirable avec un petit nombre d'officiers; blessé à la mâchoire inférieure, d'un coup de pistolet, il est enveloppé, renversé de cheval et fait prisonnier. Des reîtres qui surviennent veulent le massacrer; le prince de Porcien, qui professait une haine mortelle contre le connétable, par les ordres duquel sa mère avait été arrêtée sous Henri II, arrive auprès du connétable, sent expirer sa haine à la vue du héros qui se débat au milieu de ceux qui veulent l'immoler, écarte par ses menaces la soldatesque, sauve le connétable, et lui prodigue toutes les marques de déférence et de respect. Une batterie qui couvrait le centre de l'armée du connétable est enlevée par Coligny; et, malgré l'admirable constance des Suisses qu'aucun revers ne peut abattre, la plaine est couverte de protestants, devant lesquels les catholiques se dispersent. La victoire paraît couronner leurs nobles efforts; ils vont arriver triomphants dans la capitale, et de nouvelles destinées vont naître pour la France. Le génie du duc de Guise arrête ce vaste changement; jamais il n'a paru plus grand capitaine. Il avait réuni sa réserve à l'aile droite de Saint-André, et au corps de Montmorenci-Danville. La nature du terrain et un grand nombre d'arbres les dérobaient aux vainqueurs; il paraissait voir avec tranquillité la déroute des deux tiers de son armée. Souvent il s'élevait sur son cheval pour mieux reconnaître l'état de l'armée ennemie; il voit enfin les réformés livrés à toute la confiance qu'inspirent les succès, et tellement épars qu'il était impossible de les rallier; il s'écrie : *Allons, compagnons, la victoire est à nous!* s'élance à la tête de ses Gascons et de ses Espagnols, dissipe ou taille en pièces l'infanterie protestante, et met en déroute les reîtres,

qui, dans leur fuite précipitée, entraînent les cavaliers combattant autour du prince de Condé. Le prince, abandonné des siens, est obligé de les suivre; son cheval est renversé d'un coup d'arquebuse; il est blessé à la main. Danville accourt, l'épée haute, et lui crie de se rendre; Condé, ne pouvantplus se défendre, subit en frémissant le sort qu'il ne peut éviter.

L'amiral avait franchi un bois et une vallée; il s'était arrêté sur une colline pour y recueillir ses frères d'armes. Le prince de Porcien et le comte de La Rochefoucauld lui amènent leurs compagnies d'hommes d'armes; mille reîtres s'y réunissent : bientôt il est à la tête de quinze cents cavaliers. La plupart de ces guerriers ont eu leurs lances brisées, ils n'ont plus que des sabres et des pistolets; mais Coligny les remplit de l'ardeur qui l'anime, va chercher Guise, l'attaque avec furie au travers du feu des canons et de la mousqueterie, et culbute la plupart des escadrons qu'on veut lui opposer. La mort frappe le maréchal de Saint-André et la plupart des principaux officiers de l'armée catholique. La cavalerie de Guise allait prendre la fuite; Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, et le jeune comte de Brissac, à la tête d'un petit nombre de vieilles bandes françaises, prennent en flanc les protestants, qui, n'ayant plus ni lances ni arquebuses, ne peuvent les repousser. L'amiral, ne pouvant plus soutenir un combat trop inégal, se retire dans un si bel ordre que le duc de Guise n'ose pas le poursuivre.

Danville amène le prince de Condé au vainqueur. Le duc de Guise traite le prince avec les plus grandes démonstrations de respect, l'entretient des prodiges de valeur dont il a donné l'exemple aux confédérés, l'invite au repas frugal qu'il pouvait uniquement lui proposer après avoir perdu tous ses équipages, et lui offre son lit, que le prince de Condé n'accepte qu'en le partageant avec lui.

Les plus nobles familles du royaume sont dans le deuil; elles ont perdu à la bataille de Dreux des objets qui leur étaient si chers! Mais le clergé et les habitants de Paris se livrent à la joie la plus vive.

L'intrépide Coligny avait rallié l'armée protestante; il lui propose de recommencer le combat. « L'ennemi, » lui dit-il, n'a gagné que le champ de bataille; l'élite » de ses troupes est détruite; plusieurs de ses principaux » chefs ont péri. » Il répond de la victoire; mais les reîtres n'ont plus ni poudre ni plomb, et leurs chevaux sont exténués. Coligny s'enfonce dans les plaines de la Beauce, gagne les bords de la Loire, et, ne pouvant pas donner de solde à ses troupes, laisse piller plusieurs provinces (1562).

Le duc de Guise, ne craignant plus ni le prince de Condé, ni le connétable de Montmorenci, veut être le principal dispensateur des grâces royales. La reine-mère, qui plus que jamais est obligée de suivre toutes ses volontés, lui remet un brevet de maréchal de France en blanc, lui accorde pour ses créatures vingt-cinq croix de l'ordre de Saint-Michel, et met à sa disposition dix-sept compagnies d'hommes d'armes dont elle ordonne la création.

Un bruit sinistre se répand; on dit que le prince de Condé va être jugé comme coupable de lèse-majesté. Les réformés jurent que le connétable éprouvera le même sort que le prince. Catherine de Médicis redoute l'influence de l'un et de l'autre; elle ne peut d'ailleurs pardonner à Condé d'avoir révélé à l'Europe qu'elle l'avait pressé de prendre les armes. Mais elle était bien éloignée de vouloir que ce prince pérît; elle voulait pouvoir l'opposer au duc de Guise, dont le génie et la fortune augmentaient chaque jour l'ascendant. Elle se hâte de démentir la rumeur publique qui répand des craintes sur la vie du prince, va le trouver dans sa prison avec plu-

sieurs grands personnages, lui envoie le lendemain le conseil du roi tout entier, le fait conjurer par le conseil d'avoir pitié de l'état; mais toutes ses instances sont inutiles; le prince ne veut consentir à la paix qu'autant qu'on promettra l'exécution de l'édit de janvier.

On le renferme dans le château d'Onzain, sur les bords de la Loire, à quelques lieues de Blois. Danville le garde avec trois compagnies d'hommes d'armes et deux compagnies d'infanterie. Les plus grandes précautions sont prises pour qu'il ne puisse pas s'échapper. « Je me sens » plus disposé que jamais à répandre jusques à la der» nière goutte de mon sang pour assurer le repos et le » bonheur de mes frères. La perspective d'une récom» pense éternelle soutient mon courage..... Je ne puis » aimer la vie qu'autant que je verrai le royaume de » Dieu en paix, et mon roi chéri, honoré et obéi de tous » ses sujets. »

Le duc de Guise avait commencé avec succès le siége d'Orléans, et s'était emparé des dehors de la ville. Coligny avait soumis toute la Normandie, excepté Rouen. Les alarmes des Parisiens et du parlement de Paris s'étaient renouvelées plus vivement que jamais. La reine-mère conjura le duc de Guise d'abandonner le siége, et de secourir la Normandie. Le duc ne voulut pas suspendre une entreprise importante dont il croyait voir approcher l'heureuse fin. Mais sa mort devait être plus prochaine.

Il se retirait de la tranchée dans son quartier général d'Olivet, lorsque Poltrot de Méré lui tira un coup de pistolet et le blessa mortellement. Le duc souffrit pendant six jours des douleurs inouïes; sa constance fut admirable. A la vue du terme de sa carrière, les prestiges de son ambition se dissipèrent; les nobles qualités de sa grande âme reparurent comme ayant brisé de dures chaînes. La guerre civile se montra dans toute son hor-

reur à ses yeux dessillés. « Je vous supplie de faire la » paix, écrit-il à la reine-mère; celui qui s'opposerait » à un si grand bien ne serait pas moins ennemi de » Dieu que du roi. — Mon fils, dit-il au prince de Joinville, n'aspirez pas à ces places éminentes qui ôtent » la tranquillité de l'âme, éveillent l'envie, excitent la » haine, et remplissent de précipices la carrière de ceux » qui les ont obtenues. »

Bientôt après il cessa de vivre (1563). Quels hommages il eût reçus de la postérité s'il fût mort quelques années plus tôt, ou s'il n'avait pas eu pour frère le cardinal de Lorraine!

L'assassin du duc de Guise fut amené devant le conseil pour subir son premier interrogatoire. « J'ai reconnu, » dit-il, dans le camp plusieurs hommes apostés pour » assassiner le duc de Montpensier et les autres persé» cuteurs de l'Église; et vous, madame, ajouta-t-il en se » tournant vers la reine-mère, prenez garde à vous» même : les protestants vous accusent de les avoir » abandonnés et trahis après leur avoir fait prendre » les armes; ils ont juré d'en tirer vengeance. » Catherine tremblante défendit aux réformés d'approcher de dix lieues de la cour.

Le prince de Condé fut sensible à la malheureuse destinée du duc de Guise. Il déplora sa mort; il se montra plus disposé à la paix. Sa femme Éléonore de Roye lui écrivit que la reine l'avait comblée de caresses, et lui avait promis de rétablir en sa faveur la charge de lieutenant général du royaume. Il consentit à l'*édit d'Amboise* qui modifiait celui de janvier.

D'après cet édit les seigneurs hauts-justiciers avaient l'exercice public de la nouvelle religion dans toute l'étendue de leurs fiefs, et les autres gentilshommes dans leurs maisons ou châteaux. Tous les réformés jouissaient du même droit dans une ville de chaque bailliage

royal, et pouvaient tenir des assemblées religieuses dans toutes les places dont ils étaient les maîtres avant le 7 mars 1562. Une amnistie générale était accordée à tous ceux qui avaient pris les armes, et on rendait justice à la pureté de leurs motifs, ainsi qu'à leur loyauté. Le prince de Condé était déchargé de l'obligation de rendre compte des revenus publics, des vases d'or et d'argent, des reliquaires et des ornements ecclésiastiques dont ils avaient disposé pour les frais de la guerre; il était reconnu pour cousin affectionné et sujet fidèle du monarque.

Les catholiques et les protestants furent également mécontents de l'édit. Les réformés se plaignirent avec force des restrictions apportées à l'édit de janvier, et plusieurs catholiques s'élevèrent d'autant plus contre les avantages conservés à leurs adversaires qu'ils étaient effrayés de l'austérité de la réforme, de la sévérité des principes des ministres et de la cruauté avec laquelle le réformé gouverneur d'Orléans avait fait punir un délit contraire aux bonnes mœurs. Le parlement de Paris refusa d'enregistrer l'édit. Les prédicateurs catholiques de la capitale s'emportèrent contre Catherine de Médicis; elle écrivit au maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris : *Le camp des protestants est près d'ici; la paix une fois rompue, la personne de mon fils, l'armée catholique et Paris même sont en danger. Contenez surtout les prédicateurs : ils sont trop insolents, et ne cherchent qu'à renouveler les troubles.*

Artus de Cossé, seigneur de Gonnord et surintendant des finances, dit au parlement : *Les revenus de la couronne montent à neuf millions; le roi ne touche pas plus de 2,500,000 livres; la plupart des généralités sont entièrement dévastées; les frais de la guerre ont déjà absorbé plus de dix-sept millions. Peut-on se flatter de trouver des ressources dans un royaume plus*

ravagé dans une seule année de guerre civile qu'il ne l'a jamais été en dix ans de guerre étrangère? Si l'édit n'est pas bientôt enregistré, nous devons craindre que la ville ne soit saccagée, et que le roi ne tombe entre les mains des rebelles. Ils attendent une nouvelle armée levée en Saxe, et composée de quatre mille reîtres et de trente compagnies de lansquenets; et l'empereur d'Allemagne ne profiterait-il pas des troubles de la France pour recouvrer la province des trois évêchés?

Le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier portèrent l'édit aux chambres assemblées. Le parlement, touché des dangers de la patrie, l'enregistra sans aucune modification; mais il supplia la reine-mère, par l'organe de son célèbre premier président Christophe de Thou, de renvoyer de sa maison, de la maison du roi et de celle des enfants de France, tous ceux qui avaient abandonné la foi de leurs pères.

Un nouvel édit aliénait, au profit de l'état, des biens ecclésiastiques d'un revenu de 100,000 écus. Le clergé laissa échapper des murmures; le parlement présenta les plaintes du clergé à la reine. *L'état*, répondit le chancelier de L'Hôpital, *est endetté de plus de cinquante millions. Je ne parle pas des sommes qu'il faut trouver avant six semaines pour satisfaire les troupes des deux partis : il en faut pour prendre le Havre, chasser les Anglais de la Normandie, et contenir l'empereur, qui menace la frontière. Telle est la situation du royaume que, s'il était mis à l'encan, on ne tirerait pas de sa vente de quoi payer ses dettes.*

Le parlement obéit; et pendant que tant de catholiques n'embrassaient la défense du clergé que pour s'enrichir de ses dépouilles, désirées d'ailleurs très-vivement par les réformés, les hommes d'état ne voyaient que dans ses biens les ressources nécessaires pour sauver la patrie.

Ainsi fut suspendue cette épouvantable guerre civile qui devait produire avec le temps tant d'horribles désastres, et qui peut-être ne serait jamais née si le roi de Navarre avait eu le caractère du prince de Condé.

Ce prince, réconcilié avec la reine-mère, envoya Briquemaut à la reine Élisabeth pour la prier de retirer ses troupes du Havre, et de recevoir le remboursement des sommes qu'elle lui avait prêtées : elle répondit qu'elle ne se dessaisirait du Havre que lorsque Charles IX lui aurait rendu Calais. Le prince pressa Catherine d'ordonner le siége du Havre, et s'offrit pour cette entreprise avec les réformés. Le siége fut résolu ; Condé servit sous les ordres du connétable ; les catholiques et les protestants rivalisèrent de valeur. Condé ne quittait la tranchée ni le jour ni la nuit. Médicis vint avec le roi dans un village voisin de la ville assiégée : elle visitait tous les jours la tranchée. Des maladies se manifestèrent dans le Havre. La place se rendit après huit jours de siége.

Charles IX entrait dans sa quatorzième année ; la reine-mère crut devoir s'empresser de le faire déclarer majeur, pour régner sans partage sous le nom de ce fils soumis à ses volontés : elle mettait au premier rang, parmi les moyens d'accroître ou de conserver cette influence dont la perte lui aurait arraché la vie, d'être à la tête de la cour la plus brillante par la magnificence, le goût, la magie des arts, la beauté des femmes et la galanterie. La corruption y était sous les fleurs, et ne déplaisait pas à la reine, qui espérait s'en servir pour étayer sa puissance. N'ayant pu vaincre Condé, elle voulait le séduire ; ce prince, qui avait lutté en héros contre le malheur, le dénûment, les fers, l'abandon et la perfidie, ne put résister aux attraits de la volupté dans une cour aussi dissolue que celle de la reine. Il n'avait que trente-quatre ans ; il se distingua par son adresse,

sa bonne grâce et sa force dans tous les jeux et dans tous les exercices des fêtes que Médicis ne cessait d'imaginer. Les dames les plus belles de la suite de la reine n'avaient des yeux que pour lui ; la maréchale, veuve de Saint-André, et mademoiselle de La Tour, surnommée *la belle Limeuil,* avaient conçu pour lui une passion violente. Le soupçon d'un crime affreux le fit éloigner avec horreur de la maréchale : la belle Limeuil fut préférée. Catherine avait favorisé les amours du roi de Navarre pour celle qui lui révélait tous les secrets du prince, et le tenait asservi sous la puissance de cette princesse : elle favorisa avec le même soin la passion de Condé pour mademoiselle de Limeuil. Condé, comme un autre Renaud, oublia dans les bras de son Armide la foi qu'il avait jurée à son admirable compagne ; mais son âme élevée le sauva des dangers où le charme des plaisirs l'avait entraîné : tous les efforts de Médicis pour l'éblouir par l'appât trompeur de la couronne de Sardaigne, pour le détacher des protestants et pour lui faire regarder l'amiral de Coligny comme un rival redoutable, furent entièrement inutiles.

Au milieu de ces intrigues de femme arriva une ambassade solennelle envoyée pour entretenir le roi et la reine-mère des objets les plus graves et les plus importants. La pacification du royaume de France avait confondu et indigné le pape Pie IV et Philippe II, roi d'Espagne. Le pape frémissait de courroux en pensant aux concessions faites aux réformés ; il menaçait des foudres de l'Église le chancelier de L'Hôpital, dans lequel il ne voyait qu'un fauteur de l'hérésie. La reine-mère lui était suspecte. Si la paix qu'il appelait impie pouvait durer, la France, disait-il, échapperait bientôt à l'autorité du saint-siége comme l'Angleterre, une grande partie de l'Allemagne et les royaumes de Danemarck et de Suède. Le roi d'Espagne, dont la politique

perfide espérait voir la France périr au milieu de la plus sanglante guerre de religion, partageait la colère du pape; et le duc de Savoie, espérant quelque débris de la France, soutenait la querelle de Pie IV et de Philippe II. Le concile de Trente avait terminé ses séances: au lieu de réconcilier les catholiques et les protestants, il avait condamné à jamais la doctrine entière des réformés, et frappé d'anathème tous ceux qui combattraient les articles de foi qu'il avait déterminés.

Les ambassadeurs supplient le roi de recevoir tous les décrets de ce concile, tant sur la discipline que sur le dogme, et de se rendre le 25 du mois de mars à Nancy (1564), où devaient se réunir tous les souverains catholiques pour chercher les moyens les plus prompts d'extirper toutes les hérésies. « Que votre Majesté, ajoutent-ils, s'abstienne d'aliéner les biens de l'Église; » qu'elle bannisse le schisme de ses états; qu'elle punisse » de mort les destructeurs des églises, les profanateurs » des choses saintes, les ravisseurs des biens ecclésiastiques. Faites périr dans les supplices, sire, les auteurs » et les complices de la mort du duc de Guise; révoquez » la grâce accordée par l'édit de pacification à tous ceux » qui seront convaincus du crime de lèse-majesté divine » et humaine. Il n'appartient pas aux rois de la terre, » sire, de pardonner les offenses faites au roi du ciel. » Nous offrons d'ailleurs à votre Majesté toutes les forces des souverains catholiques pour exécuter des résolutions aussi importantes à la république chrétienne. »

Écoutez la réponse du jeune monarque à ces étranges et barbares propositions; le grand L'Hôpital l'avait dictée : « Je proteste devant Dieu et devant les hommes » de mon attachement sincère à la foi de mes pères; » mais je ne puis me résoudre à voir couler encore le » sang de mes malheureux sujets. Je n'en ai que trop

» perdu dans la dernière guerre; je me rendrais lâchement coupable de parjure en violant le traité de pacification. L'Être suprême, dont j'implore l'assistance, » me suggèrera des moyens moins violents pour ramener au bercail des brebis égarées, et je visiterai les » provinces de mon royaume pour y rétablir l'ordre, » la concorde et la vraie religion. » La reine répond aux ambassadeurs d'une manière ambiguë : moins elle est attachée à la religion catholique, et plus elle croit devoir prescrire l'observation de tous les actes extérieurs du culte de cette religion; et c'est en sortant de la célébration des plus saints mystères que la cour se précipite avec fureur dans la débauche et la prostitution.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, bien éloignée de suivre l'exemple de la reine de France, et ne voulant cacher aucun de ses sentiments religieux, avait, dans le Béarn et la Basse Navarre, enlevé les images, brisé les statues, renversé les autels, détruit, à l'exemple du roi Ézéchias, disait-elle, ce qu'elle appelait l'idolâtrie romaine, dépouillé le clergé catholique de ses richesses, et employé ces biens à de bonnes œuvres, à des fondations utiles et à l'entretien des prédicateurs protestants. Les états de son royaume et du Béarn avaient approuvé ces innovations; elle voulut les étendre aux grands fiefs qu'elle possédait dans la France proprement dite. Le cardinal d'Armagnac était légat du pape dans la France méridionale. Il était, comme petit-fils d'un bâtard de la maison d'Armagnac, allié de la reine Jeanne; et le père de cette princesse l'avait comblé de bienfaits. Il écrivit à la reine une lettre très-pressante pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église catholique, et à ne pas s'exposer aux dangers qui la menaceraient si elle persistait à protéger les réformés, et à partager leurs erreurs. *Je n'ai point entrepris*, lui répondit Jeanne d'Albret, *de planter religion nouvelle en mon*

pays; mais d'y restaurer l'ancienne et la véritable : par quoi je m'assure de l'heureux succès. Le reste de la réponse était de la plus grande force. Elle discutait toutes les circonstances de sa position et les articles de sa croyance avec la fermeté d'une souveraine d'accord avec ses états généraux, et l'énergie d'un théologien habile et convaincu.

Le légat se tut; mais Pie IV ordonna à la reine de comparaître à Rome dans le délai de six mois, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie, excommuniée, proscrite, dégradée de la royauté, et dépouillée de ses états et domaines, qui appartiendraient au premier occupant. Un ordre semblable fut lancé par la même bulle contre le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, et contre huit ou dix autres évêques de France, qui avaient abandonné l'Église de Rome comme le cardinal.

La bulle du pape remplit d'indignation la cour de France; non seulement le chancelier de L'Hôpital, mais encore le connétable de Montmorenci, parlèrent à la reine-mère avec la plus grande vigueur. « L'acte du » pape, dirent-ils, viole les priviléges de l'Église gallicane, attente à l'indépendance des couronnes, et blesse » la majesté des rois. » D'Oisel, ambassadeur de France à Rome, demanda avec fierté que la bulle fût annulée comme injurieuse à l'honneur et aux droits de tous les souverains. Le pape effrayé révoqua et annula la bulle.

Condé cependant continuait de s'abandonner, à la cour de la reine-mère, au charme trompeur des plaisirs. Les amis de sa gloire gémissaient en vain de sa vie licencieuse. Ses nombreuses infidélités n'étaient que trop connues de sa femme, cette princesse si forte, si vertueuse, si aimante, si dévouée à son mari, et dont les grâces et la beauté, suivant les historiens, ne le cédaient à celles de personne. Un chagrin mortel la saisit; elle

ne put pas opposer à ses peines sècrètes le courage qu'elle avait opposé à ses malheurs. Sa santé, depuis long-temps altérée, acheva de s'affaiblir. Elle sentit que sa dernière heure était proche : elle écrivit à Condé; elle voulait le voir encore une fois avant de mourir. Le prince accourut; mais il n'était plus temps. La joie brilla sur Éléonore expirante; elle recommanda à Condé les gages de son amour. Le prince tomba dans un désespoir d'autant plus grand que le remords était entré dans son âme. Ni les tendres hommages de ceux qui l'entouraient, ni les paroles touchantes des ministres réformés, ni la présence de ses enfants qui embrassaient ses genoux, et recevaient avec tant d'affection ses bénédictions paternelles, ne pouvaient faire arriver aucune consolation dans son âme déchirée par la douleur (1564).

Le parlement d'Angleterre avait donné à la reine Élisabeth de nouvelles marques de dévouement; le clergé de la Grande-Bretagne avait dressé une confession de foi en trente-neuf articles, pour perfectionner celle qu'on avait établie sous le règne d'Édouard VI, et la réforme jetait des racines plus profondes dans toute l'Angleterre (1563).

La reine-mère de France avait cessé de faire payer le douaire de la reine Marie d'Écosse. Le cardinal de Lorraine, oncle de Marie, la pressa d'épouser Charles, archiduc d'Autriche, et fils cadet de l'empereur Ferdinand. La politique d'Élisabeth en fut alarmée. Randolph, son ministre en Écosse, dit à Marie : « L'affection fraternelle qu'a pour vous la reine Élisabeth » l'engage à vous faire observer combien votre alliance » avec l'archiduc Charles pourrait vous ôter l'espérance » de monter un jour sur le trône d'Angleterre. Les » Anglais ne s'exposeront jamais au danger d'être assujettis à la maison d'Autriche; et il vous serait bien » plus avantageux d'accorder votre main à un lord aimé

» du peuple et distingué dans votre patrie. » Marie suspendit sa détermination; mais elle avait résolu d'épouser lord Darnley, fils de Matthieu Stuart, comte de Lennox, et d'une fille de Marguerite d'Angleterre, reine douairière d'Écosse, et de son second mari Archibald Douglas. Elle rappela en conséquence le comte de Lennox en Écosse. Élisabeth découvrit aisément le projet de Marie; mais on n'en tint pas moins à Berwick des conférences dans lesquelles l'ambassadeur anglais proposa pour époux de Marie lord Dudley, qui venait d'être créé comte de Leicester par Élisabeth. Cette proposition fut d'autant moins acceptée que son succès aurait autant déplu à Leicester, qui espérait d'épouser sa propre souveraine, et à la reine d'Angleterre, qui paraissait l'aimer, qu'à la jeune et belle reine d'Écosse.

Marie Stuart avait alors auprès d'elle un musicien piémontais nommé David Riccio, et qui était venu en Écosse avec le comte de Moretto, ambassadeur de Savoie; les talents de Riccio avaient obtenu pour ce Piémontais une protection particulière de la reine, qui avait apporté de France un goût très-éclairé pour les beaux-arts. Il réunissait d'ailleurs plusieurs connaissances à celles qu'il avait en musique; la langue française lui était familière: Marie Stuart l'avait nommé son secrétaire pour sa correspondance avec la France, où elle avait laissé des parents illustres et des amis puissants. Ayant mérité d'être souvent consulté par sa nouvelle souveraine pour les affaires importantes au sujet desquelles elle lui dictait des lettres confidentielles, il avait obtenu sa confiance; son crédit était devenu très-grand. Les courtisans, jaloux de son influence, le détestaient et les lords protestants le haïssaient d'autant plus qu'ils le regardaient comme un agent secret du pontife de Rome. On a cru qu'il n'avait pas peu contribué à déterminer la belle Marie à donner sa main à lord Darnley,

catholique romain, et dont le mariage devait par conséquent finir par ne pas déplaire au cardinal de Lorraine. Darnley, étant venu en Écosse, fut d'autant mieux reçu de Marie qu'il était doué de beaucoup d'agréments. La reine conçut pour lui une passion très-vive. Il se lia avec Riccio; on appela à la cour tous les ennemis de Murray, et dès cet instant ce lord protestant forma une sorte de confédération avec le duc de Châtellerault, le comte d'Argyle et plusieurs autres pairs d'Écosse pour s'opposer à un mariage qu'ils regardaient comme funeste à la religion réformée. Cette opposition n'empêcha pas Marie, éprise du lord Darnley, de demander au pape les dispenses ecclésiastiques nécessaires, et de faire part de ses projets à Élisabeth, *sa sœur et sa cousine.*

Le conseil de la reine d'Angleterre ayant été d'avis que le mariage de Marie Stuart avec le lord Darnley mettrait l'Angleterre en danger, en établissant le catholicisme en Écosse et en réunissant les intérêts de deux maisons qui avaient des prétentions à la couronne de la Grande-Bretagne, Élisabeth témoigna à la reine d'Écosse combien son mariage avec le fils du comte de Lennox irriterait la nation anglaise, et pourrait lui ôter toute espérance de succéder un jour à la couronne d'Angleterre. « Je suis trop avancée pour pouvoir reculer, lui répond Marie; vous n'avez d'ailleurs aucun sujet de vous plaindre; j'ai suivi vos conseils; j'ai choisi pour mari un lord anglais du sang royal d'Angleterre et d'Écosse. »

Élisabeth ordonna au comte de Lennox et à son fils de revenir en Angleterre, sous peine de voir leurs biens confisqués; elle fit promettre des secours aux mécontents d'Écosse; mais tous ses efforts furent vains : Marie Stuart épousa lord Darnley, se mit à la tête de quelques troupes et força les mécontents à se retirer en Angle-

terre (1564). Murray et d'autres protestants allèrent à Londres, et réclamèrent la protection d'Élisabeth : cette reine les obligea à déclarer devant les ambassadeurs d'Espagne et de France qu'elle n'avait eu aucune part à leur rébellion, les traita de révoltés et de traîtres, leur défendit de paraître devant elle, et ne leur fit donner qu'en secret l'argent devenu d'autant plus nécessaire à leur subsistance que Marie Stuart avait obtenu des états de son royaume la dégradation et le bannissement des fugitifs.

Croyant néanmoins que la reine d'Écosse et son mari formaient de nouveaux projets contre ses intérêts, elle demanda que lord Darnley lui fût livré, conformément au traité d'après lequel les deux reines devaient se rendre mutuellement leurs sujets rebelles. « Je ne » ferai aucune entreprise en Angleterre, répondit la » reine d'Écosse, pendant la vie d'Élisabeth, pourvu » que je sois déclarée son héritière par un acte du » parlement anglais. »

Pressée par les Lorrains et par Riccio, Marie Stuart admit dans ses conseils le comte de Bothwell et le comte de Huntley, et résolut de proposer au parlement d'Écosse la confiscation des biens des rebelles ; mais quels dangers ne courent pas les princes qui veulent lutter contre l'opinion générale de leur nation !

Presque tous les Écossais étaient protestants, et le plus grand nombre des nobles soutenaient la réformation, qui les avait mis en jouissance des terres de l'Église catholique. Le comte de Morton, le lord Ruthven et le lord Lindsay avaient conservé beaucoup de crédit quoique réformés, et voulaient empêcher la confiscation des biens des protestants fugitifs ; ils savaient que le nouveau roi, bien loin d'avoir la même amitié qu'auparavant pour Riccio, était jaloux de son

autorité et haïssait cet étranger trop puissant. Ce prince, faible, inconstant, vain et débauché, avait irrité Marie par la hauteur qu'il lui avait souvent témoignée. George Douglas, ami de Morton et oncle du roi, augmenta par ses insinuations, le ressentiment du prince contre le ministre favori, et lui persuada que l'influence si dangereuse de Riccio ne pouvait être contre-balancée convenablement que par le retour des lords que l'on voulait proscrire. « Avec le crédit de ces lords rentrés » dans leur patrie vous pourrez obtenir du parlement » un acte qui vous défère la couronne si vous survivez à » Marie; mais avant tout il faut écarter l'étranger. » Il parvint ensuite à irriter si vivement l'amour-propre du roi, à enflammer si violemment toutes ses passions, à envenimer si fortement sa haine, que non seulement la destitution, mais encore la mort de Riccio fut résolue. Henri Darnley, dans l'espérance de se venger de l'ennemi qu'il détestait et de jouir de l'autorité suprême, jura de garder le secret, promit d'obtenir le pardon des fugitifs, de leur conserver leurs biens, de concourir avec eux au rétablissement de la religion réformée, et déclara, par un acte qu'il signa, que le meurtre de Riccio était conforme à sa volonté, et qu'il soutiendrait ceux qui s'en étaient chargés.

Quelques jours après, la reine soupait avec la comtesse d'Argyle, son frère naturel, le commandeur de Sainte-Croix, David Riccio et plusieurs autres personnes : le roi entra dans l'appartement; le lord Ruthven, qui l'accompagnait, ordonna à Riccio de le suivre. « Est-ce le roi qui l'a commandé? dit Marie. — Non, » madame, répondit Ruthven. — Sortez donc de ma » présence, dit la reine; Riccio paraîtra devant le par» lement, et répondra sur tout ce qui lui sera imputé. » Ruthven s'avança vers Riccio, et voulut le saisir; Riccio se sauva derrière le fauteuil de la reine : George

Douglas entra avec plusieurs hommes armés, et lui donna un coup de poignard; la reine voulut le secourir, le roi la retint. On entraîna le malheureux étranger hors de la chambre; on le massacra. « Vous n'avez » cessé de suivre les conseils de Riccio, dit Ruthven à » Marie; vous avez favorisé la religion romaine, admis » Bothwell et Huntley dans vos conseils, contracté des » alliances avec des puissances étrangères pour l'anéantissement du protestantisme, et formé une accusa» tion contre les lords fugitifs auxquels le roi a accordé » leur pardon, auxquels il a adressé un message, et » qui arrivent demain à Édimbourg. » Un corps de troupes, commandé par le comte de Morton, gardait les portes du palais; Bothwell, Huntley et quelques autres se sauvèrent par les fenêtres. Les attentats se succédèrent; une proclamation de Henri ordonna à tous les pairs spirituels et temporels de sortir d'Édimbourg dans trois heures, et il fut décidé que la reine, à qui seule appartenait le sceptre serait prisonnière à Stirling, jusqu'au moment où elle aurait approuvé en parlement la conduite des conspirateurs, rétabli la religion réformée et remis l'administration suprême entre les mains du roi.

Ce prince, perpétuellement inconstant, se repentit bientôt d'avoir permis tant de crimes : Marie lui proposa un accommodement; il l'accepta avec joie. « Je ne puis » le signer, dit-elle, tant que je serai captive. » Ses gardes furent renvoyés; elle se sauva à Dunbar, où son mari la suivit.

Elle pardonna aux comtes de Murray, d'Argyle, Rothes et Glenarchi; Morton, Ruthven et Douglas s'enfuirent à Newcastle; plusieurs de leurs complices furent exécutés. Marie était grosse de six mois, et néanmoins elle leva des troupes, et vint au château d'Édimbourg, où Henri désavoua tout ce qui s'était passé, par une déclaration qu'il signa et qui fut publiée : la nation ne vit

plus dans ce prince qu'un homme digne de tout son mépris (1565).

Ce fut dans ce château que Marie accoucha d'un fils. Sir Robert Melvil fut envoyé à Londres pour annoncer cette nouvelle à Élisabeth : la reine d'Angleterre éprouva une grande peine secrète en apprenant la naissance de cet enfant; elle craignit que cet événement n'augmentât dans la Grande-Bretagne le crédit de Marie Stuart, que tous les partis de ce royaume regardaient comme devant lui succéder : la reine d'Écosse ne fut plus pour elle qu'une rivale dangereuse et bientôt détestée; mais, habile dans l'art de dissimuler ses sentiments, qu'elle avait été forcée d'employer avec tant de soin pendant la tyrannie de sa sœur Marie d'Angleterre, elle témoigna beaucoup de joie en apprenant les couches de Marie Stuart, et consentit à être marraine du jeune prince, qui reçut à Stirling le nom de Jacques, en présence des ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Savoie.

Les Écossais ne parlaient qu'avec dédain du mari de leur reine; mais elle était si fervente catholique et si opposée à la réforme, que, malgré tous ses charmes, il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût aimée. Quelque coupable que son mari eût été avec elle, on reprochait à Marie de le traiter avec trop peu d'égards, et d'accorder sa protection d'une manière trop éclatante au comte de Bothwell, dont le peuple craignait l'ambition, haïssait les mœurs dépravées, et détestait l'attachement au catholicisme.

L'empereur Ferdinand Ier, dont on a célébré la prudence, la justice, la douceur, la modération et l'activité, avait été trop habile pour ne pas voir que l'esprit de conciliation et toutes les concessions qu'il serait possible de faire pourraient seuls ramener et maintenir la paix dans l'Église et dans l'empire germanique; il avait demandé au pape, pour les ecclésiastiques de l'archiduché

d'Autriche, la permission de se marier, obtenu pour ses sujets du pontife de Rome la communion sous les deux espèces, et chargé le savant et pieux George Cassandre de composer, relativement aux dogmes contestés par les protestants, un formulaire qui pût être adopté par les catholiques et par les réformés. La mort le surprit au milieu de ses projets pour le bonheur des peuples dont il était le père; mais il laissa ses royaumes, son archiduché et l'empire germanique à Maximilien II, élu depuis deux ans roi des Romains, et si digne de succéder à Ferdinand, et de travailler à compléter ses bienfaits.

Quelle différence de Ferdinand et de Maximilien II avec le neveu du premier et le cousin germain du second, Philippe II, ce roi cruel et despotique des Espagnes et d'une si grande partie du Nouveau-Monde! au lieu de la justice et de la bonne foi, il ne recourait qu'à la force et à la perfidie.

Il avait transféré sa résidence à Madrid; il y fit élever un palais; et, voulant ensuite accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la bataille de Saint-Quentin, et qui était bien plus sacré pour lui que de faire le bonheur de ses peuples, et d'observer les lois, il chargea Monnegro, habile architecte et sculpteur d'Espagne, de bâtir au village de l'Escurial, à quelques lieues de Madrid, un immense monastère qui devait être habité par deux cents hiéronymites, et où il devait avoir un superbe logement ainsi que la reine et toute la cour (1563). Ce vaste bâtiment eut la forme d'un *gril*, pour rappeler le martyre de saint Laurent, dont on célébrait la fête le jour de la victoire de Saint-Quentin. Les Espagnols se sont plu pendant long-temps à répéter que ce monastère renfermait dix-sept cloîtres, quatre mille portes, onze mille fenêtres; ils l'appelaient la huitième merveille du monde.

Vers le même temps, et lorsque la tempête politique qui avait bouleversé la France grondait encore sur ce

royaume, Catherine de Médicis voulut aussi élever un palais; elle ordonna la construction des Tuileries, et chargea d'ériger ce monument, qui ne devait renfermer que trois grands pavillons et deux vastes corps de logis, un célèbre architecte, Philibert Delorme, né à Lyon, aumônier ordinaire de Charles IX, et abbé de Saint-Éloi de Noyon et de Saint-Serge d'Angers. On a écrit que Jean Bullan, autre grand architecte français, avait été associé pour cet objet avec Philibert Delorme (1564).

Le pape Pie IV élevait aussi des monuments dans l'ancienne capitale du monde; mais les ouvrages que lui durent les Romains étaient plus dignes d'un grand souverain que les édifices construits par les ordres de Philippe II et de Catherine; il fait entourer de fortifications, nécessaires à cette époque contre les tentatives des Turcs toujours prêts à faire des descentes en Italie, le Vatican et le château Saint-Ange, la ville d'Ancone et celle de Civitá-Vecchia; il ordonne la construction d'une belle levée qui conduit à *Monte-Cavallo*, et d'une route qui traverse la Campagne de Rome. La *Voie Aurelia* est rétablie; plusieurs embellissements sont ajoutés au Vatican et à l'église de Saint-Pierre; le palais des conservateurs est commencé dans le Capitole; une belle imprimerie est établie pour l'impression des livres écrits en langues orientales, et Pie IV en confie la direction au savant vénitien Paul Manuce, digne fils d'Alde Manuce et père d'Alde dit *le Jeune*.

Une partie de la reconnaissance publique inspirée par ces monuments dut se reporter au neveu du pape, le savant et pieux saint Charles-Borromée, cardinal, archevêque de Milan, et qui partageait avec son oncle le gouvernement de l'Église romaine et des états apostoliques.

(1566) Pie IV mourut en 1565, et eut pour successeur Michel Ghisleri, cardinal de l'ordre de saint Dominique, et qui prit le nom de Pie V. Ghisleri avait été grand-inqui-

siteur, et exerçait les fonctions de son office avec une telle rigueur ou plutôt uue telle cruauté qu'on l'avait surnommé le *Tyran ecclésiastique*. Sa nouvelle et éminente dignité ne calma pas son odieux fanatisme. Plusieurs personnes dont les sentiments lui étaient suspects furent amenées à Rome, brûlées par ses ordres; et, parmi ces victimes de sa tyrannie, on compta le savant Aonius Palearius, né à Veroli, professeur de belles-lettres, et auteur d'un poème sur l'immortalité de l'âme.

L'empereur Maximilien II, poursuivant avec chaleur le projet formé par son père de réunir les protestants aux catholiques, chargea son ambassadeur à Rome, le comte d'Arco, de dire au pape que la soumission des protestants au saint-siége ne serait pas impossible si le pontife suprême, accordant une modification de la discipline ecclésiastique, consentait au mariage des prêtres; mais Pie V, bien éloigné d'adopter des arrangements, surtout après les décisions du concile de Trente, rejeta toutes les propositions de Maximilien; il prononça que les protestants devaient obéir en tout aux décrets du dernier concile; et, pour se débarrasser des vives instances de l'empereur, il envoya le cardinal Commendon en Allemagne, et lui ordonna de déclarer à Maximilien qu'il le frapperait de ses anathèmes, et le ferait déposer par les électeurs catholiques s'il osait, de sa propre autorité, prendre un parti quelconque relativement aux affaires religieuses. Maximilien II s'irrita de tant d'audace, vit qu'il ne pouvait plus espérer d'obtenir la réconciliation qu'il avait tant désirée; et le pontife de Rome, toujours occupé des absurdes prétentions de quelques-uns de ses prédécesseurs, laissa échapper une occasion, qui ne devait plus revenir, de recouvrer sur une grande portion de l'Europe une grande partie du pouvoir qui lui était cher.

Les Turcs favorisent Jean-Sigismond Zapoli, prince

de Transylvanie, qui veut ravir à Maximilien la couronne de Hongrie : une diète s'assemble à Ausbourg. Maximilien était aimé ; les états lui accordent un secours de quarante-huit mille hommes contre les musulmans.

Dans cette même diète plusieurs princes de la confession d'Ausbourg se laissent séduire par le cardinal Commendon, qui brûlait du désir d'introduire parmi les réformés de nouvelles divisions, si propres à diminuer leur influence ; ils demandent et obtiennent un décret d'après lequel la religion catholique et la religion luthérienne doivent seules être permises dans l'empire germanique. L'électeur palatin Frédéric III, qui avait embrassé publiquement le calvinisme, proteste contre le décret ; et Maximilien, dans l'esprit et dans le cœur duquel était une douce et politique tolérance, admire la fermeté d'un prince qu'il aime, et n'ordonne pas contre Frédéric III l'exécution d'un décret qui l'afflige.

Grumpach, l'assassin de l'évêque de Wurtzbourg, flatte l'ambition de l'imbécile Jean-Frédéric II, duc de Saxe-Gotha, se met sous sa protection avec ses complices, l'entraîne dans le crime, lui promet la mort d'Auguste, électeur de Saxe, le remplit de la folle espérance de devenir électeur et même de monter sur le trône impérial, et lui persuade que la noblesse de la Saxe secondera leurs efforts. Les prières des amis du duc, les conseils de l'empereur, les ordres de la diète ne peuvent déterminer Jean-Frédéric à livrer Grumpach à la justice qui le réclame ; la diète le proscrit. (1566) L'électeur Auguste, chargé d'exécuter la sentence de la diète, s'empare de la ville de Gotha. Jean-Frédéric est renfermé dans une prison, où il doit finir ses jours : ses états sont donnés à son frère le duc de Saxe-Weimar, qui les rend aux enfants de Jean-Frédéric. Grumpach et ses principaux adhérents sont punis du dernier supplice (1567).

Une nouvelle diète, tenue à Ratisbonne, accorde à l'empereur de nouveaux secours contre les musulmans; il conclut avec eux une trève avantageuse.

De grands événements avaient commencé dans les Pays-Bas : une terrible expérience allait y prouver combien la tyrannie est toujours près de produire l'indépendance. Les Pays-Bas devaient suivre l'exemple de l'Helvétie; et la cruauté de Philippe II, ainsi que celle de son représentant, le féroce duc d'Albe, devait briser un des plus beaux fleurons de la couronne du monarque des Espagnes et des Indes.

Philippe II faisait exécuter avec sévérité, dans les Pays-Bas, contre les protestants les édits sanguinaires publiés par Charles-Quint. Son ministre le cardinal de Granvelle, évêque d'Arras et premier archevêque de Malines, obéissait avec barbarie aux ordres cruels de Philippe : un tribunal était établi sur le modèle de l'inquisition. La persécution produit l'effet qu'elle fait toujours naître : elle multiplie le nombre des réformés. A mesure que leur nombre s'accroît, on voit augmenter le nombre des supplices : toutes les têtes s'exaltent. L'agitation est extrême; le mécontentement devient terrible : une effrayante révolution paraît prochaine. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et veuve d'Octave Farnèse, duc de Parme, avertit en vain son frère Philippe II de l'orage qui se forme. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, se met à la tête des mécontents. Philippe II est obligé de rappeler à Madrid le cardinal de Granvelle (1563). Les réformés demandent avec force la liberté de conscience. La gouvernante donne, pour la publication des décrets du concile de Trente, des ordres qui aigrissent encore plus les esprits. Les mécontents forment à Bruxelles une confédération; Marguerite s'en alarme. « Ne craignez rien, madame, lui dit le comte de Barlemont;

» ces confédérés ne sont que des *gueux*.» Cette expression devient pour les confédérés un mot de ralliement (1566).

Arrive cependant du Milanais le trop fameux duc d'Albe, Ferdinand Alvarès de Tolède; il a le titre de généralissime; la terreur le précède: il érige un *tribunal des troubles* qui sévit avec cruauté contre les réformés et leurs adhérents. La gouvernante prend congé des états, et se retire en Italie; le duc d'Albe n'a plus de partage d'autorité à craindre. Il regarde le prince d'Orange comme l'homme le plus capable de repousser le despotisme qu'il veut établir; il fait enlever de l'école de Louvain le jeune prince Philippe-Guillaume, fils aîné du prince d'Orange, et à peine âgé de treize ans, et ordonne qu'on le conduise en Espagne, où il restera prisonnier.

Il fait arrêter deux amis très-puissants du prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Horn; il les traduit devant le *tribunal des troubles*, appelé par la postérité le *tribunal du sang*. Le tribunal les condamne; ils sont catholiques, et leurs têtes tombent sur l'échafaud. Leur sang crie vengeance; Guillaume furieux se déclare pour le calvinisme, et lève l'étendard de l'insurrection.

Le duc d'Albe repousse les premiers efforts de Guillaume; huit mille artisans, effrayés des recherches sans cesse renouvelées contre les protestants, s'expatrient et vont porter en Angleterre l'art si important pour la Belgique de fabriquer les draps de laine.

Le prince d'Orange est favorisé par la victoire; le duc d'Albe achève d'irriter le peuple par l'établissement d'un dixième; un grand nombre de villes s'empressent d'ouvrir leurs portes à Guillaume. Que de malheurs auraient été épargnés à l'Europe et au monde, si les maximes de Jésus avaient été gravées dans les cœurs!

Il le savait bien ce sage chancelier de L'Hôpital qui avait épargné tant de maux à la France. Les désordres et les calamités publiques avaient affaibli l'amour du peuple de ce grand royaume pour ses rois; L'Hôpital imagina d'engager la reine-mère à voyager avec sa cour, et de montrer son jeune fils aux Français. La cour alla jusque dans le Languedoc : Catherine avait vu, pendant sa longue route, le duc de Lorraine Charles III, le duc de Savoie et le vice-légat d'Avignon; elle leur avait confié ses projets secrets contre les réformés; les catholiques lui montraient, comme les preuves des crimes des protestants, non seulement les monastères détruits et les églises renversées, mais encore les villes, les bourgs, les villages à demi brûlés, et les ossements épars dans les campagnes ravagées; dans les endroits où ils étaient les plus nombreux, ils insultaient les réformés et les maltraitaient; il y eut des villes où des protestants furent massacrés. Plusieurs nobles catholiques menaçaient de se soulever, si on ne révoquait pas l'édit d'Amboise.

Catherine de Médicis, éprouvant une grande joie secrète d'avoir tant de prétextes pour commencer l'exécution des projets qu'une politique funeste lui avait inspirés contre les protestants, détermina le jeune roi à donner un nouvel édit, daté de Roussillon en Dauphiné; d'après cet édit de Roussillon, les seigneurs châtelains qui avaient le droit d'avoir un *prêche* ou une réunion réformée dans leurs maisons ne pouvaient y admettre que leurs familles et leurs vassaux. Les *prêches* devaient cesser dans les villes où le roi séjournerait; les religieux de l'un et de l'autre sexe, qui s'étaient mariés malgré leurs vœux, devaient rentrer dans leurs couvents, sous peine des galères pour les hommes, et d'une prison perpétuelle pour les femmes. Les protestants ne pouvaient pas tenir des synodes, ni lever parmi eux des contri-

butions pour l'entretien de leurs temples et de leurs ministres.

Condé, aussi affligé que surpris du nouvel édit, écrivit au roi la lettre la plus forte. « Comment a-t-on pu cacher » à votre Majesté, lui dit-il, les suites si dangereuses » de la violation du traité d'Amboise? Voyez, sire, » quel va être le désespoir des protestants; vous savez » qu'ils ne comptent pour rien ni la perte de leurs » biens, ni celle de leur vie, quand il s'agit de la liberté » de leur conscience. En ordonnant à cette partie de » vos sujets, sire, d'aller à des *prêches* éloignés, votre » Majesté les expose aux insultes et même à la mort. » Des catholiques armés infestent toutes les routes, et » dans les transports d'un zèle aveugle, si réprouvé par » la charité chrétienne, ils immolent sans pitié des in- » fortunés qui bravent tous les périls pour aller en- » tendre la parole de Dieu; les religieux et les religieuses » ne peuvent, sans trahir leurs consciences, renoncer » aux nœuds sacrés du mariage : on ne peut interdire » les synodes sans renverser la discipline de l'Église; » en défendant les collectes d'argent parmi les réfor- » més, et en supprimant ces dons de la piété et de la » reconnaissance, on anéantirait le ministère évangé- » lique, et on réduirait les protestants à vivre comme » des athées, sans culte et sans instruction; et d'ailleurs, » sire, les parlements, aussi ennemis de la réforme que » le clergé catholique, interprètent toujours les édits » au préjudice des protestants, et les gouverneurs des » provinces s'honorent d'opprimer des malheureux » qui ne demandent qu'à servir Dieu suivant leurs lu- » mières, et le roi dans toute l'étendue de leur zèle. » Plus de cent trente réformés, sire, vos fidèles sujets, » viennent d'être massacrés; je demande justice à votre » Majesté. » (1565) Le roi, inspiré par sa mère, répondit au prince qu'il ne veut pas qu'on lui résiste.

Condé vit que la reine-mère, toujours imprévoyante et fausse, voulait se concilier Rome et l'Espagne, et ramener, à quelque prix que ce fût, tous les dissidents à la foi catholique. La réforme était en secret condamnée et proscrite; et la paix n'avait été qu'un artifice de la reine pour laisser respirer les catholiques.

Une réunion remarquable eut lieu à Bayonne; la jeune reine d'Espagne, Isabelle de France, sœur de Charles IX, s'y rendit accompagnée d'un grand nombre de grands. Catherine de Médicis y vint voir sa fille, et y mena le roi : la magnificence des deux cours fut très-grande; les fêtes succédèrent; mais le duc d'Albe, celui qui devait bientôt montrer tant de cruauté dans les Pays-Bas, était, d'après les ordres de Philippe II, parmi les grands d'Espagne de la suite de la reine Isabelle; et combien de conférences secrètes n'eut-il pas avec la reine-mère de France! la perte des réformés y fut jurée; et la France et l'Espagne se promirent des secours mutuels.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, reçut à Nérac Charles IX et sa mère, et les suivit ensuite avec ses deux enfants, Henri, prince royal de Navarre, et la princesse Catherine de Bourbon. Quels efforts ne fit pas Catherine de Médicis pour détacher Jeanne d'Albret de la religion réformée! Combien elle aurait voulu enlever au parti condamné à Bayonne, et même arracher aux dangers qui les menaçaient, la reine de Navarre et le prince de Condé!

Ce prince, qui ignorait ou redoutait peu ces dangers terribles, épousa Marie d'Orléans-Longueville, qui n'avait que seize ans, et qui était aussi riche que belle (1565).

L'année suivante, le roi et sa mère réunirent à Moulins les princes, les grands-officiers de la couronne, les chefs de la magistrature. Deux grandes réconciliations y eurent lieu par les soins de L'Hôpital; le maréchal de Montmorenci et le cardinal de Lorraine, irrités l'un con-

tre l'autre depuis quelque temps, s'embrassèrent, et l'amiral de Coligny ayant juré qu'il n'avait point participé à l'assassinat du duc de Guise, qu'il n'avait jamais soupçonné Poltrot d'être capable de cet attentat, et qu'il applaudissait à la punition de ce crime, Anne d'Est, veuve du duc, et le cardinal de Lorraine jurèrent qu'ils reconnaissaient l'innocence de l'amiral, et lui seraient à l'avenir sincèrement attachés.

Ce fut aussi pendant le séjour de la cour à Moulins que le chancelier de L'Hôpital fit promulguer des ordonnances qui, pendant plus de deux siècles, ont fait partie du droit civil de la France, et qu'on a admirées comme de beaux monuments de son génie et de son patriotisme.

Les protestants cependant, menacés de tous les côtés, et voyant que chaque jour le gouvernement, ses agents et les tribunaux diminuaient leurs priviléges, et tendaient à détruire leurs droits, se réunissent contre leurs ennemis. Ils sont forcés de former dans l'état une sorte de république ou de société isolée: et quelle malheureuse conséquence de la conduite impolitique de Catherine de Médicis! Ils ont des chefs qu'ils chérissent et respectent, des troupes sur lesquelles ils peuvent compter, des contributions d'autant plus sûres qu'elles sont volontaires, des magasins d'armes et de vivres, des agents secrets dans presque toutes les cours étrangères.

La reine-mère avait accoutumé Charles IX à regarder les protestants comme des iconoclastes, des anti-royalistes, des incendiaires et des sacriléges : il les haïssait. Les souverains allemands qui professaient la religion réformée, excités par le prince de Condé, envoient une ambassade solennelle à Charles IX pour le conjurer de confirmer l'édit de pacification. Les députés se concertent avec le prince sur le discours qu'ils doivent adresser au roi. Charles IX ne peut supporter qu'ils se soient adres-

sés à un de ses sujets avant de paraître devant lui : il les reçoit avec fierté. Non seulement ils lui demandent de rétablir l'édit d'Amboise, mais encore ils le prient de permettre les *prêches* dans Paris. *Il est bien étonnant*, leur répond le monarque irrité, *que vos maîtres veuillent me conseiller sur le gouvernement de mes états ; me suis-je jamais mêlé de leurs affaires? Ils demandent que j'établisse le prêche à Paris; que diraient-ils si je voulais à mon tour que la messe fût célébrée dans leurs capitales* (1566) ?

Condé cependant veut faire partager à la reine-mère et au roi le projet qu'il a formé de venger la France sans cesse agitée, attaquée, ou maltraitée par l'ambitieux et arrogant Philippe II, de déclarer la guerre au roi d'Espagne, et de lui enlever les dix-sept provinces des Pays-Bas, fatiguées de la tyrannie de Philippe. Il désire de diriger l'expédition importante qu'il médite, et, pour pouvoir commander les forces du royaume, il veut tâcher d'avoir la place de connétable ou celle de lieutenant général de la couronne, qui lui a été promise plus d'une fois. Anne de Montmorenci, accablé de travaux et d'années, avait demandé au roi la survivance de sa charge de connétable pour son fils aîné le maréchal duc François de Montmorenci; mais les opinions, les sentiments et les vertus de François étaient semblables à ceux du chancelier de L'Hôpital; il voulait comme le chancelier que l'édit pacificateur fût observé; que le roi, père de ses sujets, les rapprochât, les réunît, les gouvernât impartialement et selon les lois. L'Hôpital et François, se soutenant l'un l'autre, auraient prévenu bien des malheurs et bien des crimes. Les chefs des catholiques, qui ne respiraient que le sang et le feu, et commandaient à un roi jeune et fanatique plutôt qu'ils ne lui obéissaient, s'étaient empressés de faire refuser au connétable la survivance qu'il avait souhaitée. Condé va le trouver, et

l'engage à consentir à ce qu'il demande pour lui cette survivance ou la place de lieutenant général. Le vieux Anne adopte ses raisons, et partage son désir : mais Catherine a des projets bien différents; elle destine la place de lieutenant général au duc d'Anjou son second fils; elle veut l'élever si haut qu'elle puisse l'opposer avec succès à Charles IX, si le monarque entreprend un jour de secouer le joug qu'elle lui a imposé. Non seulement elle refuse la lieutenance générale à Condé, mais encore elle le traite avec hauteur.

Les insultes des catholiques contre les réformés augmentent de toutes parts; plusieurs protestants sont massacrés; le fanatisme s'empare de toutes les têtes. Combien de forfaits horribles devait encore produire l'absence de cette tolérance divine, l'un des plus politiques et des plus nobles caractères de la civilisation !

Les chefs des réformés se réunissent à Châtillon-sur-Loing. Un protestant se lève, parle avec la plus grande force, et demande qu'on prenne les armes pour sauver la religion et tous les infortunés condamnés à périr. Le prince de Condé, croyant devoir cacher un moment sa pensée, répond avec une sorte de pusillanimité qui étonne. « Que dites-vous, prince ? s'écrie l'impétueux d'Andelot. A quoi nous a servi notre longue patience? Bannis, emprisonnés, poursuivis dans les forêts et les déserts comme autant de bêtes sauvages, resterons-nous la proie d'une populace sans pitié? Pour comble de honte et d'opprobre, en périssant victimes volontaires, éviterons-nous les reproches des hommes courageux? plaindront-ils des guerriers qui tendent lâchement la gorge à leurs bourreaux? Que nous importent les imputations calomnieuses d'hommes pervers! En périssant même sans défense, croyez-vous n'être pas calomniés? croyez-vous qu'ils rougissent de nous supposer des intentions atroces? les

» parjures! combien de fois se sont-ils fait un jeu de fouler aux pieds des traités solennels et de violer des serments sacrés! Combien de fois, au sein même de la paix, n'ont-ils pas égorgé nos frères! Trois mille réformés ont été égorgés depuis l'édit de pacification. Plus de lois en notre faveur, plus de rois pour nous protéger; tout nous abandonne; notre unique espérance est dans les armes, et cette dernière ressource nous manquera si nous hésitons à l'employer. Nos ennemis rassemblent toutes leurs forces; les Suisses approchent. Bientôt enveloppés de toutes parts, nous périrons en lâches, sans avoir eu la consolation de combattre. Dieu a éclairé des lumières de la foi des villes, des provinces entières : abandonnerons-nous tant de malheureux aux supplices? Dirons-nous à nos bourreaux : Saisissez-vous de nos femmes, de nos enfants, de nos pères; outragez-les, massacrez-les sous nos yeux; nous resterons muets et paisibles spectateurs? Vous frémissez, ô prince magnanime, et vous tous, ô mes frères! Eh! serions-nous dignes du titre de chrétiens, si nous ne sauvions pas au prix de notre sang des enfants, des femmes, des vieillards qui, après Dieu, n'ont que nous pour appui? »

L'indignation de d'Andelot embrase tous les cœurs. On ne parle plus que de la manière de commencer la guerre. « Formons un camp volant, s'écrie Coligny, de nos plus braves guerriers. Courons à Monceaux; enlevons le roi, comme dans le temps Guise l'a enlevé à Fontainebleau. Plus justes et moins ambitieux que nos ennemis, nous chasserons de la cour les auteurs des funestes discordes; nous rendrons toute sa force à l'édit pacificateur, et nous établirons une paix solide, qui peut seule préserver le royaume de sa ruine (1567). »

L'avis de l'amiral est soudain adopté. Les confédérés

rassemblent des troupes dans toutes les provinces. Montluc en prévient la reine-mère ; ses rapports paraissent invraisemblables. Un grand nombre de gentilshommes et de seigneurs partent pour se réunir à Rosoy. Ils ne marchent que la nuit; ils prennent des chemins détournés : un hasard fait découvrir ou du moins soupçonner leurs projets à Castelnau de Mauvissière. Il en informe Catherine ; le conseil est assemblé. Le connétable de Montmorenci traite Castelnau de visionnaire.

Un des frères de Castelnau part pour observer le prince de Condé; il rencontre sur une route de la Brie le prince, l'amiral, d'Andelot, La Rochefoucauld et six cents cavaliers couverts de fer. Il court en rendre compte à la reine-mère. Catherine effrayée envoie plusieurs courriers aux Suisses, qui étaient à Château-Thierry ou dans les environs, les presse de venir à son secours, et part pour Meaux avec son fils. La cour les y suit en désordre. Le prince de Condé avait gagné Lagny, et pouvait aisément couper les Suisses. Le maréchal de Montmorenci va vers lui de la part du monarque et de sa mère. « Depuis » quand, lui dit-il, des sujets se présentent-ils à leur » souverain dans un appareil aussi menaçant ?—Le roi, » répond Condé, nous abandonne sans protection à la » fureur des catholiques. » Montmorenci lui propose de rédiger à l'instant une requête qu'il présentera lui-même au monarque ; les réformés y consentent. On fait halte ; on écrit. « Les Suisses sont près de Meaux, » vient-on dire à Condé. Il rompt la conférence, remonte à cheval, s'avance dans la plaine ; les Suisses étaient déjà entrés dans les faubourgs de Meaux.

Catherine, à chaque instant plus alarmée, veut se rendre à Paris sous l'escorte des Suisses. Le connétable, qui craint une des plus terribles guerres civiles, fait ce qu'il peut pour l'en détourner. Le chancelier de L'Hôpital le seconde avec d'autant plus de force que la veille il avait

dit à la reine : *Si vous congédiez les Suisses, je vous réponds de la soumission des protestants.* Mais leurs efforts sont inutiles ; une faction, agitée par les passions les plus violentes, et à la tête de laquelle étaient le cardinal de Lorraine et le duc de Nevers, qui avait épousé la veuve du duc de Guise, voulait une guerre implacable entre les réformés et les catholiques ; elle l'emporte. « Le roi, dit Catherine de Médicis aux Suisses, vous » confie sa destinée et celle de son royaume. » Leur courage s'exalte ; ils partent après minuit. Ils placent au centre de leurs bataillons Charles IX, ses frères, sa mère, les dames de sa cour et près de neuf cents gentilshommes qui sont à cheval, mais qui n'ont d'autres armes que leurs épées.

A la pointe du jour les protestants se présentent, divisés en plusieurs escadrons et la lance en arrêt. Les Suisses jettent leurs boucliers, baisent la terre et présentent leurs piques. Le jeune roi s'élance dans leurs premiers rangs. Quel sang il se croit obligé de répandre ! Les Suisses sont attaqués en front, en flanc et en queue ; ils présentent de tous les côtés une forêt de longues piques. Condé et les autres protestants ne cessent de les harceler. Le connétable, effrayé de la fougue de Charles IX, le fait conduire à Paris par des routes détournées, sous l'escorte de deux cents cavaliers des mieux montés. Le monarque arrive dans la capitale, ne respirant que vengeance contre les réformés.

Ils s'étaient insurgés dans tout le royanme, s'étaient emparés d'Orléans et de La Rochelle, et avaient pris d'ailleurs près de cinquante villes considérables. Condé écrit à l'électeur palatin, et le conjure de lui envoyer une armée de sept mille reîtres et de quatre mille lansquenets. Malheureuse France ! les deux partis appellent les étrangers.

Condé n'a encore avec lui que cinq ou six mille hom-

mes mal vêtus et mal armés ; et néanmoins il s'empare d'un grand nombre de postes sur les rivières de l'Oise, de la Marne et de l'Yonne, si nécessaires à l'approvisionnement de la capitale. Paris va être affamé. Catherine est réduite à demander la paix.

Elle envoie au prince L'Hôpital, le maréchal de La Vieille-Ville et le secrétaire d'état Morvilliers. *Il est monstrueux*, dit le chancelier à Condé, *que des sujets fassent la guerre à leur roi, et plus monstrueux encore qu'ils la fassent sans la déclarer. Si un souverain en agissait ainsi avec un autre souverain, il serait déshonoré; et vous, vous osez usurper des droits qui n'appartiennent pas aux rois même.* « Je n'ai eu recours » aux armes, répond le prince, qu'à regret et à la der» nière extrémité. Je n'ai pas voulu attaquer le monar» que, mais garantir une multitude innocente des » cruautés de la faction catholique. J'ai entrepris en » vain de me frayer une route auprès de sa Majesté » pour la détromper sur le compte de fidèles sujets qui » ne demandent qu'à vivre en paix sous la protection » des lois. *Mais, puisqu'il ne m'est pas permis de lui » faire entendre nos griefs, voilà une requête humble » et soumise que je vous prie de lui présenter de notre » part.* »

Dans cette requête le prince accuse la faction des Guise de toutes les infractions à l'édit d'Amboise et du projet d'exterminer tous les bons Français. Il demande particulièrement justice du cardinal de Lorraine, ambitieux, dit-il, qui veut gouverner sous le nom du roi, imposteur qui prétend descendre de Charlemagne, perfide qui a conspiré avec des cours étrangères contre le repos de la France.

Le chancelier promet au prince que sa requête sera sans délai entre les mains du monarque.

Condé transporte son quartier-général à Saint-Denys.

Les négociateurs de la cour arrivent auprès de lui. Le chancelier lui présente des lettres *d'abolition*. *D'abolition !* s'écrie le prince ; *supprimez ce mot ; il n'est fait que pour des criminels : nous ne le sommes pas.* Le chancelier lui demande une requête plus précise. Condé la dicte à l'instant. « Que je reçoive, dit-il dans cette » requête, la satisfaction qui m'est due pour les noires » calomnies de la faction des Guise. Que sa Majesté sup» prime les restrictions à l'édit d'Amboise ; que, dans la » distribution des grades, des dignités, des charges et » des magistratures, elle n'ait égard qu'au mérite et » aux services, et non à la croyance ; qu'elle abolisse » tous les nouveaux impôts imaginés à la charge du » pauvre peuple par des *sangsues* venues d'Italie ; » qu'elle licencie les troupes étrangères, et n'en lève » pas de nationales ; qu'elle convoque les états généraux, » et cherche avec les représentants de la nation des re» mèdes aussi prompts qu'efficaces pour arrêter des dés» ordres qui, en attaquant la constitution de la monar» chie, l'exposent à sa ruine ; et que l'accès auprès du » roi nous soit ouvert pour communiquer librement » avec sa Majesté, et pour l'aider de nos conseils. »

La reine-mère devient furieuse en lisant cette requête. La convocation des états généraux la fait trembler pour le pouvoir qu'elle préfère à la vie. La cour partage son ressentiment ; on répand le bruit affreux que le parti de Condé a formé le projet d'immoler le roi, sa mère et ses deux frères, d'éteindre la race des Valois, et de mettre sur le trône le prince qui, d'après les calomnies des catholiques les plus fanatiques, s'était déjà fait couronner dans la basilique de Saint-Denys.

Catherine n'écoute plus que sa colère ; trois hérauts se rendent à Saint-Denys, et somment le prince de Condé et tous ses adhérents de mettre bas les armes. Les confédérés tiennent conseil ; ils présentent une nouvelle

requête; ils ne demandent plus qu'une pleine et entière liberté de conscience, implorent la compassion de sa Majesté en faveur du peuple, et la conjurent de prévenir par sa sagesse les calamités qui le menacent.

Catherine, qui ne peut pardonner aux protestants d'avoir attaqué son autorité, veut qu'on les poursuive les armes à la main : Anne de Montmorenci combat son avis avec tant de force que le conseil décide que le connétable traitera avec Condé des moyens de rendre la paix à la France.

Le prince et le connétable se réunissent à La Chapelle, entre Saint-Denys et Paris. Le prince demande que l'exercice de la religion réformée soit libre dans toute la France. « Le roi n'y consentira jamais, dit Montmorenci; son dessein n'est pas de souffrir deux religions dans son royaume. Les édits favorables aux protestants ne doivent être regardés que comme provisoires; ils ne subsisteront que jusques à ce que sa Majesté ait trouvé le moyen de réunir tous ses sujets dans le sein de la véritable Église. La dernière résolution du monarque est d'être toute sa vie en guerre contre les schismatiques plutôt que de tolérer l'hérésie et de se rendre odieux aux puissances catholiques. »

Une déclaration aussi formelle et aussi inattendue indigne Condé, les Coligny et les autres protestants qui avaient accompagné le prince. Ils s'éloignent courroucés, n'ont plus d'espoir que dans leurs armes, achèvent de s'emparer de tous les postes voisins de Paris, et enlèvent tous les convois destinés pour la capitale, pendant que les lieutenants de Condé triomphent dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guyenne et le pays d'Aunis.

(1567) Le connétable demande au duc d'Albe d'envoyer à Senlis un détachement de ses meilleures troupes.

Le duc offre de marcher lui-même à la tête de toute son armée.

Catherine découvre alors toute la perfidie de Philippe II. Elle refuse d'introduire en France une armée plus forte que la sienne; elle ne demande qu'un détachement; le duc d'Albe charge le comte d'Aremberg de se rendre à Pontoise avec deux mille chevaux; et le prince de Condé détache contre eux d'Andelot et Montgommery.

Le connétable se décide à attaquer le prince de Condé. Son armée comprend dix-sept mille hommes, parmi lesquels on voit la gendarmerie française et les six mille Suisses qui ont ramené le roi à Paris.

Les troupes de Condé sont distribuées dans différents postes. Il n'a auprès de lui que douze cents fantassins et quinze cents cavaliers mal armés, sans aucun canon. Il forme l'héroïque résolution de hasarder une bataille; assemble un conseil de guerre parle, avec tant de raison, de chaleur et d'éloquence, que tout l'enthousiasme français électrise les chefs, et se répand dans l'armée.

Il occupe avec son corps de bataille le centre de la plaine. L'amiral est à sa droite, vers le village de Saint-Ouen. L'arrière-garde, commandée par Genlis et Vardes, est à la gauche devant Aubervilliers, où l'on a élevé un retranchement défendu par six cents arquebusiers. Condé place les fantassins les plus lestes devant les escadrons, et leur ordonne de faire un feu continuel sur les chevaux ennemis.

Au centre de l'armée du connétable sont les Suisses, protégés par une batterie de quatorze pièces de canon. Deux escadrons de gendarmes, commandés l'un par le connétable, et l'autre par le maréchal de Montmorenci, doivent les soutenir. Plusieurs compagnies d'hommes d'armes, à la tête desquelles on voit le duc de Montpen-

sier, le prince dauphin, le duc de Nemours, le duc de Longueville, ont devant elles l'élite des arquebusiers. On a placé vers La Chapelle deux régiments de vieilles troupes, que doivent seconder plusieurs escadrons aux ordres de Biron et du maréchal de Cossé. On voit briller à la gauche des Suisses les armes dorées d'un bataillon de Parisiens. La réserve est commandée par Montmorenci-Danville et par le duc d'Aumale. Les remparts de Paris et les hauteurs de Montmartre et de Belleville sont couverts de curieux impatients.

Le connétable donne le signal; Genlis et Vardes font des prodiges de valeur vers Aubervilliers. Coligny se jette avec furie sur les escadrons catholiques, déjà ébranlés par ses arquebusiers, les culbute et les disperse; le bataillon des Parisiens, se voyant abandonné par la cavalerie, se sauve vers la capitale : Condé s'élance, oppose une partie de sa troupe au maréchal de Montmorenci, se précipite avec l'autre sur le corps de bataille, étonné de la déroute de son aile gauche, et, secondé par le cardinal de Châtillon, qui combat en chevalier digne du nom qu'il porte, renverse hommes et chevaux. Le connétable fait de vains efforts pour rallier les siens; ils fuient, quoique supérieurs en nombre, et le laissent à la merci des vainqueurs. Entouré de quelques amis, le connétable combat avec la plus étonnante intrépidité; son sang ruisselle; la lame de son épée se rompt; il renverse à demi mort, d'un coup de la poignée de cette arme, celui qui lui tire un coup de pistolet dans l'épaule gauche, et qui le blesse mortellement.

Le prince de Condé apprend cependant que le fils du connétable a taillé en pièces un corps de protestants, et que Danville et le duc d'Aumale ont rassuré les Suisses et rallié les fuyards; il croit devoir ordonner la retraite, rassemble ses troupes victorieuses, les conduit à Saint-Denys dans le meilleur ordre; Coligny, emporté par son

cheval, dont les rênes ont été coupées, se trouve seul au milieu des ennemis, n'est pas reconnu, se dégage, et rejoint le prince de Condé.

Le connétable veut mourir sur le champ de bataille; son fils n'obtient qu'avec la plus grande peine qu'il se laisse transporter à Paris. Il y termine en héros une glorieuse vie.

Un envoyé turc, qui a été témoin de la bataille, s'écrie en parlant des protestants : *Si mon maître avait seulement à son service six mille de ces casaques blanches, il aurait bientôt fait la conquête de toute l'Europe.*

D'Andelot et le comte de Montgommery arrivent à Saint-Denys la nuit qui suit la bataille; les confédérés décident qu'on offrira à l'ennemi un nouveau combat : d'Andelot paraît le premier dans la plaine, traverse un champ de bataille couvert d'armes brisées et de cadavres défigurés, s'avance jusques aux portes de Paris, défie les ennemis au combat : personne ne lui répond; la mort du connétable a glacé le courage des catholiques.

Catherine de Médicis voulait remplacer Anne de Montmorenci par le duc d'Anjou, son fils chéri : Charles IX ne voulut pas y consentir; elle obtint alors pour le duc la place de lieutenant général du royaume, et comme ce prince n'avait que dix-sept ans, on lui donna un conseil composé de sept officiers généraux.

Les troupes et les nobles catholiques accouraient dans la capitale; Condé se crut obligé de quitter Saint-Denys, et d'aller vers la frontière au-devant de l'armée allemande qu'il attendait. Un corps de trois mille hommes, qui venait de Guyenne, le joignit à Montereau, et lui amena trois canons. Il prit Nogent et Épernay, quitta son armée, revint à Montereau, où la reine-mère lui avait promis d'envoyer des ministres du roi, autorisés à signer la paix, les attendit en vain pendant trois jours, et rejoignit ses guerriers.

Le duc d'Anjou s'avançait à la tête de plus de vingt-deux mille combattants; Condé avait à traverser la Champagne; un gros corps de catholiques était dans Châtillon; le duc d'Aumale gardait la Meuse avec trois mille cavaliers, levés pour le roi en Allemagne; les habitants de la campagne s'étaient retirés dans les villes avec leurs denrées et leurs bestiaux. La reine-mère arriva à Châlons avec les cardinaux de Bourbon et de Lorraine; elle espéra pouvoir encore tromper le prince de Condé, lui accorda une suspension d'armes de quatre jours, et consentit à voir, dans une négociation, les intérêts des réformés confiés au cardinal de Châtillon; mais, malgré la suspension d'armes, le comte de Brissac attaqua et tailla en pièces trois capitaines réformés trop confiants, et qui occupaient le bourg et le château de Sarry. Le prince de Condé, ne pouvant plus douter de la mauvaise foi de Catherine, partit à l'instant, fit en trois jours plus de vingt lieues, malgré des chemins rompus et des torrents de pluie, manœuvra avec habileté, passa la Meuse à Saint-Michel sous Verdun, et entra dans la Lorraine.

La négociation du cardinal de Châtillon à Châlons et ensuite à Vincennes près de Paris n'avait eu aucun succès; le cardinal était revenu auprès de Condé. Ce prince avait écrit à Charles IX; mais on n'entendait pas parler du prince Casimir, comte palatin, ni de son armée allemande. Les officiers et les soldats protestants étaient dans la plus grande inquiétude. « Que deviendrons-nous, » disaient-ils, dans des contrées étrangères, sans argent, » sans habits et sans vivres! » Condé et Coligny craignaient que l'armée ne se soulevât ou ne se débandât; Condé se montra partout avec un air riant et serein, se mêla aux conversations de l'officier et du soldat, répondit aux plaintes, aux murmures, aux reproches de la manière la plus propre à dissiper leurs alarmes, et à

ramener la gaîté française parmi eux. Coligny le seconda par le plus heureux emploi de toute son influence; bientôt on apprit que Casimir approchait, et la joie la plus vive ainsi que la confiance la plus entière régnèrent dans le camp.

Condé avait promis au prince Casimir de lui compter 100,000 écus au moment de son arrivée sur la frontière; il donna au trésorier de l'armée ses bijoux d'or et sa vaisselle. Tous les réformés qui marchaient sous ses ordres s'empressèrent de l'imiter; on ne put parvenir néanmoins qu'à former une somme de 30,000 écus; mais le prince Casimir s'en contenta.

Condé, se trouvant à la tête de près de douze mille Français, de plus de six mille reîtres et de trois mille lansquenets, passa la Marne auprès de Langres, et la Seine à Mussy-l'Évêque, gagna Auxerre malgré la présence du duc d'Anjou, dont les opérations étaient paralysées par la division qui régnait dans le conseil militaire de ce prince et par la légèreté de Catherine de Médicis, traversa l'Yonne, l'Eure et le Loing, voulut rétablir son armée de ses grandes fatigues, la mit en cantonnement dans les plaines fertiles de la Beauce, alla à Orléans, y fut joint par cinq mille Dauphinois ou Gascons, revint à son armée, la mena devant Chartres, forma le siége de cette ville, non seulement pour y établir une forte garnison qui pût désoler les environs de la capitale, mais encore pour forcer le duc d'Anjou à une bataille, attaqua avec force cette place, que Linières, d'Ardelay, la garnison et les habitants défendirent avec une rare valeur et une constance plus rare encore, et détacha l'amiral contre La Valette, que le duc d'Anjou avait envoyé à Loudun avec beaucoup de cavalerie pour inquiéter le camp des réformés, et dont Coligny surprit, tua ou enleva un grand nombre de cavaliers. La reine-mère, qui conservait toujours le terrible projet et l'espoir de

détruire la réforme, mais qui passait avec la plus grande rapidité de la confiance à la crainte, fut effrayée du succès de l'amiral, du danger de Chartres et de celui de la capitale. La reine d'Angleterre venait, d'ailleurs, de la faire assurer par son ambassadeur qu'elle ne souffrirait pas tranquillement l'oppression des protestants de France. Elle voulut de nouveau obtenir la paix : des plénipotentiaires des deux partis se réunirent à Longjumeau; des agents de la reine-mère, envoyés à Condé, se répandirent dans le camp de ce prince, parlèrent des dispositions bienveillantes du monarque, annoncèrent l'intention où était le jeune roi d'accorder aux réformés les conditions les plus avantageuses, plaignirent les soldats et les officiers de leur misère, de leurs besoins, de leurs fatigues extrêmes, vantèrent leur courage, rappelèrent toutes les douceurs d'une vie paisible, et leur donnèrent de si grandes assurances de la bonne foi de la cour que le camp des protestants ne retentissait plus que de plaintes, de reproches et de vœux pour la paix la plus prompte. Condé et l'amiral lui-même se crurent près d'être abandonnés par leur armée, et se virent obligés, malgré leurs alarmes, à signer un arrangement qui n'avait d'autre garantie que des promesses.

Par le traité de Longjumeau l'édit d'Amboise fut confirmé dans toute son étendue; on révoqua les restrictions, les exceptions, les interprétations de cet édit. Le prince de Condé fut reconnu parent affectionné du roi et son fidèle sujet; les confédérés furent déclarés fidèles, et rétablis dans leurs biens, charges, honneurs et dignités. Le monarque leur accordait le libre exercice de leur religion jusques au moment où il pourrait, avec le secours de la Providence, les réunir dans la même profession de foi; il les déchargeait de tout compte à rendre des deniers publics et de l'argenterie des églises; il s'engageait à avancer la somme de 300,000 écus due par les protestants aux reîtres et aux

lansquenets; il promettait de plus, par un article secret, de licencier les troupes étrangères et une partie des forces nationales lorsque Condé se séparerait de ses auxiliaires; et le prince, renonçant à toute alliance étrangère, promettait de rendre au roi toutes les places dont les réformés s'étaient emparés.

Le roi d'Espagne et le pape furent indignés d'une paix où le prince de Condé avait traité d'égal à égal avec son souverain, et qu'avait adoptée si précipitamment, disaient-ils, une femme sans énergie, sans principes, sans prévoyance, et qui voyait indifféremment arriver la paix ou la guerre, pourvu que son pouvoir ne fût pas troublé.

Condé se retira en Bourgogne dans Noyers, place assez forte pour le garantir d'une surprise; l'amiral et les autres chefs se réfugièrent dans leurs châteaux. Nîmes, Castres, plusieurs autres villes, et surtout la riche et puissante La Rochelle, s'élevèrent contre un traité fait sans leur participation, ne se pressèrent pas de retourner sous l'obéissance royale; et Catherine voyait avec une joie barbare et secrète leur résistance préparer l'exécution de ses noirs et perfides complots (1567).

Philippe II connaissait et encourageait cette affreuse politique qui devait être si funeste à la France, qu'il haïssait autant qu'il la redoutait; toujours soupçonneux et tyran, il venait de publier un nouvel édit contre les Maures; cet édit leur ordonnait d'adopter l'habillement, la langue et les usages des Espagnols, de faire inscrire leurs enfants depuis l'âge de cinq ans jusques à quinze, et de les placer dans des écoles où on leur enseignerait la religion catholique et la langue du pays.

Les royaumes que possédait Philippe en Europe et dans l'Amérique ne pouvaient cependant satisfaire cette ambition démesurée qui dévorait son âme cruelle; il ordonna au marquis de Mendoça de faire partir des côtes

occidentales du nouveau continent une expédition chargée de retrouver des terres où on avait vu de l'or. Alvaro de Mendagna, cousin de Mendoça, partit à la tête de cette expédition, et, après avoir parcouru une centaine de degrés de longitude, découvrit entre le sixième et le dixième degré de latitude méridionale la grande île de Sainte-Élisabeth, qui a trois cents lieues de tour, l'île presque aussi grande de Guadalcanar, et plusieurs autres îles formant avec les deux premières un archipel que les Espagnols ont nommé *îles de Salomon*.

Catherine de Médicis méditait d'autres moyens de maintenir sa puissance, et de se montrer digne alliée de Philippe II ; elle conserve toutes ses troupes nationales et étrangères malgré les dispositions du traité de Longjumeau, et les distribue sur les frontières et sur les passages des rivières. Les prêtres catholiques prêchent la guerre et les massacres. « Le zèle a ses fureurs, s'é» crient-ils, et la charité ses vengeances. Un roi n'est » pas tenu de garder la foi aux hérétiques, » ajoutent-ils dans leur délire sacrilége. Des milliers de protestants sont immolés, et le fanatisme frappe surtout les guerriers réformés les plus braves ; il demande à grands cris un massacre général des protestants. « Que » le roi se hâte de donner le signal, s'écrient des voix » féroces ; s'il le refuse, qu'on lui coupe les cheveux, » et qu'on donne la couronne à un prince *dont la* » *foi ne soit pas aussi morte*. » Rapin, gentilhomme de Condé, est chargé par Charles IX de porter au parlement de Toulouse, en qualité de commissaire du roi, l'édit relatif au traité de Longjumeau ; ce parlement l'avait condamné à mort, six ans auparavant, comme auteur d'un soulèvement de réformés. Deux amnisties avaient annulé l'arrêt, et néanmoins à peine est-il arrivé dans son château, sur les bords de la Garonne, que le parlement l'envoie arrêter, et lui fait couper la tête. René de

Savoie, comte de Cipières, parent et ami du prince de Condé, est tué en Provence avec trente gentilshommes qui l'accompagnent, et le comte de Sommerive, frère de Cipières, est l'auteur de ce crime; on surprend deux soldats qui sondent les fossés du château de Noyers. Condé réclame en vain la justice du monarque; il écrit au roi une lettre des plus fortes et des plus touchantes sur les malheurs des réformés et la mauvaise foi ainsi que les cruautés dont ils sont l'objet: Charles IX en est ému; il va trouver sa mère, et la prie de faire exécuter avec exactitude l'édit de Longjumeau. Catherine étonnée tâche en vain de lui rendre les protestants odieux; elle s'efforce en vain de lui persuader que l'autorité royale est perdue si les sectaires ne sont écrasés. L'Hôpital était parvenu à inspirer au roi des sentiments de modération et de justice: elle le découvre, jure sa perte, et l'abandonne aux noires calomnies des plus lâches courtisans.

On lit dans le conseil une bulle par laquelle le pape permet d'aliéner, du patrimoine des églises, des biens d'un revenu de 50,000 écus, à condition d'en employer la valeur à faire la guerre aux protestants. L'Hôpital obtient que cette bulle si effrayante pour la tranquillité publique ne soit pas publiée; mais le jeune roi ne peut résister aux perfides insinuations et aux accusations secrètes des courtisans vendus à Catherine et au parti des catholiques forcenés: il témoigne à L'Hôpital qu'il n'a plus de confiance en lui. Ce grand homme se retire en Beauce dans sa maison de campagne de Vignai: sa conscience, le sentiment de tout le bien qu'il a fait, le souvenir de tout le mal qu'il a empêché, sa gloire, l'affection de ses proches et les bénédictions de tous les vrais Français le suivent dans son asile, que la postérité devait honorer comme un temple. Le cardinal de Lorraine triomphe; et une nouvelle ère de malheurs commence pour la France.

La cour exige des réformés un nouveau serment : ils doivent jurer qu'ils ne rendront foi et obéissance qu'à Charles IX, leur légitime souverain; qu'ils ne prendront jamais les armes que par ses ordres; qu'ils n'entreront dans aucune confédération contre son service; qu'ils ne fourniront qu'à lui des contributions en argent ou en denrées; qu'ils révèleront au monarque ou à ses lieutenants tous les complots formés contre son autorité, et qu'ils se reconnaîtront pour infâmes et dignes du dernier supplice s'ils violent leur promesse.

Condé ne veut prêter ce serment qu'avec des modifications. La cour entreprend de se défaire de lui; des avis secrets l'en instruisent : il prie l'amiral de venir le trouver. Coligny se hâte de quitter le château de Tanlay en Bourgogne, et arrive à celui de Noyers.

La cour apprend que les deux principaux chefs des protestants sont renfermés dans le même château. Médicis, pour les mieux tromper, écrit à Condé des lettres remplies de protestations d'estime et de confiance; mais le prince n'est plus aveuglé par les artifices de Catherine: plus les lettres de la reine sont affectueuses, et plus il voit qu'il doit, ainsi que l'amiral, pourvoir à sa sûreté. Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général de la province de Bourgogne, reçoit l'ordre d'investir Noyers, et de prendre le prince de Condé mort ou vif. Tavanes se dispose à obéir; mais il envoie à ses amis des billets qui doivent être interceptés par le prince, et lui apprendre le sort qui l'attend. Condé écrit au roi la lettre la plus forte contre le cardinal de Lorraine, qu'il accuse de tous les malheurs et de tous les crimes qui ont ensanglanté la France. Il l'appelle prêtre infâme, tigre altéré de sang humain, monstre, ennemi mortel du roi et de la nation; il ajoute qu'il attendra à Noyers la réponse du monarque. Mais le 23 août, dès la pointe du jour, il sort de ce château, où l'on veut lui donner des

fers (1568); son épouse enceinte est dans une litière; un petit nombre de cavaliers la précèdent; madame d'Andelot est auprès d'elle; les enfants du prince, ceux de d'Andelot, leurs nourrices, leurs gouvernantes les suivent. Condé et Coligny ont à peine cent cinquante personnes avec eux; le capitaine Bois, à la tête de cent cavaliers, veille de loin à leur sûreté. Ils se dirigent à travers les montagnes et les forêts; ils arrivent sur les bords de la Loire : on leur indique un gué ignoré même de presque tous les gens du pays. Condé passe le premier, tenant dans ses bras le dernier de ses enfants, le comte de Soissons, qui n'est âgé que de deux ans : ils parviennent tous à la rive opposée. Dès le lendemain une grande inondation empêche de traverser le fleuve, même dans un bateau, et arrête les poursuites dirigées contre le prince et l'amiral. Bientôt ils rencontrent un grand nombre de nobles réformés qui leur amènent tous les hommes armés qu'ils ont pu réunir; enfin, à force de soins, de précautions, de feintes et de constance, ils arrivent à La Rochelle après une marche de vingt-sept jours des plus pénibles et des plus périlleuses.

Les Rochellois se livrent aux transports de la joie la plus vive; le prince de Condé se rend à l'hôtel-de-ville, où les citoyens sont réunis. Il déplore les malheurs de l'état. « Le roi, ajoute-t-il, est retenu dans une misé-» rable captivité par des ministres pervers, qui ne lui » permettent pas de garder la foi publique. Je suis forcé » de prendre les armes pour rétablir l'autorité du roi, » rendre aux lois leur vigueur et garantir ma vie, » ainsi que celle de tous les bons Français. Je vous sup-» plie de vous joindre à moi dans une entreprise aussi » noble : aidez-moi de tous vos moyens; je jure de ne » jamais vous abandonner, et, pour gage de mon ser-» ment, je vous confie tout ce que j'ai de plus cher, » ma femme et mes enfants. » L'assemblée est profon-

dément émue; le maire, les larmes aux yeux, lui offre au nom de ses concitoyens leurs biens et leurs vies, et le conjure de prendre leur ville sous sa garde.

La reine-mère n'apprend qu'avec la plus grande inquiétude la fuite de Condé : elle veut du moins s'assurer de la reine de Navarre et du jeune Henri. Le seigneur de La Mothe-Fénélon va de sa part la presser de se rendre avec son fils à la cour de France, où elle vivra en liberté, lui dit-il, sous la sauvegarde des traités, et pourra être utile à ceux de sa religion. Jeanne d'Albret voit d'autant plus aisément le piége qu'on lui tend que Losses, lui a-t-on dit, capitaine des gardes de Charles IX, suit de près Fénélon, et, aidé par Montluc, doit lui enlever ses enfants. Elle ne cache à Fénélon aucun des avis qu'elle a reçus. « Combien, ajoute-t-elle, j'ai à me » plaindre des ministres du roi! Ce n'est pas le monar- » que, mais le cardinal de Lorraine qui trame toutes » ces perfidies. » Elle congédie Fénélon, lui remet des lettres énergiques pour le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Bourbon, rassemble quelques forces à Nérac, en part avec dix compagnies d'infanterie, réunit successivement trente-deux autres compagnies, auxquelles se joint un corps de gendarmes, et parvient avec ses deux enfants à La Rochelle, où elle est reçue comme en triomphe.

D'Andelot, qui était en Bretagne, se trouva bientôt à la tête de trois mille combattants, et partit pour joindre le prince de Condé, avec lequel il voulait vaincre ou mourir. Condé s'empara de l'Aunis, d'une partie de l'Angoumois, du Poitou et de la Saintonge. Les protestants accouraient à lui des provinces les plus éloignées. D'Andelot, avec sa petite armée, échappa au duc de Montpensier et à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui gardaient les passages de la Loire avec des forces bien supérieures, et avaient annoncé les

plus brillants succès, traversa le fleuve à un gué que découvrit Montgommery vis-à-vis le village de Mézières, et fit sa jonction avec cinq cents cavaliers envoyés par Condé pour protéger sa marche.

Montpensier reçut des renforts, et s'avança jusques à Châtellerault, où il trouva sous les armes la noblesse catholique des environs. Condé, de son côté, allait recevoir un puissant secours. Jacques de Crussol, comte d'Acier, venait de lever, pour la cause des réformés, dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, vingt-deux mille fantassins et quinze cents cavaliers.

La reine-mère, effrayée de cette émigration des protestants vers La Rochelle, fit écrire par son fils, dans toutes les provinces, qu'il prenait sous sa sauvegarde tous ses sujets, quelle que fût leur religion, pourvu qu'ils se tinssent paisibles dans leurs maisons; mais, voyant qu'on ne se fiait plus à des promesses tant de fois violées, elle ne dissimula plus sa haine ni son désir de vengeance, et, entièrement livrée à l'esprit de vertige, elle fit paraître deux édits qui défendaient, sous peine de mort, l'exercice de la religion réformée, ordonnaient à tous les ministres de cette religion de sortir du royaume avant quinze jours, dépouillaient les sectaires de leurs dignités, charges et emplois publics, et commandaient aux magistrats de n'épargner que ceux qui abjureraient l'hérésie.

Le fanatisme dominait dans Paris avec tant de force que ces édits, qui devaient faire couler tant de sang, furent reçus dans cette capitale avec des transports de joie, et enregistrés au parlement au milieu des acclamations. Mais les réformés, s'élevant par une sorte de désespoir au-dessus de toutes les menaces, couraient aux armes, et ne respiraient que vengeance. Les souverains de l'Europe qui avaient embrassé la réforme ne voyaient plus, dans de malheureux protestants qu'on voulait con-

vertir ou exterminer, que des chrétiens courageux, incapables de sacrifier à la crainte leur honneur ni leur conscience. Condé répétait dans ses manifestes combien il était loin d'attribuer à Charles IX, qui avait tant de fois manifesté son amour pour la justice et la paix, les horribles violences exercées contre les réformés : il n'accusait de tant d'injustice et de cruauté que le cardinal de Lorraine, et un petit nombre de scélérats, ennemis comme lui des protestants, des Bourbons et du monarque.

Catherine voulut engager Maximilien II à faire usage de son autorité contre les princes de l'empire qui prendraient la défense de Condé. L'empereur la refusa, et l'exhorta dans sa réponse à se pénétrer des principes de tolérance qui avaient écarté de l'empire d'Allemagne les fléaux des guerres civiles et religieuses.

Condé et sa belle-sœur la reine de Navarre sollicitèrent la reine Élisabeth d'Angleterre de protéger la *cause sainte* qu'ils défendaient. Élisabeth répondit à la reine comme à une sœur chérie ; elle lui envoya 100,000 angelots, six pièces de canon et trois milliers de poudre ; elle exhorta ses sujets à exercer la plus grande hospitalité envers les réformés français qui, n'ayant pas pu joindre Condé, étaient venus chercher un asile en Angleterre. Condé remboursa les avances d'Élisabeth en vins, en eau-de-vie, en laines, en sel et en métal des cloches enlevées aux églises catholiques.

Il arma dans le port de La Rochelle une flottille de trente petits vaisseaux, embarqua sur ces bâtiments mille hommes des plus déterminés, et en donna le commandement à Châtellier-Portaud. Châtellier rançonna en deux mois un grand nombre de vaisseaux des puissances ennemies de la réforme, fit essuyer au commerce du Portugal des pertes évaluées à plus de

deux millions d'or, et conduisit ses prises en Angleterre. Les armateurs anglais demandèrent des lettres de marque avec la permission de leur souveraine; le cardinal de Châtillon leur en donna à condition qu'ils paieraient à l'armée des réformés les mêmes droits que Châtellier.

Condé prit Angoulême, Taillebourg, Saintes, Pons et Blaye, regardée comme la clef de la Guyenne; le comte de Brissac tailla en pièces, auprès de Périgueux, un corps de quatre ou cinq mille Provençaux commandés par Pierre Gourde et par le vieux Mouvans, trop confiant dans son courage; mais Condé, ayant fait sa jonction avec d'Acier, accourut pour venger sur le duc de Montpensier la défaite des braves Provençaux; le duc de Montpensier se retira avec la plus grande vitesse vers l'armée du duc d'Anjou, alla sous les murs de Châtellerault, s'y retrancha et fit sa jonction avec le frère du monarque. Le duc d'Anjou eut alors sous ses ordres six mille Suisses et vingt mille Français; Condé comptait plus de vingt-six mille hommes dans son armée; ils étaient tous Français, mais sa cavalerie n'était pas aussi forte que celle du duc.

Les deux généraux et les deux armées désiraient vivement de combattre; de vives escarmouches eurent lieu entre les deux avant-gardes commandées par Montpensier et Coligny; Condé manœuvra avec habileté, répara en grand capitaine une erreur de route causée par le brouillard, et qui pouvait devenir funeste à ses troupes, se plaça si avantageusement et se retrancha de manière qu'à la fin de la nuit, que les deux armées passèrent sous les armes malgré la pluie et le froid, le duc d'Anjou donna le signal de la retraite, et ne s'arrêta que sous les murs de Poitiers.

Le prince de Condé, maître de la campagne, prit un grand nombre de petites villes, vint à Mirebeau,

et détacha l'amiral, qui s'empara de Champigny, place forte et magnifique château du duc de Montpensier; l'aumônier de Montpensier, un cordelier féroce, s'était défendu avec un courage opiniâtre : on ne se souvint que trop de ses cruautés; il fut pendu. Le duc de Montpensier jura de le venger sur tous les protestants qui tomberaient entre ses mains; et, plus que jamais, on vit dans cette guerre impie le fer de l'assassin ou la main du bourreau terminer les jours de prisonniers qui venaient de se couvrir de gloire les armes à la main.

Catherine était retombée dans ses alarmes; un de ses envoyés vint à Mirebeau, et remit à Condé une lettre de la reine. « Mon fils et moi, lui écrivait-elle, gémissons des malheurs publics; nous nous repentons d'avoir suivi de pernicieux conseils.—Nous ne faisons la guerre qu'au cardinal de Lorraine, répondit le prince à l'envoyé ; quelque florissante que soit notre position, nous sommes prêts à mettre bas les armes, pourvu que le roi nous permette de servir Dieu suivant les lumières de notre conscience. » Médicis n'osa pas satisfaire le prince : elle redoutait trop le parti catholique.

Condé parvint jusques aux portes de Saumur, et prit d'assaut le monastère de Saint-Florent ; le duc d'Anjou fit attaquer Mirebeau : la garnison se retira dans le château et capitula. On frémit en lisant que la capitulation fut violée, et qu'on massacra le gouverneur et sa garnison composée de trois cents hommes.

Le duc d'Anjou assiégea le comte d'Acier dans Loudun; Condé, renonçant à la conquête importante de Saumur, accourut pour secourir d'Acier; les deux armées furent long-temps en présence, avides de se combattre : mais on était au mois de décembre; le froid était des plus rigoureux; les fantassins pouvaient à peine

manier leurs armes; les chevaux glissaient sur une terre couverte de glace, et entraînaient en tombant leurs cavaliers chargés d'armes pesantes; les vivandiers, ne pouvant plus supporter le froid, avaient cessé d'apporter des vivres; la disette était extrême; les catholiques, campés en plein air, souffraient bien plus que les protestants, qui pouvaient se mettre à couvert dans la ville: le duc d'Anjou prit le parti de passer la Creuse, de distribuer ses troupes dans les bourgs et les villages voisins de cette rivière, et d'attendre une saison moins cruelle.

La reine d'Angleterre n'avait cessé de favoriser cette religion réformée si persécutée en France par la cour de Charles IX et le parti catholique. Sa protection était d'autant plus grande qu'elle était protestante des plus zélées, et que, réunissant beaucoup de connaissances à beaucoup d'esprit, elle pouvait imprimer une grande activité à ses démarches. Elle avait visité avec beaucoup de solennité l'université de Cambridge et celle d'Oxford, répondu en grec à des harangues grecques, et prononcé des discours latins en l'honneur de ces corps académiques, si célèbres par les talents et les lumières de leurs membres (1566).

La chambre des communes la pressa peu de temps après de se marier, et de régler la succession au trône. « Mon intention, répondit-elle, est de prendre un » époux; mais je ne puis déclarer mon successeur sans » danger pour ma personne. » Elle savait en effet que les amis de Marie Stuart devenaient chaque jour plus nombreux en Angleterre, et que plusieurs comtés étaient prêts à prendre les armes en faveur de cette princesse.

Mais, pendant que tant de vœux se réunissaient en faveur de Marie, elle était malheureuse avec son mari; la présomption, les caprices ou plutôt la folie de Henri s'accroissaient chaque jour; il haïssait tous ceux qui avaient le plus d'influence à la cour; il ne pouvait souf-

frir particulièrement ni Bothwell, ni Murray, ni Lidington. Il menaça Murray de lui ôter la vie; un complot fut formé contre Henri. On a prétendu que Murray l'avait conçu pour conserver ses jours, et qu'afin d'assurer le succès de son entreprise, ou de perdre Bothwell, qu'il regardait comme son rival, il avait engagé ce lord à entrer dans la conjuration en lui donnant l'espérance d'épouser sa souveraine, après la mort de Henri.

Le mari de la reine tomba malade à Glascow; Marie Stuart se rendit auprès de lui, le soigna avec toutes les marques de la tendresse conjugale, le fit transporter dans une litière à Édimbourg, lorsque son état le permit, et, pour ne pas l'exposer à l'air humide et malsain de sa résidence ordinaire, le logea dans une habitation mieux située, au midi de la ville. Une mine fut creusée sous cette maison; on y mit le feu, et le cadavre de Henri fut lancé par l'explosion à une assez grande distance (1567).

Marie parut inconsolable. On accusa Bothwell de la mort de Henri; il offrit de prouver son innocence en combat singulier. Le comte de Lennox écrivit à la reine, demanda vengeance de la mort de son fils, et réclama contre Bothwell toute la rigueur des lois. Une proclamation de la reine ordonna de rechercher et d'arrêter les auteurs du crime. Bothwell présenta une requête au lord justicier d'Écosse, et demanda qu'on instruisît son procès: le jour de l'instruction fut indiqué; le comte de Lennox, suivant plusieurs historiens, n'osa pas se déclarer partie contre Bothwell; il se contenta de protester d'avance contre la décision des juges; mais malgré cette protestation, personne n'ayant paru pour poursuivre Bothwell, les juges le déchargèrent de l'accusation; leur sentence fut confirmée par le parlement d'Écosse, et un grand nombre de nobles qui lui étaient dévoués se réunirent non seulement pour défendre son innocence,

même par les armes, mais encore pour engager la reine à lui accorder sa main.

Bothwell, se sentant fortement soutenu, et craignant de ne pas obtenir le consentement de la reine, imagina d'avoir recours à la violence la plus coupable. Il rassembla huit cents cavaliers, osa enlever sa souveraine et la conduire au château de Dunbar. Son attentat était d'autant plus grand qu'il était marié avec une sœur du comte d'Huntley; mais l'archevêque de Saint-André déclara ce mariage nul comme ayant été contracté sans dispenses avec une personne dont Bothwell était parent aux degrés prohibés; et la sœur du comte d'Huntley, ayant de son côté accusé son mari d'adultère avec une de ses domestiques devant la cour du commissaire, une sentence de divorce fut prononcée contre lui. Il fit conduire alors la reine au château d'Édimbourg. Elle lui pardonna son enlèvement, le créa duc d'Orkney, et lui donna sa main. Les historiens les plus impartiaux ont reconnu que Marie Stuart, non seulement n'avait eu aucune part au complot tramé contre son mari, et qu'elle n'avait eu aucune connaissance de cette conspiration, mais encore qu'elle était convaincue de l'innocence de Bothwell. Combien on s'afflige néanmoins en voyant une reine telle que Marie Stuart épouser un homme dont l'insolence et les débauches étaient connues, qu'une grande partie des Écossais regardaient comme le meurtrier de Henri, et qui avait eu l'audace de l'enlever pendant que son mariage avec la sœur du comte d'Huntley n'avait pas encore été rompu!

Bothwell, parvenu au plus haut degré où la fortune pût l'élever, s'abandonna à la violence de ses passions, ne vit pas de combien de précipices il était entouré, et devint bientôt odieux à la nation.

Murray crut le moment favorable pour renverser le rival qu'il n'avait élevé si haut qu'afin de le précipiter

avec plus de facilité dans l'abîme. Son ambition était d'autant plus grande que sa mère prétendait avoir été mariée suivant les lois avec le roi d'Écosse Jacques V, et assurait que Murray était le fruit légitime de son union avec ce monarque. Plusieurs lords écossais se réunirent à lui, et ils levèrent un corps de troupes, sous le prétexte de défendre le jeune prince contre les attentats de Bothwell. La reine et son troisième mari furent obligés de se réfugier au château de Dunbar. Les confédérés, entrés dans Édimbourg, déclarèrent qu'ils voulaient punir les crimes de Bothwell, qui avait tué le roi, enlevé la reine, et conspiré contre la vie du jeune prince. Ils s'avancèrent contre les troupes que Marie avait levées, et qu'ils trouvèrent postées sur les hauteurs de Carbery. L'ambassadeur de France fit de vains efforts pour procurer un arrangement. Bothwell défia tous ceux qui l'accuseraient de la mort du roi : trois lords se présentèrent pour soutenir cette accusation, les armes à la main ; le courage de Bothwell s'éteignit ; il prit la fuite, et la reine, abandonnée au pouvoir des confédérés, fut conduite à Édimbourg, où la populace la traita avec la plus grande indignité, et ensuite enfermée dans le château de Lochleven, qui appartenait à Guillaume Douglas, frère utérin de lord Murray.

Guillaume Blackadder fut condamné à mort par une commission de jurés, comme complice du meurtre du roi. « Je suis innocent, dit-il avec force au moment de » subir son supplice ; mais je crois que Murray et Morton » sont les auteurs du régicide. »

Bothwell s'était refugié dans les îles Orcades ; sa tête fut mise à prix. Trois lords le poursuivirent ; il ne parvint qu'avec beaucoup de peine à se sauver à Norway.

Plusieurs lords écossais, étrangers à la confédération, s'assemblèrent cependant à Lamitton pour délibérer

sur les moyens de rendre la liberté à la reine. Élisabeth, qui, suivant plusieurs auteurs anglais, avait fomenté l'insurrection formée contre une princesse dont elle était si jalouse de la beauté, de l'esprit, des grâces, des lumières et de l'influence, parut vivement touchée de l'insulte faite à sa parente. Sir Nicolas Throgmorton fut chargé par cette princesse de menacer les confédérés d'Écosse de son intervention armée s'ils refusaient de rendre la liberté à Marie, à des conditions convenables. Les efforts de Throgmorton furent inutiles; il ne put pas même parvenir à voir la reine prisonnière. Les confédérés contraignirent Marie à signer des actes par lesquels elle abdiquait la couronne en faveur de son fils, et le comte Murray était nommé régent pendant la minorité du monarque. Le jeune prince fut couronné à Stirling, quoiqu'il ne fût âgé que de treize mois. Les lords qui s'étaient réunis pour la liberté de Marie n'osèrent opposer aucune résistance. Murray convoqua à Édimbourg un parlement qui confirma sa régence; il signa l'exécution de quatre serviteurs de Bothwell, qu'on avait déclarés convaincus d'avoir eu part à la mort du roi. « Nous » protestons devant Dieu, dirent-ils, que, d'après les » déclarations de Bothwell, Murray et Morton sont les » auteurs du meurtre du roi, et que la reine est inno- » cente. »

Mais Marie était catholique; on la croyait dévouée à son oncle le cardinal de Lorraine, ce fougueux persécuteur des protestants de France; les réformés d'Écosse la détestaient; Knox et leurs autres prédicateurs l'accusaient hautement dans les temples d'être complice de l'assassinat de son mari.

La cour de France voulait déterminer Élisabeth à forcer les Écossais insurgés de briser les fers de Marie. « La violence, répondit Élisabeth, pourrait compro- » mettre les jours de ma chère cousine; mais, tant que

» cette princesse sera captive; interdisons aux Écossais » tout commerce avec la France et l'Angleterre. »

Le commerce anglais, qu'Élisabeth avait résolu de tant favoriser, s'étendait chaque jour davantage. Le czar de Russie, Jean Basilowitz, envoya à la reine de la Grande-Bretagne, des extrémités de l'Europe, de riches présents composés des plus belles fourrures de ses états, et accorda de grands priviléges à tous les négociants anglais.

L'infortunée Marie parvint cependant à s'échapper du château de Lochleven avec le secours de George Douglas, frère du gouverneur. Elle se retira à Hamilton, où, avant peu de jours, elle se trouva à la tête de six mille hommes rassemblés par un grand nombre de lords, d'évêques et d'abbés réunis pour la défense de la reine et le soutien de l'autorité royale. « L'acte que j'ai signé à » Lochleven, dit-elle dans une proclamation, m'a été arra» ché par la crainte de la mort. » Et les lords spirituels et temporels, qui avaient pris les armes pour elle, déclarèrent son abdication nulle, comme forcée par la violence; elle envoya demander du secours en Angleterre et en France. Élisabeth vit avec peine que Marie se fût adressée au monarque français; elle fit néanmoins déclarer à Murray que toute la puissance d'Angleterre serait employée en faveur de sa cousine. On conseilla à Marie de se retirer à Dumbarton, place très-forte, où elle serait en sûreté jusques au moment où tous les fidèles Écossais auraient pris les armes pour soutenir ses droits. Elle partit pour Dumbarton avec ses guerriers; ils trouvèrent Murray avantageusement posté à Langside avec quatre mille hommes. Ils l'attaquèrent; mais ils furent défaits.

Marie prit la fuite avec la plus grande précipitation, ne consulta que ses alarmes, et, n'espérant plus trouver de sûreté dans cette Écosse où tant d'animosité pouvait à chaque instant s'élever contre une reine catholique et

une nièce du cardinal de Lorraine, elle s'embarqua dans le Galloway avec le lord Herries et un petit nombre d'autres personnes, débarqua dans le Cumberland, et fut conduite au château de Carlisle.

Quelle nouvelle série de malheurs attend cette reine infortunée, déplorable victime de la cruelle ambition de son oncle et de l'intolérance de son siècle! Elle écrit à Élisabeth : « Je suis venue chercher un asile dans vos » états; toute ma confiance est dans votre affection; que » je sois conduite incessamment devant vous. »

Ici commence à se développer cette conduite d'Élisabeth, où tout l'art d'une femme qui a joué si souvent le rôle d'un grand homme n'a pu voiler aux yeux de l'inflexible postérité le jeu honteux de passions iguobles et violentes et d'une hypocrite dissimulation : elle veut que sir François Knolles aille consoler la reine d'Écosse et lui promettre les secours de l'Angleterre; mais elle refuse de la voir. « Il faut auparavant, dit-elle, qu'elle se jus» tifie des crimes atroces dont elle est accusée. » Lord Herries apporte à Élisabeth une nouvelle lettre de Marie. Cette malheureuse princesse, que l'Europe a vue assise avec éclat et entourée de tant d'adorateurs sur le trône de France et sur celui d'Écosse, n'est plus qu'une captive que la calomnie poursuit et qui a recours aux supplications. « Que je paraisse en votre présence, dit-elle » à Élisabeth, que je puisse répondre à mes accusa» teurs; la justice et la raison exigent que, vous apparte» nant de si près par le sang, je sois entendue dans mes » réponses, et je trouve une assistance dans mes mal» heurs. Soutenez-moi contre des sujets rebelles, ou » permettez-moi d'avoir recours aux puissances du con» tinent. Pourquoi suis-je prisonnière dans le château » de Carlisle? ne suis-je pas venue volontairement dans » votre royaume? n'ai-je pas dû avoir toute confiance » dans l'affection que votre Majesté m'a tant de fois

» témoignée dans ses lettres, dans ses messages, dans » ses mémoires? »

Dans quel embarras ne fut pas le conseil d'Angleterre! Si Marie avait la liberté de se retirer, elle passerait en France; le cardinal de Lorraine ferait revivre les droits de cette princesse à la couronne d'Angleterre; l'alliance de l'Écosse et de la France serait renouvelée; le parti anglais serait perdu en Écosse. D'un autre côté, l'Europe entière ne regarderait-elle pas la détention de Marie comme l'acte le plus injuste et le plus inhumain? cette captivité ne pourrait-elle pas inspirer aux Anglais une grande compassion en faveur de Marie, et faire naître des mouvements dangereux en faveur de cette héritière présomptive du trône d'Angleterre?

Mais une haine puissante était dans le cœur d'Élisabeth contre une rivale qui pouvait lui disputer la couronne, et qui l'emportait sur elle par sa beauté et les agréments de sa personne. Elle rougissait de compromettre l'autorité royale en fondant la détention de Marie sur l'accusation de sujets qu'elle regardait comme des révoltés; elle savait qu'elle blesserait la justice en exerçant une juridiction qui ne lui appartenait pas sur une souveraine indépendante à qui elle devait l'hospitalité. Mais sa jalousie l'emporte; elle ne peut résister à la satisfaction secrète de voir humiliée, en quelque sorte à ses pieds, la rivale qu'elle déteste; elle force la comtesse de Lennox, sur laquelle elle a le plus grand empire, à la supplier par une pétition solennelle de faire poursuivre Marie d'Écosse comme coupable du meurtre de son fils lord Darnley. Elle fait sommer le comte de Murray de paraître en Angleterre devant des commissaires anglais, et de rendre compte du cruel traitement qu'il a fait souffrir à sa souveraine, qu'elle est disposée comme sa cousine et comme reine à soutenir contre ses ennemis.

Murray ne soupçonne que trop les véritables sentiments d'Élisabeth, il consent à avilir la majesté du trône de sa patrie; il reconnaît une juridiction étrangère; il fait expédier, sous le grand sceau d'Écosse, une commission d'après laquelle il doit se rendre auprès des commissaires d'Élisabeth avec d'autres pairs laïques ou ecclésiastiques, quelques autres personnes, et le célèbre George Buchanan, qui, après avoir professé avec distinction la grammaire et la littérature à Paris, au collége de Sainte-Barbe et à celui du cardinal Le Moine, et en Portugal à l'université de Coïmbre, avoir composé ses tragédies et ses paraphrases des psaumes, été nommé précepteur de Jacques VI, et travaillé à son histoire d'Écosse, avait embrassé la religion réformée, et était devenu l'ennemi de Marie, dont il avait reçu les bienfaits, et avait été un des plus grands admirateurs.

Ils vont à Yorck auprès du duc de Norfolk, du comte de Suffolk et de sir Ralph Sadler, commissaires d'Élisabeth.

La reine d'Écosse y envoie Jean Lesley, évêque de Ross, lord Herries et plusieurs autres lords pour travailler à un accommodement sous la médiation de la reine d'Angleterre. Mais bientôt ils voient qu'Élisabeth veut être juge entre Marie et Murray; ils protestent contre cette prétention. « Notre souveraine, disent-ils, » n'entend reconnaître aucun juge sur la terre; elle est » souveraine indépendante; et Dieu seul est au-dessus » de sa couronne. » Les commissaires anglais soutiennent la supériorité de l'Angleterre sur l'Écosse; ceux de Marie présentent le récit de toutes les révoltes suscitées contre leur souveraine. « Les lords écossais n'ont » pris les armes, leur répondent les amis de Murray, » que pour punir Bothwell de la mort du roi Henri. » La reine, fatiguée du gouvernement, a volontairement » abdiqué la couronne en faveur de son fils, et nommé

» le comte Murray régent pendant la minorité du mo-» narque. » Les commissaires de Marie nient ces assertions, demandent que la reine d'Angleterre aide leur souveraine à recouvrer la couronne, et montrent une protestation par laquelle les comtes d'Argyle accusaient Murray et Morton du meurtre de Henri.

Murray commence à concevoir des craintes; il reçoit avec empressement les ouvertures confidentielles que lui fait le duc de Norfolk, dont le caractère était conciliant, et qui avait toujours désiré de voir Marie succéder à Élisabeth: il paraît adopter les propositions de Norfolk. Ils conviennent que le comte cessera d'accuser la reine Marie; que le duc de Norfolk le fera rentrer dans la faveur de cette princesse; qu'il obtiendra d'elle la confirmation de la régence de Murray, et que la reine et le comte travailleront de concert au bien des deux nations.

Élisabeth évoque à Londres l'affaire de Marie; elle nomme une nouvelle commission pour l'examiner. Les commissaires écossais lui disent que Norfolk favorise Marie, et a formé le projet de l'épouser. Elle l'exclut de la nouvelle commission.

Norfolk trouve le moyen de faire connaître à Marie l'arrangement dont il était convenu avec Murray. Elle en fait part à un de ses confidents dont elle est bien éloignée de soupçonner la fidélité, et qui est un espion vendu au comte de Morton. Le comte, en apprenant par son espion la démarche de Murray, s'irrite contre son collègue et révèle au comte de Leicester tout ce qui s'est passé entre Norfolk et le régent. Leicester le découvre à la reine d'Angleterre; Élisabeth témoigne son mécontentement à Norfolk, qui lui avoue avec la plus noble franchise son zèle pour assurer au jeune Jacques VI la succession au trône d'Angleterre.

Les collègues de Murray le pressent plus que jamais de poursuivre son accusation contre Marie. Le ministère

anglais l'environne de séductions à ce sujet; il produit, avec une répugnance affectée, de prétendues confessions de ceux qui avaient été mis à mort comme complices du meurtre de Henri, l'abdication forcée de Marie, des décrets de la faction assemblée en parlement, et des copies de lettres et de vers sans date ni souscription adressés, dit-il, à Bothwell par la reine d'Écosse, écrits suivant lui de la main de cette princesse, et trouvés sur un des domestiques du comte de Bothwell. Murray et ses associés avaient composé ces pièces et ces vers, suivant Smolett, célèbre et impartial historien anglais; et le comte y joint, pour prouver encore devantage une correspondance criminelle entre Bothwell et la reine d'Écosse avant la mort de Henri, un écrit intitulé *la Découverte*, ou plutôt une accusation contre Marie, fondée sur de prétendus aveux ainsi que sur de fausses et malignes interprétations; et c'est Buchanan qui avait composé cet écrit atroce et calomnieux, *à la honte éternelle*, dit Smolett, *de cet incomparable génie* (1568).

Marie avait été transférée de Carlisle à Bolston dans le comté de Lancastre, et ensuite au château de Tutbury dans le comté de Stafford. Élisabeth, malgré sa jalousie contre cette malheureuse reine, méprisait ses calomniateurs; elle lui écrit, tâche de la consoler, lui déclare qu'elle croit fausses et malicieuses les accusations de ses ennemis, et l'exhorte à supporter avec patience une prison où elle est plus proche de la couronne d'Angleterre que si elle était restée dans son royaume d'Écosse.

Mais la justice, la compassion et la grandeur d'âme sont souvent vaincues dans le cœur d'Élisabeth par la haine et l'envie; elle refuse à Marie la faculté de répondre elle-même devant la noblesse d'Angleterre et les ambassadeurs des puissances étrangères. Marie défend alors à ses commissaires de s'occuper de ses démêlés avec les insurgés d'Écosse. La commission nommée par Éli-

sabeth est dissoute; l'évêque de Ross présente au conseil d'Angleterre un message de sa souveraine adressé à Élisabeth : « Si j'étais admise, dit Marie, en la présence de » ma bonne sœur, comme l'ont été mes adversaires, » non seulement je justifierais aisément ma réputation » contre leurs attaques, mais encore je prouverais qu'ils » sont les auteurs du meurtre dont ils osent m'accuser. »

Lord Patrice Lindsay, apprenant cette déclaration, défie au combat lord Herries, si ce lord l'accuse de la mort de Henri. « Je ne charge pas Lindsay en particu- » lier, répond lord Herries; mais les noms des coupables » seront produits dans le temps convenable; et si Lind- » say veut entreprendre leur défense, je suis prêt à ac- » cepter le défi. » L'évêque de Ross continue de soutenir le contenu du message, demande en vain au conseil d'Élisabeth une copie des allégations produites contre sa souveraine; et l'ambassadeur de France presse aussi inutilement la reine d'Angleterre de ne pas refuser la juste demande de Marie.

Murray parvient à se réconcilier avec Norfolk; ce duc lui confie le projet qu'il a formé d'épouser la reine d'Écosse, et de marier sa fille unique Marguerite avec le jeune Jacques VI; il s'engage envers Élisabeth pour une somme de 2,000 livres qu'elle prête au régent; il prie le comte de Westmoreland de laisser passer en sûreté le comte de Murray lorsque ce lord retournera en Écosse. La perfidie de Murray se manifeste de nouveau; il découvre à Élisabeth les secrets de Norfolk; la reine d'Angleterre redoute le double mariage; elle s'engage verbalement dans une ligue avec le régent d'Écosse pour la défense du jeune prince ou plutôt pour sa captivité, lui promet de le soutenir à la tête de l'administration de l'Écosse, lui prête de l'argent, lui en promet davantage, et lui permet de retourner dans le royaume qu'il veut continuer de gouverner.

Le duc de Châtellerault arrive de France à Londres, et croyant seconder les vues d'Élisabeth, « Si on dé» pouille de la régence, dit-il à cette princesse, le comte » de Murray, qui en est indigne, et si on me la confie » conformément à mon droit, je terminerai bientôt la » guerre civile, et je rétablirai ma souveraine sur son » trône sans répandre une goutte de sang. ». Élisabeth, qui ne peut supporter l'idée de revoir Marie régner sur l'Écosse, lui déclare qu'elle emploiera contre lui la force des armes s'il veut attaquer Murray ou méconnaître l'autorité du jeune prince, ne lui permet pas de voir Marie, et le fait arrêter à Yorck. Le duc de Châtellerault, relâché d'après la prière de Marie et celle de l'ambassadeur de France, retourne en Écosse avec lord Herries et le commandeur de Kilwining, et y lève quelques troupes au nom de Marie. Murray lui propose une conférence à Édimbourg pour une pacification; il s'y rend sans méfiance avec lord Herries; le traître Murray les fait arrêter, et les renferme dans le château de cette ville (1569).

Élisabeth cependant avait à s'occuper de bien d'autres affaires que celles d'Écosse, et alors son génie n'était plus asservi par la jalousie.

Le duc d'Albe persécutait plus que jamais les réformés des Pays-Bas. Un grand nombre de familles flamandes passèrent en Angleterre, s'y établirent sous la protection de la reine, et étendirent le commerce de ce royaume. Des pirates ayant amené en Angleterre des vaisseaux biscayens chargés d'une somme considérable pour le duc d'Albe, Élisabeth se saisit de cet argent par forme d'emprunt, et donna des sûretés pour le paiement de cet argent à l'ambassadeur d'Espagne. Le duc d'Albe en demanda hautement la restitution, et, n'ayant pu l'obtenir, fit arrêter tous les marchands anglais qui étaient dans les Pays-Bas, et saisir leurs propriétés. Élisabeth

donna les mêmes ordres contre les marchands des Pays-Bas qui se trouvèrent en Angleterre ; l'ambassadeur d'Espagne distribua contre elle des libelles scandaleux; elle lui fit donner des gardes pendant deux jours, et se plaignit de son insolence à Philippe II; ce monarque n'ayant donné à la reine aucune satisfaction, les communications furent interrompues plus que jamais entre l'Angleterre et les Pays-Bas, et les négociants anglais envoyèrent leurs marchandises à Hambourg. Philippe défendit le transport des huiles, des aluns, des sucres et des épiceries de ses états dans la Grande-Bretagne, confisqua les vaisseaux anglais qu'il surprit en Espagne; et, ce qui est horrible, un grand nombre de sujets de la couronne d'Angleterre furent envoyés aux galères ou jetés dans les cachots de l'inquisition. Philippe voulut aussi former des liaisons avec le duc de Norfolk et le comte d'Ormond, pour les engager à faire naître la guerre civile en Angleterre; mais ils rejetèrent ses propositions avec fierté, et les découvrirent à la reine.

Et comment le tyran des Espagnes aurait-il pu avoir d'autres pensées? quelle conduite n'avait-il pas tenue avec son fils! Il avait eu de son mariage avec Marie de Portugal, sa première femme, l'infant don Carlos. Ce jeune prince était navré du despotisme sanguinaire de Philippe. Les persécutions que le duc d'Albe faisait éprouver aux protestants des Pays-Bas remplissaient son âme de douleur et d'indignation; son caractère, que ses ennemis ont appelé violent, ne lui avait pas permis de cacher les sentiments qui l'agitaient; et Philippe haïssait d'autant plus celui qui pouvait un jour renverser tout le système de sa politique que la belle Marie de France, fille de Henri II et troisième femme de Philippe, avait été dans le temps promise à don Carlos, et aurait peut-être préféré la main de l'infant à celle du monarque.

On accuse don Carlos de vouloir s'échapper de la cour de son père, se rendre dans les Pays-Bas et y protéger les réformés, avec lesquels, disait-on, il était en correspondance secrète depuis plusieurs années. Les prêtres espagnols croient déjà voir le protestantisme détruire leur pouvoir, anéantir leurs richesses, abolir l'inquisition, renverser leurs chaires et démolir leurs temples; ils accroissent les craintes et l'irritation de Philippe; il va dans l'appartement de son fils, l'arrête de ses propres mains, et le fait garder avec la plus grande exactitude; il veut justifier sa conduite dans toutes les cours de l'Europe. « Les fautes du prince, écrit-il » à sa sœur Marie de Castille, épouse de Maximilien II, » ce souverain si différent de Philippe, sont devenues » telles que, pour remplir mes devoirs envers Dieu et » pour satisfaire à ce que je dois aux peuples qu'il lui » a plu de me confier, je n'ai pu différer davantage de » m'assurer de sa personne et de le faire emprisonner. » Votre tendresse maternelle vous fera connaître combien cette résolution a dû coûter à mon cœur; j'ai » cru devoir faire à Dieu un sacrifice de ma chair et » de mon sang, et préférer le bien général à toutes les » considérations humaines. Les nouveaux motifs qui se » sont joints aux anciennes raisons de faire ce que j'ai » fait sont de nature à ne pouvoir vous être découverts » à présent; votre Majesté ne pourrait les entendre sans » sentir renouveler ses douleurs; elle les apprendra dans » d'autres circonstances : je me crois cependant obligé » de la prévenir que ma conduite à l'égard du prince » n'est fondée sur aucun vice capital, ni sur aucun » crime déshonorant. Selon toute apparence il ne s'en» suivra point d'autre punition; ce n'est pas non plus » que je regarde cet emprisonnement comme un remède » à ses désordres : ma conduite est appuyée sur des rai» sons auxquelles le temps ni aucune autre chose ne

» peuvent remédier..... » Quelles réflexions fait naître cette lettre!

(1568) Six mois après, don Carlos meurt dans sa prison; la reine Isabelle le suit de près dans la tombe (1568). De combien de récits divers et d'opinions différentes ces deux morts ont été l'objet! Le génie de Schiller les a immortalisées; la barbarie et la dissimulation de Philippe l'ont fait regarder comme l'assassin de sa femme et de son fils. S'il n'a pas ordonné qu'ils cessassent de vivre, quelle terrible punition des crimes de sa vie que ce soupçon destiné à traverser les siècles sans être jamais affaibli par le temps!

La tyrannie de Philippe causa un terrible soulèvement parmi les Maures; ceux qui habitent les montagnes d'Alpuxarras, et qui composent près de cent mille familles, prennent les armes, élisent un roi et massacrent les chrétiens qu'ils rencontrent; les chrétiens égorgent douze cents femmes maures; l'insurrection devient générale dans le royaume de Grenade. Les Maures, vaincus dans trois batailles rangées, n'en deviennent que plus furieux; leur désespoir est d'autant plus redoutable que Philippe ordonne à ses soldats de réduire tous les prisonniers à l'esclavage.

La guerre civile et la guerre de religion embrasaient l'Europe depuis les colonnes d'Hercule jusques au Zuyderzée. Le prince de Condé et le duc d'Anjou allaient rouvrir la campagne dans cette malheureuse France où le souffle empoisonné de Philippe II ne cessait de faire naître tant de calamités. La guerre avait dévoré les sommes considérables que Condé avait dues aux Anglais, aux Rochellois, à l'argenterie des églises, aux contributions levées sur terre et sur mer; il avait besoin de nouveaux fonds pour soudoyer les auxiliaires qu'il attendait de l'Allemagne, et pour faire subsister les nobles des provinces méridionales qui avaient sacrifié leurs biens à

leur religion : il convoque à Niort les principaux confédérés, ils décidèrent sur sa proposition que l'on vendrait à l'enchère tous les biens du clergé dans les provinces où dominait la réforme; et la reine de Navarre, Condé, les Coligny, La Rochefoucauld et les plus riches des autres confédérés hypothéquèrent tous leurs domaines pour garantir l'acquisition de ceux du clergé.

Le duc d'Anjou, indépendamment de quatre mille reîtres commandés par le margrave de Bade, avait reçu un corps de Provençaux à la tête duquel était le comte de Tende. Il se rendit à Confolens, et détacha le capitaine La Rivière pour s'emparer de Cognac (1569) : l'amiral repoussa le capitaine La Rivière jusque dans le château de Jarnac, où il le força de capituler. D'Anjou avait pris Ruffec, Mêle et quelques autres places, et fait passer les garnisons au fil de l'épée. Condé, très-inférieur en forces, était forcé d'éviter une action générale. Le duc d'Anjou fait réparer le pont de pierre de Châteauneuf, et former à côté un pont de bateaux plus large et plus commode; l'amiral, à qui l'ennemi était parvenu à dérober la connaissance du pont de bateaux, à la construction duquel on n'avait travaillé que pendant les ténèbres, et persuadé que le duc d'Anjou ne pourrait dans une nuit faire passer ses troupes et son artillerie sur le pont de pierre, qui était long et très-étroit, alla à Bassac, à deux lieues de Châteauneuf, ne laissant auprès des catholiques que huit cents arquebusiers et huit cents chevaux, commandés par Montgommery, Soubise et La Noue. Il était d'autant plus tranquille que le prince de Condé occupait Jarnac avec la cavalerie du corps de bataille, et pouvait rassembler en moins de six heures toute son infanterie, et particulièrement un corps de six mille hommes placé dans Cognac et commandé par d'Acier.

Quels funestes résultats devait avoir l'erreur de Coli-

gny ! Ils furent d'autant plus malheureux que les réformés, laissés sur les bords de la Charente, et partageant la confiance de l'amiral, obtinrent de leurs officiers la permission de chercher une plus grande abondance de vivres dans les châteaux et les villages voisins.

La nuit du 13 mars, le duc d'Anjou ordonne à Montpensier de se porter au-delà du pont. Montpensier a sous ses ordres le prince dauphin, son fils, Henri, duc de Guise, fils du fameux François de Lorraine, Biron, Brissac et plusieurs autres chefs de guerriers. En moins de deux heures il fait passer sur la rive gauche l'avant-garde et l'artillerie; il avance en silence; il n'est reconnu qu'à la pointe du jour par un officier protestant qui commande une patrouille. L'officier donne l'alarme, et court à toute bride avertir l'amiral. Coligny dissimule son trouble, dépêche un aide de camp au prince de Condé, le prié de commencer la retraite, attend pendant trois heures les troupes dispersées dans les quartiers voisins, et qu'il ne veut pas abandonner, se met en marche, et voit paraître les catholiques. D'Andelot et La Noue les reçoivent avec le plus grand courage; mais Guise, Martigues, Brissac, Monsalès et Sourches arrivent avec leurs escadrons, et renversent la troupe de La Noue après le combat le plus opiniâtre. La Noue démonté est pris et conduit à Montpensier. Ce féroce ennemi des réformés prononce l'arrêt de mort de La Noue. Martigues se jette aux genoux du prince. « Ah ! Monseigneur, s'écrie-t-il, faites grâce » à *mon cher Breton*, sauvez le héros de la chevalerie » française. » Il obtient la vie de La Noue.

D'Andelot, plus heureux que son ami, fait plier devant lui les catholiques; mais, voyant le nombre des ennemis augmenter sans cesse, il abandonne Bassac. Condé accourt au secours de son avant-garde; il la voit presque entièrement enveloppée par les catholiques : son courage et le calme de son âme s'accroissent avec le danger. Il forme sa

troupe dans une petite plaine, à la gauche de Coligny; il parle avec chaleur aux valeureux guerriers qui l'entourent : « Que le nombre des papistes ne vous étonne » pas : le Dieu que nous servons est le Dieu des armées; » les troupes les plus nombreuses sont devant lui comme » une paille légère qu'il dissipe d'un souffle. Si cette » journée ne doit pas être heureuse, que le malheur ne » tombe que sur la tête de Condé ! » Il prend son casque; il avait un bras en écharpe des suites d'une chute de cheval. Sa cornette flotte auprès de lui; on y lit ces mots : *Doux le péril pour Christ et le pays.* Il reçoit un coup de pied du cheval du comte de La Rochefoucauld; sa jambe est cassée. « Souvenez-vous, s'écrie-t-il, que Condé, » le bras en écharpe et la jambe fracassée, ne craint » pas de donner bataille pour sa religion et pour » sa patrie. »

Les réformés s'élancent sur leurs ennemis avec la rapidité de la foudre; Condé renverse l'escadron du duc de Guise, celui de La Valette, les arquebusiers à cheval du comte de Brissac, le régiment de Nevers commandé par le comte de La Mirande, les corps de Martigues et de Chauvigny. Le duc d'Anjou joint le duc de Montpensier avec l'élite du corps de bataille. Condé est attaqué en tête par deux mille chevau-légers, à droite par deux mille cinq cents reîtres, à gauche par cinq cents lances. Son audace devient plus qu'humaine : il se flatte que Coligny a rallié les siens, et vient à son secours; mais l'avant-garde est en déroute. On le voit sans cesse parcourir les rangs, les rallier et les conduire à l'ennemi. Le duc d'Anjou a deux chevaux tués sous lui; le cheval de Condé est tué; le héros se défend à genoux : il demande son second cheval de bataille; les écuyers qui le tenaient viennent d'être massacrés. Le combat devient encore plus terrible. Un vieux gentilhomme, Lavergne de Tressan, au milieu de vingt-cinq de ses fils ou neveux, couvre le

prince de son corps défaillant : il est tué avec quinze des siens, et les dix autres, percés de coups, sont pris par l'ennemi.

Condé, seul au milieu des morts et des mourants, lutte encore contre la fortune; mais sa cornette disparaît avec ceux qui la gardent : il se soumet à son sort; il appelle d'Argence, lève la visière de son casque, lui présente un de ses gantelets. D'Argence lui promet la vie, le relève, le porte sous un arbre; les soldats et les officiers catholiques entourent le héros, l'admirent et le plaignent. Mais des ordres secrets avaient été donnés : on devait tuer le chef des protestants partout où on le rencontrerait. Montesquiou, capitaine de la garde suisse du duc d'Anjou, arrive auprès de l'arbre au pied duquel est le prince; on lui montre l'héroïque prisonnier. *Tue, tue!* s'écrie-t-il, et il lui tire par derrière un coup de pistolet dans la tête. Le prince expire; la gloire le couronne; et Montesquiou, trop indigne de son nom illustre, est à jamais déshonoré comme un vil assassin.

Mais quels funestes présages va rassembler le duc d'Anjou autour de sa tête! Il rassasie ses yeux du spectacle d'un prince de son sang et d'un héros français étendu sans vie, le fait placer par une horrible dérision sur une vieille ânesse, ordonne qu'on le porte dans la galerie basse du château de Jarnac, et veut que tous les prisonniers protestants viennent voir ses déplorables restes.

Catherine de Médicis et le roi étaient allés à Metz pour défendre la frontière menacée par les Allemands, alliés de Condé. Avec quelle joie ils apprennent la mort de ce grand prince! On célèbre à Madrid l'événement que l'on appelle le triomphe de la foi; on envoie au pape des drapeaux pris sur les vaincus; il en décore les voûtes de l'église; il ordonne des fêtes publiques; il

assiste à des processions à pied et suivi de tous les cardinaux.

L'amiral rassemble à Tonnay-Charente les débris de l'armée vaincue; la reine de Navarre présente à ces troupes immortalisées par leur constance son fils Henri, et son autre Henri, son neveu ou plutôt son second fils le jeune prince de Condé; elle leur parle avec la plus grande sensibilité et la plus grande énergie : des cris d'applaudissements s'élèvent dans tous les rangs. *Je suis tout à vous*, leur dit le prince de Navarre profondément ému; *votre cause est la mienne; vos intérêts sont les miens; je ne les abandonnerai jamais; j'en jure ma vie et mon honneur.* Le prince de Condé fait le même serment : Jeanne d'Albret les embrasse avec enthousiasme; les soldats agitent leurs armes avec transport; le prince de Navarre est proclamé leur chef, et son cousin lui est associé dans le commandement (1569). Henri de Navarre n'a que seize ans, et déjà on voit dans ses regards le présage d'une grande destinée. « Ne quittez pas un moment Coligny, lui dit sa mère; » qu'il soit votre guide, votre père, et profitez de ses » leçons. »

L'amiral fait la revue des troupes avec ses deux élèves, laisse une forte garnison dans Cognac, et va vers Saint-Jean-d'Angely, qui peut opposer une grande résistance. Le duc d'Anjou attaque en vain Cognac, Saint-Jean-d'Angely et Angoulême. Coligny avait ranimé si vivement le courage des réformés, manœuvré avec tant d'art, et occupé avec tant d'habileté les positions les plus avantageuses que toutes les entreprises des catholiques échouaient l'une après l'autre. Il ne pouvait néanmoins continuer la guerre qu'en procurant à son armée un argent dont elle était absolument dénuée. Il obtint à Londres d'assez grandes sommes en payant de forts intérêts, et en y mettant en gage les diamants et les bijoux

de la reine de Navarre, du prince de Condé, du comte de La Rochefoucauld, les siens et ceux de tous les autres chefs. D'Andelot alla dans le Poitou pour y faire vendre à l'enchère des biens du clergé, et emprunter de l'argent au nom des princes; il réussit : mais, revenu à Saintes, il y périt d'une fièvre maligne. La mort de ce guerrier si franc, si loyal, si intrépide, si audacieux, que l'on nommait l'Achille des protestants, renouvela tout ce que celle de Condé avait fait éprouver aux réformés. L'amiral fut accablé par la perte de son frère : le sentiment de ses devoirs envers sa patrie et les protestants releva son courage, et rendit sa constance héroïque.

Les catholiques du Béarn, croyant la puissance des réformés détruite par la victoire de Jarnac, s'étaient emparés de plusieurs places, et s'y étaient livrés à tous les excès de la dissolution et de la barbarie. Charles IX envoya des troupes à ces rebelles; et, ajoutant à cette violation de l'indépendance des états de Jeanne d'Albret une dissimulation ou plutôt une calomnie aussi absurde qu'indigne d'un monarque français, il dit, dans une commission adressée au parlement de Toulouse, qu'il envoie ces troupes *pour conserver le pays à la reine et au prince de Béarn, captifs des prétendus réformés.*

Lomagne de Terride, qui commandait la petite armée de Charles IX, soumit toute la province, excepté la forteresse de Navarreins, convoqua, au nom du roi de France, de prétendus états généraux du pays, composés uniquement de catholiques, fit révoquer les ordonnances de Jeanne d'Albret sur la religion, dépouiller les protestants de leurs emplois, confisquer leurs biens et contraindre le pays à rembourser les sommes qu'il avait empruntées à l'Espagne pour le conquérir. La reine de Navarre se hâta d'envoyer des munitions et de l'argent aux commandants d'un corps de quatre ou cinq mille réformés réunis dans le Querci, et leur or-

donna de reconquérir le Béarn, et de protéger contre Montluc et le maréchal Danville le pays de Foix, le Bigorre et l'Armagnac.

Le duc de Deux-Ponts était cependant entré en France, à la tête de treize mille Allemands. Malgré tous les efforts du duc d'Aumale et du duc de Nemours, il parvint sur les bords de la Loire, et assiégea La Charité, qui avait un pont sur le fleuve. Le gouverneur s'enfuit pendant la nuit : la ville fut emportée, et livrée au pillage; et le duc se mit en route pour se réunir à Coligny.

Le duc d'Anjou avait gagné Gien à grandes journées; il s'y était réuni aux ducs d'Aumale et de Nemours. Le duc de Deux-Ponts avait passé la Vienne; il allait jouir du fruit de tant de travaux et de fatigues, lorsqu'il succomba à une fièvre quarte qu'il avait depuis longtemps. Il donna, en expirant, le commandement de son armée à son lieutenant le comte Volrard de Mansfeld.

A peine avait-il cessé de vivre que l'armée des princes arriva. Combien de regrets ils donnèrent à leur brave allié! Le prince de Navarre fit distribuer aux chefs des Allemands des médailles d'or que sa mère venait de faire frapper à La Rochelle, et sur lesquelles on lisait en latin : *Paix assurée, victoire entière, mort honorable.* Son armée comprenait vingt-six mille combattants, parmi lesquels on comptait treize mille reîtres ou lansquenets; elle manquait de vivres; le duc d'Anjou avait reçu des renforts du pape et du grand-duc de Toscane : ses forces n'étaient pas inférieures à celles des princes. Il résolut de livrer une bataille, et se porta sur La Roche-la-Belle. Les catholiques voulurent chasser les réformés d'un poste avantageux; l'action devint générale, longue et sanglante. Les protestants furent vainqueurs; Coligny ne perdit qu'un petit nombre des siens; trente-deux chefs de vieilles bandes et huit cents soldats périrent du côté des catholiques.

Les réformés, ne pouvant plus subsister dans le Limosin, entrèrent dans le Périgord pour aller dans le Poitou. Les catholiques cherchèrent aussi un pays moins dépourvu de subsistances : mais, ô fureur des guerres religieuses ! les réformés avaient massacré les catholiques qui avaient mis bas les armes sur le champ de bataille. Les paysans catholiques, conduits par leurs curés, s'emparèrent des défilés et des forêts par lesquelles devaient passer les protestants, égorgèrent les goujats et les malades. La cavalerie de Coligny les tailla en pièces ou les dispersa, et ne fit aucun quartier aux prêtres qui les commandaient.

Les désertions et les maladies diminuaient chaque jour l'armée du duc d'Anjou; le roi lui ordonna de la placer dans des quartiers de rafraîchissement. L'amiral, qui possédait si bien le secret de ranimer sans cesse l'ardeur de ses soldats, s'empara de Châtellerault et de Lusignan, fit lever le siége de Niort, procura à ses troupes une grande quantité de subsistances, et leva des contributions avec lesquelles il paya la solde des Allemands.

La noblesse du Poitou l'obligea, pour ainsi dire, à faire le siége de Poitiers, dont la garnison ravageait ses domaines. Cette place était défendue par six mille hommes de vieilles troupes et douze cents gentilshommes, commandés par le comte de Lude; le duc Henri de Guise et son frère le marquis de Mayenne étaient aussi dans Poitiers. Avides de gloire, remplis d'ambition et brûlants du désir d'imiter leur père François de Lorraine, ils étaient à la tête de toutes les sorties; l'amiral multipliait les assauts, malgré les pluies de bitume, de poix et d'huile bouillante qui tombaient du haut des remparts; des femmes accouraient sur les brèches, et se battaient avec le même courage que leurs pères, leurs enfants ou leurs maris. Les vivres devinrent si rares dans la place qu'on en fit sortir les vieillards, les enfants et les femmes

qui ne pouvaient pas porter les armes. Les assiégeants les repoussèrent dans les fossés : ces malheureuses victimes des usages barbares de la guerre allaient périr de besoin : le comte de Lude mérita la reconnaissance de tous les amis de l'humanité; il les recueillit dans la ville; mais les fatigues extrêmes, de mauvais aliments et des chaleurs excessives firent naître dans Poitiers des maladies contagieuses. Les assiégeants furent aussi en proie à des maux cruels : des régiments entiers étaient obligés de quitter le service. Coligny contraignit les princes à s'éloigner du camp; il y demeura seul des chefs de l'armée. Une maladie des plus graves le saisit; il continua néanmoins le siége avec une héroïque persévérance.

On ne doutait plus de la prise de Poitiers; le cardinal de Lorraine tremble pour ses neveux; Charles IX cède à ses instances, et ordonne au duc d'Anjou de marcher vers Poitiers et de sauver cette place, *dût-il lui en coûter son royaume.*

Le frère du monarque rassemble à la hâte douze mille hommes, et paraît devant Châtellerault, où s'étaient retirés les protestants malades ou blessés. L'amiral entend le canon qui tonne contre Châtellerault, et, malgré sa maladie et sa faiblesse, il part à l'instant pour sauver ses compagnons et ses frères. Le duc d'Anjou se hâte de passer la Creuse : Coligny le poursuit; mais il ne peut entamer son arrière-garde, et Poitiers était délivré. Il se retire au-delà de la Vienne, à Faie-la-Vineuse.

Pendant ses événements, le comte Montgommery avait dans trois jours délivré Navarreins, fait prisonnier Terride et son armée, et reconquis le Béarn. Pourquoi ternit-il sa gloire en ordonnant d'affreuses représailles, et en faisant poignarder, malgré la capitulation qu'il avait accordée et comme rebelles à leur souveraine, les nobles du pays qui avaient combattu sous Terride!

L'amiral attendait avec impatience l'arrivée de l'armée

victorieuse de Montgommery et le retour des nobles du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, auxquels il avait permis d'aller trouver chez eux un moment de repos. Il n'avait plus que seize mille fantassins, sept mille cavaliers et onze pièces de canon. Le duc d'Anjou, qui avait réuni à ses troupes l'arrière-ban du royaume et de nouveaux renforts d'Italie, d'Allemagne et des Pays-Bas, s'avance contre les réformés; Tavanes, qui est avec lui, ajoute à son activité par son caractère audacieux. Coligny croit devoir se retirer vers Moncontour; les soldats et les officiers demandent à grands cris qu'on les mène au combat: l'amiral envoie reconnaître une position qu'il croit excellente; l'armée se met en marche à la pointe du jour pour gagner cette position: les reîtres et les lansquenets s'arrêtent et refusent de marcher si on ne leur compte la paie qui leur est due; Coligny les apaise par ses prières et ses promesses: mais un long temps s'était écoulé, et le duc d'Anjou paraît dans la plaine de Moncontour avec son armée rangée dans un très-bel ordre. L'amiral fait à la hâte ses dispositions; il se place à l'aile droite avec le comte de Mansfeld. Les princes de Navarre et de Condé sont au corps de bataille que commande le comte Louis de Nassau, et un grand nombre d'arquebusiers agiles et très-adroits sont distribués dans les intervalles des escadrons.

Coligny fait une grande faute; il contraint les deux jeunes princes à se retirer du champ de bataille sous l'escorte de cinq cents chevaux. Leur départ les désespère, et l'armée le regarde comme un mauvais présage. Le duc de Montpensier commence l'attaque; il feint de vouloir se précipiter contre la droite des protestants. Coligny, voyant approcher des troupes bien plus nombreuses que les siennes, fait demander quelques escadrons au comte de Nassau; celui-ci, impatient de combattre, amène lui-même les escadrons désirés, et

laisse le corps de bataille sans ordre et sans chef. Montpensier se porte alors brusquement sur ce corps de bataille abandonné, le charge avec furie, le met en désordre et l'enfonce. Coligny s'élance contre le duc d'Anjou; il est en avant des siens. Les deux rhingraves frères viennent à sa rencontre; l'un d'eux lui tire un coup de pistolet à la tête, et le blesse à la mâchoire. Coligny d'un autre coup de pistolet l'étend mort sur le champ de bataille. Il veut continuer de combattre; mais le sang de sa blessure est près de l'étouffer : on l'arrache du milieu des combattants. Le comte de Mansfeld le remplace, et met en déroute presque tout le centre de l'armée catholique. Le duc d'Anjou voit tomber à ses côtés le margrave de Bade et un grand nombre de braves chevaliers; il a deux chevaux tués sous lui, et, entouré, pressé, renversé, il va périr lorsque le marquis de Villars le tire de la mêlée : les protestants crient victoire. Le prince de Navarre du haut d'une colline observe tout ce qui se passe; il veut fondre sur l'ennemi avec les cinq cents chevaux qui l'entourent. On le retient malgré tous ses efforts; il s'indigne et s'écrie : *Ah ! nous allons perdre la victoire !* Le maréchal de Cossé marche en effet avec sa réserve au secours du corps de bataille catholique; il enfonce les escadrons qui, se renversant sur l'infanterie protestante, la mettent dans le plus grand désordre. Les lansquenets sont massacrés; trois mille Français, enveloppés de toutes parts, allaient éprouver le même sort. Le duc d'Anjou paraît et leur accorde la vie; le comte de Santofiore, commandant des troupes du pape, épargne aussi les jours du comte d'Acier, qui s'était rendu à lui.

On voit dans la plaine les cadavres de dix mille soldats ou officiers protestants, et de sept mille vivandiers, goujats ou pionniers, qui avaient voulu combattre

ainsi que tous leurs camarades avec l'armée des réformés. L'artillerie des protestants, deux cents drapeaux ou étendards, le bagage entier des Allemands et neuf cents chariots chargés de vivres sont au pouvoir du duc d'Anjou.

Les princes, l'amiral, le comte de Mansfeld, le comte de Nassau et les principaux officiers protestants se rendent pendant la nuit à Parthenay. La consternation est sur presque tous les visages ; plusieurs chefs ouvrent l'avis désespéré de demander grâce au monarque. L'amiral s'efforçant de parler malgré sa blessure : « Quoi ! » dit-il, la perte de quelques milliers d'hommes nous » laisserait sans ressources? l'Allemagne ne nous fournira-t-elle pas de prompts secours? la reine d'An» gleterre abandonnera-t-elle des alliés qui, en oc» cupant les papistes, protègent son trône? ne nous » reste-t-il pas l'armée victorieuse de Montgommery? » comptez-vous pour rien les intelligences que nous » avons pratiquées dans les plus importantes places du » royaume, et qui sont près d'éclore? Tandis que l'en» nemi ira éteindre l'incendie que nous aurons allumé, » nous rassemblerons de nouvelles troupes, nous le » forcerons de nous accorder une paix honorable, et » nous ne serons pas honteusement dépouillés de tous » les droits religieux et civils pour lesquels nous avons » versé tant de sang. »

Les jeunes princes appuient avec tant de force les raisons de l'amiral, que la consternation se dissipe. La confiance renaît ; les princes et Coligny écrivent à la reine d'Angleterre, en Écosse, en Danemarck, en Allemagne, en Suisse. On se rend à Niort ; la reine de Navarre brave tous les dangers d'une route qu'elle fait avec une faible escorte, et vient joindre les réformés. Ses discours achèvent de rassurer les officiers et les soldats.

Il fut décidé que les protestants évacueraient le Poitou et toutes les places voisines, excepté La Rochelle, Saint-Jean-d'Angely et Angoulême. L'infanterie devait être distribuée dans ces trois villes. La reine de Navarre, le comte de La Rochefoucauld, et La Noue, qui s'était sauvé de prison défendraient La Rochelle; Rohan de Pontivy serait dans Angoulême; Clermont de Pise dans Saint-Jean-d'Angely; et les princes, l'amiral et la cavalerie iraient dans les montagnes du Languedoc attendre les secours qui devaient arriver des provinces et des pays étrangers.

Le duc d'Anjou s'était emparé de Lusignan, de Parthenay, de Fontenay, de Châtellerault, de Saint-Maixant et de Niort. La cour se rendit au camp. Charles IX, jaloux des triomphes de son frère, voulait achever la défaite des protestants. Le duc d'Anjou fit résoudre le siége de Saint-Jean-d'Angely. Cette place se défendit pendant deux mois; le fer, le feu ou les maladies enlevèrent six mille hommes aux catholiques. L'armée victorieuse ne pouvait plus rien entreprendre. Charles IX était déjà dégoûté des travaux de la guerre.

Malgré la capitulation obtenue par la valeur de Clermont de Pise et celle de sa garnison, les réformés, en sortant de Saint-Jean-d'Angely, furent dépouillés par les catholiques. Biron arrêta les soldats qui voulaient les massacrer; mais il s'efforça en vain de leur faire rendre ce qu'on leur avait pris. De Pise, indigné, réunit les siens, et, l'épée à la main, s'ouvrit un passage jusque sur les bords de la Dordogne. Il y vit la cavalerie des princes dans un état déplorable. Heureusement Henri et son cousin soutenaient la patience des soldats par la fermeté avec laquelle ils supportaient la faim, la soif, le froid, les veilles et les fatigues.

Les réformés trouvèrent à Montauban des vivres, des habits et de l'argent qui fut distribué aux reîtres. Les

nobles des contrées voisines vinrent en foule se présenter à Henri. Ils lui amenèrent trois mille hommes, et furent si touchés de l'accueil plein de franchise et de reconnaissance qu'ils reçurent de ce jeune prince qu'ils jurèrent de ne jamais abandonner ses étendards.

Les protestants s'emparèrent d'Aiguillon, et se rétablirent, dans les villages voisins de cette ville, de leurs souffrances et de leurs fatigues (1569).

Pendant que les discordes civiles et religieuses de France paraissaient bien loin de finir, on crut en Angleterre que les troubles d'Écosse allaient être terminés; Fénélon, ambassadeur de France, et l'évêque de Ross, ambassadeur de la reine Marie, présentèrent au conseil d'Élisabeth les articles d'un traité qu'ils avaient proposé à la reine d'Angleterre. Le conseil n'y fit que de légers changements; Marie les adopta, et ne demanda, avant de signer l'arrangement, que le temps nécessaire pour avoir l'approbation du roi de France, qu'exigeraient ses amis d'Écosse. Ses partisans d'Angleterre, à la tête desquels étaient le comte de Leicester, le comte d'Arundel et le comte de Pembroke, lui écrivirent secrètement, la prièrent de regarder le duc de Norfolk comme son époux, l'assurèrent de leur dévouement, et lui promirent leur secours pour la succession au trône d'Angleterre. Le duc de Norfolk adressa à Marie Stuart de nouvelles lettres et des présents. On reçut le consentement de Charles IX et du cardinal de Lorraine, et Marie signa le traité qui fut déposé entre les mains de Fénélon.

Mais Élisabeth refusa sa signature; elle craignait les liaisons de Marie avec les rois de France et d'Espagne, qui avaient résolu de détruire la religion protestante. « J'ai été instruite, disait-elle, de la cession faite par » Marie, de ses prétentions à la couronne d'Angleterre, » en faveur du duc d'Anjou qu'elle doit épouser. »

Marie produisit un acte par lequel le roi de France, la reine-mère, le duc d'Anjou et le cardinal de Lorraine déclaraient que cette cession n'avait été ni faite ni proposée. « J'examinerai cette déclaration, » dit Élisabeth. Le comte de Murray lui écrivit que les états d'Écosse ne consentiraient au rétablissement de Marie à aucune condition, et l'instruisit des progrès du mariage de cette princesse avec le duc de Norfolk. Cette nouvelle donna une grande inquiétude à Élisabeth. Elle ne pensait qu'avec une sorte de terreur à remettre en liberté une rivale abhorrée qui pourrait se joindre à ses ennemis, et ébranler son trône. Le comte de Leicester, d'accord à ce sujet avec ses confédérés, lui révéla, ou lui confirma tout ce qui regardait les projets du duc de Norfolk. La reine s'emporta contre les auteurs ou les fauteurs de ces projets avec toute la violence de la jalousie et de la haine. Elle accabla le duc de Norfolk de reproches, et lui ordonna de renoncer à l'alliance de Marie, sous peine d'encourir toute son indignation. Norfolk quitta la cour qui était à Southampton, se retira à Londres, et de là dans sa résidence de Kenninghall; il y reçut l'ordre de suivre un officier de la reine, qui visita ses coffres, saisit ses papiers, le conduisit auprès de Windsor, où il subit plusieurs interrogatoires, et ensuite à la Tour de Londres. Leicester, pour qui la reine paraissait avoir une affection particulière, reçut son pardon. Pembroke, Arundel et Lumley eurent chacun sa maison pour prison. Les comtes de Northumberland et de Westmoreland firent leur soumission. Tous les lords et l'évêque de Ross s'empressèrent de déclarer que le mariage de Marie avec le duc de Norfolk avait été proposé par le comte de Murray, et ne devait être conclu qu'avec l'agrément de la reine d'Angleterre.

Léonard Dacres, oncle du lord Dacres de Gilesland, imagina de faire sauver Marie du château de Winkfield

et de la conduire sûrement en Écosse. Marie communiqua ce projet à Norfolk, qui, craignant que délivrée par des papistes elle ne fût détournée du dessein de l'épouser parce qu'il était protestant, la conjura de renoncer à l'entreprise de Dacres. Élisabeth, instruite de la tentative méditée, fit transférer Marie Stuart dans le château de Tutbury, où elle fut étroitement renfermée, et gardée par le comte de Shrewsbury, et le comte d'Huntingdon, qui prétendait à la succession de la reine d'Écosse.

Marie sollicita le secours du duc d'Albe pour sa délivrance; le duc lui promet des troupes et de l'argent. « Vous connaissez, lui firent dire ses amis d'Angleterre, » notre désir de faire finir votre captivité, et de vous » assurer la succession au trône de la Grande-Bretagne; » mais nous n'aiderons jamais les Espagnols à conquérir » notre pays. »

Les comtes de Northumberland et de Westmoreland étaient toujours suspects à la reine Élisabeth. Northumberland, d'ailleurs, était connu par son zèle ardent pour la religion romaine, et très-irrité de ce que la reine s'était emparée d'une mine de cuivre trouvée dans ses domaines. Il fut arrêté dans son château par quelques gentilshommes qui voulurent montrer un dévouement particulier à la reine. Northumberland néanmoins s'échappa, et alla trouver le comte de Westmoreland à Brancepath, où un grand nombre de catholiques les pressèrent de prendre les armes pour leur défense. Ils cédèrent à leurs instances, annoncèrent par des proclamations qu'ils s'armaient pour rétablir la religion catholique, assurer l'ordre de la succession à la couronne, et prévenir la destruction de l'ancienne noblesse, entrèrent à Durham, brûlèrent les livres de prières des réformés, élevèrent un crucifix dans la cathédrale, y firent célébrer solennellement la messe, détachèrent cinq cents

chevaux pour mettre en liberté la reine d'Écosse dont ils ignoraient la translation à Coventry, réduisirent le Château-Bernard, fortifièrent Hartlepool, et, ayant alors dix mille hommes sous leurs ordres, firent des excursions jusques aux portes d'Yorck, et se préparaient à marcher vers Londres. Mais, les révoltés manquant d'argent, la désertion se mit dans leur armée. Deux corps se montrèrent contre eux, l'un commandé par le comte de Sussex, et l'autre par le comte de Warwick, qui avait avec lui le lord amiral Clinton. Ils se retirèrent à Hexham, et ensuite à Naworth dans le Cumberland, où ils se dissipèrent. Plusieurs d'eux et leurs deux chefs se réfugièrent en Écosse; Northumberland fut arrêté par l'ordre du régent, qui l'envoya prisonnier au château de Lochleven. Westmoreland se sauva en Flandre; plusieurs rebelles furent jugés d'après la loi martiale, et pendus dans différents endroits de l'Angleterre. Élisabeth affecta de mépriser, comme une entreprise aussi ridicule que coupable, la révolte qui venait d'être dissipée et punie.

Toujours maîtrisée par sa haine contre sa rivale, elle promit à Murray de lui livrer Marie Stuart, à condition qu'il lui cédât quelques forteresses, et lui remît la personne du jeune roi. Le régent lui proposa de lui remettre le comte de Northumberland en échange de Marie: l'évêque de Ross, s'y étant opposé avec une grande force, fut accusé par Murray d'avoir été d'intelligence avec les rebelles, et remis à la garde de l'évêque de Londres; et la proposition du régent allait être acceptée par Élisabeth; mais un lord écossais avait été dépouillé de ses biens par Murray. Sa femme, dépouillée aussi de ses domaines, avait été si maltraitée par ceux qui les avaient reçus, qu'elle en avait perdu la raison. Le mari désespéré et furieux tua Murray d'un coup d'arme à feu, monta à cheval, et se sauva en France. Élisabeth, en ap-

18.

prenant la mort du plus grand ennemi de sa rivale, ne sut pas cacher sa douleur, s'écria qu'elle avait perdu l'ami le plus utile, et se renferma tout éplorée dans son appartement.

Thomas Carr et Walter Scott, zélés partisans de Marie, assemblent un grand nombre d'habitants des frontières, se joignent aux Anglais rebelles, et ravagent le nord de l'Angleterre. Le laird ou lord de Granges, qui commande dans le château d'Édimbourg, met en liberté le duc de Châtellerault, le lord Herries, et d'autres partisans de Marie arrêtés dans le temps par ordre du régent. Le comte de Sussex entre en Écosse à la tête d'une armée anglaise, et brûle un grand nombre de châteaux et de maisons de ceux qu'il regarde comme partisans de Marie Stuart. Les états généraux d'Écosse, composés d'ennemis de Marie, nomment, pour plaire à Élisabeth, d'abord lieutenant du royaume, et ensuite régent, le comte de Lennox dont la femme devait être en Angleterre comme une sorte d'otage; et le duc d'Albe envoie, par ordre de Philippe II, un secours d'armes et de munitions aux comtes de Huntley et d'Argyle qui tiennent la campagne en qualité de lieutenants de Marie, mais sont bientôt obligés de conclure une trève avec le nouveau régent (1570).

Le pape Pie V venait de publier une bulle contre Élisabeth et ses adhérents, d'excommunier cette princesse, de délier ses sujets du serment de fidélité, et d'anathématiser tous ceux qui se soumettraient à son obéissance. Élisabeth s'indigne des chimériques prétentions du pape, mais n'en conçoit aucune crainte. Pie V voyait si peu combien cette puissance temporelle, universelle et suprême des pontifes de Rome avait cessé d'être même un léger épouvantail, que non content d'ôter des couronnes, il avait voulu en donner. Il avait conféré le titre de *grand-duc de Toscane* à Côme de Médicis, et lui avait

donné rang immédiatement après le duc de Savoie. Maximilien II annula cette entreprise de la cour de Rome comme attentatoire à l'autorité impériale; et le pape fut obligé d'envoyer le cardinal Commendon à Vienne, pour expliquer ou plutôt excuser sa conduite.

Cependant la France méridionale allait être de nouveau le théâtre de grands événements. L'amiral de Coligny avait conçu un grand projet. Il méditait de s'emparer de toutes les villes fortes situées sur la Garonne. Bientôt maître de Bordeaux qui commençait à manquer de vivres, il aurait envahi toutes les contrées situées entre la Garonne et les Pyrénées; et la Charente, Lille, la Dordogne, le Lot et la Garonne lui auraient servi de barrières contre toutes les forces de Charles IX. Ayant besoin avant tout de s'assurer des deux rives de la Garonne, il imagina de jeter un pont sur ce grand fleuve, au-dessous de Toulouse. Il le composa de pieux très-gros, ferrés, et longs de plus de huit mètres. Des traverses clouées sur ces pieux furent couvertes d'ais sur lesquels on éleva des parapets, et qu'on couvrit de fumier pour assurer les pas des chevaux. Une grande quantité de chaînes et de câbles le retenaient et ne lui laissaient aucune mobilité sous les fardeaux les plus lourds. Danville fit en vain attaquer par des barques armées ce pont qui devait être si funeste aux catholiques. Montluc fut plus heureux; il chargea de grosses pierres un *moulin à nef* qui était devant Toulouse, et le détacha. La Garonne était débordée; les flots impétueux de ce fleuve grossi par les neiges fondues des Hautes Pyrénées, entraînèrent le moulin avec une telle rapidité, et le poussèrent avec tant de violence contre le pont, qu'il ne put résister au choc, fut détruit, et dispersé en débris que les vagues emportèrent.

Un nouveau plan, plus audacieux que le premier, se présente alors à Coligny : il propose aux princes de

traverser le royaume, et d'aller porter le fer et le feu sous les murs de Paris. Le génie et le courage de Henri répondent au courage et au génie de l'amiral. Les deux princes embrassent avec transport leur second père, et, pleins du même feu, font aisément partager par l'armée leur héroïque résolution.

Montgommery les rejoint; Coligny, pour répandre plus d'effroi, fait monter à cheval les goujats et les vivandiers. Le territoire de Toulouse est abandonné au pillage; on ravage surtout les châteaux et les maisons de campagne des officiers du parlement, *si âpres* à brûler les protestants, et qui avaient fait tomber la tête du capitaine Rapin, qui leur apportait de la part du roi le dernier édit de pacification. On écrit, sur les ruines de ces maisons et de ces châteaux incendiés, ces mots terribles : *Justice de Rapin.*

Les princes, arrivés à Montréal, y trouvent des commissaires du roi qui viennent leur offrir la paix. Mais on ne veut pas leur accorder la liberté de conscience, et d'une voix unanime les réformés refusent la paix qu'on leur propose. L'armée s'avance vers Montpellier, Nîmes, et parvient jusques au bords du Rhône après avoir exercé de terribles représailles, et couvert les environs de leur longue route de cendres et de décombres (1570). Elle ne consiste plus qu'en trois ou quatre mille fantassins et deux ou trois mille cavaliers, parmi lesquels on compte douze cents reîtres. Les autres soldats ont succombé aux armes, aux maladies, aux fatigues, ou n'ont pas pu continuer de suivre leurs drapeaux. Gordes, à la tête des forces du Dauphiné, est sur la rive gauche du fleuve, et veut en disputer le passage aux réformés. Montbrun rassemble plusieurs bateaux, traverse le Rhône avec son régiment, surprend l'ennemi, le met en déroute, et construit sur la rive gauche un retranchement sous la protection duquel l'armée passe tout entière.

Le comte de Nassau réunit trois mille protestants du Dauphiné, et les mène au camp des princes. L'affabilité de Henri et de son cousin attire auprès d'eux un grand nombre de nobles protestants, et leur gaîté, au milieu des travaux et des dangers, encourage et soutient les soldats *tout glorieux*, d'ailleurs, *d'avoir surmonté ce qui épouvante tant de gens*. Ils pénètrent au travers des montagnes des Cévennes et du Vivarais jusque dans le Forès. L'amiral voit à Saint-Étienne Armand de Gontaut-Biron et Henri, arrivés pour négocier. Une maladie des plus graves ne l'empêche pas de montrer la fermeté de son caractère : il déclare qu'il ne signera jamais de traité qui n'assurerait pas à ses frères le libre exercice de leur religion.

L'armée traverse le Beaujolais et entre en Bourgogne. Coligny, étant encore convalescent, avait remis le commandement au prince de Navarre : Henri n'avait que dix-sept ans; mais il avait reçu le génie de la guerre, Son activité égalait sa valeur; et, acquérant chaque jour une expérience nouvelle, il savait déjà connaître tous les avantages et tous les dangers d'une position, inspirer la confiance par le plus grand calme, et suppléer au petit nombre de l'armée en manœuvrant avec habileté, et en cherchant à n'engager de combat que sur les points où il avait pu porter une troupe plus nombreuse ou plus aguerrie que celle de l'ennemi. Mais combien le fer de l'ennemi, les maux inséparables d'une route longue et pénible et la désertion avaient diminué son armée! Malgré tous les renforts qu'elle a reçus, elle ne renferme plus que deux mille cinq cents fantassins, mille gentilshommes français à cheval, et mille reîtres qui ont presque tous jeté leurs pesantes cuirasses au milieu des fatigues si grandes qu'ils ont eu à supporter.

Le maréchal de Cossé se présente devant Arnay-le-Duc, dont le prince de Navarre s'était emparé. Il commande

à six mille Suisses, six mille fantassins allemands ou français, et quatre mille cavaliers; il a d'ailleurs quatorze pièces de canon; et les protestants n'en ont aucune.

Les troupes protestantes sont d'ailleurs épuisées; le danger est extrême; les réformés n'ont plus qu'à vaincre ou périr. Coligny a retrouvé ses forces; il reprend le commandement de l'armée. Les deux princes paraissent au premier rang; les soldats poussent des cris de joie et se croient invincibles.

Coligny place son infanterie sur une côte au milieu de vignes et de haies; il dispose sa cavalerie sur une colline entre un bois et un ruisseau. Les Suisses se précipitent dans le vallon, et entreprennent de franchir le ruisseau; les protestants les repoussent. Strozzi et La Châtre veulent prendre un moulin, s'emparer d'Arnay-le-Duc, et mettre les princes entre deux feux. Rouvrai, qui défend le moulin, va être taillé en pièces; Condé accourt à la tête de son escadron, et arrête les catholiques. Cossé attaque en vain le centre des protestants; ils le culbutent, et veulent passer le vallon pour achever la défaite du maréchal : mais l'amiral, aussi sage que brave, parvient à les contenir, et les conduit au milieu des villes de La Charité, d'Antrain, de Sancerre et de Vézelai, qui soutiennent leur cause, et où ils trouvent enfin ce repos qu'ils ont tant mérité après avoir fait près de quatre cents lieues en huit mois, presque toujours en combattant, et accablés par les rigueurs de l'hiver ou par des chaleurs excessives.

Pendant cette marche glorieuse, La Noue remporte une victoire remarquable à Sainte-Gemme en Poitou, sur Puy-Gaillard, dont la troupe était plus nombreuse que la sienne, arrête après le combat la furie des Allemands, qui voulaient venger leurs compatriotes immolés à Moncontour par les catholiques, et fait hommage à la reine de Navarre de seize drapeaux et de deux éten-

dards. La Noue victorieux s'empare de plusieurs villes; à l'attaque de Fontenay il est blessé au bras gauche d'un coup de feu : on le transporte à La Rochelle ; on est obligé de lui couper le bras. Un artiste fabrique un bras de fer avec lequel La Noue peut gouverner la bride de son cheval ; et dès ce moment les guerriers appellent le héros, *La Noue au bras de fer.*

Les négociations cependant étaient toujours ouvertes; les princes, avant de rentrer en campagne, font prier le roi de leur faire connaître ses dernières résolutions. Le monarque demande une suspension d'armes de dix jours ; elle est accordée ; mais, ce terme expiré, les princes viennent camper aux portes de Montargis. Paris craint de voir son territoire ravagé par le fer et le feu. La nation française était épuisée : Charles IX désire la paix. Il veut, suivant les uns, soulager la misère du peuple, et recouvrer l'autorité royale envahie pendant les discordes civiles; il désire, selon les autres, de se livrer à tous les plaisirs dont les attraits ont tant de force sur son âme ; mais la postérité vengeresse a accusé Charles IX et sa mère de n'avoir consenti à la paix que pour pouvoir exécuter un projet infernal.

Le roi, par un nouvel édit, accorde aux réformés une amnistie générale, la liberté de conscience, la permission d'avoir des cimetières dans chaque ville, l'exercice public du calvinisme dans deux villes de chaque province et dans toutes celles où il était déjà établi, l'admission dans les écoles publiques et dans les hôpitaux sans distinction de religion, l'annulation de toutes les sentences civiles ou criminelles rendues contre les protestants à cause des troubles, l'attribution au tribunal des maîtres des requêtes des causes des réformés qui sont de nature à être portées au parlement de Toulouse, justement suspect aux protestants, la concession pour deux ans des villes de La Rochelle, Cognac, Montauban

et La Charité comme places de sûreté, le droit d'être appelés aux honneurs et aux dignités de l'état, et une déclaration qui reconnaît sujets fidèles et décharge de toute accusation sur l'enlèvement des deniers du roi, les levées de troupes et l'introduction des étrangers dans le royaume, la reine de Navarre, les princes, l'amiral et leurs amis ou agents.

Combien d'épouvantables malheurs auraient été prévenus, et de quel bonheur la France aurait joui, si Charles IX, Catherine et la cour eussent été de bonne foi (1570)!

Le roi épousa Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II : timide, douce, pieuse, sensible, bienfaisante, élevée par son frère dans les principes de la tolérance évangélique, elle dédaignait l'intrigue et la domination, et désirait ardemment le maintien de la paix. La reine-mère avait invité aux noces de son fils, célébrées à Mézières, la reine de Navarre, les princes et l'amiral; ils s'excusèrent sur la saison et les difficultés des chemins.

Le roi devina aisément les défiances de la reine de Navarre; il lui envoya le maréchal de Cossé pour la rassurer. « Je suis convaincue de la droiture du roi, dit » Jeanne d'Albret au maréchal; mais la religion de sa » Majesté peut encore être surprise; les auteurs des » troubles sont tout-puissants à la cour; ils ne cessent » d'attaquer les protestants par de noires calomnies; » on change, on falsifie, on annule plusieurs articles » du traité de paix; on a donné à mon fils pour lieu- » tenant dans la province de Guyenne le comte de Vil- » lars, son ennemi le plus acharné; on laisse impunis » des catholiques farouches et séditieux, aussi peu sou- » mis aux ordres du roi qu'aux maximes de l'Évan- » gile. »

Des députés de la reine suivent le maréchal de Cossé

à la cour de Charles IX. « Je punirai sévèrement, leur » dit le monarque, les catholiques convaincus d'avoir » troublé la paix. Vous demandez le rappel de L'Hô» pital; la vieillesse et les infirmités de ce magistrat » ne lui permettent plus de soutenir le poids des af» faires; vous désirez l'éloignement des Guise, il n'est » pas encore temps de l'ordonner; d'ailleurs, s'ils ont » de grandes charges auprès de moi, ils ne règlent pas » ma volonté; je suis seul le maître, et leur pouvoir » ne s'étend pas au-delà des bornes que je leur pres» cris. »

Charles IX paraît avoir enseveli le passé dans l'oubli le plus profond; il saisit avec autant de grâce que d'empressement toutes les occasions d'accorder des faveurs aux protestants surpris et enchantés; son esprit paraît calme, son air est franc et enjoué; il sait tous les articles de l'édit de pacification; il prononce lui-même sur les doutes qui se présentent; il les résout avec impartialité; il témoigne de l'humeur contre son frère et contre tous ceux qui blâment cet édit de concorde.

Ceux qui influent le plus sur l'opinion publique sont convaincus que le roi favorise les réformés pour s'en servir contre sa mère et le duc d'Anjou qu'il trouve trop puissants. « Le roi commence à régner par lui» même, écrivent à la reine de Navarre les amis de cette » princesse; l'influence des Guise et même celle de la » reine-mère diminuent chaque jour.

» — Madame, lui disent ses députés revenus à La » Rochelle, le roi, jaloux d'affermir la paix, nous a » fait part du dessein qu'il a formé de donner la main » de sa sœur au prince de Navarre, afin de *marier les* » *deux religions*; il veut d'ailleurs renouveler les an» ciennes alliances avec les souverains protestants, porter » la guerre dans les Pays-Bas, reprendre la Navarre sur » les Espagnols, et la rendre à son futur beau-frère. »

Biron arrive de la part du roi; il offre à la reine la main de Madame pour le jeune Henri; persuadé de la sincérité des intentions de Charles IX, il dit à Coligny que le roi se proposait d'aplanir toutes les difficultés relatives à son mariage avec la jeune et belle comtesse d'Antremont, et de lui faire un présent de 100,000 livres. « Votre Majesté, madame, ne connaît pas, ajouta-» t-il, les justes ressentiments de notre monarque con-» tre l'Espagne; apprenez et gardez soigneusement l'un » et l'autre un terrible secret; apprenez que Philippe II » a empoisonné son épouse, Élisabeth de France; le roi » désire d'employer contre ce roi tous les officiers pro-» testants dont il connaît les talents et la valeur; il veut » vous donner, monsieur l'amiral, le commandement » général de son armée; vous aurez le titre de vice-roi » des Pays-Bas; mais, avant de commencer l'importante » expédition qu'il médite, il souhaite d'en concerter » avec vous les opérations. »

Biron repart comblé d'honneurs et de présents; Jeanne d'Albret et Coligny hésitent encore; les deux Henri reviennent auprès de la reine de Navarre; on célèbre le mariage de Coligny avec la comtesse d'Antremont qui s'était échappée de la cour de Turin, et celui de la fille aînée de l'amiral avec le jeune et brave Téligny.

Charles IX ne cesse d'envoyer des courriers pour presser l'arrivée à la cour de l'amiral et de la reine de Navarre; il demande que du moins le comte de Nassau vienne conférer avec lui relativement à l'expédition des Pays-Bas.

Des habitants de Rouen et de quelques autres villes, excités par des fanatiques, se soulèvent contre les réformés; Jeanne d'Albret envoie à la cour des députés pour se plaindre de cet événement. Parmi les députés sont La Noue *Bras-de-Fer* et Téligny, et le comte de Nassau,

frère du prince d'Orange, et proscrit comme lui par Philippe, se déguise et les accompagne.

Le roi les accueille avec la plus grande affabilité. « Je » ne veux rien entreprendre, leur dit-il, que je ne » l'aie concerté avec Coligny, le plus grand capitaine » de mon royaume. — Mon beau-père, répond Téligny » transporté de joie, brûle de servir votre Majesté. » On condamne à la mort ou au bannissement les auteurs des séditions contre les réformés.

La sœur du roi, dans le cœur de laquelle il paraît, qu'une vive affection régnait déjà pour un autre que pour Henri, fond en larmes en apprenant qu'on veut donner sa main au prince de Navarre. Elle parle de son zèle pour la religion de ses pères; elle ne veut pas unir sa destinée à celle d'un hérétique; elle conjure sa mère, le roi et le duc d'Anjou de ne pas conclure un mariage qui ferait son malheur et celui de Henri de Bourbon. On lui répond qu'elle doit obéir; on la menace avec violence; elle est convaincue que sa vie sera en danger, si elle laisse paraître la plus légère opposition au mariage projeté.

Louis de Nassau et Téligny, de retour à La Rochelle, achèvent d'effacer tout ce qui pouvait rester de soupçons et de méfiance dans l'âme de la reine de Navarre et dans celle de Coligny. De sages protestants, moins confiants que l'amiral, réunissent en vain leurs efforts pour le détourner de quitter La Rochelle; il part pour la cour de Charles IX; un grand nombre de seigneurs réformés l'accompagnent. Il se jette aux pieds du roi; Charles le relève, l'embrasse plusieurs fois, l'appelle son père. « Je regarde comme le plus heureux jour de ma vie, » lui dit-il, celui où je vois la guerre entièrement ter- » minée et la tranquillité de l'état raffermie par votre » retour. »

Il fait payer à l'amiral 50,000 livres pour le dédom-

mager des pertes qu'il a essuyées pendant les dernières guerres, lui accorde pour un an le revenu de tous les bénéfices du cardinal de Châtillon qui vient de mourir; lui rend sa place dans le conseil, et donne des emplois honorables ou fait de riches présents à tous ceux à qui Coligny s'intéresse.

Les faveurs accordées à l'amiral et aux autres réformés indignent les chefs de la faction catholique; les Guise, le duc de Montpensier et son fils le dauphin d'Auvergne abandonnent la cour. (1571) Le roi paraît satisfait de ne plus les voir, affecte de mépriser leurs plaintes hautaines, plaisante avec l'amiral de l'importance qu'ils mettent à leur retraite, et presse plus vivement que jamais la reine de Navarre de venir à la cour, et de terminer un mariage qui doit être le sceau de la paix.

L'amiral réunit ses instances à celles du monarque; le cardinal Alexandrin, neveu et légat du pape, obtient du roi une audience secrète. Il le conjure, au nom du pape, de donner sa sœur au roi de Portugal, qui la recherche, plutôt qu'à un prince hérétique. « L'affaire est » conclue, lui dit le roi. » Le cardinal insiste de nouveau. Écoutez la sinistre réponse du monarque! « Que » ne puis-je vous ouvrir mon âme tout entière! vous » verriez, le pape et vous, que ce mariage auquel je tiens » est la chose du monde la plus avantageuse pour établir » solidement la foi catholique, et *anéantir tous ses en-* » *nemis*. J'espère qu'avant peu le saint-père sera forcé » de louer mes desseins, ma piété sincère et mon zèle » ardent pour la religion. »

La reine de Navarre, cependant, exempte de soupçons et d'alarmes, se rend à Vendôme, accompagnée de Nassau, de Rohan, de La Rochefoucauld, de Téligny, de La Noue et de François de Béthune, baron de Rosny. De Vendôme elle va à Blois où la cour est réunie; le roi la

reçoit encore mieux qu'il n'a reçu l'amiral; il l'appelle *sa bonne tante, sa mieux aimée*, lui donne les plus grandes preuves de tendresse et de respect. Mais combien de difficultés, de tracasseries et de mauvaise foi elle éprouve dans la négociation des articles du contrat de mariage! Avec quelle peine elle conserve sa modération, cache son mécontentement et dissimule ses méfiances! Elle est près d'ordonner à son fils de retourner dans le Béarn; Catherine, qui brûle du désir de le voir à la cour, engage le roi son fils à terminer la rédaction des articles.

(1572) Charles IX donne à sa sœur, en dot, 300,000 écus d'or évalués chacun à 54 sous, et constitués en rente au denier douze sur la ville de Paris; le douaire de la princesse est de 40,000 livres; la reine-mère lui fait présent de 200,000 livres tournois; le duc d'Anjou et le duc d'Alençon chacun de 25,000; et ces trois sommes sont constituées en rentes comme les 300,000 écus d'or; la reine de Navarre déclare son fils héritier de tous ses biens présents et à venir, lui abandonne la jouissance des revenus du comté d'Armagnac, ainsi que les 12,000 livres de rente qui forment son douaire, et le cardinal de Bourbon, confirmant les renonciations qu'il a déjà faites aux successions paternelle et maternelle, cède à son neveu tous les droits qui peuvent lui appartenir, et le reconnaît comme l'aîné et le représentant de la maison de Bourbon.

Quelle preuve d'intérêt et d'affection pour les réformés donne néanmoins Jeanne d'Albret, en signant le contrat de mariage de son fils! Marguerite était catholique; et la détestable politique, ainsi que les goûts et les habitudes de Catherine de Médicis, avaient rendu la cour si corrompue! *Votre épouse future*, écrit-elle au prince de Navarre, *est belle, bien avisée et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie*

qui fut jamais..... Je désire que vous et votre femme vous retiriez de cette corruption : je la croyais bien grande ; je la trouve encore davantage..... Et c'était dans cette cour si dissolue que l'on parlait sans cesse *du service et de l'honneur de Dieu.*

Charles IX, malgré les plaisirs auxquels il s'abandonne, paraît plus occupé que jamais de la guerre contre l'Espagne. Il écrit sans cesse à Coligny qui était allé à Châtillon, et ne l'entretient que de l'invasion des Pays-Bas. Il signe un traité d'alliance avec la reine d'Angleterre. Il envoie des ambassadeurs en Allemagne pour conclure une ligue offensive et défensive avec les princes protestants. Il ordonne au baron de La Garde et à Philippe Strozzi d'équiper, dans les ports de Bordeaux et de La Rochelle, une flotte destinée à porter six mille hommes et beaucoup d'artillerie sur les côtes de Flandre. L'amiral obtient la permission d'armer quelques vaisseaux sur lesquels de bonnes troupes s'embarquent, dont le commandement est donné à La Minguetière, habile marin, et qui partent pour inquiéter Philippe II sur ses riches colonies, et l'obliger à partager ses forces.

On n'attend plus, pour célébrer le mariage du prince de Navarre, que la dispense demandée au pape à cause de la parenté du prince et de la princesse Marguerite, et de la diversité de leurs religions. Pie V refuse la dispense. Charles IX en courroux dit à Jeanne d'Albret : « Je saurai bien m'en passer; *je vous honore plus que le* » *pape, et j'aime ma sœur plus que je ne crains le pon-* » *tife..... Je ne suis pas protestant; mais si monsieur* » *le pape fait trop la bête, je prendrai moi-même* » *Margot par la main et la menerai épouser en plein* » *prêche.* »

Cette résistance de Pie V était digne du pape qui avait fait des additions à la fameuse bulle *in cœná domini*, donnée par Paul III, et qui avait ordonné qu'on pu-

bliât dans toutes les églises chrétiennes, le jeudi de la semaine sainte, cet acte qui frappait d'anathème ceux qui appelleraient des décrets du pape au concile général, qui enseigneraient la supériorité de ce concile général sur le pontife de Rome, qui emploieraient l'autorité civile pour restreindre l'autorité ecclésiastique, ou qui exigeraient du clergé, sans le consentement du pape, des contributions pour les besoins de l'état. Pie V aurait soutenu contre Charles IX les prétentions qu'il avait montrées contre la reine d'Angleterre et l'empereur Maximilien II; mais il meurt, et on le remplace par le cardinal Hugues Buoncompagno, évêque de Vesti, qui prend le titre de Grégoire XIII.

Grégoire refuse la dispense demandée comme Pie V. Mais le cardinal de Lorraine arrive à Rome, voit le nouveau pontife, et la dispense est accordée.

Jeanne d'Albret vient à Paris pour acheter les diamants, les bagues et les bijoux dont elle veut faire présent à sa belle-fille. Une maladie grave la saisit; elle prévoit sa fin prochaine, supporte des douleurs atroces avec la plus grande constance et la piété la plus tendre; console ceux qui l'entourent, et qui fondent en larmes, recommande ses enfants à l'Être suprême, les confie à la Providence divine, dicte son testament, exhorte son fils à ne perdre jamais le respect qu'il doit à sa religion, à bannir de sa maison les *athéistes*, les flatteurs et les libertins, à aimer comme un frère le prince de Condé, à vénérer l'amiral comme un père, à servir de guide, de protecteur et de père à sa sœur Catherine qui n'a encore que quatorze ans, à maintenir dans la Navarre et le Béarn l'exercice de la religion réformée; et termine en paix sa noble carrière. Les gens de bien de tous les partis pleurent sa mort, célèbrent ses vertus, ses talents, ses lumières, et conservent avec respect la mémoire de cette *reine* qui, suivant Théodore Agrippa d'Aubigné, *n'ayant de femme*

que le sexe, avait l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux adversités (1572).

L'amiral, dont la loyauté repousse de nouveaux soupçons, engage les princes à rendre avant l'époque prescrite les quatre villes de sûreté. Charles IX paraît touché de cette confiance, loue la candeur et la fidélité de ses cousins, et ordonne aux magistrats de faire exécuter avec soin l'édit de pacification. Le mariage de Henri devait être célébré à Notre-Dame. On craignait que la populace de Paris n'insultât et même n'attaquât les protestants. Le roi défend sous peine de mort à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de rappeler le passé, de porter des armes à feu, de se battre et même de tirer l'épée. *Croyez-moi, mon père*, dit-il à Coligny, *je suis Français et roi des Français.*

Les princes arrivent à Paris; Charles IX va au-devant d'eux sous le prétexte d'une partie de chasse. Il les amène comme en triomphe dans son palais. Les réformés le comblent de bénédictions.

On écrit aux princes et à l'amiral des lettres dans lesquelles on leur rappelle que la maxime *des papistes* est de ne pas tenir la foi jurée aux hérétiques. On leur fait craindre de nouvelles perfidies et de nouveaux dangers. On leur cite des conversations effrayantes. On leur dit que les Guise déguisés assistent à des conseils clandestins où se trouvent Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, le Milanais de Birague, garde des sceaux, et le Florentin Albert de Gondy, comte de Retz. On les conjure de s'éloigner promptement d'une cour corrompue, où on prépare traîtreusement leur captivité et peut-être leur mort. Les princes et l'amiral s'indignent d'avis qui ne leur paraissent inspirés que par le fanatisme.

Les Rochellois se plaignent du long séjour que l'armée navale fait auprès de leurs côtes. « Les soldats de cette

» armée, écrivent-ils à Coligny, disent tout haut qu'on » leur a promis le pillage de notre ville. » L'amiral leur répond qu'ils n'ont rien à craindre, et que les troupes qu'ils redoutent vont partir pour les Pays-Bas.

(1572) Le 17 du mois d'août, le roi, les deux reines, le duc d'Anjou, le duc d'Alençon, les Guise, les maréchaux de France, et les plus grands seigneurs catholiques de la cour, conduisent la princesse Marguerite dans le parvis de l'église Notre-Dame, au milieu duquel on a élevé une grande estrade. Le roi de Navarre, le prince de Condé, le prince de Conti, l'amiral et les seigneurs protestants, accourus de toutes les provinces, arrivent dans le parvis. Le roi monte sur l'estrade avec les deux époux; le cardinal de Bourbon donne avec solennité la bénédiction nuptiale au jeune Henri et à Marguerite. Le roi et le roi de Navarre, accompagnés par toute la cour, conduisent la nouvelle épouse dans le chœur de l'église. La messe commence; le roi de Navarre, le prince de Condé et les autres réformés se retirent dans le palais de l'évêque; ils rentrent dans l'église après la messe. Henri embrasse Marguerite; des repas splendides, des bals, des spectacles suivent la cérémonie, et se succèdent pendant trois jours.

« Je crains, dit Charles IX à Coligny, que les Guise, » audacieux et vindicatifs, ne soulèvent la populace de » Paris; je vais introduire dans la ville le régiment des » gardes, *il contiendra les guisards et les empêchera de* » *rien entreprendre contre vous.* » L'amiral ne sait comment lui témoigner sa reconnaissance; il prévient, de cet ordre, ses coreligionnaires qui ne conçoivent aucune crainte.

Quelle admirable et malheureuse loyauté que celle de Coligny! et quelle horrible trahison que la dissimulation de Charles IX et de sa mère! L'heure de crimes épouvanta-

bles va sonner, et son affreux retentissement traversera les siècles.

Un scélérat, surnommé *le tueur à gages du roi*, reçoit de Catherine de Médicis l'ordre d'assassiner l'amiral; on lui indique, dans la rue du Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, la place, la maison, la fenêtre devant lesquelles Coligny doit passer en se retirant du Louvre à son hôtel, situé dans la rue Béthisy. Le vendredi 22 août, l'amiral assiste au conseil d'état, sort avec le monarque, l'accompagne jusques à un jeu de paume voisin du Louvre, regagne son logement, marche lentement parcequ'il lit un mémoire qu'on vient de lui remettre, et tout d'un coup est atteint de deux balles, dont l'une lui coupe l'index de la main droite, et dont l'autre lui fait au bras gauche une grande blessure. L'amiral ne montre aucune émotion, indique la maison d'où le coup est parti, envoie deux gentilshommes l'annoncer au monarque, fait bander son bras et se rend chez lui à pied, soutenu par quelques amis pleins d'effroi. Le roi ordonne des informations, écrit aux gouverneurs des provinces, leur témoigne l'horreur que cet attentat lui inspire. Les princes volent auprès de Coligny, assistent au pansement qui est très-douloureux, admire sa fermeté, vont chez le roi lui demander justice, et le prient de trouver bon qu'ils quittent une ville où il n'y a plus de sûreté pour eux. Charles IX leur promet avec serment de punir les meurtriers, les auteurs et les complices du crime. Catherine exprime la même indignation.

On ferme toutes les portes de la capitale, excepté deux où l'on place des gardes. Les commissaires du parlement ne trouvent que des indices. On ne peut découvrir l'assassin.

Le roi est très-agité; il va chez l'amiral avec sa mère, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Montpensier et de Nevers, le cardinal de Bourbon, Cossé, Tavanes,

Montmorenci-Danville et le comte de Retz. Il interroge Coligny d'un air triste et rêveur. *La blessure est pour vous, mon père*, lui dit-il, *et la douleur pour moi.*

D'abord, après le départ du roi, le roi de Navarre et le prince de Condé tiennent conseil avec les principaux réformés, dans une salle au-dessus de la chambre de l'amiral. Jean de Ferrière, vidame de Chartres, veut que les protestants sortent à l'instant de la capitale. « La blessure de Coligny, dit-il, n'est que le premier » acte d'une tragédie qui ne finira que par le meurtre » de tous ses amis. » Téligny ne peut croire à tant de perfidie; il combat l'avis du vidame. La franchise et la loyauté des princes ne leur permettent aucune méfiance; ils partagent la sécurité de Téligny. L'assemblée n'adopte pas l'opinion du vidame de Chartres.

Un domestique, qui a fourni un cheval de relai à celui qu'on soupçonne d'avoir assassiné Coligny, avoue, au milieu des douleurs de la torture, qu'il est au service du duc Henri de Guise. Les réformés demandent hautement justice et vengeance. Téligny, La Rochefoucauld, Briquemaut et Piles, courent chez ceux qui sont le plus irrités, et leur promettent de la part du roi la plus prompte satisfaction. Le duc Henri et son oncle, le duc d'Aumale, vont au Louvre se plaindre de ce qu'on ose les menacer. « Ne permettez pas, sire, que » notre innocence soit calomniée. » Le roi hésite de répondre. « Nous voyons avec douleur, continuent » les princes lorrains, que d'injustes soupçons ont fait » impression sur l'esprit de votre Majesté. Nous lui » demandons la permission de nous retirer de la cour, » jusques au moment où le parlement nous aura jus» tifiés. — *Vous pouvez partir*, répond froidement le » monarque, *je saurai bien vous retrouver si vous êtes* » *coupables.* » Les princes lorrains montent à cheval,

bles va sonner, et son affreux retentissement traversera les siècles.

Un scélérat, surnommé *le tueur à gages du roi*, reçoit de Catherine de Médicis l'ordre d'assassiner l'amiral; on lui indique, dans la rue du Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, la place, la maison, la fenêtre devant lesquelles Coligny doit passer en se retirant du Louvre à son hôtel, situé dans la rue Béthisy. Le vendredi 22 août, l'amiral assiste au conseil d'état, sort avec le monarque, l'accompagne jusques à un jeu de paume voisin du Louvre, regagne son logement, marche lentement parcequ'il lit un mémoire qu'on vient de lui remettre, et tout d'un coup est atteint de deux balles, dont l'une lui coupe l'index de la main droite, et dont l'autre lui fait au bras gauche une grande blessure. L'amiral ne montre aucune émotion, indique la maison d'où le coup est parti, envoie deux gentilshommes l'annoncer au monarque, fait bander son bras et se rend chez lui à pied, soutenu par quelques amis pleins d'effroi. Le roi ordonne des informations, écrit aux gouverneurs des provinces, leur témoigne l'horreur que cet attentat lui inspire. Les princes volent auprès de Coligny, assistent au pansement qui est très-douloureux, admire sa fermeté, vont chez le roi lui demander justice, et le prient de trouver bon qu'ils quittent une ville où il n'y a plus de sûreté pour eux. Charles IX leur promet avec serment de punir les meurtriers, les auteurs et les complices du crime. Catherine exprime la même indignation.

On ferme toutes les portes de la capitale, excepté deux où l'on place des gardes. Les commissaires du parlement ne trouvent que des indices. On ne peut découvrir l'assassin.

Le roi est très-agité; il va chez l'amiral avec sa mère, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Montpensier et de Nevers, le cardinal de Bourbon, Cossé, Tavanes,

Montmorenci-Danville et le comte de Retz. Il interroge Coligny d'un air triste et rêveur. *La blessure est pour vous, mon père*, lui dit-il, *et la douleur pour moi.*

D'abord, après le départ du roi, le roi de Navarre et le prince de Condé tiennent conseil avec les principaux réformés, dans une salle au-dessus de la chambre de l'amiral. Jean de Ferrière, vidame de Chartres, veut que les protestants sortent à l'instant de la capitale. « La blessure de Coligny, dit-il, n'est que le premier » acte d'une tragédie qui ne finira que par le meurtre » de tous ses amis. » Téligny ne peut croire à tant de perfidie; il combat l'avis du vidame. La franchise et la loyauté des princes ne leur permettent aucune méfiance; ils partagent la sécurité de Téligny. L'assemblée n'adopte pas l'opinion du vidame de Chartres.

Un domestique, qui a fourni un cheval de relai à celui qu'on soupçonne d'avoir assassiné Coligny, avoue, au milieu des douleurs de la torture, qu'il est au service du duc Henri de Guise. Les réformés demandent hautement justice et vengeance. Téligny, La Rochefoucauld, Briquemaut et Piles, courent chez ceux qui sont le plus irrités, et leur promettent de la part du roi la plus prompte satisfaction. Le duc Henri et son oncle, le duc d'Aumale, vont au Louvre se plaindre de ce qu'on ose les menacer. « Ne permettez pas, sire, que » notre innocence soit calomniée. » Le roi hésite de répondre. « Nous voyons avec douleur, continuent » les princes lorrains, que d'injustes soupçons ont fait » impression sur l'esprit de votre Majesté. Nous lui » demandons la permission de nous retirer de la cour, » jusques au moment où le parlement nous aura jus» tifiés. — *Vous pouvez partir*, répond froidement le » monarque, *je saurai bien vous retrouver si vous êtes* » *coupables.* » Les princes lorrains montent à cheval,

sortent par la porte Saint-Antoine, et, lorsque la nuit est venue, rentrent secrètement dans Paris par une autre porte.

Charles IX cependant envoie chercher le roi de Navarre. « Les alarmes des guisards, lui dit-il, prouvent » assez qu'ils se sentent coupables, et je jure de les » punir. Mais vous savez combien le peuple leur est » attaché; il pourrait se soulever en leur faveur. Rassemblez au Louvre, pour votre sûreté, vos plus braves » amis et vos serviteurs. »

Un gentilhomme de Coligny arrive. « Sire, dit-il, » la multitude commence à s'agiter dans le quartier de » l'amiral. Je supplie votre Majesté de lui donner quelques soldats de sa garde pour repousser les factieux. » Le roi ordonne à Cosseins d'aller auprès de l'amiral avec cinquante arquebusiers.

Les mouvements populaires croissaient à chaque instant. « Le jour de la vengeance est arrivé, s'écriaient » les catholiques; il n'y a plus ni pardon ni indulgence » pour les hérétiques. »

Un second conseil est tenu dans la maison de l'amiral. « Sortons de Paris, dit de nouveau le vidame de » Chartres, et emmenons Coligny, qui se trouve mieux » de sa blessure. » La confiance et la loyauté des princes et des autres membres du conseil l'emportent une seconde fois sur les craintes du vidame.

Une noire destinée semblait entraîner la France dans l'abîme : un conseil infernal se réunit chez la reine-mère. Le roi, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, bâtard de Henri II, Birague, Tavanes et le comte de Retz composent ce conseil. « C'est moi, dit Catherine, qui ai ordonné la mort de » l'amiral. J'ai voulu délivrer la France de tous les » maux qu'il peut encore lui faire; mais le coup n'est » pas mortel, et il n'y a plus d'autre parti à prendre

» pour prévenir la vengeance des protestants que de » les exterminer tous. » Le conseil applaudit à ces horribles paroles. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont seuls exceptés du massacre.

Charles IX mande secrètement le duc de Guise ; il le charge de la mort de Coligny, et le duc ne rejette pas la honte éternelle qui l'attend.

La nuit s'avance ; la reine de Navarre était auprès de Catherine ; la reine-mère lui dit d'aller auprès de son mari. La sœur de Marguerite, la duchesse de Lorraine, connaissait le terrible secret ; elle fond en larmes en voyant partir Marguerite. Catherine lui ordonne tout bas de se calmer. Marguerite ne sait rien ; mais l'inquiétude et la frayeur s'emparent de son âme.

Catherine, restée seule, attend avec impatience le moment de son exécrable triomphe.

Charles IX est déchiré par la terreur et le remords ; il s'était couché, il se relève saisi d'effroi. Catherine se rend à minuit dans l'appartement de son fils ; elle mène avec elle le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Tavanes et le comte de Retz ; le duc de Guise se réunit à eux. Catherine n'est plus qu'une horrible furie. « Votre » couronne tombe, et vous touchez aux derniers mo- » ments de votre vie, dit-elle à Charles IX, si vous » laissez échapper l'occasion que Dieu même vous a » ménagée de vous délivrer de tous vos ennemis. » Une nouvelle terreur s'empare du roi. « Eh bien ! s'écrie- » t-il hors de lui-même, qu'on tue l'amiral, qu'on tue » tous les protestants, et qu'il n'en reste pas un seul » pour me le reprocher. »

Catherine donne à l'instant le signal du carnage. On sonne le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le duc de Guise, le duc d'Aumale et le comte d'Angoulême courent à l'hôtel de Coligny ; Cosseins poignarde l'officier qui a les clefs de la porte. Il introduit dans la cour

ses cinquante arquebusiers, et le duc de Guise que suivent près de trois cents hommes. Les Suisses du roi de Navarre barricadent la porte de l'escalier. Coligny s'éveille, entend un grand tumulte, comprend qu'on en veut à ses jours, exhorte tous ceux qui sont autour de lui à chercher leur salut dans la fuite. « Conservez-vous » leur dit-il, pour des épouses qui vous chérissent; ce » sera bien assez que la mienne soit veuve. » Il sort avec effort de son lit, s'appuie contre la muraille, prie Dieu, et attend la mort avec résignation. Les Suisses, qui gardaient l'escalier, sont forcés et massacrés. Cosseins, Bême et trois autres capitaines armés de pied en cap enfoncent la porte de la chambre. Bême, l'épée nue à la main, dit à l'amiral : *Est-ce toi qui es Coligny? — Oui, jeune homme*, répond le héros; *tu devrais respecter mes cheveux blancs. Au reste, fais ce que tu voudras; tu ne peux accourcir ma vie que de peu de jours.* L'air majestueux de l'amiral suspend un moment la fureur des assassins; mais bientôt Bême enfonce son épée dans le corps de Coligny; les autres meurtriers l'achèvent. Son cadavre est jeté par la fenêtre. Il roule dans la cour où sont Guise et Angoulême. On frémit en rappelant que le duc de Guise, si indigne des héros de sa race, met lâchement le pied sur la gorge de ce corps inanimé, en disant : *Bête venimeuse, tu ne jeteras plus ton venin.*

Les seigneurs protestants qu'on avait attirés dans le Louvre, et les serviteurs du roi de Navarre et du prince de Condé sont désarmés, et obligés de passer, hors du palais, entre deux haies de soldats qui les insultent et les massacrent. Le roi mande les deux Bourbons; il jette sur eux un regard farouche. « Je viens, dit-il en blasphé» mant, de faire tuer l'amiral votre conseiller et votre » chef. On tue dans toute la ville les autres scélérats in» fectés du même esprit d'hérésie et de rébellion. Je

» veux néanmoins vous pardonner en considération de » votre jeunesse et de l'honneur que vous avez d'être » prince de mon sang ; mais renoncez à cette religion » cause de tant de guerres et de révoltes, ou vous serez » traités comme l'amiral et ses complices. — Je suis bien » persuadé, dit le jeune Condé, que votre Majesté ne vio- » lera pas le serment qu'elle a fait à tous les protestants; » elle sait que la foi ne se commande pas. Ma tête et mes » biens sont au service de mon roi; mais ma religion » vient de Dieu, je n'en dois compte qu'à lui, et je » sacrifierais plutôt ma vie passagère que mon salut » éternel. — Allez, rebelle et fils de rebelle, s'écrie » Charles IX qui ne se possède plus; je vous donne » trois jours, et, ce terme expiré, votre tête me répon- » dra de votre soumission. » Le prince de Condé et le roi de Navarre sont renfermés chacun séparément dans une chambre du Louvre.

La cloche du palais sonne, et le sang va inonder Paris. On crie aux armes; on allume des flambeaux; des soldats et des bourgeois armés se répandent dans toutes les rues; le signe sacré de Jésus est profané; une croix blanche distingue les assassins.

La postérité a refusé pendant long-temps de croire que le duc d'Anjou, le duc d'Aumale, Angoulême, Nevers et Montpensier courussent l'épée à la main à la tête des *massacreurs*. « L'amiral et ses amis, crient-ils avec rage, » ont conspiré contre le roi et la famille royale; écrasez » sans pitié *cette race de loups et de serpents* qui désole » la France. »

La fureur s'empare des fanatiques; les passions les plus viles multiplient les crimes; la jalousie, la vengeance, la haine, la cupidité prennent le masque d'un zèle ardent : on égorge La Rochefoucauld, Soubise, Téligny, Guerchy, Crussol de Baudiné, Beaumanoir de Lavardin, François Nompar de Caumont, son fils aîné,

Rouvrai, Le Vasseur, de Cogné, et plus de douze cents autres grands seigneurs ou gentilshommes protestants. On ne sauve que par une espèce de miracle le jeune La Force, Duplessis Mornay et Rosny. La capitale est jonchée de cadavres; il n'y a plus que des bourreaux et des victimes.

Rohan de Fontenay, Montgommery, le vidame de Chartres, Ségur et quelques autres réformés logeaient dans le faubourg Saint-Germain; ils entendent le tumulte; ils veulent passer la rivière et se rendre au Louvre pour défendre le roi. Le jour avait paru : ils voient venir vers eux des bateaux chargés de Suisses et de gardes; ils devinent facilement la véritable cause du désordre effroyable qui règne dans la capitale, et se hâtent de prendre la fuite. Charles IX, placé à une fenêtre du côté de la Seine, les voit fuir, entre en fureur, crie avec force *Tuez, tuez*, et tire sur les protestants avec une arquebuse de chasse. L'air retentit des imprécations des catholiques. On égorge les réformés dans leurs lits, sur les toits, dans les greniers, dans les caves; on massacre les femmes dans les bras de leurs maris, les fils auprès de leurs pères. De jeunes filles sont violées et traînées nues par les cheveux; des femmes enceintes sont éventrées; des enfants au berceau sont précipités dans la rivière; des monceaux de cadavres s'élèvent dans les places; d'autres cadavres sont gisants à la porte du Louvre. Et quelle infâme corruption que celle de cette cour, dont les femmes les plus qualifiées vont sans aucune pudeur, au milieu de ces sanglantes victimes, satisfaire une obscène curiosité, et faire entendre les indignes éclats d'une gaîté barbare!

Le roi ordonne en vain, vers le soir du jour qui succède à la nuit fatale, que chacun rentre dans sa maison sous peine de mort (1572). Les massacres et le pillage continuent.

Mais quelle abominable politique inspire Catherine de Médicis! « Une grande sédition s'est élevée dans Paris, » écrit le roi aux gouverneurs des provinces; les Guise » l'ont excitée pour se dérober à la vengeance des amis » de mon cousin l'amiral; la populace, qui leur est dé» vouée, a forcé la garde qui veillait à la sûreté de Coli» gny, a tué ce chef et ceux de ses partisans qu'elle a » pu trouver. Cette malheureuse émotion est enfin apai» sée; le calme est rétabli : je suis dans mon Louvre » avec le roi de Navarre mon frère et le prince de Condé » mon cousin. S'ils ont des dangers à courir, je les par» tagerai avec eux. Contenez partout la multitude, em» pêchez-la de se porter aux mêmes excès qu'à Paris. »

Les Guise voient le but de la politique de Catherine; la cour désire qu'ils sortent de Paris; ils refusent. Charles IX reconnaît l'abîme dans lequel il s'est précipité. Quels terribles avœux il se croit obligé de faire pour en sortir! et quelle réputation de cruauté et de mauvaise foi il se condamne à subir!

Il va au parlement accompagné de ses deux frères, du duc de Montpensier, du duc de Guise et du duc d'Aumale; le roi de Navarre et le prince de Condé sont forcés de le suivre. « Vous connaissez, dit-il, les révoltes et » tous les attentats des protestants; la clémence que j'ai » tant de fois exercée envers eux ne les a pas empêchés » de porter au comble la méchanceté, l'ingratitude et » la trahison. L'amiral avait conspiré contre moi, la » reine mon épouse, la reine ma mère, mes frères, » même le roi de Navarre. J'ai été forcé d'employer des » remèdes violents et extraordinaires pour assurer mon » salut et celui de la famille royale : je charge mon par» lement de faire le procès à la mémoire de ce scélérat, à » ses complices, fauteurs et adhérents, et de les punir » comme criminels de lèse-majesté divine et humaine. »
Combien on gémit sur la faiblesse humaine, en voyant le

premier président Christophe de Thou, le père du célèbre et courageux historien Jacques Auguste, ne pouvoir résister à la terreur générale qu'inspirent tant de forfaits, de frénésie et de fanatisme, flétrir l'honneur d'un nom que son fils devait tant illustrer, et, d'une voix que la honte aurait dû étouffer, prononcer un discours que de terribles remords n'ont pas trop expié, louer la prudence du tyran, vanter la force avec laquelle, *comme un autre Hercule*, il a délivré son royaume de monstres, et le féliciter d'avoir adopté la maxime de Louis XI : *Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner*.

Les passions ont confondu toutes les idées; on rend à Dieu de sacriléges actions de grâces. Le roi et toute la cour remercient le ciel de leurs assassinats; et ne croyez pas que les vengeances soient satisfaites, et que tous les crimes de la dissimulation soient épuisés. Voyez jusqu'à quel point on peut surpasser Louis XI, profaner la parole royale, et se jouer de cette foi publique si nécessaire à la solidité des trônes. Le roi reconnaît, par une nouvelle déclaration, que ce qui vient de se passer à Paris a été fait par ses ordres, non pour déroger aux édits favorables aux protestants, mais pour prévenir le complot détestable tramé par l'amiral et ses complices. Il dit à tous les prétendus réformés de demeurer en paix dans leurs maisons, et d'y vivre sans crainte sous la protection des lois. Il commande à tous les gouverneurs de veiller à ce qu'il ne leur soit fait aucun tort; il veut qu'on punisse de mort ceux qui oseraient les attaquer dans leurs biens ou dans leurs personnes; et, en même temps, il envoie dans toutes les provinces l'ordre secret de traiter les protestants comme on les a traités à Paris.

Cet ordre secret n'est que trop exécuté; la fureur passe des villes dans les bourgs, dans les villages, dans les châteaux; on égorge les protestants dans leurs mai-

sons, on les arrache aux souterrains où ils se cachent, on les poursuit dans les champs et dans les bois; ni l'âge ni le sexe ne sont épargnés. Les viols précèdent les massacres, le pillage les suit; les cadavres entassés pourrissent dans les fossés des villes, ou embarrassent le cours des rivières qu'ils infectent. Un grand nombre de réformés s'étaient réfugiés dans les prisons de Lyon, sur la parole du gouverneur; la populace brise les portes, et les immole au milieu des cris de joie de catholiques en démence; un nombre immense de cadavres mutilés flottent sur le Rhône, s'amoncèlent sur les rives, en effraient les habitants, et les menacent d'une contagion funeste.

Hâtons-nous de citer les noms de ceux qui, par leur résistance courageuse au délire sanguinaire, ont sauvé l'honneur de la France, et mérité le respect de la postérité. François, duc de Montmorenci, s'était retiré à Chantilly quelques jours avant le carnage; son absence sauve sa famille que l'envie et une ambition cruelle avaient proscrite. Il apprend les crimes de Paris, et, bravant tous les dangers, envoie ses gardes et ses domestiques porter de l'argent, des vivres et des habits aux réformés qui ont pu échapper au fanatisme de la capitale. Partout où un Montmorenci commande, l'orage gronde, mais la foudre ne tombe pas; le comte de Carce et le comte de Tende, en Provence; Bertrand de Simiane de Gordes, en Dauphiné; Éléonor de Chabot-Charny, en Bourgogne; Philibert de la Guiche, à Mâcon; Montmorin de Saint-Hérem, en Auvergne; de Sigognes, à Dieppe, se couvrent d'une gloire impérissable. Jean Hennuyer, dominicain et évêque de Lisieux, se conduit en digne successeur des apôtres de Jésus, sauve tous les réformés de son diocèse, et immortalise son nom. Le vicomte d'Orthez, qui commande à Bayonne, répond au roi qu'il n'a trouvé dans sa ville que de bons

citoyens, de braves soldats, et pas un bourreau; les soldats de la citadelle de Lyon refusent de verser le sang des réformés. « Des guerriers ne sont pas des assassins, » s'écrient-ils avec indignation et à la honte éternelle des auteurs des massacres. Le bourreau même de cette ville de Lyon et celui de la ville de Troyes, pressés de mettre à mort les hérétiques, répondent ces paroles que la justice de l'histoire a consacrées : *Nous n'exécutons que judiciairement.*

Mais de combien d'éloges du plus grand des forfaits retentissent les chaires catholiques! Des prédicateurs, des évêques ne rougissent pas de comparer Charles IX à Samson, vainqueur des Philistins, à un ange auquel Dieu lui-même a remis un glaive exterminateur.

La nouvelle de *la Saint-Barthélemi*, date de la nuit et du jour affreux, est reçue à Madrid avec transport. Le cardinal de Lorraine, au comble de la joie, fait compter mille écus d'or au gentilhomme que lui a envoyé son frère le duc d'Aumale, pour lui apprendre la victoire infernale : *Dieu soit loué*, s'écrie en plein consistoire le cardinal Alexandrin, *le roi de France m'a tenu parole.* Le pape, accompagné des cardinaux, adresse au ciel de solennelles actions de grâces; on célèbre avec pompe le saint sacrifice, le canon du château Saint-Ange retentit; la ville est illuminée, on publie un jubilé universel.

La justice éternelle commençait cependant à appesantir son bras sur le grand coupable; le tyran va devenir victime. Le remords descend dans l'âme de Charles IX, et la déchire; son imagination lui présente sans cesse ses sujets confiants et sans défense, égorgés au milieu des ténèbres.

Ses ministres auprès des souverains qui ont adopté la réforme, s'efforcent en vain de justifier les attentats. La Mothe-Fénélon, son ambassadeur en Angleterre, se

serait regardé comme coupable de tant d'assassinats en feignant de les approuver; il rougit, dit-il, d'être né Français. Il se croit pourtant obligé de présenter à Élisabeth l'apologie que sa cour lui a envoyée. Quelle audience lui donne la reine! il passe au milieu de deux haies de dames, de lords et de chevaliers, revêtus de longs habits de deuil, tenant les yeux baissés, et gardant un morne silence; et la reine lui répond que, quand même le récit des ministres de France serait incontestable, leur conduite n'en serait ni moins injuste, ni moins cruelle, ni moins révoltante.

Charles IX tâchant d'étouffer ses remords, et entraîné par ceux qui l'entourent, voulait forcer à se convertir à la foi catholique le roi de Navarre, sa sœur Catherine de Bourbon, le prince de Condé, Marie de Clèves, femme de ce prince, et Françoise d'Orléans-Longueville, mère de Marie de Clèves. Les paroles les plus menaçantes ne cessaient de sortir de sa bouche, la mort paraissait planer sur la tête de ces deux princes, de la sœur du roi de Navarre, de la belle-mère et de la femme du prince de Condé. Le roi leur amena lui-même un ministre protestant célèbre à cette époque, nommé Hugues Sureau Du Rosier, et que la crainte du dernier supplice avait obligé à renoncer à la réforme. Du Rosier leur parla pendant plusieurs jours, et de la religion à laquelle il n'avait pas cessé de croire, mais qu'il n'osait avouer, et de celle à laquelle il redoutait si vivement de ne pas paraître assez attaché. Les princes et les princesses cédèrent, abjurèrent le protestantisme; les princes écrivirent au pape; Grégoire XIII leur témoigna dans sa réponse une grande tendresse, leur accorda les dispenses nécessaires pour la légitimité de leurs mariages aux yeux de l'Église catholique, les exhorta à imiter le roi très-chrétien, la reine sa mère, le duc de Montpensier, et, suivant la remarque de plusieurs historiens, paraissait n'exiger

des catholiques que d'aller à la messe, de croire à la puissance pontificale, et de persécuter les protestants.

On ne cessa pas néanmoins de les surveiller; Catherine de Médicis ôta au roi de Navarre de fidèles serviteurs que Jeanne d'Albret avait choisis, et les remplaça par des espions qui lui rendaient compte des actions et des paroles de son gendre. Charles IX le força à signer un édit par lequel Henri ordonna que la religion catholique fût rétablie dans le Béarn, que les biens enlevés au clergé lui fussent rendus, que le culte protestant fût supprimé, que les ministres de ce culte se convertissent ou sortissent du pays. Les habitants des états de Henri furent consternés, ils firent des prières publiques pour obtenir le secours du ciel. Un protestant octogénaire et aveugle, nommé *Auros*, appela son fils, lui parla comme un inspiré de Dieu, de l'évangile, de la foi, de l'obligation de sacrifier sa vie pour le salut de ses frères. « Le ciel te » la redemande aujourd'hui, mon fils, celle qu'il t'a » donnée; si tu la perds, Dieu te donnera une gloire » immortelle; je te suivrai auprès de l'Être suprême; » je lui rendrai témoignage de ta vertu; ne compte pas » nos ennemis; le dieu des combats les dispersera devant » toi. » Il lui remit son épée, l'embrassa tendrement, lui donna la bénédiction paternelle la plus touchante. Le fils, rempli d'un enthousiasme céleste, réunit quelques nobles et deux cents paysans aussi braves que lui; il poursuivit et tailla en pièces les catholiques que le comte de Grammont avait armés, fit prisonnier ce gouverneur du Béarn; l'édit de Henri ne fut pas exécuté; et quelle joie secrète cette désobéissance ne fit-elle pas éprouver au jeune prince qui aimait tant ses Béarnais!

Peu de temps après, Charles IX, qui semblait vouloir faire taire ses remords à force de cruautés, contraignit Henri à aller au parlement entendre prononcer l'arrêt de Coligny qui lui avait servi de père. L'esprit de L'Hôpi-

tal ne régnait plus dans cette compagnie; la terreur et l'esprit de vertige s'en étaient emparés. Un arrêt qui souilla ses registres condamna Coligny comme auteur d'une conspiration tramée contre le roi et son état, et comme criminel de lèse-majesté. Sa mémoire fut flétrie, son nom, ses armoiries et ses portraits furent supprimés; et ses enfants déclarés *ignobles, vilains, roturiers, intestables,* et incapables de posséder dans le royaume des biens, des dignités ou des offices. L'arrêt ordonna d'ailleurs que le corps de Coligny fût traîné sur une claie, pendu pendant vingt-quatre heures au milieu de la place de Grève, attaché ensuite aux fourches patibulaires de Montfaucon, et que chaque année, le jour de saint Barthélemi, des processions rendissent grâces à Dieu de la mort de l'amiral, et de la découverte de ses complots.

Le maréchal François de Montmorenci avait fait enlever en secret et transporter à Chantilly le corps de l'amiral; mais une effigie remplaça le cadavre du héros.

Le même jour, un autre arrêt condamna à mort Cavagne et Briquemaut, deux protestants amis de Coligny; on les arracha à l'asile dans lequel ils s'étaient réfugiés le jour de la Saint-Barthélemi; Charles IX voulut assister à leur supplice, contraignit le roi de Navarre à l'accompagner, et, comme il était nuit, il ordonna qu'on tînt des flambeaux très-près des condamnés, afin de mieux jouir de leurs derniers moments.

Cependant La Rochelle, Montauban, Nîmes, Sancerre et quelques autres villes prennent les armes; leurs citoyens n'ont presque aucun espoir de salut; mais ils aiment mieux mourir en combattant que de se laisser égorger. Charles IX, comme tous les tyrans, passe rapidement de la fureur à la crainte; il fait offrir aux Rochellois le libre exercice du calvinisme; ils demandent la même liberté pour Montauban, Nîmes et Sancerre; on les refuse, et la guerre recommence.

Le duc d'Anjou part de Paris pour prendre La Rochelle; il a avec lui le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le prince dauphin d'Auvergne, le duc de Guise, le duc de Mayenne son frère, le duc d'Aumale, le duc de Longueville, le duc de Nevers, ceux de Bouillon et d'Uzès (1573). Biron, qui a investi La Rochelle, lui écrit qu'il n'a qu'à paraître pour voir les Rochellois tomber à ses pieds; mais ils se défendent avec le courage du désespoir; on ne compte dans la place que quinze cents soldats et deux mille citoyens armés; mais La Noue est leur chef. Le duc d'Anjou, impatient d'une résistance qu'il n'a pas prévue, précipite les attaques et multiplie les assauts; prodigue du sang de ses guerriers, il les pousse vers les brèches avec l'impétuosité la plus irréfléchie, renouvelle les combats sans prévoyance, sans art, sans calcul, sans habileté, ne prend aucun soin des blessés ni des malades, auxquels le roi de Navarre témoigne presque seul un véritable intérêt, ignore que des médecins et des chirurgiens, indignes de leur noble ministère, ne s'occupent que de ceux qui leur donnent de fortes sommes d'argent, et, malgré tous les renforts qui lui arrivent et la bravoure de ceux auxquels il commande, ne fait aucun progrès. Le duc d'Aumale est tué; les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, Biron et plusieurs autres chefs sont blessés grièvement; mais de plus grands obstacles s'opposent à l'effervescence du duc d'Anjou; la plupart des grands de son armée auraient été vivement affligés de la prise de La Rochelle, et de la ruine totale des réformés; il leur fallait des discordes sanglantes pour être nécessaires. Le duc d'Alençon, d'ailleurs, est jaloux du crédit et des richesses de son frère, dont les revenus montent à 450,000 écus d'or; il ose déplorer le sort de Coligny; il aime tous ceux qui le regrettent; il recherche l'amitié du roi de Navarre et du prince de Condé. Ces jeunes princes

acceptent cette amitié avec d'autant plus d'empressement qu'ils vivent au milieu des alarmes; les avis les plus inquiétants ne cessent de leur parvenir; ils avaient cru devoir communiquer leurs craintes aux partisans nombreux qu'ils avaient dans le camp; ils sont près de faire un coup d'éclat.

Le duc d'Anjou, qui attribue à La Noue tous les succès des Rochellois, le somme de sortir d'une place dont le roi lui a permis dans le temps d'accepter le commandement, mais qu'il ne peut ramener à son devoir envers le monarque. La Noue obéit, voit les princes, tâche de calmer leur impatience, les assure de la constance des Rochellois, décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur patrie plutôt que de se rendre, et les conjure de cacher leurs ressentiments jusques au moment où leurs efforts mieux concertés pourront avoir de plus grands résultats.

Leur ami le duc d'Alençon sert en secret les assiégés, les instruit jour par jour de toutes les résolutions du duc d'Anjou, et trouve le moyen de faire introduire pendant la nuit des ingénieurs de La Rochelle déguisés, dans les tranchées, les batteries et les mines des assiégeants.

Les fortifications de La Rochelle n'étaient plus néanmoins que des décombres entassées. Le comte de Montgommery s'était efforcé en vain d'y introduire un secours de deux mille Français ou Anglais embarqués sur une flotte qu'il commandait; mais les soldats du duc d'Anjou n'ont plus la même ardeur pour des attaques aussi inutiles que dangereuses. Les Rochellois redoublent leurs sorties, enclouent les canons des catholiques, et leur enlèvent un grand nombre de drapeaux. Le duc d'Anjou fait creuser de nouvelles mines, élargit les brèches, ordonne un assaut général; le duc de Guise s'em-

pare d'une brèche à la tête de cent gentilshommes; mais le corps qui doit le soutenir refuse d'avancer; le duc d'Anjou est obligé de casser soixante compagnies, de dégrader des colonels et des capitaines, et de faire garder la tranchée par des gentilshommes mêlés avec des Suisses; les maladies avaient emporté plus de monde que le fer et le feu; les soldats qui restent désertent en foule; les nobles menacent de retourner dans leurs châteaux; le duc d'Anjou est blessé, et aurait été tué sans l'admirable dévouement de son écuyer Devins.

Il assiégeait La Rochelle depuis plus de six mois; il avait livré trente assauts; il avait perdu quarante mille hommes; Catherine de Médicis ne pouvait plus lui envoyer de l'argent. L'embarras du prince est extrême : il ne sait comment sortir des dangers au milieu desquels il s'est jeté, lorsqu'il apprend qu'il vient d'être élu roi de Pologne, et que l'évêque de Valence, ambassadeur de France auprès de la diète polonaise, n'a obtenu le succès qu'il a sollicité qu'en promettant que Charles IX et son frère traiteraient favorablement les protestants français. « Je tiendrai, s'écrie-t-il, les promesses de l'ambassadeur. » Il se hâte de s'arranger avec les Rochellois; ils lui envoient une députation pour demander le pardon du passé, et il leur accorde presque tout ce qu'ils ont demandé.

Les protestants assiégés dans Sancerre par La Châtre, gouverneur du Berri, se défendent avec un courage héroïque; ils supportent avec une constance plus héroïque encore toutes les horreurs de la famine. Les historiens ont comparé les hauts faits et les malheurs du siége de Sancerre à ceux des siéges de Numance, de Sagonte, de Samarie et de Jérusalem. La ville ne capitule que lorsque les armes tombent des mains débiles des protestants exténués; le roi leur pardonne, leur conserve leurs biens, leur accorde la liberté de conscience, et les com-

prend ainsi dans le quatrième édit de pacification qu'il a fait publier (1573).

D'après cet édit les habitants de La Rochelle, de Montauban et de Nîmes sont déclarés sujets fidèles, ne recevront pas de garnison, auront l'exercice public de leur culte; les seigneurs hauts-justiciers pourront avoir des *prêches* ou réunions protestantes dans leurs châteaux. L'édit annule les promesses d'*abjuration* arrachées par la crainte, casse les sentences civiles ou criminelles prononcées dans les affaires religieuses, et rend aux réformés leurs biens, leurs emplois et leurs dignités.

Le duc d'Anjou demanda au roi son frère des lettres de naturalité, pour conserver sur un trône étranger ses droits à la couronne de France; mais, retenu à Paris par ses passions, ses plaisirs, ses débauches, ses viles orgies, il différait son départ pour son royaume. Il quitta enfin une cour où Charles IX, jaloux de son crédit, ne le voyait plus qu'avec peine; et, en se séparant de sa mère, il la supplia de faire donner, si la maladie qui venait d'attaquer le roi avait des suites fâcheuses, la lieutenance générale de l'état au duc de Lorraine, et la charge de connétable au duc Guise.

Le duc d'Alençon et le roi de Navarre, irrités d'une élévation plus grande que jamais d'une maison rivale, et ne voulant pas être réduits à ramper sous les Guise, entreprirent de secouer un joug trop lourd et trop humiliant, et résolurent de se mettre à la tête des mécontents, si nombreux dans toutes les provinces.

A peine leur résolution fut-elle connue que la fermentation des esprits devint extrême; de terribles libelles furent répandus avec profusion : on appela la Saint-Barthélemi *le crime du roi;* on peignit des plus noires couleurs Charles IX, le roi de Pologne et Catherine. « Que Charles, disait-on, soit chassé du trône qu'il » a souillé; que le chemin de la France soit à jamais

» fermé à d'Anjou; que Catherine subisse le supplice » de Brunehaut, et qu'on élève sur le pavois le duc » d'Alençon, le seul Valois à qui on ne peut reprocher » ni parjure ni assassinat. » Une nouvelle faction se forma parmi les catholiques; on lui donna le nom de *politique* : à sa tête étaient les Montmorenci.

Les habitants de Montauban et de Nîmes envoient des députés à Charles IX. « Nous demandons, sire, dirent-» ils, que l'exercice public de la religion réformée ait » lieu dans tout le royaume; que votre Majesté nous » accorde un parlement uniquement composé de ma-» gistrats protestants, et chargé de juger tous nos pro-» cès; que nos villes de sûreté soient gardées par des » garnisons protestantes payées par le trésor de l'état; » que votre Majesté veuille bien établir dans chaque » province deux autres villes de sûreté, et y placer des » troupes dont une moitié sera catholique et l'autre » moitié réformée; que les décimes levés sur nous » soient employés à l'entretien de nos ministres, et » qu'on fasse périr dans les supplices les conseillers et » les exécuteurs de la Saint-Barthélemi. »

Charles IX frémit; un second coup aussi terrible frappe son âme consternée. Des députés des états de Provence et du Dauphiné demandent la suppression de la taille pendant deux ans, et ensuite la réduction de cet impôt à ce qu'il était sous Louis XII.

Que ce langage était différent de celui de ses lâches courtisans! Il voit combien la nation s'est éloignée de lui. Ses alarmes augmentent; elles accroissent ses remords; elles ajoutent à ses maux : il ne sait comment se garantir de la foudre qui le menace.

Catherine de Médicis place auprès du duc d'Alençon Côme Ruggieri, sous le prétexte de lui enseigner l'italien; elle ne doute pas que Ruggieri et la reine Marguerite de Navarre ne l'instruisent de tous les projets du roi

de Navarre et du duc d'Alençon. La reine Marguerite et Ruggieri gardent le silence ou la trompent par de fausses confidences.

Les confédérés protestants et politiques ont terminé leurs préparatifs; au moment de se déclarer, le duc d'Alençon hésite; sa faiblesse fait échouer les projets formés pour le tirer de la cour. Le roi de Navarre, pour le forcer à se déterminer, ordonne au brave Guitri de faire avancer du côté de Saint-Germain, où la cour était venue, une troupe de cavalerie. D'Alençon lui promet de partir avec Guitri; cet officier paraît à une petite distance du château: le trouble et la crainte saisissent de nouveau le duc d'Alençon; son favori La Mole, aussi éperdu que lui, le détermine à passer à l'instant chez la reine-mère et à lui tout avouer (1574).

Catherine éveille le roi en sursaut, et le presse de se sauver à Paris sans attendre le jour; Charles IX se jette dans une litière. « Pourquoi, dit-il d'une voix tremblante, ne veulent-ils pas me laisser mourir en paix? » La reine le suit dans son *coche*, où elle fait monter le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Tout fuit dans le plus grand désordre; les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, le chancelier de Birague, Morvilliers et Bellièvre pressent, transis de peur, des coursiers qu'ils ont de la peine à conduire; plusieurs courtisans sont à pied; d'autres à cheval, sans bottes et demi-nus : la terreur est empreinte sur toutes les figures.

Catherine publie que les conjurés ont voulu surprendre Saint-Germain, tuer le roi, sa mère, les Guise et tous les membres du conseil: le roi va de Paris à Vincennes. On donne des gardes au duc d'Alençon et au roi de Navarre; on grille les fenêtres de leurs appartements; on arrête les maréchaux de Cossé et de Montmorenci et plusieurs autres confédérés. Le prince de Condé s'échappe d'Amiens, se déguise, se rend à Strasbourg avec

Montmorenci-Thoré, et, à l'exemple du ministre du Rosier, qui, réfugié à Heidelberg, avait abjuré le catholicisme, qu'il n'avait embrassé qu'afin de ne pas périr au milieu des flammes, il professe de nouveau la religion réformée, dans laquelle il a été élevé.

La Noue, Montgommery, Monthrun, Saint-Romain, archevêque d'Aix et devenu protestant, surprennent des places importantes dans le Dauphiné, le Languedoc, la Guyenne, le Poitou et la Normandie. Matignon est chargé par le roi de marcher en Normandie contre Montgommery, le prince dauphin d'Auvergne contre les réformés du Dauphiné et du Languedoc, et le duc de Montpensier contre La Noue, qui est en Poitou.

Le parlement de Paris fait éprouver les tourments de la torture à La Mole et au comte Annibal de Coconas, ce Piémontais qui avait été un des plus cruels assassins de la Saint-Barthélemi : ils chargent le duc d'Alençon et le roi de Navarre; on interroge les deux princes. Le duc d'Alençon, qui tremble pour ses jours, accuse tous ses officiers de l'avoir séduit par leurs mauvais conseils; le roi de Navarre fait l'histoire de sa vie avec autant de noblesse que de fermeté: il parle de son mariage avec Marguerite de Valois. « Le roi, dit-il, m'ordonne de le re-
» garder comme son frère : à peine ai-je obtenu ce titre,
» qui m'était si cher, que le signal du massacre est
» donné; ma couche nuptiale est ensanglantée; je vois
» périr au chevet de mon lit, et jusque dans mes bras,
» mes serviteurs, mes parents, mes amis. Je les avais
» invités à mes noces : on les égorge à l'issue des festins.
» Je me trouve dans l'abandon, la solitude et l'effroi;
» à l'horreur de ma situation se joint le spectacle de la
» joie inhumaine de mes ennemis. Pour prix du mal
» qu'ils ont voulu faire à mon père et à mon oncle, j'ai
» vu les Guise, chéris et fêtés de leurs Majestés et du roi
» de Pologne, me sourire dédaigneusement et insulter à

» ma douleur et à ma misère. Malgré tant d'humilia-
» tions, je ne respirais encore que le service du roi; je
» pars pour le siége de La Rochelle : mais, à peine ar-
» rivé au camp, on m'avertit de toutes parts qu'on
» prépare une seconde Saint-Barthélemi, et que nous
» devons, le duc d'Alençon et moi, tomber les premiers
» sous le fer des assassins. Un confident du duc d'Anjou
» ose me tenir des propos menaçants : l'expérience du
» passé ne m'autorise que trop à craindre l'avenir. Peu
» de temps après, j'apprends qu'il se forme un complot
» pour tuer le roi, le duc d'Alençon et moi, et pour
» placer le roi de Pologne sur le trône de France. Point
» de jour où je ne sois menacé ou insulté. J'ai voulu,
» je l'avoue, me délivrer d'une telle situation; j'ai cher-
» ché à me sauver de la cour : doit-on faire à un roi un
» crime d'avoir voulu être libre? » Le roi de Navarre parle avec plus de force encore en présence de la reine-mère, du cardinal de Bourbon, du chancelier de Birague, du premier président et de plusieurs commissaires du parlement. Il ne compromet personne; il ne nomme que Montmorenci-Thoré et le vicomte de Turenne, qui se sont sauvés en Allemagne; il assure qu'aucun de ses grands-officiers et de ses serviteurs n'était instruit de ses résolutions.

La Mole et Coconas sont condamnés à perdre la tête.

La santé du monarque dépérit cependant chaque jour. Le remords remplit son âme et la déchire : la nuit, il est en proie à des songes affreux; le jour, il ne peut se soustraire à des frémissements d'horreur; il voit sans cesse autour de lui des ruisseaux de sang, des cadavres amoncelés, des assassins furieux qu'il vient d'armer de poignards; il croit entendre les cris des féroces meurtriers, et ceux des victimes désespérées. Ses vaisseaux affaiblis et désorganisés ne peuvent plus retenir son sang, qui s'épanche; il tremble devant la main de la

justice divine qu'il croit voir menaçante; il désespère de son pardon : sa nourrice est auprès de lui; elle est protestante; elle lui parle du Dieu miséricordieux, et tâche de le calmer.

Il dicte un testament : il nomme sa mère régente du royaume jusques à l'arrivée de son successeur. Il veut que ce testament soit lu devant lui en présence de la reine-mère, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon et des ministres. Une grande faiblesse le tient dans une sorte d'assoupissement pendant quelques minutes. Il se réveille, et demande son frère le roi de Navarre; Henri arrive. Le roi se tourne vers lui, lui tend la main, l'embrasse, et lui dit avec émotion : *Mon frère, vous perdez un bon ami. Je sais que vous n'étes point du dernier trouble qui est survenu; si j'en eusse voulu croire cë qu'on m'en a dit, vous ne seriez plus au monde. Je vous ai toujours aimé, et j'ai tant de confiance en vous que je vous recommande ma femme et ma fille. Ayez-en soin, et Dieu vous gardera; mais ne vous fiez pas..* Catherine l'interrompt. « Voulez-» vous, lui dit-elle, inspirer au prince des idées fausses » et dangereuses ? » *Madame*, reprend le roi, *je ne dis que la vérité. Croyez-moi, mon frère, et aimez-moi; assistez ma femme et ma fille, et priez Dieu pour mon âme; adieu, mon frère, adieu.* Bientôt après il meurt, n'ayant encore que vingt-quatre ans. Le roi de Navarre lui donne des larmes (1574).

A peine le roi de Pologne est-il instruit de la mort de son frère, qu'il s'échappe de Varsovie, et part pour la France où il va succéder à Charles IX sous le nom de Henri III.

La reine-mère avait fait transférer au Louvre le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Les fenêtres de leurs appartements avaient été grillées, et l'on avait doublé leur garde. Catherine alla au-devant du nouveau mo-

narque, qui arrivait par le Piémont et la Savoie, et lui présenta, au pont de Beauvoisin, les deux princes qu'elle avait conduits avec les plus grandes précautions, pour qu'ils ne pussent pas s'échapper. *Voici*, dit-elle à Henri III, *des prisonniers dont vous connaissez les déportements ; c'est à vous à prononcer sur leur sort.* Les princes s'excusèrent, et promirent de ne vivre que pour prouver leur dévouement à leur souverain. *Eh bien ! mes frères*, leur dit le roi, *vous êtes libres ; aimez-moi seulement ; et aimez-vous assez vous-mêmes pour rejeter les pernicieux conseils qui vous seront donnés contre mon service, et qui finiraient par vous perdre.*

Les trois frères communièrent à la même messe. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre jurèrent de verser pour le monarque jusques à la dernière goutte de leur sang; et Henri III ne leur montra aucune méfiance.

Le nouveau roi passa le reste de la belle saison à Lyon; il s'y livra au luxe, à la mollesse et à ces plaisirs de la table devenus d'autant plus recherchés que des Italiens, protégés par Catherine, avaient déjà introduit et répandu en France l'art de composer des ratafias et d'autres liqueurs analogues, de faire des glaces et des mousses, et de préparer du vermicelle, des macaronis et d'autres pâtes agréables.

Ce fut aussi vers cette même époque qu'il commença d'allier les débauches secrètes de l'homme le plus corrompu avec des pratiques dévotes du religieux le plus zélé. Il vit à Avignon des confréries de pénitents bleus, blancs, ou noirs, qui, un sac sur le corps, un capuchon sur la tête, et des verges à la main, se flagellaient en chantant des psaumes ou des cantiques. Il s'empressa de faire partie de ces confréries. Toute la cour suivit l'exemple du monarque : les processions de ces pénitents avaient presque toujours lieu pendant la nuit; le cardinal de Lorraine, à la fin d'une de ces processions

nocturnes, où il avait assisté la tête et les pieds nus, fut saisi d'une maladie qui le conduisit au tombeau.

Pendant que Henri III se livrait à ce mélange de dévotion et de désordres honteux, Montmorenci-Danville, avec un petit nombre de mécontents, s'empara d'Aigues-Mortes, de la tour de Carbonnières, d'Alais, du Poussin et de Saint-Gilles-sur-le-Rhône. Montbrun tailla en pièces, dans les gorges du Dauphiné, une partie de l'avant-garde du prince dauphin d'Auvergne. Ce prince néanmoins reprit ensuite le Poussin, et soumit le Vivarais; mais le roi le remplaça par le maréchal de Bellegarde, qui assiégea Livron. Les protestants se défendirent avec le courage le plus exalté : le roi se rendit au camp ainsi que le duc d'Alençon et le roi de Navarre. *Venez*, crièrent les assiégés du haut de leurs remparts, *venez, lâches massacreurs, vous ne nous poignarderez pas dans nos lits, comme monsieur l'amiral; et vous, guerriers parfumés, mignons infâmes, paraissez devant nos femmes, et voyez si c'est proie aisée à emporter*. Une vieille femme filait assise sur le mur de la place. Le roi prodigua en vain de l'argent; ses troupes furent constamment repoussées, et il fut obligé de lever le siége.

Montpensier, envoyé dans le Poitou, avait fait quelques levées à ses dépens, et assemblé la noblesse catholique des environs. Il y avait réuni les troupes que Matignon avait commandées dans la Normandie. Il prit Soubise, Tonnay-Charente, Mêle, Civrai, Marans, Fontenay et plusieurs autres villes ou châteaux. Il assiégea Lusignan; mais René de Rohan, échappé au massacre de la Saint-Barthélemi, la défendit avec cent gentilshommes et quatre cents soldats d'élite. Ils s'immortalisèrent par leur courage et leur constance. Non-seulement ils repoussèrent l'assaut que Montpensier leur donna, mais dans une sortie, et malgré tous les efforts des catholiques, ils les chassèrent de la tranchée, enclouèrent les canons,

brûlèrent les poudres et les autres munitions. Montpensier voulait prendre Lusignan ou périr. Il envoya chercher à Nantes et à Tours une nouvelle artillerie, creusa des mines, multiplia les assauts, mais ne put l'emporter sur l'héroïque résistance de Rohan et de sa garnison.

La famine cependant régnait dans la ville; la moitié de la garnison avait péri les armes à la main; l'autre moitié était couverte de blessures ou en proie à des maladies dangereuses. Rohan et ses braves avaient résolu de s'ensevelir sous les ruines de Lusignan. Le roi écrivit de sa main à Rohan, et le pressa d'accepter une capitulation sûre et honorable (1574). La garnison épuisée consentit enfin à des pourparlers; elle demanda des otages. Montpensier rougit et fut forcé de les accorder. Rohan obtint que sa garnison et *les ministres du saint Évangile* auraient la liberté de sortir de la ville avec leurs armes et leur bagage, et qu'ils seraient escortés jusques à La Rochelle; que les biens confisqués sur les habitants de Fontenay leur seraient rendus, et qu'une amnistie serait publiée en faveur des habitants de Lusignan qui ne quitteraient pas leur patrie.

Puy-Gaillard escortait avec son régiment Rohan, Chousses, son lieutenant, et la garnison qui venaient d'acquérir tant de gloire. On vient lui dire que les catholiques accourent pour tailler en pièces les protestants; sa loyauté le rend furieux. *Camarades*, dit-il, *on va vous attaquer; je périrai plutôt que de ne pas vous défendre*. Les réformés se rangent en bataille. Les catholiques s'arrêtent, disparaissent. Montpensier désavoue avec force cette lâche perfidie (1575).

Quelque occupée qu'eût été la cour de France des terribles événements de l'intérieur pendant les dernières années du règne de Charles IX, elle avait toujours paru disposée à secourir la reine d'Écosse, cette cousine germaine des Guise. La reine Élisabeth, qui redoutait l'in-

tervention de la France, avait voulu paraître affectionnée à Marie Stuart, et prête à traiter avec cette princesse toujours captive; elle avait chargé l'évêque de Ross de faire des propositions à Marie, qui avait envoyé lord Livingston en Écosse pour les communiquer à ses lieutenants Châtellerault, Huntley et Argyle; et ils avaient nommé des députés pour assister, à Londres, à la conclusion de l'arrangement (1570). Élisabeth, bien éloignée de vouloir signer un traité, imagina, pour en retarder la conclusion, de supposer qu'un corps de troupes françaises était prêt à s'embarquer pour l'Écosse, de prescrire à l'amiral Clinton de se mettre en mer avec une escadre, et d'ordonner au comte de Sussex de rentrer dans les états de Marie. Le comte de Sussex ravagea le pays d'Annandale; mais les lieutenants de Marie s'engagèrent par écrit à ne commettre contre l'Angleterre aucun acte d'hostilité; et Fénélon ayant d'ailleurs assuré la reine que ce qu'on lui avait rapporté sur un armement de la France n'avait aucun fondement, Élisabeth fut obligée de bien accueillir M. de Joigny, envoyé par Charles IX, pour presser la fin de la convention, de lui dire que son intention était de rétablir sur son trône sa chère cousine, et d'envoyer sir François Walsingham à la cour de France pour témoigner au monarque français les dispositions les plus favorables relativement aux intérêts de Marie Stuart.

Le ministre Cécil et le chancelier de l'échiquier, sir Walter Mildmay, partirent pour Chattesworth, où Marie était prisonnière; et voici les principaux articles proposés par ces commissaires. Le traité d'Édimbourg sera ratifié; Marie renoncera à toute prétention sur la couronne d'Angleterre pendant la vie d'Élisabeth et celle de ses descendants légitimes; elle n'entrera dans aucune confédération contre l'Angleterre, ne permettra à aucune troupe étrangère d'entrer en Écosse, et n'entretien-

dra aucune correspondance avec des Anglais ou des Irlandais sans la participation d'Élisabeth; elle livrera les Anglais fugitifs retirés en Écosse, et réparera les dommages éprouvés sur les frontières de l'Angleterre; elle fera punir les meurtriers de son mari et ceux du comte Murray; elle enverra son fils en Angleterre pour y être élevé; elle ne se mariera qu'avec le consentement des états d'Écosse, et n'épousera aucun Anglais sans le consentement d'Élisabeth; les Écossais ne passeront en Irlande qu'avec l'assentiment de la reine d'Angleterre; si Marie s'engage dans quelque entreprise contre Élisabeth, elle perdra ses droits au trône de la Grande-Bretagne.

Les députés des lieutenants de Marie refusèrent de renoncer à l'ancienne ligue de l'Écosse avec la France, pour ne pas compromettre le douaire de Marie et les priviléges dont les Écossais jouissaient dans les états de Charles IX, de livrer le jeune prince, dont la personne n'était pas en leur pouvoir, et de soumettre Marie, princesse indépendante, à des conditions relatives au mariage qu'elle aurait envie de contracter.

La reine d'Écosse éprouva une maladie dangereuse. Élisabeth lui envoya deux habiles médecins; et lorsque Marie fut convalescente, elle la pria d'accepter une bague comme une marque de son amitié.

Des commissaires envoyés par le régent Lennox arrivèrent à Londres; ils s'entendaient avec Élisabeth; ils refusèrent de traiter pour livrer le jeune roi d'Écosse et pour rétablir sa mère sur le trône. « Nous n'avons » pas, dirent-ils, de pouvoirs pour ces conditions. Mais » le comte de Morton va retourner en Écosse, et demander à notre parlement des pouvoirs plus étendus.—Et » nous, dit l'évêque de Ross, l'un des députés des lieutenants de Marie, nous n'avons aucune autorisation » pour consentir à de plus longs délais et prolonger une » négociation qu'on paraît si peu disposé à terminer.—

» Nous avons besoin, dirent les commissaires d'Élisa-» beth, du concours de toute la nation écossaise. » Et les conférences furent rompues à la satisfaction secrète de la reine d'Angleterre (1571).

Le parlement adopta un bill contre ceux qui formeraient quelque complot contre la reine, mettraient en question son droit à la couronne, la nommeraient hérétique, schismatique, infidèle ou usurpatrice, soutiendraient pendant sa vie qu'une autre personne que ses enfants naturels aurait le droit de lui succéder, obtiendraient, publieraient, exécuteraient ou recèleraient des bulles ou autres écrits du pape, réconcilieraient quelque personne à l'Église romaine, et introduiraient dans le royaume ou recevraient des croix, des images, des chapelets, des *agnus* consacrés ou bénits par l'Église de Rome. Les communes accordèrent ensuite à la reine un subside considérable, et la convocation ou assemblée du clergé suivit l'exemple des communes.

Lennox avait surpris la forteresse de Dumbarton, et l'archevêque de Saint-André, frère du duc de Châtellerault, y avait été mis à mort comme révolté contre le jeune prince en faveur de sa mère. Il fut battu dans plusieurs rencontres; les partisans de Marie réunirent à Edimbourg un parlement qui déclara nulle la démission de cette princesse; ils allaient combattre contre les partisans de Lennox, lorsque sir Guillaume Drury, maréchal de Berwick, envoyé par Élisabeth avec un corps de troupes, leur persuada de s'éloigner les uns des autres. Les partisans de Marie se retirèrent vers Édimbourg; mais le comte de Morton, voyant qu'ils marchaient sans ordre, tomba sur leur arrière-garde. On attribua cette perfidie aux conseils de Drury, et il devint odieux aux Écossais.

Mais voyez comme la fortune se joue des deux partis qui divisent l'Écosse. Le régent tenait un parlement à

Stirling. Le comte de Huntley et le lord Claude Hamilton le surprennent, et font prisonniers le comte de Morton et plusieurs autres lords. Le comte de Marr se hâte de sortir du château, et délivre les prisonniers; mais Lennox est tué au milieu du tumulte.

Le comte de Marr est choisi pour remplacer dans la régence le comte de Lennox.

Des lettres et d'autres papiers, saisis à Douvres sur un homme attaché à la reine Marie, font découvrir une conspiration formée en faveur de cette princesse, et dans laquelle sont compromis le duc de Norfolk et Lesley, évêque de Ross. Ce prélat est arrêté, renfermé dans la Tour de Londres, et subit plusieurs interrogatoires. Norfolk est conduit par eau, de cette même Tour, à la salle de Westminster, où ses pairs vont le juger; on l'accuse d'avoir entretenu une correspondance coupable contre la dignité et la vie de la reine; d'avoir traité, relativement à son mariage avec la reine d'Écosse, contre sa promesse formelle; d'avoir fourni des sommes d'argent aux comtes de Northumberland et de Westmoreland, ainsi qu'à d'autres traîtres; d'avoir demandé des troupes auxiliaires au pape, au roi d'Espagne et au duc d'Albe pour mettre la reine d'Écosse en liberté et rétablir la religion *papiste* dans son royaume, et enfin d'avoir soutenu en Écosse le lord Herries et d'autres ennemis d'Élisabeth. On lui refuse un conseil; et il est jugé coupable, *au grand étonnement de toutes les personnes sages et sans préjugés*, dit l'historien anglais Smolett, *et aux regrets inexprimables de toute la nation.*

L'ambassadeur d'Espagne a eu des liaisons avec les conspirateurs; son sommelier est accusé d'avoir engagé deux Anglais à tuer le ministre Cécil, devenu lord Burleigh. On ordonna à l'ambassadeur de sortir du royaume. Philippe II, irrité de ce renvoi, fait arrêter tous les Anglais qui se trouvent dans ses états, ordonne que l'on

confisque ce qui leur appartient, et défend tout commerce entre l'Espagne et l'Angleterre (1572).

Élisabeth déclare ouvertement qu'elle ne mettra jamais en liberté la reine Marie Stuart, et qu'elle soutiendra de tout son pouvoir le gouvernement du jeune fils de la reine d'Écosse. Le comte de Marr néanmoins et le *laird* ou lord de Granges, gouverneur d'Édimbourg, paraissent disposés à un arrangement; mais le comte de Marr est attaqué dans la maison du comte de Morton d'une maladie dont il meurt, et Morton est nommé régent à sa place.

Élisabeth avait différé de signer l'ordre d'exécuter le jugement rendu contre le duc de Norfolk. Les communes d'Angleterre demandent que ce jugement soit enfin exécuté; elles étaient presque entièrement composées de *puritains*, dont les opinions religieuses s'étaient formées depuis la réformation, qui, prétendant à la plus grande *pureté* dans la doctrine et dans le culte, étaient les plus grands ennemis de Marie Stuart, et dont le zèle ardent avait paru si propre à seconder les projets des adversaires de Marie. La reine d'Angleterre signe le *warrant* nécessaire pour l'exécution de l'arrêt du duc de Norfolk: il monte sur l'échafaud avec le plus grand calme, proteste de l'innocence de ses intentions envers la reine, déclare qu'il meurt dans la religion réformée; sa tête tombe, et sa mort est pleurée amèrement.

Des historiens anglais ont écrit qu'Élisabeth, connaissant l'attachement de ce duc pour les intérêts et la personne de Marie, ne s'était crue en sûreté que lorsqu'il avait cessé de vivre. Sa sécurité n'est pas cependant entière : les communes, qui redoutent Marie autant qu'elle, et ont peut-être pour cette reine infortunée une haine égale à celle qui règne contre Marie dans le cœur d'Élisabeth, imaginent de poursuivre la reine d'Écosse comme coupable de haute trahison, et préparent un

bill d'*atteinder*. L'ambassadeur de France réclame avec force contre cette violation du droit des gens. Élisabeth remercie les communes, les engage à pourvoir à sa sûreté par une autre résolution; et un nouveau statut porte qu'on deviendra coupable de complicité de trahison, si on travaille à l'évasion d'un prisonnier arrêté pour trahison ou pour soupçon de trahison contre la personne de la reine d'Angleterre, avant même qu'il y ait une accusation formelle contre ce prisonnier.

Le parti de Marie Stuart en Écosse s'affaiblissait d'ailleurs chaque jour. Sir Guillaume Drury marcha de Berwick avec des troupes pour aider le régent, comte de Morton, à réduire le château d'Édimbourg (1573). Le lord de Granges, qui en était gouverneur, n'avait que cent soixante hommes sous ses ordres; il se défendit néanmoins avec autant d'habileté que de courage pendant trente-trois jours. L'eau du puits vint alors à manquer aux assiégés : les soldats descendirent avec des cordes le long des remparts pour aller puiser de l'eau à une fontaine voisine : cette fontaine avait été empoisonnée par les assiégeants; la plupart des assiégés moururent : la garnison se trouva réduite à quinze hommes. Le gouverneur se rendit à sir Guillaume Drury; mais Élisabeth, ayant refusé de recevoir pour prisonniers ce gouverneur et ses amis, ils furent livrés à Morton, qui eut la lâche cruauté de faire pendre dans le marché d'Édimbourg le lord de Granges et sir Jacques Kilkardy. Insatiable dans sa haine, il demanda que la reine d'Angleterre lui livrât l'évêque de Ross, qui était sorti de la Tour à la sollicitation du maréchal de Montmorenci, et qu'on avait remis à la garde de l'évêque de Winchester. L'ambassadeur de France parla avec tant de force contre un acte si opposé à la bonne foi et aux lois des nations, qu'Élisabeth rejeta la demande de Morton, et permit à l'évêque de se retirer dans les états du roi de France.

Mais si la reine d'Angleterre paraissait n'avoir plus rien à craindre de sa malheureuse rivale, avec quelle inquiétude secrète elle devait voir s'accroître la puissance du roi d'Espagne, le monarque européen dont elle devait le plus redouter l'influence et le pouvoir! Lorsque Philippe II avait épousé en quatrièmes noces Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, la ville de Séville lui avait fait un présent de 600,000 ducats (1570). Les galions de l'Amérique y apportaient sans cesse des richesses nouvelles : on y comptait soixante mille métiers en soie. Le commerce avait repris une nouvelle vigueur dans toute l'Espagne; plusieurs foires célèbres y étaient établies, et dans celle de Medina on négociait des lettres de change pour une valeur de plus de 150 millions d'écus. Les funestes effets des métaux du Nouveau-Monde ne s'étaient pas encore développés dans la péninsule espagnole. Philippe comptait près de vingt millions de sujets en Europe; les revenus de sa couronne montaient à 25 millions de ducats; et ceux du clergé soumis à son sceptre, et dans les richesses duquel il pouvait, suivant les circonstances, trouver de grands secours, étaient évalués à plus de 80 millions.

Son frère naturel don Juan d'Autriche, nommé *généralissime* et amiral en chef d'une flotte de deux cents galères, équipée contre les Turcs par l'Espagne, les Vénitiens et le pape Pie V, avait rencontré la flotte musulmane, forte de trois cents voiles, dans le golfe de Lépante, pris, brûlé ou coulé à fond près de deux cents galères, fait dix mille prisonniers, délivré quinze mille esclaves chrétiens, soumis ensuite la ville de Tunis, et bâti une forteresse pour répondre de l'obéissance de cette capitale.

Côme de Médicis avait établi, pour défendre les côtes de la Toscane contre ces Turcs si souvent redoutables, l'ordre militaire et religieux de Saint-Étienne, dont la

décoration était une croix rouge, et que le pape Paul IV avait confirmée. C'est à ce même Côme que Philippe II avait cédé la ville de Sienne, dont l'empereur son père lui avait donné l'investiture, et qui était tombée au pouvoir de Charles-Quint par une suite des divisions funestes qu'avait produites, maintenues ou renouvelées dans cette république le désir d'obtenir ou de conserver des priviléges et des honneurs ou des droits exclusifs. Trois ans après la fameuse bataille de Lépante, Côme de Médicis termina une vie qu'il avait employée avec gloire à faire fleurir le commerce, les lettres et les arts (1574). On l'a distingué des autres Médicis par le surnom de Grand. Son fils François-Marie, qui avait épousé Jeanne d'Autriche, sœur de l'empereur Maximilien II, fut, après la mort de son père, souverain de la Toscane. L'empereur son beau-frère cessa, deux ans après, de lui refuser le titre et les honneurs de grand-duc; il les lui accorda par un diplôme. François-Marie prétendit avoir, en conséquence de cette concession impériale, la prééminence sur les autres princes de l'Italie; mais les électeurs de l'empire romain ou de Germanie déclarèrent que cette prééminence appartenait au duc de Savoie, *vicaire de l'empire*.

La bonté, la tolérance et la justice de Maximilien II avaient ramené ou maintenu la paix dans cet empire germanique où tant de sang avait coulé; mais de quelles horribles cruautés avaient été le théâtre des contrées voisines, dont une politique si opposée dirigeait le gouvernement! quelle férocité avait montrée le duc d'Albe dans ces Pays-Bas destinés par la nature à tant de prospérité, et condamnés à tant de malheurs par le despotisme! Ferdinand, fils aîné de ce duc d'Albe, prend la ville de Naarden; on rassemble dans une église les habitants de cette cité vaincue, sous le prétexte de leur faire prêter un nouveau serment; on les égorge dans le

temple, où ils périssent au milieu des flammes, et la même infernale perfidie est employée contre les habitants de Harlem.

La victoire venge les Belges; ils gagnent une grande bataille navale; ils remportent plusieurs autres avantages. Philippe II lui-même commence à voir que la barbarie du duc d'Albe peut lui faire perdre les Pays-Bas; il le rappelle en Espagne. D'Albe se retire en se vantant d'avoir immolé dix-huit mille six cents hérétiques.

On lui donne pour successeur don Louis de Requesens de Cuniga, grand-commandeur de Castille: il était l'opposé de son barbare prédécesseur; mais la confiance était détruite dans les Pays-Bas. La douceur et la justice de Requesens ne peuvent calmer les esprits, si irrités par le duc d'Albe. Des incendies arrivés dans les terres des confédérés font naître de nouveaux soupçons contre les Espagnols; les hostilités se multiplient : et combien l'humanité gémit, en se rappelant les tourments infligés à des prisonniers espagnols par le délire de la haine et de la vengeance que le duc d'Albe avait si violemment provoquée!

La guerre civile et religieuse continuait aussi d'exercer ses ravages sur la France, ce beau royaume que la nature a lié, par de si grands rapports, avec les Pays-Bas.

Henri III était à Reims, où il devait être sacré; il apprend que le duc de Montpensier arrive pour assister au sacre, où il veut être placé immédiatement après le duc d'Alençon, que l'on appelle *Monsieur*, et le roi de Navarre. La pairie du duc Henri de Guise était plus ancienne que celle de Montpensier; Henri n'a pas oublié que son père a précédé, dans trois cérémonies du sacre, les princes du sang dont la pairie était plus récente que la sienne; il veut jouir du même droit, le réclame avec audace, menace de le défendre l'épée à la main contre le duc de Montpensier, parle avec une fierté qui alarme

le roi; et le monarque, qui n'a pas la force nécessaire pour faire respecter la décision que les lois lui dicteraient, écrit à Montpensier, qui n'est plus qu'à deux lieues de Reims, le prie et lui ordonne de retourner à la tête de son armée.

Quel ordre pour le fier Montpensier! il se voit abandonné par le roi pour un étranger; et quel rival pour lui que ce duc de Guise! Sa jeune femme, sœur de ce duc, n'avait pas cessé de défendre avec une sorte de fanatisme les intérêts de son frère et de sa famille contre ceux des Bourbons. Il était vieux; le duc n'avait que vingt-quatre ans, et, malgré son rang et ses victoires, il voit les catholiques, pour lesquels il a tant de fois exposé sa vie, lui préférer le jeune duc. Indigné de la faiblesse du monarque, il refuse de reprendre le commandement de son armée et d'attaquer La Rochelle (1575).

Le prince de Condé reçoit à Strasbourg un acte par lequel les députés des églises protestantes du Dauphiné, du Languedoc et de Guyenne, réunis à Milhaud, dans le Rouergue, l'élisent pour leur chef. Ces députés le pressent, dans l'acte qu'ils lui adressent, de ne rien négliger pour tirer de prison le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le maréchal de Montmorenci et celui de Cossé; d'arracher les rênes de l'état des mains sanglantes qui les ont usurpées; de mettre Henri III, leur roi légitime, en possession de la couronne; d'assembler, en attendant, les états généraux, pour rétablir de concert avec eux la justice, la concorde et la paix; et ils l'exhortent à se conduire en vrai *juge d'Israël*, et à dire comme Gédéon : *Je ne dominerai pas sur vous; mais ce sera le Seigneur.*

Le prince de Condé publie un manifeste dans lequel il prend Dieu à témoin de la justice de sa cause. « Je ne » suis sorti de ma patrie que pour garantir ma liberté et

» ma vie; tous les malheurs de la France doivent être » attribués à des ambitieux qui veulent s'élever sur les » ruines de la maison royale, ont prostitué l'honneur » du roi, lui ont fait violer la foi publique, n'ont pas » rougi de noircir par d'absurdes calomnies la mé- » moire des plus grands personnages de l'état, égorgés » dans le sein même de la paix, et ont inspiré à plu- » sieurs vertueux catholiques un ressentiment égal à » celui des réformés. »

Henri III écrit au prince de Condé, devenu chef des protestants et des confédérés, pour l'inviter à la soumission et à la paix. Le prince envoie au monarque un mémoire dans lequel sont exposées toutes les causes des tempêtes civiles. « Votre Majesté y découvrira, sire, » ajoute Condé dans sa lettre, tout ce qu'on a eu soin » de dénaturer à ses yeux par des rapports infidèles. »

Le prince cependant faisait des levées avec succès; la reine d'Angleterre et plusieurs lords anglais lui firent parvenir des sommes considérables; Élisabeth le recommanda comme un fils aux princes protestants de l'Allemagne. Le prince Casimir, fils de l'électeur palatin, s'engagea à lui amener un grand nombre de reîtres, et à le suivre en France à la tête de ces cavaliers; et Condé, cédant à une nécessité impérieuse, ainsi que les députés des églises de France qui formaient son conseil, promit à Casimir avec ces députés qui signèrent le traité, ainsi que leur chef, de ne licencier les reîtres que lorsqu'ils auraient touché toute leur montre, de réunir six mille Suisses à ces auxiliaires, de joindre à l'armée de la confédération douze mille hommes du Languedoc, de ne traiter avec le roi ou avec tout autre souverain qu'avec le consentement du prince Casimir, de faire compter à ce prince, chaque mois, un traitement de 2,000 écus d'or, et de n'accepter aucune proposition de paix, à moins qu'on ne remît au prince Casimir, à Metz ou à

Strasbourg, 200,000 écus d'or, et qu'on n'assurât pour toute sa vie à ce prince palatin, le gouvernement de Metz, de Toul et de Verdun.

Le prince de Condé alla ensuite en Suisse, où on le combla d'honneurs, et dont les cantons protestants, animés par Théodore de Bèze, mirent six mille guerriers à sa disposition.

Il reçut à Bâle les députés du maréchal Danville et des églises réformées du Dauphiné, de Provence, du Languedoc, de la Guyenne et de l'Aunis, qui venaient avec des saufs-conduits de Henri III pour concerter avec lui les articles d'un traité de paix; neuf de ces députés allèrent à Paris présenter au monarque les propositions de la confédération. Le roi les reçut en présence des princes du sang, des maréchaux de France, des ministres et de tout le conseil. Guillaume Dauvet, seigneur d'Arennes, parla avec beaucoup de force, rappela toutes les perfidies dont les réformés avaient été l'objet, les édits aussitôt violés que rendus, les horribles barbaries de la Saint-Barthélemi. « Le prince de Condé et tous ses confédérés, » ajoute-t-il, sont prêts à rendre à votre Majesté tous les » devoirs de l'obéissance; ils désirent seulement que vo» tre Majesté daigne leur assurer la liberté de conscience, » et garantir leurs vies et leurs biens. »

Les confédérés demandaient l'exercice illimité de la religion protestante, sans exception de temps ni de lieux, la convocation des états généraux, la réforme des abus, le renvoi du chancelier Birague, du maréchal de Retz, des principaux ministres, et la punition des conseillers et exécuteurs des massacres.

Henri III, bouillant de colère, reprocha aux députés leur insolence, et les congédia; mais les ambassadeurs d'Angleterre, de Savoie, de l'Helvétie et de plusieurs souverains protestants d'Allemagne, le conjurèrent de modérer son ressentiment. « Votre Majesté, lui dirent-ils,

» doit moins en vouloir aux confédérés qu'à ceux qui » les ont forcés à ne pouvoir même se fier à leur roi. » Henri III fit rappeler les députés. « Étant le père aussi » bien que le chef de mon peuple, leur dit-il, je con- » sens à une partie de vos demandes; mais en pour- » voyant à votre sûreté, je ne veux compromettre ni » ma dignité ni mes droits; on doit s'en rapporter à moi » sur les moyens de pacifier mon royaume. »

Il consentit à voir les députés repartir pour l'Allemagne pour y recevoir la décision de leurs collègues, du prince et de son conseil, relativement à ses dernières propositions; mais il vit tous les signes précurseurs des tempêtes; il craignit cette puissance irrésistible, et toujours si fatale aux souverains, le désespoir du peuple. Les Français voulaient à tout prix une paix qui leur était si nécessaire; il garda Dauvet auprès de lui pour montrer que les négociations n'étaient pas interrompues.

Mais ne laissons pas échapper une considération importante. Quelque vive qu'eût été la haine qui avait animé Henri III contre les réformés, elle n'avait pu anéantir dans son esprit cette tendance des rois capétiens à diminuer le pouvoir des grands, à se débarrasser de leur rivalité, à surmonter leur indépendance en leur opposant l'accroissement des droits et de l'influence des autres classes de la société. Les guerres civiles lui avaient montré combien ce pouvoir des grands et leur disposition à la désobéissance, résultat encore si dangereux du système féodal, attaquaient le trône au milieu des orages politiques, et le menaçaient du plus funeste ébranlement. Il résolut donc d'affaiblir cette influence si redoutable des familles qui, possédant depuis long-temps les domaines les plus nombreux, les fiefs les plus riches, les droits féodaux les plus rapprochés des prérogatives royales, commandaient à tant de vassaux, pouvaient réunir tant d'hommes d'armes, et opposer au monarque une

force rivale et difficile à combattre. Mais, au lieu d'imiter Louis-le-Gros, saint Louis, Philippe-le-Bel et d'autres rois, et de soumettre ces familles ou de leur résister par le secours de la nation elle-même, qui les craignait et aurait toujours été prête à soutenir contre leurs tentatives le monarque qui l'aurait défendue contre leurs usurpations ou leurs prétentions féodales, il imagina de contre-balancer leur puissance, en créant, pour ainsi dire, de nouvelles familles qu'il comblerait de richesses, d'honneurs et de dignités; il choisit, pour réaliser ce projet, ses favoris qu'on nommait *ses mignons;* il leur distribua toutes les richesses dont il put disposer, les revêtit des dignités les plus élevées, leur donna les places les plus lucratives, leur conféra les meilleurs bénéfices, et se livrait à une joie immodérée, lorsqu'en les accablant de dons, il avait blessé fortement l'amour-propre et l'avidité des grands, qui croyaient qu'en vertu de leur naissance ils devaient avoir de droit toutes les grandes places.

Mais combien cette singulière politique multiplia dans sa cour le luxe le plus ruineux, les plus scandaleuses intrigues, une dévotion hypocrite, le mépris des vrais principes religieux, un libertinage éhonté, la jalousie la plus frénétique, les empoisonnements et les assassinats !

Ces favoris se crurent au-dessus de tous les hasards; l'élévation à laquelle le roi les avait portés leur fit perdre la tête : ils imaginèrent que tout leur était permis; ils n'écoutèrent que leur vanité; ils traitèrent avec une sorte de dédain les princes, les grands et même les Lorrains.

Ces descendants de Claude possédaient néanmoins autant de pairies et plus de charges de la couronne et de gouvernements de province que toutes les autres grandes maisons du royaume. Il n'y avait alors de pairs de

France, indépendamment des Lorrains, que le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le duc de Montpensier, le duc de Montmorenci, le duc de Nevers et le duc d'Uzès, et les Lorrains établis en France possédaient les duchés-pairies de Guise, de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur et d'Elbeuf.

Le duc de Guise, dont l'ambition était extrême, et dont l'audace et le génie égalaient l'ambition, ne pouvait souffrir *Monsieur* ou le duc d'Alençon qui le détestait, et dont le cœur était aussi faux que faible et pusillanime; il rechercha avec chaleur l'amitié du roi de Navarre: Henri ne la refusa pas; leur liaison devint même si étroite qu'ils ne se quittaient plus, mangeaient à la même table et couchaient souvent dans le même lit. La politique dirigeait le duc de Guise; il espérait subjuguer le roi de Navarre; mais Henri, en témoignant son affection avec franchise et loyauté, conserva la prudence que le malheur lui avait donnée, et ne laissa jamais soupçonner ses pensées secrètes.

Combien il se laissa entraîner néanmoins par des femmes dévouées à Catherine de Médicis, au milieu des plaisirs et des voluptés! Combien peu il se souvint des dangers dans lesquels la vie licencieuse à laquelle il s'abandonnait avait entraîné son père et son oncle le prince de Condé!

Le roi de Navarre et le duc d'Alençon reçoivent cependant tous les jours des billets anonymes qui les pressent de se tenir sur leurs gardes, et de s'échapper d'une cour où leur liberté et même leur vie sont menacées.

On apprend que le prince de Condé s'avance sur les bords du Rhin à la tête d'une grande armée; le duc d'Alençon part pendant la nuit; il est vêtu du pourpoint que La Mole a porté le jour de son supplice. « Je ne quitterai

» ce pourpoint, dit-il, que lorsque j'aurai vengé mon » favori. »

Le roi consterné ordonne aux généraux, aux gouverneurs des provinces, et particulièrement au duc de Montpensier, d'arrêter le duc d'Alençon. Montpensier répond *qu'il se gardera bien d'arrêter le fils et le frère de ses rois.*

La noblesse des provinces situées au midi de la Loire s'empresse de se ranger sous les drapeaux de Monsieur. Le prince de Condé le fait proclamer par son armée chef et protecteur des confédérés, ne prend que le titre de son lieutenant général, et lui envoie un détachement de deux mille reîtres, de cent gendarmes, et de cinq cents arquebusiers à cheval, sous les ordres de Montmorenci-Thoré.

Le duc d'Alençon est à la tête de douze mille combattants que lui ont amenés les amis de Montmorenci. Il publie de violents manifestes contre les mignons et les Guise; Henri III, alarmé de plus en plus, veut qu'on fortifie les villes voisines de la capitale. D'Aubigné conjure le roi de Navarre de quitter une cour où ce prince, dit-il, est entouré d'espions, d'empoisonneurs et d'assassins. Henri prépare son évasion avec le plus grand soin; il obtient la permission de chasser aux environs de Paris; il accoutume les courtisans à le voir revenir plus tard qu'à l'ordinaire : il part pour une grande chasse qui doit le retenir pendant trois jours dans la forêt de Chantilly; un de ses confidents le trahit, découvre au roi le secret de Henri; et cependant avoue son manque de foi à d'Aubigné, qui le soupçonne et l'interroge. D'Aubigné se hâte d'aller avertir le roi de Navarre de tout ce qui le menace. Henri, plein de calme, de courage et d'adresse, feint de se préparer à passer la nuit à Senlis, envoie deux officiers dont il se méfie, dire à Henri III que, d'après les bruits qui courent et lui attri-

buent le dessein d'aller joindre Monsieur, il attend ses ordres pour retourner à Paris ou continuer sa chasse; saisit le moment où ceux qui l'ont accompagné sont endormis, monte à cheval au milieu d'une nuit très-obscure, avec le comte de Grammont, La Valette, depuis duc d'Épernon, Lavardin, Roquelaure, Poudenx, Chalendrai, le Mont-de-Maras, Frontenac, Armagnac et d'Aubigné, traverse plusieurs forêts, passe la Seine à une lieue de Poissy, gagne Alençon, va au *prêche*, où il entend, par un hasard qui le remplit de joie, chanter un verset du psaume XXI[e] qui annonce *la délivrance du roi*, voit arriver trois cents gentilshommes qui viennent lui offrir leurs services, et se rend à Saumur (1576).

Le ban et l'arrière-ban sont convoqués par Henri III. Le duc de Guise, à la tête de quatorze mille hommes, rencontre auprès de Dormans, Montmorenci-Thoré, qui n'a que quatre mille hommes sous ses ordres, et le taille en pièces. Les reîtres qui échappent à la mort entrent au service du roi dans l'armée de Guise, que, depuis ce combat, on nomme *le Balafré*, comme son père, parce qu'il y a reçu au visage une blessure dont la cicatrice ne devait pas s'effacer.

Le duc de Nevers est chargé par le roi de prendre le duc d'Alençon mort ou vif; mais Catherine de Médicis, qui n'a pas trouvé dans Henri III, comme elle l'avait espéré pendant la vie de Charles IX, un fils respectueux et docile, veut lui opposer le duc d'Alençon, pour paraître nécessaire, et ne pas perdre cette puissance dont la conquête et la conservation ont coûté à la France tant de sang et de larmes. Elle part avec le duc de Nevers, dirige tous les mouvements de ses troupes, les arrête lorsqu'ils deviennent trop dangereux pour d'Alençon devenu son fils bien-aimé, et exerce une telle autorité sur son armée, que le duc demande

qu'on le décharge d'un vain commandement qui ne peut que nuire à sa réputation.

D'Alençon consent à conférer avec sa mère au château de Champigny, où le duc de Montpensier l'avait accueilli. Elle a recours aux prières, aux larmes; elle obtient une trève de six mois, mais à condition qu'on cède à d'Alençon, pour le temps de la trève, la Charité-sur-Loire, Bourges, Angoulême, Niort et Saumur; que le roi soudoie les troupes qui seront établies dans ces places, que sa Majesté entretienne pour son frère une garde composée de cinquante Suisses, et de trois compagnies de cent maîtres chacune; qu'elle congédie toutes les troupes étrangères, excepté les douze cents gardes Suisses, et les cinq cents maîtres des compagnies écossaises; que de part ni d'autre on ne lève pas de nouvelles troupes pendant la trève; que la ville de Mézières soit une place de sûreté du prince de Condé; qu'on fournisse à ce prince cinq cent mille livres pour payer la solde des reîtres; qu'on donne des passe-ports aux députés du duc d'Alençon, à ceux de Condé, du maréchal Danville et des églises réformées, pour aller à Paris travailler au grand ouvrage de la paix; et que la reine de Navarre, retenue prisonnière dans son appartement du Louvre, pour avoir favorisé l'évasion de son mari, recouvre sa liberté.

Henri III ne ratifie le traité que dans l'espoir de ne pas l'exécuter. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême refusent, d'après des ordres secrets du monarque, de remettre les places où ils commandent. Henri III cède, à la vérité, au duc d'Alençon, Cognac et Saint-Jean-d'Angely, à la place d'Angoulême et de Bourges; mais il ne livre pas Mézières au prince de Condé; il ne lui fait compter aucune somme, lève de nouvelles troupes, et en fait même demander à l'étranger...

Divers événements se succèdent : le prince de Condé

entre en France, et fait sa jonction avec Monsieur; les députés de la confédération présentent au roi un nouveau plan de pacification rédigé en forme de requête; la reine-mère se rend à Loches auprès du duc d'Alençon; les plus belles femmes de la cour, celles qu'elle appelait son *escadron volant*, accompagnent la reine-mère; leurs charmes paraissent à Catherine les armes les plus puissantes qu'elle puisse employer auprès de son fils. D'Alençon, qui ne peut résister aux séductions de la cour la plus corrompue, signe un traité; et le roi publie un cinquième édit général de pacification (1576).

On accorde aux protestants le libre exercice de leur religion, la liberté des prêches, et l'administration des sacrements par leurs ministres, dans toute l'étendue du royaume, excepté Paris et la cour. Ils tiendront leurs consistoires et leurs synodes, en y admettant un commissaire du monarque : on approuve les mariages des prêtres, des moines et des religieuses qui ont embrassé la réforme. Une chambre mi-partie sera établie dans chacun des huit parlements du royaume pour juger les procès des réformés avec les catholiques. On déclare nuls les arrêts prononcés contre l'amiral, Briquemaut, Cavagne, Montgommery et Puy-Montbrun; leur mémoire est réhabilitée, et leurs biens sont rendus à leurs héritiers. Le roi désavoue la Saint-Barthélemi; il proteste qu'il n'y a pris aucune part. Il exempte pour six ans les veuves et les enfants des *massacrés*, de la taille, ainsi que de toute autre contribution, et de l'arrière-ban, s'ils sont nobles; il supprime les processions instituées pour rendre grâces à Dieu, des *matines de Paris* et de la mort de Louis de Bourbon-Condé. Il accorde aux protestants huit places de sûreté; et il convoque les états généraux à Blois, pour le mois de novembre.

D'après des articles secrets, on ajoute à l'apanage du duc d'Alençon les duchés d'Anjou, du Maine, de Tou-

raine, et le comté d'Évreux, avec la nomination aux archevêchés, aux évêchés et à toutes les charges civiles et militaires. Ce prince doit avoir d'ailleurs une pension de 100,000 écus d'or; le prince de Condé a le gouvernement de Picardie, et la ville de Péronne pour sûreté; et on donne au prince Casimir 700,000 écus d'or, une compagnie de cent hommes d'armes, le commandement de quatre mille reîtres entretenus par l'état, et une pension de 14,000 écus d'or.

De quel bonheur la France aurait pu jouir après tant de calamités, si des passions délirantes n'avaient pas aveuglé les esprits et perverti les cœurs! *La religion est sacrifiée,* s'écrient avec indignation, en entendant la publication de ce cinquième édit, le clergé, les parlements et des catholiques ignorants, trompés et livrés au fanatisme; ils ne voient dans cette religion qu'un ouvrage humain qui a besoin d'être soutenu par des forces humaines. « Puisqu'elle est trahie, ajoutent-ils » dans leur coupable démence, par les descendants de » Hugues Capet, il faut lui chercher d'autres protec- » teurs; et où en trouver de plus zélés et de plus in- » trépides que dans cette illustre maison de Guise qui, » depuis la naissance des troubles religieux, a si ver- » tueusement embrassé la querelle de la foi ? »

L'audace des catholiques ne connaît plus de bornes; l'autorité royale est avilie entre les mains d'un monarque dont on hait ou méprise la fausseté du caractère, la bigoterie superstitieuse, l'impudente hypocrisie, la débauche, les vices honteux et les ruineuses prodigalités. Le duc de Guise, en homme de génie, imagine de réunir dans une sorte d'association pieuse et politique ce nombre immense de compagnies de pénitents ou d'autres confréries religieuses, que l'exemple de Henri III et de ses courtisans avait fait établir dans la capitale et dans toutes les provinces; il parvient à donner à chacune

de ces confréries un chef dévoué à ses volontés, et toutes ces compagnies ne forment plus bientôt qu'un faisceau maintenu pour ainsi dire par des liens sacrés, et dont il est le modérateur suprême.

Les habitants de Péronne, dont la ville devait être cédée au prince de Condé, se lient avec ceux de Montdidier, de Raye, de Dourlens et de plusieurs autres places pour empêcher ce prince de s'établir dans une ville de Picardie ; deux cents gentilshommes de cette province se joignent à eux ; leur exemple est suivi avec rapidité dans un grand nombre de provinces ; c'est un violent incendie qui s'élève sur tous les points de la France, et qu'excitent surtout Henri de Guise en Champagne, Mayenne en Bourgogne et Louis de La Trémouille en Poitou. Une ligue armée et redoutable se montre, prend le nom de *Sainte*, envahit le royaume; on compte dans ses rangs un grand nombre de personnes respectables par leurs mœurs, leur loyauté, leur amour sincère pour la religion; mais bientôt on voit accourir sous ses bannières des hommes de tous les ordres de l'état que leurs débauches ont perdus de réputation, de ces débiteurs insolvables que toutes les factions trouvent toujours prêts à s'abandonner à leurs mouvements, et même des hommes flétris par la justice, qui espèrent cacher leurs crimes, et assouvir leur cupidité au milieu du tumulte sanglant de la guerre civile.

A mesure que le nombre des confédérés s'accroît, on voit aussi se réunir à eux des Français qui, consultant leur vanité bien plus que leur devoir, veulent jouer un rôle et paraître importants.

De Guise est au sommet de cette vaste confédération; elle lui décerne un pouvoir absolu qui doit anéantir le pouvoir même du monarque; elle jure de poursuivre sans exception comme déserteurs de la foi, ennemis de Dieu et traîtres à la patrie, tous ceux qui refuseront de

se joindre à elle. Des prédicateurs, des confesseurs et des docteurs dévoués à cette ligue, si terrible dès sa naissance, publient que le dernier édit doit être regardé comme nul. « Le roi, disent-ils, ayant juré à son sacre » d'employer ses trésors et sa vie à la défense de la reli- » gion, ne peut être lié par le serment qu'il vient de » faire aux protestants; plusieurs conciles n'ont-ils pas » d'ailleurs décidé que les souverains ne sont tenus de » garder leur foi ni aux infidèles ni aux hérétiques? »

Henri III ne voit pas que la ligue l'a presque détrôné : livré à des amusements ridicules, à des jeux puérils ou à des plaisirs honteux, il se regarde comme l'idole des catholiques, et croit que tous les mouvements que leur fureur leur inspire augmentent sa puissance au lieu de la détruire.

La reine-mère avait renvoyé avec honneur au roi de Navarre, la sœur de ce prince, Catherine de Bourbon; il abjure publiquement la religion catholique. « Je n'ai » jamais abandonné intérieurement, dit-il, la réforme » dans laquelle ma mère m'a élevé. » Il fait son entrée dans La Rochelle accompagné seulement de cinquante maîtres, suivant la convention qu'il avait adoptée, et n'ayant avec lui aucun des gentilshommes catholiques de sa cour; il se rend au temple avec sa sœur, demande pardon à Dieu et à ses frères d'avoir embrassé le *papisme*, déplore la faiblesse qu'il a eue de préférer la vie à la palme du martyre, émeut vivement toute l'assemblée, et a bientôt dissipé tous les soupçons et gagné tous les cœurs.

Il va dans la Guyenne; Bordeaux et plusieurs autres villes de son gouvernement de Guyenne lui ferment leurs portes.

Le prince de Condé errait en butte aux outrages et aux piéges de ses ennemis; il va trouver le roi de Navarre pour se concerter avec lui sur les moyens de faire

cesser tant d'intrigues, de dédains et d'injustices; ils ont recours au prince Casimir, qui attendait avec ses reîtres, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, l'exécution du traité si solennellement et déjà si souvent violé.

Casimir envoya à Henri III Théodore Wéher, un de ses conseillers; cet agent parla avec fierté; Henri III promit de remplir tous ses engagements. Pompone de Bélièvre alla au camp du prince palatin avec de l'argent, des diamants de la couronne, et des otages pour le paiement de ce qui resterait dû. Casimir fit arrêter Bélièvre, l'emmena à Heidelberg avec l'argent, les diamants, les otages, et y entra en triomphe, précédé de ses troupes, et d'un grand nombre de chariots chargés des dépouilles de la France, et conduits par des bœufs dont il avait fait dorer les cornes (1577). Cette conduite du prince palatin porta au plus haut degré l'animosité des catholiques contre les protestants qui avaient appelé Casimir.

Le prince de Condé acheta du baron de Mirambeau la ville de Brouage, que ses fortifications et sa position au milieu de marais rendaient facile à défendre; il refusa aux Rochellois de faire raser cette ville dont une rivalité de commerce leur avait fait demander la destruction; son refus inspira à plusieurs d'entre eux un assez vif ressentiment; on répandit contre lui un grand nombre de calomnies; il n'obtint qu'avec peine la permission d'aller dans La Rochelle, et on ne la lui accorda que lorsqu'il eut promis de n'y aller qu'avec sa suite ordinaire, d'en maintenir les priviléges, et de respecter particulièrement le droit dont elle jouissait de n'avoir ni garnison ni gouverneur, et de n'obéir qu'à ses magistrats.

Il harangua l'assemblée générale des citoyens, parla avec autant de sensibilité que de noblesse, se plaignit

de ce qu'on avait pu le soupçonner de ne vouloir que rallumer les feux de la guerre civile, et détruire les droits d'une ville aussi chère que leur patrie à tous les réformés, rappela les grands services et le glorieux martyre de son illustre père. « Et vous, ajouta-t-il en » se tournant vers les membres du corps municipal, » vous redoutiez un prince que vous avez élu pour votre » chef, et qui venait vous visiter avec quelques amis, » et vous ne vous défiez pas de plus de cinq cents hom- » mes introduits dans vos murs pour vous livrer à vos » ennemis. Vous m'avez envoyé vos priviléges afin que » je les signe. Oui, je les signerai, non avec la plume, » mais en guerrier et avec mon sang. Eh! qui connaît » mieux que moi ces priviléges; et à qui en devez-vous » la conservation? J'en prends ici vos députés à témoins; » lorsque la reine-mère refusait de les confirmer, je lui » déclarai qu'il fallait vous satisfaire, ou s'attendre à » une guerre éternelle; et ma menace la persuada. »

Le peuple, enchanté du discours du prince, le conduisit comme en triomphe à son logement; la multitude se déchaîna contre le maire et quelques autres citoyens. On nomma des juges pour prononcer sur leur sort; Condé parvint à les faire déclarer innocents; les citoyens armés jurèrent de maintenir leur religion, de défendre leur patrie et de mourir pour elles.

Les états généraux venaient de se réunir à Blois, la ligue avait décidé du choix de la plupart des députés; Henri III n'était plus pour eux qu'un fantôme de monarque.

L'objet de leur première demande fut la formation d'un conseil composé de personnages *non suspects*, et qui statuerait sur les propositions des états. Henri III ne vit que trop clairement que les Guise avaient bien d'autres projets que la destruction de l'hérésie, et qu'ils seraient bientôt plus à craindre pour lui que les réformés : il

refusa la création de ce conseil. Les états demandèrent alors que sa Majesté réunît tous ses sujets dans la même croyance par les voies les plus sûres et les plus promptes : « Révoquez, sire, le dernier édit de pacification ; que » l'exercice du protestantisme soit interdit, tant en » public qu'en particulier ; que les ministres des ré- » formés, leurs diacres et leurs surveillants sortent de » France ; et que votre Majesté prenne sous sa protec- » tion le troupeau dévoyé, en attendant qu'il rentre » dans le bercail de l'Église. »

Henri, entouré de dangers, suivit les conseils de sa mère, et se mit à la tête de la ligue. Voulant d'ailleurs se concilier les princes du sang, et diminuer, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, l'influence d'un rival aussi dangereux que le duc de Guise, il régla le rang des princes du sang au-dessus des princes étrangers et de tous les pairs du royaume, selon leur degré de proximité à la couronne. Le parlement enregistra à l'unanimité l'édit qui l'ordonnait ; et le premier président Christophe de Thou dit au monarque : « Depuis l'établissement de » la loi salique, sire, aucun édit n'a été plus salutaire à la » monarchie. »

Le roi de Navarre et le prince de Condé, invités à se rendre aux états généraux, avaient refusé de s'y rendre. « Ces états, avaient-ils répondu, ne sont qu'une assem- » blée illégale ; les formes prescrites par les lois n'ont » pas été suivies pour les nominations des députés ; les » états ont rejeté les représentants de plusieurs villes ; » ils ne sont composés que de députés d'une faction qui, » contre toutes les lois de la raison et de l'équité, s'est » établie juge dans sa propre cause. »

Deux de leurs officiers protestent contre la légitimité d'une assemblée qu'ils nomment *conventicule d'hommes subornés et vendus.*

L'assemblée néanmoins, sur la proposition de Henri III,

envoie une députation solennelle pour sommer le roi de Navarre et le prince de Condé de rentrer dans le sein de l'Église, et pour engager ces deux princes et le maréchal Danville à se conformer au vœu de la nation, qui ne veut pas d'autre religion que celle de ses pères.

Le roi de Navarre reçoit à Agen les députés des états; l'archevêque de Vienne, l'un de ces députés, lui peint dans un discours pathétique les malheurs des discordes civiles; il le conjure de les faire cesser et d'embrasser de nouveau la religion catholique : des larmes coulent des yeux du roi de Navarre. « Puisque la guerre est si désas- » treuse, répond-il avec autant de douceur que de fer- » meté, que l'assemblée de Blois ratifie le dernier édit. » Les remèdes violents ne font que multiplier les mal- » heurs dans les querelles religieuses; l'entière liberté de » conscience est le seul moyen de rétablir en France la » concorde, l'autorité des lois et la puissance du monar- » que. Né et élevé dans la religion réformée, j'ai pro- » fessé de bouche et non de cœur celle qu'on m'a forcé » d'embrasser, le couteau sur la gorge. Si ma religion » est vraie, que Dieu me fasse la grâce d'y persévérer; » si elle est fausse, qu'il daigne éclairer mon entende- » ment, et, après m'avoir retiré de l'erreur, qu'il me » mette en état de l'éteindre, s'il est possible, dans la » France et dans le monde entier. Que pourrait désirer » de plus l'assemblée de Blois? Au reste je demeurerai » armé, non pas pour attaquer, mais pour me défendre » et pour secourir tous les opprimés qui implorent mon » assistance. »

Le prince de Condé refuse deux fois de recevoir la lettre des états. « Nous aurions regardé comme un hon- » neur, dit-il enfin aux députés, le roi de Navarre et » moi, de tenir dans l'assemblée le rang qui nous est dû, » si elle eût été légale; mais je n'ai pas voulu, en y as- » sistant, autoriser les attentats d'hommes corrompus,

» aussi ennemis de l'autorité de Dieu que de celle du
» roi. Je sais qu'il s'est trouvé des députés assez auda-
» cieux pour falsifier les cahiers que leurs commettants
» leur avaient confiés : j'aimerais mieux être enseveli
» dans les entrailles de la terre que d'être en quelque
» sorte complice, par ma présence, des sanglantes tra-
» gédies qu'on prépare. Il n'y a qu'un moyen de sauver
» tant d'innocents : que la querelle se décide dans un
» combat particulier entre les chefs des deux partis.
» Je serais trop heureux, en perdant la vie, de la con-
» server à la généreuse noblesse de l'une et l'autre
» religion, dont le sang va être prodigué. Je suis bien
» éloigné d'imputer au roi les projets funestes qu'on
» a formés; j'en connais les auteurs, aussi hypocrites
» qu'ambitieux. Ils comptent pour rien la religion,
» les lois, la patrie; ils ne veulent que se frayer le che-
» min au trône sur les débris de la maison royale. »



FIN DU TOME TREIZIÈME.



